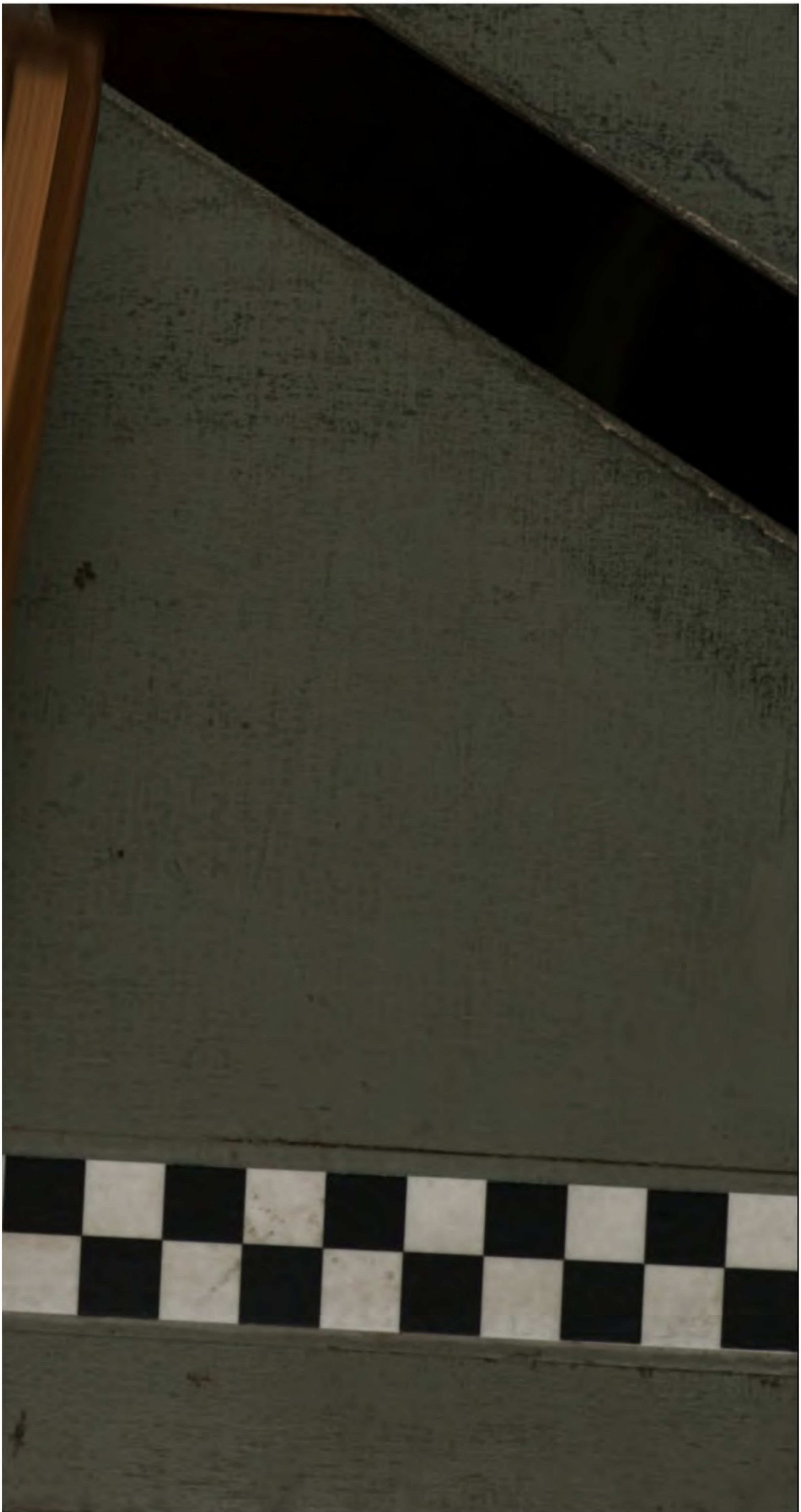
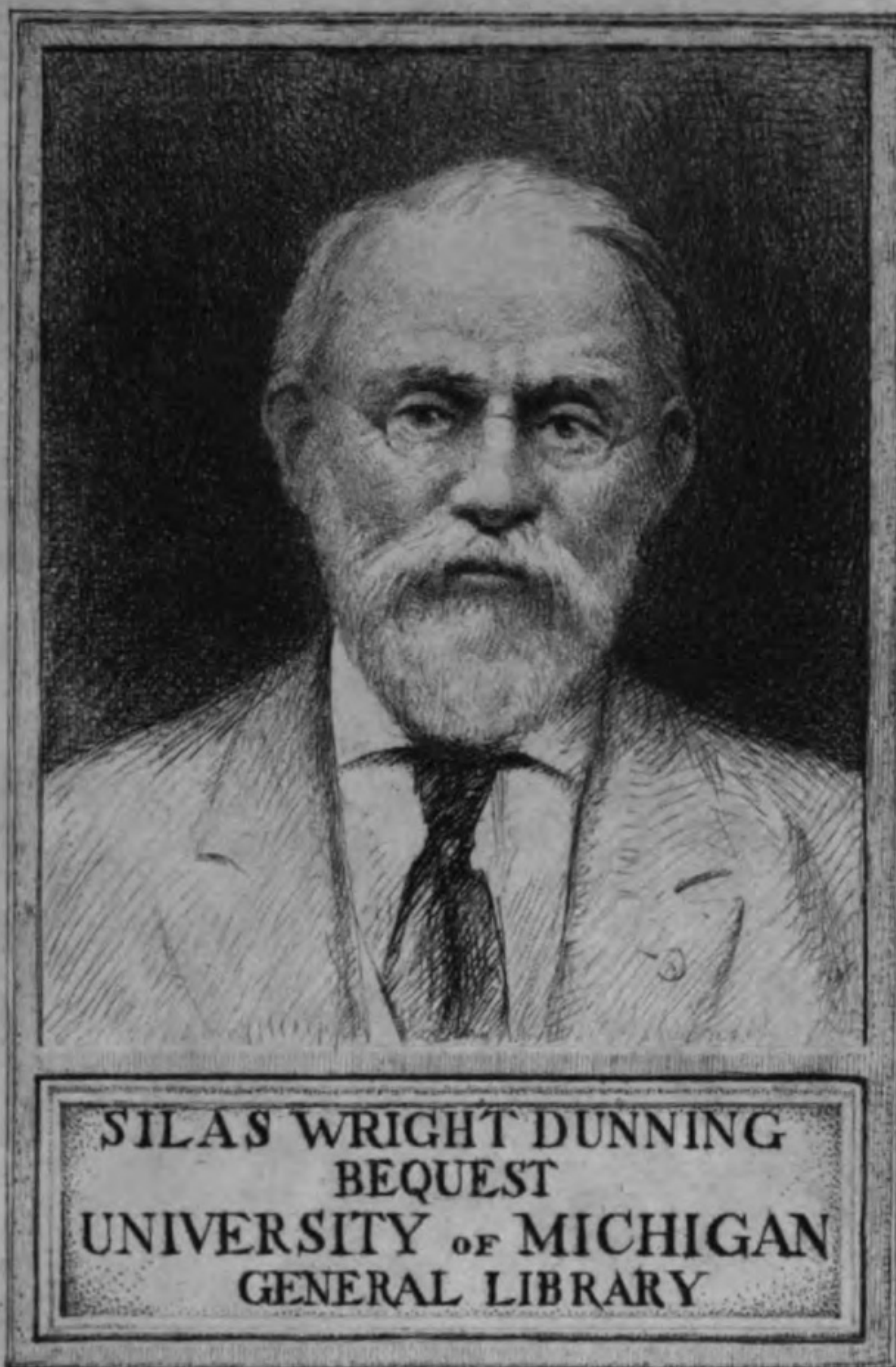



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE

BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

Tome XXX — 1923



PARIS

AUGUSTE PICARD, Libraire-Éditeur, 82, rue Bonaparte.

AMIENS

Imprimerie YVERT & TELLIER, 37, Rue des Jacobins et 52, Rue des Trois-Cailloux

1924

AVIS TRÈS IMPORTANT

Le Secrétaire perpétuel prie de nouveau ses confrères de retirer le plus tôt possible les ouvrages dont ils ont reçu les bons. Il ne peut prendre l'engagement de livrer ces publications, lorsqu'elles sont demandées au delà d'une année après la délivrance des bons. A cause du nombre toujours croissant des membres de la Société, et des demandes du public, les éditions se trouvent rapidement épuisées.

ÉTAT

DE LA

SOCIÉTÉS DES ANTIQUAIRES
DE PICARDIE

ET

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

au 31 Juillet 1923

DONS ET LEGS FAITS A LA SOCIÉTÉ

I. **M. Rigollot,** par codicille du 21 mai 1849, a légué à la Société : 1° une plaque d'ivoire représentant le baptême de Clovis, — 2° une figurine, en bronze, de Silène couché, — 3° deux planches de médailles renfermant des monnaies d'Amiens et des villes de Picardie, — 4° une collection de monnaies en plomb des Evêques des Fous et des Innocents d'Amiens.

II. **M. Le Prince,** par son testament en date du 4 août 1851, a légué : 1° divers objets mobiliers, savoir : une pendule, accompagnée de vases et de flambeaux, ouvrages de son frère, — 2° un meuble, avec les antiquités qui y sont contenues, — 3° une somme de 10.000 francs.

Dans sa séance du 27 juillet 1855, la Société a décidé que le produit de cette somme, placée en rente sur l'Etat, serait affecté à la fondation d'un prix annuel décerné au nom de M. Le Prince.

III. **M. Guérard,** par son testament du 15 décembre 1856, a légué une somme de 2.000 francs.

Acceptation autorisée par décret impérial du 31 juillet 1857.

IV. En mémoire de **M. J.-B. A. Le Dieu,** l'un des fondateurs de la Société, et de Madame Marie-Thérèse-Joséphine **Marest,** sa veuve, leurs enfants ont, le 25 octobre 1861, conformément aux intentions de leur mère, donné à la Société une somme de 10.000 fr., pour les intérêts de ladite somme, placée en rente 4 1/2 sur l'Etat, servir à la fondation d'une ou plusieurs médailles qui seront décernées annuellement au nom de M. Le Dieu.

V. **M. Siffait de Moncourt** (Aimé-Marie-Jules), membre titulaire non-résidant, né à Abbeville, décédé à Bayonne, a, par son testament du 15 décembre 1870, légué une somme de 100 francs.

Un arrêté du Préfet de la Somme du 8 mars 1875 a autorisé l'acceptation.

VI. Madame veuve **Bouthors**, née **Deslavier**, décédée le 12 avril 1874, en souvenir de son mari, ancien président de la Société, a légué, par son testament en date du 7 avril 1869, le portrait de son mari et une rente perpétuelle sur l'Etat de 150 fr. 3 %, à la charge pour la Société d'entretenir la tombe de M. Bouthors et la sienne, au cimetière de la Madeleine.

Un décret du Président de la République, du 23 mars 1875, a autorisé l'acceptation.

VII. M. **Mennechet**, décédé le 29 juin 1875, a légué à la Société une somme de 1.000 francs.

VIII. M. **Cauvel de Beauvillé** (Victor), par ses testaments et codicilles olographes des 27, 29 juin et 20 décembre 1883, a légué une somme de 20.000 fr., pour être placée au gré de la Société et pour les intérêts en être affectés à l'achat de manuscrits, plans et dessins originaux, et d'autographes.

Acceptation autorisée par décret du Président de la République du 29 mars 1887.

IX. M. **Hesse** (Alexandre), suivant son testament olographe du 17 avril 1886, a légué une somme de 1.000 fr. et un médaillier estimé 1.800 fr.

Acceptation autorisée par décret du Président de la République, du 29 janvier 1891.

X. M. **Lefebvre** (Jules), d'Abbeville, a légué, en 1889, son médaillier.

XI. M. **Debray** (Henri), suivant ses testaments et codicilles olographes en date des 1er mai 1882, 4 août 1887 et 4 mars 1888, à Lille, a légué divers objets anciens et une somme de 19.000 fr. dont les intérêts devront être affectés à la publication des manuscrits de dom Grenier, concernant la ville de Corbie.

Acceptation autorisée par décret du Président de la République du 9 juin 1897.

XII. M. **Cauvel de Beauvillé** (Félix), suivant son testament olographe en date du 10 juillet 1896, a légué une somme de 4.000 francs.

Acceptation autorisée par décret du Président de la République du 28 janvier 1899.

XIII. **M. Janvier** (Auguste), suivant son testament en date du 31 mars 1890, déposé en l'étude de M[e] Deriencourt, notaire à Amiens, le 21 juillet 1900, à légué à la Société des Antiquaires de Picardie la somme de 20.000 francs pour le revenu être employé à la publication de documents inédits, choisis dans les archives départementales et communales de la Somme et subsidiairement dans celles des autres régions ayant fait partie de la province de Picardie. Elle devra publier au moins un volume in-4° tous les deux ans.

Acceptation autorisée par arrêté préfectoral en date du 13 mai 1901.

XIV. **M. Prarond** (Philippe-Constant-Ernest), suivant son testament olographe en date du 12 décembre 1908, déposé en l'étude de M[e] Anty, notaire à Abbeville, le 10 novembre 1909, a légué à la Société des Antiquaires de Picardie une somme de 10.000 francs, pour le revenu en être employé à publier celles des œuvres manuscrites du testateur dont l'intérêt serait reconnu.

XV. **M. Pinsard** (Charles-Joseph), suivant son testament olographe en date du 1[er] octobre 1906, déposé en l'étude de M[e] Lepage, notaire à Amiens, le 29 juin 1911, a légué à la Société des Antiquaires de Picardie : 1° Tous les livres, albums artistiques et dessins qu'elle choisira dans sa bibliothèque, — 2° un meuble en bois sculpté renfermant des plans, cartes et dessins, — 3° une somme de 30.000 francs pour en employer le revenu a décerner tous les ans un prix à l'auteur d'un mémoire sur un sujet d'archéologie ayant trait au département de la Somme et dont le sujet sera donné par la Société. Ce prix qui ne sera jamais inférieur à six cents francs ne pourra être partagé.

Acceptation autorisée par arrêté préfectoral en date du 17 janvier 1913.

XVI. En mémoire de **M. Robert Guerlin**, sa famille a fait à la Sociéte, le 7 juillet 1913, une généreuse donation.

XVII. En mémoire de **M. Alf. Demailly**, sa famille a offert à la Société un important ouvrage manuscrit relatif à la numismatique picarde.

XVIII. **M. Ed. Soyez** a légué à la Société, par plusieurs dispositions testamentaires : 1° divers dessins et œuvres d'art, — 2° une somme de 25.000 francs, — 3° 100.000 francs pour assurer la publication de l'ouvrage intitulé « la Picardie Historique et Monumentale » dont il fut le fondateur.

Acceptation autorisée par arrêté préfectoral en date du 21 février 1920.

XIX. Madame la Comtesse **Aymar de la Rochefoucauld,** née Morgan de Belloy, a légué à la Société par son testament, en date du 12 août 1912 — déposé à Me Legrand, notaire à Amiens, le 31 mai 1920 — les Ruines du Château de Picquigny.

Acceptation autorisée par arrêté préfectoral du 7 septembre 1921.



LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS DÉCÉDÉS EN EXERCICE

Date du décès.	MM.
12 février 1837.	**Caron** (Charles-Alexis-Nicolas), né à Amiens, le 19 décembre 1811.
16 mai 1839.	**Cocquerel** (Firmin-Joseph), ✻, né à Amiens, le 9 décembre 1774.
12 août 1842.	**Le Dieu** (Jean-Baptiste-Alexandre), ancien vice-président, né à Amiens, le 26 juillet 1774.
15 août 1844.	**Lavernier** Jean-François-Charles-Mathurin), ancien secrétaire annuel, né à Abbeville, le 4 janvier 1791.
27 juin 1847.	**Janvier** (Louis-Joseph-Henri), né à Amiens, le 20 août 1781.
5 octob. 1850.	**Dorbis** (Victor-Théophile-Bénoni-Galtat), trésorier de la Société, né à Doullens, le 12 décembre 1803.
7 mai 1853.	**Le Merchier** (Charles-Gabriel), ✻, ancien maire d'Amiens, ancien président, né à Péronne, le 13 août 1769.
29 déc. 1854.	**Rigollot** (Marcel-Jérôme), ✻, ancien président, né à Doullens, le 30 septembre 1786.
21 juill. 1855.	**Le Prince** (Pierre-Joseph-Auguste), conservateur du Musée, né à Amiens, le 7 mai 1780.
15 mai 1856.	**Bisson de la Roque** (Jules-Gabriel), ancien président, né à Bourseville, canton d'Ault (Somme), le 21 juin 1803.
20 fév. 1857.	**Guérard** (François), ancien président, né à Amiens, le 29 octobre 1795.
21 octob. 1859.	**Magdelaine** (Augustin), ✻, ancien président, né à Dôle (Jura), le 6 décembre 1788.

9 déc. 1863.	**Betz** (Alexandre-Eugène-Gustave, comte de), ✻, ancien président, né au château de Beauchemin, commune de Chemin (Jura). le 22 mai 1799.
6 août 1865.	**Breuil** (Guillain-Joseph-Auguste), ✻, ancien président, né à Amiens, le 5 mars 1811.
26 août 1874.	**Bazot** (Adolphe-Pierre-Marie), ancien président, né à Paris, le 22 octobre 1805.
14 avril 1875.	**Rembault** (Marie - André - Gabriel), ancien secrétaire annuel, né à Amiens, le 6 novembre 1817.
3 nov. 1882.	**Noyelle** (Marie-Joseph-Honoré-Ernest), né à Amiens, le 8 avril 1842.
9 juin 1885.	**Mennechet** (Eugène - Alexandre), ✻, né à Saint-Quentin (Aisne), le 29 juin 1821.
30 janv. 1886.	**De Forceville** (Gédéon-Adolphe-Casimir), né à St-Maulvis (Somme), le 28 février 1800.
6 juin 1887.	**Letemple** (l'abbé Charles-François-Augustin), né à Ham, le 7 septembre 1814.
3 avril 1888.	**Garnier** (Jacques-Jean-Baptiste-Adolphe), ✻, secrétaire perpétuel et ancien président, né à Amiens, le 2[illegible] février 1808.
7 avril 1889.	**Hesse** (Alexandre), ✻, ancien président, né à Amiens, le 6 décembre 1807.
11 juin 1889.	**Duthoit** (Edmond-Marie-Clément-Louis), ✻ ✠, architecte en chef des monuments historiques de l'Algérie, né à Amiens, le 1er mai 1837.
24 nov. 1889.	**Salmon** (Charles), ✠, ancien président, né à Amiens, en avril 1832.
26 fév. 1891.	**Jourdain** (l'abbé Edouard), chanoine titulaire, ancien président, né à Amiens, le 21 mars 1804.
21 nov. 1891.	**Pouy** (Ferdinand), correspondant du ministère de l'Instruction publique, né à Villers (Yonne), le 17 février 1824.

3 mars 1893. **Hecquet de Roquemont** (Albert), ✻ ✠, président honoraire à la Cour d'appel d'Amiens, ancien président, né à Abbeville, le 12 octobre 1813.

22 avril 1893. **De Cagny** (l'abbé Paul-Urbain), ✿ A., chanoine honoraire, président honoraire de la Société, né à Nesle (Somme), le 24 mai 1804.

14 août 1894. **Crampon** (l'abbé Th.-Joseph-Auguste), chanoine titulaire, ancien président, né à Franvillers (Somme), le 4 février 1826.

28 février 1895. **Hénocque** (l'abbé Jules), doyen du Chapitre, ancien président, né à Boulainvilliers-Tronchoy (Somme), le 6 mars 1812.

14 mars 1896. **Oudin** (Victor-Ernest), ✻ ✿, président de Chambre à la Cour d'appel, ancien président, né à Vervins (Aisne), le 26 août 1831.

22 janv. 1900. **Antoine** (Louis-Henri), ✻, président d'honneur de la Société, architecte, ancien conseiller municipal de la ville d'Amiens, capitaine-commandant honoraire de la Compagnie des sapeurs-pompiers d'Amiens, né à Lunéville (Meurthe-et-Moselle), le 13 octobre 1820.

1er fév. 1900. **Dubois** (Alexis-Auguste-Florent), ✠, ancien chef de bureau à la mairie d'Amiens, né à Amiens, le 5 janvier 1824.

13 fév. 1900. **Duval** (l'abbé Antoine-Théophile), doyen du Chapitre, vicaire général, président d'honneur de la Société, né à Oisemont, le 12 décembre 1808.

16 fév. 1900. **Billoré** (Charles), ✿ A., architecte, directeur des travaux de la Cathédrale, inspecteur des édifices diocésains, né à Amiens, le 5 mai 1851.

21 juill. 1900. **Janvier** (Auguste), ✿ I., membre de l'Académie d'Amiens, inspecteur de la Société française d'archéologie, ancien président, né à Paris, le 9 septembre 1827.

7 août 1900. **Darsy** (Irénée), notaire honoraire, ancien directeur des établissements pénitentiers de la Somme et de l'Aisne, ancien président, né à Gamaches (Somme), le 3 mai 1811.

28 sept. 1901. **Gallet** (Emile), ✻, ancien magistrat, né à Longpré-les-Corps-Saints, le 17 août 1831.

25 juin 1902. **Trouille** (Natalis), ancien trésorier de la Société, né à Amiens, le 15 novembre 1835.

5 sept. 1903. **Gosselin** (le chanoine Jules), né à Mailly-Maillet, en 1835.

9 fév. 1904. **Boucher** (l'abbé Edouard), curé de Saint-Roch, ancien président, né à Amiens, le 31 mai 1854.

7 mars 1905. **Leleu** (Maurice-Alexis), ✻, ✪ I., proviseur honoraire du Lycée d'Amiens, ancien conseiller municipal, ancien président, né à Pimprez (Oise), le 9 août 1824.

25 juin 1905. **Boudon** (Georges), né à Amiens, le 3 juillet 1844.

24 nov. 1905. **Poujol de Fréchencourt** (Fernand), maire de Fréchencourt, ancien conseiller d'arrondissement, secrétaire perpétuel, né à Amiens, le 24 février 1839.

20 mars 1911. **Vitasse** (le chanoine Henri), né à Morlancourt (Somme), le 31 mars 1847.

29 juin 1911. **Pinsard** (Charles-Joseph), architecte, né à Amiens, le 21 mai 1819.

17 juin 1913. **Guerlin** (Robert), membre du Conseil municipal d'Amiens et ancien président des Antiquaires de Picardie et de la Société industrielle, né à Amiens, le 8 avril 1861.

11 nov. 1914. **Antoine** (Henri), architecte diplômé par le Gouvernement, lieutenant au 12e territorial, né à Amiens, le 26 juin 1878, tombé au champ d'honneur, à la bataille de Lombaertzyde (Belgique).

14 nov. 1914. **Puisieux** (Alfred Le Roux de), ancien président de la Société, né à Arras, le 29 août 1851.

10 octob. 1915. **Calonne d'Avesnes** (Le Vte Louis-Marie-Albéric de), président d'honneur, ancien conseiller d'arrondissement, lauréat de l'Académie française, né à Amiens, le 17 mai 1843, mort au château de Romont, commune de Buire-le-Sec (Pas-de-Calais).

23 juill. 1916. **Demailly** (Alfred), représentant de commerce, né en 1864.

20 avril 1917. **Soyez** (Pierre-François-Edmond), ✻, président d'honneur de la Société des Antiquaires de Picardie, de la Société des Amis des Arts de la Somme et de la Société industrielle d'Amiens, commandeur de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire le Grand, mort à Amiens, où il était né en 1829.

25 sept. 1919. **Rohaut** (le chanoine François), né à Taisnil (Somme), le 1er novembre 1843, mort à Amiens et inhumé à Pierrepont.

13 août 1922. **Cardon** (l'abbé Camille), aumônier, ancien président, mort à Amiens.

13 mai 1923. **Ponchon** (Alexandre-Adolphe), O. I. ✪, ✤, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque communale, membre résidant, 17 octobre 1922, décédé à Amiens.

COMPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE

au 13 Juillet 1923

Président d'honneur : M. R. DE GUYENCOURT.

Président : M. Félix LAMY.
Vice-Président : M. E. HÉREN.
Secrétaire perpétuel : M. Ernest SCHYTTE.
Secrétaire annuel :
Trésorier : M. L. LEDIEU.
Trésorier adjoint : M. P. GIGON.

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS

Dates d'admission.	MM.
1877. 9 janv.	JOSSE (Hector), 17, rue Dewailly (1).
1881. 11 janv.	DUHAMEL-DECÉJEAN (Charles), propriétaire, 13, rue des Poissonniers, Nesle (Somme). — Membre non résidant, 1873-1881.
1885. 14 avril.	DURAND (Georges), ✻ ✪ I., correspondant de l'Institut, ancien archiviste du département, 22, rue Pierre l'Hermite. — Membre non résidant, 1879-1885.
1885. 15 juill.	GUYENCOURT (Robert DE), 1, rue Gloriette. — Membre non résidant, 1879-1885.
1886. 13 avril.	ROUX (Joseph), avocat, docteur en droit, 18, rue Jules Lardière. — Membre non résidant, 1881-1886.
1888. 13 mars.	LOUVENCOURT (le comte Adrien DE), 12, Grande rue Notre-Dame, Abbeville.

(1) L'indication des rues d'Amiens n'est suivie d'aucune autre mention.

1890. 9 fév. MILVOY (Amédée), architecte, 1, rue Thouroude, Mont St-Aignan (S.-I.). — Membre non résidant, 1888-1890.

1893. 14 mars. WITASSE (Gaëtan DE), 21, rue Voiture. — Membre non résidant, 1879-1893.

1897. 11 mai. BRANDICOURT (Virgile), 21, rue de Noyon. — Membre non résidant, 1892-1897.

1899. 11 avril. LEDIEU (Léon), 12, rue Porion. — Membre non résidant, 1881-1899.

1899. 17 oct. DUBOIS (Pierre), ✪ I., négociant, 96, rue Vulfran-Warmé. — Membre non résidant, 1893-1899.

1900. 10 avril. BOQUET (Jules), ✻, artiste peintre, membre de l'Académie d'Amiens, 24, rue Porte-Paris. — Membre non résidant, 1897-1900.

1900. 10 avril. FRANCQUEVILLE (Amédée DE), docteur en droit, 3, rue des Augustins. — Membre non résidant, 1881-1900.

1902. 10 juin. MANTEL (Mgr), supérieur de l'Ecole libre de la Providence, 38, rue Lavalard. — Membre non résidant, 1896-1902.

1902. 8 juill. COSSERAT (Maurice), ingénieur civil, manufacturier, 16, rue Jules Lardière. — Membre non résidant, 1895-1902.

1902. 8 juill. THOREL (Octave), ✻ I., conseiller honoraire à la Cour d'Appel, ingénieur des arts et manufactures, membre de l'Académie d'Amiens, 44, rue Lenotre. — Membre non non résidant, 1900-1902.

1903. 10 nov. COLLOMBIER (Félix), receveur honoraire de l'Enregistrement, 112, rue Saint-Jacques. Membre non résidant, 1891-1903.

1905. 14 fév. LEROY (l'abbé Maurice), chapelain de la cathédrale d'Amiens, curé-doyen de Moreuil (Somme). — Membre non résidant, 1897-1905.

1905. 9 mai. COSSERAT (Pierre), 40, rue de la République. — Membre non résidant, 1895-1905.

1907. 8 janv. SCHYTTE (Ernest), 14, rue Leroux. — Membre non résidant, 1896-1907.

1908. 11 janv. HÉREN (Ernest), instituteur, 22, rue Dargent, — Membre non résidant, 1899-1908.

1910. 10 mai. MICHEL (Henri), conservateur de la Bibliothèque communale d'Amiens, 20, rue Dhavernas.

1915. 8 fév. FLORISOONE (Charles-Félix), professeur au Lycée Henri IV, 19, rue Lagrange, Paris, (Ve).

1919. 11 nov. VIVIEN (Narcisse), architecte de la ville d'Amiens, 11, rue Alexandre Fatton. — Membre non résidant, 1900-1919.

1921. 11 janv. LAMY (Félix), industriel, 21, rue de la République. — Membre non résidant, 1901-1921.

1921. 12 avril. ANSART (Pierre), architecte, 11, rue Emile Zola, membre non résidant, 1918-1921.

1922. 17 oct. BIENAIMÉ (Edouard), architecte de la Ville d'Amiens, 109, rue Lemerchier, membre non résidant, 1911-1922.

1922. 17 oct. GIGON (Paul), ancien notaire, 12, rue Dijon. — Membre non résidant, 1902-1922.

1922. 12 déc. OLIVE (l'abbé), aumônier, 60, rue Jules Barni. — Membre non résidant, 1902-1922.

MEMBRES TITULAIRES PERPÉTUELS

MM.

1898. 8 nov. ALIX (l'abbé Jean), 8, rue Férou, Paris (VIe).

1914. 13 janv. Archiviste du Pas-de-Calais (M. l'), Palais Saint-Waast, Arras (Pas-de-Calais).

1912. 11 juin. ARNETTE (Lucien), Avocat à la Cour, 10, rue Mistral, Aix (Bouches-du-Rhône).

1899. 15 fév. BEAUVILLÉ (Félix Cauvel de), château de Dromesnil, par Hornoy (Somme).

1921. 8 fév. BOUCTOT (André), 36, rue Porte-Paris.

1921. 8 fév. BOUCTOT (Mme, née Marie-Louise VAGNIEZ), 36, rue Porte-Paris.

1901. 15 oct. BONNAULT (le vicomte DE), château de Mérélessart, par Hallencourt (Somme).

1911. 14 fév. Chapitre de la Cathédrale d'Amiens (le), chez M. le chanoine LENOIR, secrétaire, 32, rue Lamartine.

1920. 19 oct. CHENU (Mme Henri), 5, rue Péru-Lorel.

1901. 12 nov. COLLEMANT (Charles), Grandvilliers (Oise).

1923. 8 mai. FAYOLLE (Comte DE), Docteur en droit, licencié ès-sciences, château de Fayolle, par Tocane-Saint-Apre (Dordogne).

1909. 11 mai. GOSSET (le chanoine Anatole), curé-doyen, Albert (Somme).

1898. 13 déc. GOUDALLIER (Léon), Plainville, par Le Mesnil-St-Firmin (Oise).

1892. 10 mai. POTHUAU (le marquis GUILHEM DE), château de Chitenay (Loir-et-Cher), et 35, avenue Georges V, Paris (8e).

1877. 13 déc. HINNERDAL (le comte D'), 60, rue de Varennes, Paris (VIIe).

1899. 13 juin. LEDIEU (le chanoine Henri), 61, rue Saint-Fuscien.

1902. 10 nov. LUBERSAC (le comte Jean DE), 60, rue de Varenne, Paris (7e).

1871. 12 déc. SANCHES DE BAENA (le vicomte DE), membre dme plusieurs sociétés savantes, 210, rua diretta de Bemfica, Lisbonne (Portugal).

1884. 12 août. VISME (Armand DE), 174, boulevard Haussmann, Paris (8e).

1908. 11 fév. WAZIERS (le comte Pierre DE), Lignières-en-Vimeu, par Senarpont (Somme).

MEMBRES TITULAIRES NON-RÉSIDANTS

MM.

8 mai 1923. ACCART (le chanoine Charles, David), curé-archiprêtre, rue Saint-Jean, Péronne.

9 fév. 1910. AGISSON (Gustave), instituteur, Chipilly, par Sailly-Laurette (Somme).

20 oct. 1908. ANCHALD (Jacques D'), château d'Elincourt, par Saint-Blimont (Somme).

17 oct. 1922. ANNE (Mme D'), St-Romain, par Poix (Somme).

9 fév. 1886. ANTOINE (Georges), député, ancien maire d'Amiens, 2, rue d'Alger.

9 fév. 1910. ANTOINE (l'abbé Philippe), 61, rue St-Fuscien.

12 mars 1907. ARCELIN (l'abbé Alfred), curé de Curchy, par Nesle (Somme).

21 fév. 1893. ARMAND (l'abbé Anicet-Joseph), curé d'Aigneville, par Feuquières (Somme).

10 déc. 1895. AUBEY (Edmond), avocat, 59, rue Boissière, Paris, (XVIe).

10 fév. 1920. BACKELANDT (Gaston), chef honoraire de la comptabilité à la mairie d'Amiens, 52, rue du Comte Raoul.

13 juin 1899. BACQUET (Alfred-Eugène), ✿ A., directeur de l'Ecole primaire supérieure, Corbie (Somme).

12 juin 1923. BALÉDENT (Paul-Robert), 1, rue de l'Abbaye.

10 juill. 1923. BALLEREAU (Jacques), architecte en chef du département de la Somme, 1, rue Gribeauval.

12 juill. 1910. BARBET-MASSIN (Roger), industriel, 47, rue du Faubourg St-Honoré, Paris (VIIIe).

9 juill. 1907. BEAUDRY (l'abbé Amédée), 3, rue de l'Ecole du Chant, Beauvais (Oise).

14 mai 1912. BEAUGRAND (Paul), ✿ A., sculpteur, 105, rue Jules Barni.

15 oct. 1895. BEAURAIN (Georges), receveur de l'Enregistrement, Hornoy (Somme).

11 nov. 1913. BÉCOURT (l'abbé G.), vicaire à St-Pierre, 8, rue Bourget, Montdidier (Somme).

13 nov. 1917. BECQUART (Alb.), ingénieur-constructeur, 72, rue de Bordeaux, Saumur (Maine-et-Loire).

9 mai 1893.	Becquincourt (René de), 25, boulevard de Guyencourt.
12 juin 1923.	Belhomme (François), maire, rue des Ecoles, Poix de la Somme.
14 nov. 1911.	Bénard (Gaston), 21, rue Gresset.
12 mars 1895.	Bernard (Alexandre-Henri), architecte du Gouvernement, 23, rue des Cordeliers, Compiègne (Oise).
8 fév. 1887.	Berny (Piere de), 36, rue Victor Hugo et château de Ribeaucourt, par Domart-en-Ponthieu (Somme).
13 déc. 1910.	Bienaimé (Pierre), 17, rue du Tribunal, Doullens (Somme).
13 déc 1910.	Biendiné (Emile), 89, rue Vulfran-Warmé.
15 juill. 1903.	Bigorgne (Alfred), Le Mesnil-Saint-Firmin (Oise).
14 nov. 1905.	Billoré (l'abbé), 36, chaussée du Bois, Abbeville (Somme).
10 fév. 1914.	Billoré (Georges), instituteur à Cartigny (Somme).
10 nov. 1908.	Billoré (l'abbé Ernest), curé de Gueshard, (Somme).
14 nov. 1911.	Blain (André), à Gournay-sur-Aronde (Oise).
14 déc. 1920.	Blin (Joseph), Directeur de l'Ecole moderne, Oisemont (Somme).
9 mai 1905.	Blandin (le chanoine), rue de Blayries, 30.
12 mars 1901.	Blériot (Paul), 17, place Longueville.
10 mai 1910.	Blotière (Maurice), à Corbie (Somme).
8 nov. 1904.	Bocquet (E)., ✿ A., à Trigny-et-Pont, par St-Simon (Aisne).
5 déc. 1895.	Boistel de Belloy (Henri), château de Belloy-sur-Somme, par Picquigny (Somme).
10 mai 1921.	Bomy (Léon), Villa La Falaise, Sangatte, par Calais (Pas-de-Calais).
10 avril 1900.	Bos (Edouard du), 34, rue des Vignes, Paris (XVIe).
14 fév. 1922.	Bos (Henri du), château de Bovelles, par Amiens.
10 juill. 1923.	Boudoux (Oscar), principal clerc d'avoué à Péronne.
8 mai 1923.	Bouffet (Georges), architecte, 58, rue Gresset.
11 avril 1911.	Bouffette (Paul), agriculteur, rue Neuve, Rosières (Somme).

10 juill. 1923. BOUGON (Francis), étudiant, 21, rue Millevoye.

13 juill. 1897. BOULANGER (Clodomir), ✻, ✿ I., ancien notaire, archéologue, Bagnoles-de-l'Orne (Orne).

9 mars 1920. BOULLANGER (M. Maurice), 2, rue Boucher-de-Perthes.

24 nov. 1891. BOULOGNE (l'abbé), 22, rue Morgan.

18 oct. 1921. BOURDEAUX (Philippe), chef de gare, Noyon (Oise).

8 juill. 1902. BOURDREL (Gabriel), 3, rue des Rapporteurs, Abbeville.

9 déc. 1919. BOURY (M. l'abbé Georges), curé de Bouquemaison (Somme).

10 avril 1923. BOUTIN-SELINCOURT (Mme), Infirmière-major, Neuville-sous-Montreuil, par Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

14 nov. 1905. BOUVIER (L.), pharmacien, à Poix (Somme).

9 janv. 1906. BOUVIER (l'abbé), ✿ A., aumônier, Cagny, par Amiens (Somme).

13 juill. 1897. BRANDT DE GALAMETZ (le comte Edouard DE), château d'Havernas, par Canaples (Somme).

8 mars 1919. BRASSEAU (M. Armand), architecte, 12, boulevard du Temple, Paris (XIe).

13 janv. 1920. BRIÈRE (André-Léon), banquier, 3, rue du Collège, Noyon (Oise).

13 fév. 1907. BRUNEL (C.-F.), professeur à l'Ecole des Chartes, 246, boulevard Raspail, Paris, 14e.

12 nov. 1895. BRUTAILS (Jean-Auguste), archiviste de la Gironde, 25, rue d'Aviau, Bordeaux (Gironde).

20 avril 1909. BURTHE D'ANNELET (le baron André), 21, rue d'Aumale, Paris (IXe).

10 mai 1910. BUSIAU (G.), pharmacien, place Saint-Ayoul, Provins (Seine-et-Marne).

11 juill. 1905. CABRY (Georges), 4, rue Alphonse Leuillier.

15 juill. 1885. CACHELEU (le chanoine), doyen de Saint-Jacques, 6, rue Flamant.

11 déc. 1883. CAGÉ (Carlos), avocat, archiviste paléographe, 16 *bis*, boulevard Morland, Paris (IVe).

8 nov. 1910.	CAHON (le docteur), ✻, ✿, château de Bellevue, 66, rue Compans, Paris (XIXe), et 14, rue Jean-de-Bailleul, Saint-Valery-sur-Somme (Somme).
13 mars 1922.	CAILLEUX (le Dr Victor), 15, rue Poulet, Paris, (18e).
11 janv. 1921.	CALIPPE (le chanoine), curé-doyen de la Cathédrale, 28, rue Robert de Luzarches.
11 avril 1905.	CALIPPE (l'abbé), curé de Revelles, par Quevauvillers (Somme).
11 janv. 1916.	CALONNE D'AVESNE (le comte Robert DE), château de Romont, par Campagne-lès-Hesdin (Pas-de-Calais).
10 nov. 1908.	CARDON (l'abbé Léandre), curé de Toutencourt (Somme).
14 fév. 1922.	CARMICHAEL (James), industriel, Ailly-sur-Somme (Somme).
11 fév. 1913.	CARON (Madame O.), 141, rue Laurendeau.
3 nov. 1898.	CARON (Antoine), 15, rue Emile Zola.
13 janv. 1912.	CARON (Léon), 126, rue des Trois-Cailloux.
15 juill. 1913.	CARON (Paul), 17, marché aux Herbes, Péronne.
13 fév. 1923.	CARPENTIER (Zacharie), architecte, 83, rue Jules Barni.
8 mars 1921.	CAUCHETIER (Jacques), 1, rue d'Edimbourg, Paris (8e).
11 déc. 1906.	CAUET (le chanoine Jules), 39, rue Martin-Bleu-Dieu.
13 fév. 1907.	CAUMARTIN (René), ✻, ✿ A., maire d'Amiens, avocat, 37, rue St-Fuscien.
12 juin 1923.	CAVEL (Alfred), cultivateur, Soyécourt, par Estrées-Deniécourt (Somme).
12 déc. 1922.	CHAMPION (Edouard), British Museum, 5, Quai Malaquais, Paris (VIe).
11 nov. 1919	CHARIE (M. Charles DE LA), à Ste-Austreberthe, par Hesdin (Pas-de-Calais).
10 janv. 1892.	CHARLIER (l'abbé), curé-doyen de Poix (Somme).
14 fév. 1922.	CHAUCHARD (Charles), 15, rue Porion.
8 juill. 1902.	CHEVALIER (Raymond), membre de la Société française d'Archéologie, Le-Bois-de-Lihus, par Estrées-Saint-Denis (Oise).

14 nov. 1922. CHIROL (Pierre), architecte, 22, rue Buffon, Rouen.

8 déc. 1908. CHOPART (l'abbé Victor-Jean-Baptiste-Léon() curé de Saint-Riquier.

9 juill. 1905. CHOQUET (Louis), 21, rue Guy-Patin, Beauvais (Oise).

13 mars 1900. CIVILLE (le comte Robert DE), ingénieur, 23, rue de Rouen, Beauvais (Oise).

12 fév. 1901. CLERMONT-TONNERRE (le marquis DE), château de Bertangles, par Villers-Bocage (Somme), et 8, place du Palais-Bourbon, Paris (VIIe).

4 déc. 1893. COCRELLE (le chanoine), 1, rue Cormont.

19 déc. 1891. CODEVELLE (Charles), 28, rue Saint-Fuscien.

12 déc. 1922. CODEVELLE (Armand), 34, rue Saint-Fuscien.

9 déc. 1919. COFFIGNIEZ (l'abbé), curé de Longuevalle (Somme).

14 fév. 1922. COLMAIRE (Dr Léon), 42, rue de Boutillerie.

11 juill. 1922. CORBY (Emile), ancien notaire, 33, rue Lamarck.

12 juin 1923. CORNET (Docteur Albert), Directeur du Bureau municipal d'hygiène, 49, rue Voclin.

11 avril 1922. COSSERAT (André), 16, rue Jules Lardière.

14 mars 1922. COSSERAT (Jacques), 40, rue de la République.

11 juill. 1916. COUPEZ (Paul), 13, rue des Viviers, Valenciennes (Nord).

9 juill. 1901. COURCY (Henri), 19, rue Debray.

10 mai 1898. COURTIN-HECQUET (Vital), 40, rue Louis-Thuillier.

14 nov. 1899. COUTAN (le docteur), archéologue, 10, rue d'Ernemont, Rouen (Seine-Inférieure).

11 juill. 1905. CRÉPIN (le chanoine), archiprêtre, curé de Saint-Vulfran, 2, avenue du Rivage, Abbeville (Somme).

2 janv. 1900. CROISILLE (Edouard), 14, boulevard Pasteur.

15 oct. 1912. CROY (le Prince Charles DE), Rumillies, Hainaut (Belgique).

5 déc. 1895. CRUSEL (René), licencié en droit, 9, place Sainte-Catherine, Abbeville (Somme).

14 mars 1905. CUISSET (l'abbé), curé de Méricourt-l'Abbé, par Ribemont (Somme).

14 nov. 1922. CUVELIER fils (Albert), 33, rue Vanderhagen, Haubourdin (Nord).

15 fév. 1899. DACHEUX (le chanoine Alfred), curé-doyen, Corbie (Somme).
18 oct. 1920. DACHEUX (Léon), propriétaire, Selincourt, par Hornoy (Somme).
8 mars 1910. DACHEUX (le docteur), 14, rue Mazagran.
8 mai 1923. DAMAY (Jean-Marie), rue du Marin, Péronne.
10 juill. 1923. DAMAY (René), industriel, à Picquigny (Somme).
12 juin 1923. DARRAS (Raoul), brasseur, Warloy-Baillon (Somme).
5 déc. 1899. DAVID (Paul), quai du Romerel, St-Valery-sur-Somme (Somme).
7 déc. 1897. DEBARY (Edouard), conseiller à la Cour, 24, rue Duminy.
11 avril 1922. DEBEAUVAIS (Pierre), 4, rue Voclin.
8 mai 1917. DEBERLY (M. Gérard), 4, rue Lavalard.
13 nov. 1894. DEBOUT (Mgr Henri), chanoine honoraire 98, rue du Cherche-Midi, Paris (VI[e]).
11 nov. 1919. DECREPT (Madame), Bernay-en-Ponthieu, par Regnière-Ecluse (Somme).
11 juin 1901. DECROOS (Jérôme), notaire honoraire, 51, Grande Place, Saint-Omer (Pas-de-Calais).
7 déc. 1897. DEFLESSELLE (Gaëtan), à Hamencourt, par Doulens (Somme).
11 juin 1912. DEFLEURY (l'abbé J.-B.), curé d'Heilly, par Corbie (Somme).
15 juill. 1914. DECAGNY (Georges), agriculteur, à Croix-Moligneaux, par Matigny (Somme).
10 avril 1894. DELATTRE (Eugène), 4, rue de l'Oratoire.
10 nov. 1908. DELAUNAY (Ch. Gustave), 10, quai de l'Ecluse.
11 déc. 1917. DELAUX (M. Alf.), 139, boulevard Magenta, Paris (X[e]).
10 fév. 1914. DE LE RUE, (l'abbé Joseph), professeur au Collège libre, Marcq-en-Barœul (Nord).
8 nov. 1898. DEMARCY (l'abbé Octave-Marie-Joseph-Arthur), docteur en théologie, 61, rue Saint-Fuscien.
10 avril 1923. DEMAROLLE (M[me] F. P.), 12, rue Jules Lardière.
9 fév. 1909. DEPOILLY, (le chanoine A.), curé-doyen, Ailly-le-Hout-Clocher (Somme).
8 fév. 1921. DEQUEN (Emile), étudiant, Halloy-les-Pernois, par Canaples.

10 avril 1923.	Dequen (Mlle Françoise), 15, rue Victor-Hugo.
13 nov. 1894.	Desavoye (Paul), avocat, 3 *bis*, rue Rosa-Bonheur, Paris (XVe).
10 juin 1923.	Devisme (Georges), notaire, Gien (Loiret).
12 juin 1923.	Digard (Mme Georges), Le Prieuré, par Beaurainville (Pas-de-Calais).
9 nov. 1920.	Doal (Pierre), 9, rue Constantine.
8 mars 1910.	Douay (l'abbé), curé de Warloy-Baillon (Somme).
9 avril 1907.	Douchet (Simon-Victor), instituteur, Dreuil-Hamel, par Airaines.
12 juin 1923.	Douchet (Henri), propriétaire, 38, Grande Place, Péronne.
9 nov. 1919.	Douvry (R.), ingénieur, Corbie (Somme).
12 janv. 1904.	Dubois (Alain), 15, rue Gribeauval.
10 juill. 1906.	Duceux (Oscar), 9, avenue Niel, Paris XVIIe.
13 déc. 1921.	Duclercq (Paul), libraire, 22, rue Alfred Condé, Abbeville (Somme).
9 mai 1894.	Dupont (Robert), 2, rue Caumartin.
12 juin 1923.	Dupont (l'abbé Gabriel), Doingt-Flamicourt (Somme).
10 déc. 1912.	Dupré (Paul), libraire, 34, rue Croix-Belle-porte, Saint-Quentin (Aisne).
11 janv. 1898.	Dupuis (Edouard), chirurgien dentiste, 66, rue de l'Amiral-Courbet.
6 juill. 1909.	Dupuis (E.), photographe, à Hallencourt (Somme).
13 mai 1919.	Dupuis (Gaston), sous-chef de bureau à la Mairie d'Amiens, 75, rue de Chabannes.
14 nov. 1911.	Duquesne (André), avocat, 76, rue St-Gilles, Abbeville (Somme).
9 nov. 1920.	Durand (Albert), Secrétaire du syndicat des fabricants de toiles, 48, rue Brûle-Maison, Lille (Nord).
8 nov. 1921.	Dursent-Letellier (Mme), Talmas, par Villers-Bocage (Somme).
13 fév. 1912.	Dutertre (le docteur E.), 12, rue Coquelin, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
14 fév. 1911.	Duthoit (Ed.), notaire, rue au Lin, 42.
30 déc. 1893.	Duthoit (Louis), architecte diplômé, 150, rue Lafayette, Paris (Xe).
9 mai 1905.	Duvette (Abel), 30, rue des Jacobins.

14 mars 1922. EGRET (Victor), licencié en droit, rue Beaubois, Péronne (Somme).

19 fév. 1890. ENLART (Camille), ✠ I., archiviste paléographe, ancien membre de l'Ecole française de Rome, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, directeur du Musée du Trocadéro, 8, place de Breteuil, Paris (XVe).

14 nov. 1922. ESTIENNE (Joseph), archiviste du département de la Somme, 149, rue Laurendeau.

9 fév. 1910 ETEVÉ (l'abbé Louis), Arvillers (Somme).

11 juin 1912. FAGARD (Maurice), 82, rue Vaneau, Paris (7e).

9 nov. 1920. FARCY (Dr Maurice), 35, rue de Beauvais.

9 juin 1908. FAVERNAY (Charles FATON DE), 10, rue Porion et Château de Raincheval, par Beauquesne (Somme).

11 juill. 1922. FAVRY (René-Marie), architecte des monuments historiques, 7, impasse Joron.

15 oct 1912. FAYOLLE (le Mis DE), 18, rue du Plantier, Périgueux (Dordogne).

10 nov. 1908. FÉRET (Ernest), agréé, Libourne (Gironde).

12 juin 1923. FIAMMA (Louis), avocat stagiaire à la Cour d'Appel, 27, Avenue d'Edimbourg.

10 juin 1913. FLEURY (Marcel), 72, Grande rue, Faubourg du Bois, Abbeville.

13 juin 1905. FLINOIS (Achille), 14, rue des Sergents.

10 juill. 1923. FLORIVAL (Maurice DE ROUSSEN DE), inspecteur principal au Chemin de fer de l'Est, 10, rue Logelbach, Paris (17e).

9 nov. 1920. FLORIVAL (Pierre DE ROUSSEN DE), 126, rue Saint-Gilles, Abbeville (Somme).

7 juill. 1896. FORTS (Philippe DES), archiviste paléographe, château d'Yonville, par Hallencourt (Somme).

9 nov. 1920. FOURCY (l'abbé Edgard), Directeur de la Semaine religieuse, 21 *bis*, rue Boucher de Perthes.

9 nov. 1920. FRANCE (Vte Henry DE), Arry, par Regnière-Ecluse (Somme), et 3, rue Vaneau, Paris (VIIe).

13 avril 1915. FRANCHOMME (le docteur Alfred), 120, boulevard Vauban, Lille (Nord).

14 mars 1893. FRANQUEVILLE (Jean DE), 3, rue des Augustins et château de Wargnies, par Canaples (Somme).

14 fév. 1905. FROISSY (Camille DANSE DE), 250 *bis*, boulevard St-Germain, Paris (VIIe).

14 fév. 1911. FROMAGEOT (Henri), avocat à la cour d'appel de Paris, 6, avenue de l'Eglise, Le Chesnay (Seine-et-Oise).

8 avril 1913. FROMENT (René DE), Isserpent (Allier).

12 nov. 1895. GAILLARD (Georges), président honoraire du tribunal civil, 11, place du Théâtre, Beauvais (Oise).

13 déc. 1910. GALAMPOIX (Fernand), entrepreneur, 132, route de Cagny.

9 mai 1916. GALET (Pierre-Denis), 172, rue Laurendeau.

9 avril 1905. GALLOIS (l'abbé), curé d'Elincourt-Sainte-Marguerite (Oise).

10 janv. 1899. GALOT (l'abbé), 68, rue Delpech.

12 nov. 1907. GAMBIER (l'abbé), curé de Quevauvillers (Somme).

11 juin 1901. GARÇON (Robert), notaire, 13, grande rue Notre-Dame, Abbeville (Somme).

12 mars 1901. GARET (le chanoine), 112 chaussée Saint-Pierre.

11 janv. 1906. GARET (Maurice), ✿ I., ✠, avoué, 51, boulevard du Mail.

24 oct. 1911. GARRY (Henry), industriel, Vron (Somme).

12 nov. 1912. GARSIGNIES (Mme DE), château de Beaufort, par Rouvroy (Somme).

12 juin 1923. GAUCHIN (Auguste), licencié en droit, agriculteur, Flaucourt (Somme).

9 juin 1903. GAUDEFROY (Léon-Jules-Frédéric-Albert), à Tully, par Béthencourt-sur-Mer (Somme).

10 mai 1921. GÉNEAU (Louis), 24, Grande-Place, Samer (Pas-de-Calais).

9 nov. 1920. GENET (André), architecte, 77, rue des Jacobins.

14 nov. 1922. GIARD (René), 2, rue Royale, Lille (Nord).

8 mai 1894. GILLÈS (Albert DE), château de Saulchoix-Clairy, par Amiens, et 2, boulevard Jules-Verne.

8 mai 1923. GODART (Marcel), ingénieur des Travaux publics de l'Etat, 8, rue Vulfran-Warmé, Amiens.

21 oct. 1913. GODIN (Eug.), pharmacien honoraire, 111, rue Vulfran-Warmé.
10 juil. 1923. GONSE (Emmanuel), architecte, 26, rue Fabert, Paris (7e).
13 janv. 1914. GOSSELIN (Alf.), instituteur, Querrieu (Somme).
11 avril 1905. GOSSELLIN (A.), notaire honoraire, Rue (Somme).
10 fév. 1903. GRAIRE (Henri), 5, rue Saint-Fuscien.
12 juin 1923. GRANGER (Henri), négociant en vins, 2, rue du Vert-Muguet, Péronne.
12 mars 1912. GREISCH (Henri), président du tribunal civil, Vervins (Aisne).
13 avril 1920. GREUET (l'abbé P.-F.-M.-J.), curé de Fransart, par Hattencourt (Somme).
10 avril 1923. GREVIN (l'abbé Gustave), professeur à l'Ecole St-Martin, 68, rue Delpech.
22 mai 1889. GROSRIEZ (Fernand DU), ✿ A., ancien sous-préfet, ancien receveur des finances, membre de la Société d'Emulation, 38, rue de la Tannerie, Abbeville (Somme).
13 nov. 1896. GUERLE (le chanoine), 18, rue Emile Zola.
21 oct. 1913 GUERLIN (Mme R.), 30, rue Delpech.
10 fév. 1914. GUILLEBON (Paul DE), château de la Mettrie, par Dinan (Côtes-du-Nord).
13 nov. 1894. GUILMONT (Joseph), 17, boulevard du Tzarewitch, Nice (Alpes-Maritimes).
12 juin 1923. GUIOT (l'abbé Saint-Ange), curé de Bussu, par Péronne.
14 juin 1904. HACQUART (O.), à Boves (Somme).
14 déc. 1920. HAGUET (Louis), 50, rue Lemerchier.
13 juill. 1915. HAINAUT (Fernand), professeur de mathémathiques, 16, rue de la Deule, Loos-lès-Lille (Nord), ou 1, rue de l'Abbaye, Amiens.
14 juin 1910. HANOT (Alfred), 6, rue Creton.
13 nov. 1906. HARDION (Jean), 4, rue Traversière, Tours (Indre-et-Loire).
14 mai 1901. HARDIVILLIERS (le vicomte Albéric D'), château de Monceaux, par Saint-Omer-en-Chaussée (Oise).
2 avril 1912. HAUTEFEUILLE (Charles BOUDOUX D'), château d'Hauteville, par Hesdin (Pas-de-Calais).

10 mai 1898. HESSE (Eugène), château de Flixecourt (Somme).

14 janv. 1908. HEUDUIN (Alb.), pharmacien honoraire, 21, boulevard de Guyencourt.

14 nov. 1911. HITIER (Henri), maître de conférences à l'Institut agronomique, 6, rue du Général-Foy, Paris (VIII[e]), et à Revelles, par Quevauvillers (Somme).

8 fév. 1921. HUBAULT (Paul), 15, rue du Bel-Air, Boutillerie, par Amiens.

10 fév. 1914. HUGUES (Clément), agent-voyer, 109, rue Vulfran-Warmé.

11 janv. 1906. HUGUET (Adrien), ✿ A., 3, place St-Pierre, Saint-Valery (Somme).

12 déc. 1911. HURÉ (Albert), notaire, 29, rue Boucher-de-Perthes, Abbeville (Somme).

14 nov. 1922. HURÉ (le D[r] Louis), 105, rue St-Gilles, Abbeville (Somme).

10 fév. 1914. JOLY (le chanoine Emile), curé-doyen de St-Leu, 77, rue Saint-Leu.

10 juill. 1900. JOURDAIN (Victor), avocat, 11, place Notre-Dame.

3 mars 1886. JUMEL (Albert), ✻, Fluy, par Bougainville (Somme).

8 mai 1923. KELLER (l'abbé Paul), professeur à l'Ecole libre de la Providence, 38, rue Lavalard, Amiens.

14 fév. 1911. KYTSPOTTER (l'abbé Joseph), 61, rue Saint-Fuscien.

13 nov. 1888. LABANDE (Honoré), archiviste paléographe, conservateur des archives du Palais, 10, rue du Tribunal, Monaco (Principauté de Monaco).

13 juin 1911. LABOUREYRAS (Pierre), rue du Cloître de la Barge, 8.

11 avril 1916. LAGRANGE (Robert), journaliste, 6, rue Contrescarpe.

12 juin 1923. LALLEMANT (M[me] Huguette), professeur de Lettres à l'Ecole normale, 17, rue Porte-Paris, Amiens.

12 déc. 1911. LALOY (l'abbé Paul), Bray-sur-Somme (Somme).

9 nov. 1920. LANDRY (Adolphe), Vignacourt (Somme), et 4, avenue du Square, Paris (16e).

15 oct. 1907. LARUELLE (l'abbé Louis), curé de Favières, par Le Crotoy (Somme).

10 nov. 1903. LAVOINE (S.), 35, rue des Pipôts, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

23 oct. 1911. LE BOURVA (Joseph), préparateur en pharmacie, 36, rue Dijon.

19 oct. 1909. LE CLERC (René), ingénieur, 15, boulevard du Mail.

14 nov. 1911. LECOINTE (Robert), receveur d'enregistrement, Boves (Somme).

13 nov. 1900. LEFÈVRE (Hippolyte), artiste peintre, 3, rue Gloriette.

9 nov. 1911. LEFÈVRE (Louis), architecte, 23, rue des Boucheries, Noyon (Oise).

14 nov. 1905. LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), ✪ I., Directeur de la Société française d'Archéologie, 13, rue de Phalsbourg, Paris, XVIIe.

11 nov. 1913. LEFRANC (Abel), Professeur au Collège de France, directeur à l'Ecole pratique des Hautes Etudes (Sorbonne), 38 *bis*, rue Denfert-Rochereau, Paris (Ve).

9 mars 1897. LEFRANÇOIS (Fernand), avocat, 46, rue Lemattre.

13 mai 1913. LEFRANÇOIS (Mme Frédéric), Domléger, par Conteville (Somme).

10 fév. 1914. LEFRANÇOIS-PILLION (Mme), 46, rue Lemattre.

13 nov. 1917. LÉGER (Mademoiselle A.), 35, rue Delpech.

10 juill. 1923. LEGRAND (Georges), cultivateur, à La Chaussée-Tirancourt, par Picquigny (Somme).

10 juill. 1923. LEGRAND (Mademoiselle Marguerite, 1, rue Caudron.

2 avr. 1912. LÉGUILLIER (l'abbé Edouard), curé de Saint-Roch, 21, rue de l'Abbaye.

14 nov. 1907. LÉGUILLIER (Eugène), dessinateur, 28, rue Louis-Thuillier.

10 juill. 1923. LEMIRE (M. l'abbé Léon), 27, rue Charles-Dubois.

11 juin 1889. LENNEL DE LA FARELLE (Antoine-Ernest), membre de la Société d'Emulation, 43, rue Millemoye, Abbeville (Somme).

11 juill. 1898.	Lenoir (le chanoine Eugène), 32, rue Lamartine.
10 avril 1894.	Leroux (Emile), organiste à Saint-Martin, 6, rue Dhavernas.
12 nov. 1912.	Leroy (Camille), 10, rue Lavalard.
12 juill. 1922.	Leroy (Louis), instituteur à Nesle.
11 juill. 1905.	Le Senne (l'abbé), 54, rue de l'Ecusserie, Saint-Omer (Pas-de-Calais).
10 nov. 1885.	Le Sueur (l'abbé), curé d'Erondelle, par Pont-Remy (Somme).
11 janv. 1921.	Levé (le chanoine Martial), supérieur de l'Ecole St-Martin, 68, rue Delpech.
8 mai 1923.	Léveillart (Roger), libraire, 2, rue des Sergents, Amiens.
20 fév. 1894.	Lévêque (Edouard), 78, avenue Mozart, Paris (XVIe), et villa Concordia, Cannes (Alpes-Maritimes).
19 nov. 1920.	Leys (Mme Léon), 10, rue des Poissonceaux, Lille (Nord).
12 nov. 1895.	Limichin (Pierre-Louis), 36, rue Jeanne-d'Arc, Reims (Marne).
9 mai 1909.	Lisle (Fernand de), 24 *bis*, rue du Temple, Bordeaux (Gironde).
8 mars 1894.	Loisne (le comte de), 25, rue de Marignan, Paris (8e).
8 nov. 1910.	Lomier (le docteur), Villa de la Falaise, St-Valery-sur-Somme (Somme).
10 mai 1921.	Longvillers (François de Bernes), marquis de), château du Broutel, par Rue (Somme).
11 mars 1913.	Lorgnier (Louis), vice-président du Tribunal civil, 15, avenue de la République, Laon ,Aisne).
13 juin 1922.	Lourdel (Camille), négociant en vins, à Hangest-sur-Somme (Somme).
12 mai 1908.	Lupart (Madame), 35, rue Lamarck.
9 mars 1909.	Machy (Eugène de), 60, rue du Lillier, Abbeville (Somme).
11 juill. 1922.	Macron-Racine (François), négociant, Saint-Riquier (Somme).
9 mai 1882.	Macqueron (Henri), président de la Société d'Emulation d'Abbeville et membre de la Société française d'Archéologie, 24, rue de l'Hôtel-Dieu, Abbeville (Somme).

13 fév. 1923. Magnez-Férandier (Alcide), Poix (Somme).

9 janv. 1923. Macquet (M^{m} A.), La Haye, par Domart-en-Ponthieu (Somme).

9 janv. 1923. Magnier (Georges), ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 6, rue Péru Lorel.

13 avril 1897. Magniez (Ernest), 1, rue Saint-Fuscien.

8 mars 1904. Maillet (le Dr L.), 18, chaussée Périgord.

10 fév. 1914. Maillet (Pierre), 26, rue de l'Abreuvoir, Abbeville (Somme).

8 déc. 1906. Maindreville (Léon Doé de), Bonvillers, par Bacouël (Oise).

14 juin 1910. Maison (Fernand), 57, rue de l'Amiral-Courbet.

9 juill. 1907. Mallet (Albert), 8, boulevard d'Alsace-Lorraine.

8 fév. 1898. Mallet (Ferdinand), membre de la Société d'Emulation, 24, rue Jeanne d'Arc, Abbeville (Somme).

10 fév. 1914. Mallet (Joseph), dessinateur architecte, 54, rue Caussin-de-Perceval.

11 juill. 1911. Manzoni (l'abbé Mario), 25, rue Charles-Dubois.

14 janv. 1908. Marcassin (Georges), notaire, Saint-Riquier (Somme).

18 avril 1894. Martin-Sabon (Félix), ✿ I., ingénieur des Arts et Manufactures, membre de la Société française d'Archéologie, de la Société archéologique de Pontoise et du Vexin, associé correspondant de la Société Nationale des Antiquaires de France, 5 *bis*, rue Mansart, Paris IXe, et Ronquerolle, par Chambly (Oise).

13 juin 1899. Masse (Jean), ✿ A., manufacturier, Corbie (Somme).

8 nov. 1910. Massiet du Biest (J.-H.-L.), archiviste départemental, 5, rue de la Préfecture, Mézières (Ardennes).

7 août 1888. Masson (Jean-Baptiste), ✱, 46, rue Victor-Hugo.

12 janv. 1897. Maugis (Edouard), 10, rue Michelet, Issy-les-Moulineaux (Seine).

11 déc. 1917. Mautort (Paul Tillette de), 82, rue Saint-Gilles, Abbeville (Somme).

12 nov. 1907. MAZIÈRE (Alfred), avocat général, 1, rue du Puits-de-Jacob, Caen (Calvados).

8 juill. 1913. MERCIER (Georges), entrepreneur, 47, boulevard du Cange.

13 fév. 1923. MIANNAY (Gustave), huissier, Boves (Somme).

16 oct 1917. MILLE (le chanoine), 99, rue St-Gilles, Abbeville (Somme).

12 nov. 1901. MILVOY (Léon), pharmacien, 15, rue Malatiré, Rouen (Seine-Inférieure).

14 mai 1901. MIMEREL (Antoine), avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, 205, boulevard St-Germain, Paris, VII[e].

8 mai 1883. MONCOURT (Albert SIFFAIT DE), château de Moncourt, par Rue (Somme).

8 juin 1897. MONTBAS (le comte GEORGES DE), ✻, officier supérieur en retraite, rue St-Lazare, 9, Compiègne (Oise).

11 avril 1900. MONTCLOS (Didier PÉROUSE DE),, 15, Boulevard du Mail.

8 mars 1910. MONTCLOS (Louis PÉROUSE DE), 182, rue Laurendeau.

8 mai 1923. MONTREUIL (René-Georges), principal clerc de notaire, 32, rue Contrescarpe.

10 fév. 1903. MORENVAL (le chanoine Zéphyr), curé de St-Pierre, Montdidier (Somme).

7 déc. 1897. MORET (Ernest), 30, rue Delpech, Amiens.

12 mai 1908. MORGAND (le docteur), 17 rue de Buzenval, Boulogne-sur-Seine (Seine).

8 juillt 1919. MORVILLEZ (le docteur F.-E.), professeur à l'Ecole de Médecine, 42, rue Caumartin, Lille.

20 avril 1909. MOTTE (le chanoine Joseph), 39, rue Martin-Bleu-Dieu.

20 oct 1903. MOY (le chanoine Achille-Gédéon), doyen de Picquigny (Somme).

8 nov. 1921. NAVEAU (Robert), 98, route de Paris.

9 nov. 1909. NEAU (l'abbé Gaëtan), curé-doyen, Roye, (Somme).

8 juill. 1913. NEUILLÈS (le docteur Claude), 8, rue St-Jean-des-prés, Abbeville (Somme).

9 mai 1893. NEUVILLETTE (l'abbé Charles DE), 100, rue St-Gilles, Abbeville (Somme).

14 mars 1922. NEW-YORK PUBLIC LIBRARY, (chez J. TURQUEM), 1, rue Scribe, Paris IX.

8 fév. 1921. Niquet (l'abbé Louis), curé de Nurlu par Fins (Somme).

16 oct. 1894. Niquet (l'abbé), curé de Boubiers, par Chaumont-en-Vexin (Oise).

11 nov. 1913. Nouguier (Mme Louis), château d'Athies (Somme), et 1, Avenue Bugeaud, Paris XVIe.

14 mars 1911. Noyelle (l'abbé A.), curé-doyen, Domart-en-Ponthieu (Somme).

14 fév. 1922. Ossart (Michel), instituteur, à Rouvrel, par Ailly-sur-Noye (Somme).

10 janv. 1905. Paillart (F.), 84, rue du Maréchal Pétain, Abbeville (Somme).

11 janv. 1898. Pancier (Félix), ✿ I., 10, rue Millevoye.

14 nov. 1911. Pas (Justin de), 10, rue Omer Pley, St-Omer (Pas-de-Calais).

11 déc. 1917. Pascal (Mme), 9, rue l'Université, Montpellier (Hérault).

10 fév. 1920. Passage (le Cte G. du), Bezencourt, par Hornoy (Somme).

12 juin 1923. Pasteau (Edmond), 1, rue Sanson, Abbeville (Somme).

10 juill. 1906. Payen (Alb.), 33, boulevard du Mail.

12 juin 1922. Péchon, pharmacien, 51, rue de Noyon.

11 mai 1909. Percheval (Mme M.), 6, rue Lemerchier.

9 juill. 1912. Péret (Henri), pharmacien, Picquigny (Somme).

21 oct. 1919. Perrault-Dabot (M.), inspecteur général des Monuments historiques, 87, boulevard St-Michel, Paris (Ve).

13 juill. 1897. Peugniez (le docteur Paul), ✿ I., Les Acanthes, Canes (Alpes-Maritimes).

14 nov. 1899. Picard (Auguste), archiviste paléographe, libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris (VIe).

12 juin 1923. Picavet (Joseph), Rédacteur en chef du Journal d'Amiens, 12, rue Duminy, Amiens.

15 juin 1886. Pihan (le chanoine), curé-doyen d'Estrées-St-Denis (Oise).

13 nov. 1906. Pillot (Pierre), 66, rue des Vergeaux.

14 nov. 1922. Piolé (René), 10, rue Lamarck.

15 oct. 1901. Plessier (Prosper-Léon), membre de plusieurs Sociétés savantes, 9, rue de Lancry,

Compiègne (Oise).

14 mai 1907. Poiret (Ernest), propriétaire, Rue (Somme).

12 juin 1912. Poissonnier (Mme), Arvillers (Somme).

12 fév. 1901. Polart (Albert), ✿ A., architecte, 99, rue de Vaugirard, Paris, VIe.

13 fév. 1912. Ponche (F.), Bougainville (Somme).

14 mai 1901. Ponthieux (Alfred), secrétaire du Comité archéologique de Noyon, Berlancourt, par Guiscard (Oise).

11 juin 1901. Porée (le chanoine), ancien président de la Société des Antiquaires de Normandie, curé de Bournainville, par Thiberville (Eure).

9 nov. 1909. Poteaux (l'abbé Edmond), curé de Dury, par Amiens (Somme).

14 nov. 1905. Pouillet (le chanoine), curé-doyen de St-Remy, 35, rue Alphonse-Paillat.

12 déc. 1922. Poujol (de Molliens), 127, rue Jeanne d'Arc.

10 avril 1923. Prévost (Raoul), Président du Tribunal de Commerce, 22, rue Alphonse-Paillat.

14 juin 1898. Py (l'abbé André), 21, rue Porte-Paris.

9 nov. 1920. Quénet (l'abbé Charles), Boulevard de Latour-Maubourg, Paris (VIIe).

3 déc. 1901. Quentin (Mme), 34 *ter*, rue Molitor, Paris (XVIe).

12 juin 1906. Quignon (Hector), ✿ I., professeur au Lycée, 5, rue Louis Borel, Beauvais (Oise).

11 juin 1878. Ramon (Gustave), licencié en droit, 9, rue Notre-Dame, Poix (Somme).

9 juill. 1901. Régnaut (Eugène), employé à la Cathédrale, 30, place Notre-Dame.

12 nov. 1895. Régnier (Louis), ✿ A., membre de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, 17, rue du Meilet, Evreux (Eure).

14 nov. 1922. Rembault (Mlle Gabrielle), 39, rue Pointin.

14 mai 1901. Renaud (Henri), Les Bordes, Aumont (Aube).

9 nov. 1920. Renaudot (Lucien), notaire, 37, rue Lamarck.

11 janv. 1906. Rendu (Remy), conseiller général, Maignelay (Oise).

12 juin 1923. Reyboubet (Ferdinand) ,89, Boulevard du Mail.

11 juill. 1905. Richoufftz (le Cte de), 141, rue St-Gilles, Abbeville (Somme).

24 oct. 1911. Riquier (Edouard), 25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Abbevile (Somme).

11 juill. 1894. Riquier (Olivier), percepteur honoraire, membre de la Société française d'archéologie, Pont-de-Metz (Somme).

12 juin 1923. Riquier (l'abbé Fernand), chanoine honoraire, vicaire du chapitre, 4, rue Dupuis.

9 mai 1893. Rodière (Roger), 77, Grande rue, Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

12 juill. 1898. Romance-Mesmon (le marquis Henri de), 20, rue St-Fuscien.

11 nov. 1919. Rosny (Robert de), château de la Caucherie, à St-Martin-lès-Boulogne (Pas-de-Calais).

13 mars 1906. Rostand (A), ✱, ✠, conseiller général, château de Flamanville (Manche).

11 mai 1886. Rousseau de Forceville (Jacques), château de Cavillon, par Picquigny (Somme), et 50, boulevard Jules-Verne.

12 déc. 1922. Rousselle (Raymond), 48, Boulevard de Pont-Noyelles.

14 mars 1905. Routier (H.), agent comptable des S. T. E. du district de Vermand (Aisne).

11 mai 1897. Roze (Albert), ✱, ✿ I., statutaire, directeur de l'Ecole régionale des Beaux-Arts, conservateur du Musée de Picardie, 20, rue Boucher-de-Perthes.

13 janv. 1920. Sagebien (Louis), ✱, ancien préfet, 109, rue Laurendeau.

15 juill. 1903. Saguez (Eugène), avoué, 6, place St-Michel.

11 avril 1922. Sailly (Charles Joly de), 15, Avenue de Ségur, Paris (VIIe).

11 janv. 1891. Sainsaulieu (Max), ✱, architecte diplômé, 2, place Royale, Reims (Marne).

12 déc. 1922. Saintot (le chanoine Aristide), curé de St-Maurice, 10, rue St-Maurice.

9 déc. 1919. Salingue (l'abbé), vicaire, 11, rue au Lin.

14 mai 1907. Sarot (Louis), 31, rue Vascosan.

12 juin 1923. Sauval (Albert), employé à la Mairie d'Amiens, 76, rue du Hocquet.

8 mai 1906. SAVARY (l'abbé G.-E.), ✠, curé de St-Jacques-St-Paul, 23, rue de la Pointe, Abbeville (Somme).

12 déc. 1922. SCRIVE-LOYER (Jules), 308, rue Léon Gambetta, Lille (Nord).

9 mai 1911. SÉGARD (Emile), pharmacien, Crécy-en-Ponthieu (Somme).

10 juin 1906. SEMICHON (Roger), 1, place Pereire, Paris (XVIIe).

14 fév. 1911. SÉRENT (l'abbé A. DE), 50, rue Jules-Barni.

11 nov. 1913. SERPETTE (l'abbé Etienne), curé de Cartigny, par Péronne (Somme).

13 mai 1919. SULMONT (Pierre), 42, rue Lamartine.

18 fév.1921. TAGAUX (Joseph), à Citernes, par Hallancourt (Somme).

10 nov. 1908. TENAILLON (Albert), licencié ès-sciences, 1, Boulevard du Nord, Roye (Somme).

10 fév. 1920. TERLEZ (Maurice), notaire, à Péronne (Somme).

3 mars 1921. THÉLIN (Charles DE), 103, rue Jeanne d'Arc.

19 oct. 1920. THÉODORE (Emile), conservateur du musée des Beaux-Arts, 197, rue Solférino, Lille (Nord).

8 mai 1910. THÉZY (René DE WITASSE), château de Thézy Glimont.

10 avril 1883. THIEULLOY (le comte Fernand DE), ancien élève de l'Ecole Centrale, château de St-Gratien, par Montigny (Somme), et 20, rue Lamartine.

7 juill. 1896. THOBOIS (l'abbé Benoist-Joseph), curé de Preures, par Huqueliers (Pas-de-Calais).

12 juill. 1898. THOMAS (Pierre-Joseph), ingénieur des Arts et Manufactures, 54, rue Cozette.

12 juin 1923. THOUVENOT (Valentin), Directeur des Magasins généraux, 32, rue Legrand d'Aussy.

12 juin 1923. THOYOT (Léon), avocat à la Cour d'Appel, 2, Place St-Michel.

11 juin 1901. THUILLIER (Alfred), ✿ I., agent général de la Caisse d'épargne, 19, rue de la République.

8 mai 1923. TIÉFAINE (Pierre), Commissaire-priseur, 30, rue de Noyon.

14 nov. 1905. TIRARD (l'abbé), 68, rue Delpech.

14 nov. 1905. TOURTIER (Joseph DE), 12, rue de l'Amiral Courbet.

11 nov. 1902. TRESFORT (le docteur Edmond), Châteauvillain (Haute-Marne).

9 juin 1914. TUGNY (Joseph DE), 8, rue Edouard-Gand, Amiens.

19 oct. 1920. TURPIN (Pierre), 3, rue des Canonniers, Lille (Nord).

8 juill. 1879. VADICOURT (Henri MELIN DE), château d'Occoches, par Doullens.

9 mars 1909. VALICOURT (le comte H. DE), 6, rue Mademoiselle, Versailles (Seine-et-Oise).

9 nov. 1887. VALLÉE (Georges), Préfet honoraire, ancien député, 23, rue Buffault, Paris (IXe).

9 mai 1922. VASSE (Henri), 144, route de Rouen.

16 oct. 1917. VASSEUR (Louis), notaire, Ailly-sur-Noye (Somme).

13 nov. 1906. VAST (Adolphe), 27, rue Thiers, Rouen (Seine-Inférieure).

14 janv. 1913. VELLIET (Joseph), 42, rue Millevoye.

9 janv. 1923. VERGNET (Docteur Jean), 25, Boulevard St-Germain, Paris (V^e^).

14 fév. 1905. VÉZIER (Patrice), 41, quai Saint-Maurice.

10 janv. 1911. VIGOUREUX (Charles), 9, rue Fourcade, Paris (XVe).

13 fév. 1912. VIGOUREUX (Paul), artiste peintre, 40, rue Denfert-Rochereau, Paris (V^e^).

11 juill. 1916. VILLERABEL (Mgr F. DE LA), évêque d'Annecy (Haute-Savoie).

16 déc. 1889. VINCHON (Arthur), avocat, 78, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (VIe).

10 juill. 1923. VIOLET Maurice, Agrée près le Tribunal de Commerce, 5, rue du Cloître-de-la-Barge.

10 juill. 1906. WAMAIN (Henri), 51, rue du Lillier, Abbeville (Somme).

16 oct. 1900. WAQUANT (l'abbé Eugène), 13, place Saint-Sépulcre, Abbeville (Somme).

13 avril 1920. WETHEY (Madame L.-H.), 12, rue du Bouquet-de-Longchamps, Paris (XVIe).

14 juin 1904. WIGNIER (F.), 44, rue de la Tannerie, Abbeville (Somme).

4 juill. 1890. WILLAME (Paul), Marconne, par Hesdin (Pas-de-Calais).

11 juin 1901. YVERT (Louis), 39, rue Delpech.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

1er août 1893. **Baye** (le baron Joseph de), membre résidant de la Société Nationale des Antiquaires de France, 58, avenue de la Grande Armée, Paris (XVIIe).

13 nov. 1888. **Kershaw** (S. W.), F. S. A. Bibliothécaire de Lambeth Palace, membre de la Société des Antiquaires de Londres, Lambeth Palace, Londres.

10 mars 1896. **Morgan** (Jacques de), ✻ O., ancien directeur général des antiquités de l'Egypte, délégué à la direction des fouilles archéologiques en Perse, 5, rue des Ursulines, Paris (Ve).

7 août 1888. **Omont** (Henry), ✻, membre de l'Institut, conservateur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, 17, rue Raynouard, Paris (XVIe).

9 déc. 1919. **Villerabel** (S. G. Mgr du Bois de la), archevêque de Rouen, commandeur de l'Ordre de Léopold de Belegique, au Palais archiépiscopal, Rouen (Seine-Inférieure).

LISTE
DES
SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

SOCIÉTÉS DE FRANCE ET D'ALGÉRIE

Aisne

LAON. . . . . . Société académique.
CHATEAU-THIERRY . Société historique et archéologique.
SAINT-QUENTIN . . Société académique.
SOISSONS . . . . Société historique et archéologique.
— Société historique de Haute Picardie, chez M. le Cte DE SARS, 102, boulevard Jeanne d'Arc, à Soissons (Aisne).

Allier

MOULINS . . . . Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais.

Alpes-Maritimes

NICE . . . . . . Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.

Aube

TROYES . . . . . Société académique ed'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

Aude

NARBONNE . . . . Commission archéologique.

Aveyron

RODEZ . . . . . Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

Bas-Rhin

STRASBOURG . . . Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

Basses-Pyrénées

PAU . . . . Société des sciences, lettres et arts.

Bouches-du-Rhône

MARSEILLE. . . . Académie des sciences, beles-lettres et arts.
— Société de statistique.
— Société archéologique de Provence.
AIX . . . . Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.

Calvados

CAEN. . . . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— Société des Antiquaires de Normandie.
— Société française d'archéologie, 18, rue des Chanoines.
BAYEUX . . . . . Société d'agriculture, sciences. arts et belles-lettres.

Charente

ANGOULÊME . . . Société archéologique et historique de la Charente.

Charente-Inférieure

SAINTES . . . . . Société des Archives historiques de Saintonge et d'Aunis.

Cher

BOURGES . . . . Société des Antiquaires du Centre.
— Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher.

Constantine (Département de)

Constantine . . .	Société archéologique du département de Constantine.
Bône.	Académie d'Hippone.

Corrèze

Tulle	Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze.
Brive	Société historique et archéologique de la Corrèze.

Côte-d'Or

Dijon	Académie des sciences, arts et belles-lettres.

Côtes-du-Nord

Saint-Brieuc. . .	Société d'émulation des Côtes-du-Nord.

Creuse

Guéret.	Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

Dordogne

Périgueux. . . .	Société historique et archéologique du Périgord.

Doubs

Besançon.. . . .	Académie des sciences, beles-lettres et arts.
—	Société d'émulation du Doubs.
Montbéliard. . .	Société d'émulation.

Drôme

Valence	Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.

Eure

Evreux.	Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.

Eure-et-Loir

CHATEAUDUN . . . Société Dunoise.

Finistère

QUIMPER . . . . Société archéologique du Finistère.
BREST . . . . . Société académique.

Gard

NÎMES . . . . . Académie de Nîmes.

Gironde

BORDEAUX . . . . Société archéologique.

Haute-Garonne

TOULOUSE . . . . Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres. (Hôtel d'Assezat).
— Société archéologique du midi de la France.

Haute-Marne

LANGRES . . . . Société historique et archéologique.

Haute-Saône

VESOUL . . . . . Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône.

Haute-Vienne

LIMOGES . . . . Société archéologique et historique du Limousin.

Haut-Rhin

BELFORT . . . . Société Belfortaine d'émulation.

Hérault

MONTPELLIER. . . Académie des sciences et des arts.
— Société archéologique.
BÉZIERS. . . . . Société archéologique.

Ille-et-Vilaine

Rennes . . . . . Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.

Saint-Malo . . . Société historique et archéologique.

Indre-et-Loire

Tours . . . . . Société archéologique de Touraine.

— Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.

Isère

Grenoble . . . . Académie delphinale.

— Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère.

Loire

Montbrison . . . Société de la Diana.

Loire-Inférieure

Nantes*. . . . . Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

Loiret

Orléans . . . . Société archéologique de l'Orléanais.

Loir-et-Cher

Blois . . . . . Société des sciences et des lettres de Loir-et-Cher

Lot

Cahors . . . . . Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

Maine-et-Loire

Angers . . . . . Société nationale d'agriculture, sciences et arts.

Manche

Saint-Lo	Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche.
Avranches . . .	Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts.

Marne

Chalons-s.-Marne .	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.
Reims	Académie de Reims.
Vitry-le-François.	Société des sciences et des arts.

Meurthe

Nancy	Académie de Stanislas.
—	Société d'archéologie lorraine.

Meuse

Bar-le-Duc . . .	Société des lettres, sciences et arts.

Morbihan

Vannes	Société polymathique du Morbihan.

Moselle

Metz.	Académie de Metz
—	Société d'histoire et d'archéologie Lorraine.

Nord

Lille	Commission historique du département du Nord.
—	Société régionale des architectes du Nord de la France.
Avesnes	Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.
Bailleul	Comité flamand de France.
Cambrai	Société d'émulation.
Douai	Société d'agriculture, sciences et arts du département du Nord.

DUNKERQUE . . . Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

ROUBAIX . . . . Société d'émulation.

— Société d'études de la province de Cambrai, 14, rue des Arts.

VALENCIENNES . . Société d'agriculture, des sciences et des arts de l'arrondissement de Valenciennes.

Oise

BEAUVAIS . . . . Société académique de l'Oise.

— Société d'études historiques et scientifiques de l'Oise.

CLERMONT . . . . Société historique et archéologique.

COMPIÈGNE. . . . Société archéologique.

NOYON . . . . . Comité archéologique.

SENLIS . . . . . Comité archéologique.

Pas-de-Calais

ARRAS . . . . . Académie d'Arras.

— Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais.

BOULOGNE-SUR-MER Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.

SAINT-OMER . . . Société des Antiquaires de la Morinie.

Puy-de-Dôme

CLERMONT-FERRAND Académie des sciences, belles-lettres et arts (à la bibliothèque communale).

Pyrénées-Orientales

PERPIGNAN. . . . Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

Rhône

LYON. . . . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Saône-e-Loire

Macon	Académie de Mâcon (Société des arts, sciences, belles-lettres et agriculture).
Autun	Société éduenne.
Chalon-sur-Saone.	Société d'histoire et d'archéologie.

Sarthe

Mans (Le). . . .	Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
—	Société historique et archéologique du Maine.

Savoie

Chambéry	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
—	Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

Seine

Paris	Académie des inscriptions et belles-lettres (Institut de France).
—	Société de l'école des Chartes.
—	Société de l'histoire de France.
—	Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.
—	Société nationale des Antiquaires de France.

Seine-et-Marne

Fontainebleau . .	Société historique et archéologique du Gâtinais, et 38, rue Gay-Lusac, Paris.
Melun	Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne.

Seine-et-Oise

Versailles . . .	Commission départementale des antiquités et des arts de Seine-et-Oise.

PONTOISE. . . .	Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin.
RAMBOUILLET . . .	Société archéologique.

Seine-Inférieure

ROUEN	Académie des sciences, des belles-lettres et arts.
—	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.
—	Société de l'Histoire de Normandie.
—	Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure.
LE HAVRE	Société havraise d'études diverses.

Somme

AMIENS	Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts du département de la Somme.
—	Association des Rosati picards.
—	Société industrielle.
—	Société linnéenne du Nord de la France.
ABBEVILLE. . . .	Société d'émulation.

Tarn-et-Garonne

MONTAUBAN . . .	Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

Var

DRAGUIGNAN . . .	Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.
TOULON.	Académie du Var.

Vaucluse

AVIGNON	Académie de Vaucluse

Vienne

Poitiers	Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.
—	Société des Antiquaires de l'Ouest.

Vosges

Epinal	Société d'émulation du département des Vosges.
Saint-Dié	Société philomathique vosgienne.

Yonne

Auxerre	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Sens.	Société archéologique.



SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres . . . . Society of Antiquaries of London, Burlington house, Piccadilly, W.

BELGIQUE

Anvers . . . . . Académie royale d'archéologie de Belgique.

Arlon . . . . . Institut archéologique du Luxembourg.

Bruges . . . . . Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre

Bruxelles. . . . Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

— Commission royale d'histoire de Belgique.

— Société royale de numismatique.

— Société des d'archéologie.

— Société des Bollandistes, 22, Boulevard Saint-Michel.

Charleroi. . . . Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement liégeois.

Courtrai.. . . . Cercle historique et archéologique.

Enghien . . . . Cercle archéologique.

Gand. . . . . . Société d'histoire et d'archéologie

Liège . . . . . Institut archéologique liégeois.

— Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège, 2, Rue Bone-Fortune.

Malines . . . . Cercle archéologique.

Mons . . . . . Cercle archéologique.

— Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

Namur . . . . . Société archéologique.

Nivelles . . . . Société archéologique

Saint-Nicolas . . Cercle archéologique du pays de Waas, 49, rue Zaman.

Tongres . . . . Société scientifique et littéraire du Limbourg.

Tournai . . . . Société historique et archéologique.
Verviers . . . . Société Verviétoise d'archéologie et d'histoire

HOLLANDE

Amsterdam . . . Koninklijke Akademie van Watenschappen.
Leide . . . . . Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde.
Leeuwarden . . . Friesch Genootschap van Geschield, Oudheid en Taalkunde.
Ruremonde . . . Société du Limbourg.
Utrecht . . . . Provinciaal Utrechtsche Genootschap van Kunste en Wetenschappen.

ITALIE

Milan . . . . . Reale instituto Lombardo di scienze e lettere.
Modène. . . . . Regia academia di scienze, lettere ed arti.

LUXEMBOURG (grand-duché de)

Luxembourg . . . Institut grand-ducal, section historique.

NORVÈGE

Christiania . . . Université royale.

RUSSIE

St-Pétersbourg . Académie des sciences.
— Commission d'archéologie.
— Société d'archéologie de Russie.

SUÈDE

Stockholm . . . Académie royale d'histoire et d'archéologie.
— Musée Nordisque .
Upsal . . . . . Université d'Upsal.

SUISSE

BALE. . . . . . Société historique et archéologique.
BERNE . . . . . Société d'histoire du canton du Berne.
GENÈVE. . . . . Société d'histoire et d'archéologie, 12, rue Calvin.
ZURICH . . . . . Société des Antiquaires.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE

WASHINGTON . . . Smithsonian institution.

MEXIQUE

MEXICO . . . . . Muséo national.



PÉRIODIQUES

Analecta Montserratensia, Abadia de N.-D. de Montserrat, Barcelone (Espagne).

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. — Louvain (Belgique).

Bulletin héraldique de France.

Bulletin historique du diocèse de Lyon. — Société Gerson, 2, Montée de Fourvières, Lyon (Rhône).

Bulletin monumental, 28, rue Guilhem, Paris (XIe).

Le Dimanche, semaine religieuse du diocèse d'Amiens, 21 *bis*, rue Boucher-de-Perthes.

Les Marches de l'Est, 84, rue de Vaugirard, Paris (XIe).

Notes d'art et d'archéologie. — Revue de la Société de Saint-Jean. — M. G. Ballot, 13, rue de l'Abbaye, Paris (VIe).

Pro Alesia. — Revue des fouilles d'Alise, etc.

Revue du Nord. — Lille.

Revue numismatique.

Revue Mabillon, adresse : M. le Directeur de la Revue Mabillon, Abbaye de St-Martin, à Ligugé (Vienne).

BIBLIOTHÈQUES

ABBEVILLE	Bibliothèque communale.
AMIENS	Bibliothèque communale.
—	Bibliothèque des Archives départementales de la Somme.
—	Bibliothèque du Conseil général de la Somme.
ARRAS	Bibliothèque des Archives départementales du Pas-de-Calais, au Palais de St-Vaast.
CLERMONT-DE-L'OISE	Bibliothèque communale.
CORBIE	Bibliothèque de l'Hôtel-de-Ville.
MONTDIDIER . . .	Bibliothèque communale.
PARIS	Bibliothèque de la Sorbonne.
—	Bibliothèque de l'Union centrale des Arts décoratifs, Pavillon de Marsan, rue de Rivoli, Paris (IVe).
—	Bibliothèque du Musée Guimet.
—	Bibliothèque du Trocadéro.
—	Bibliothèque des Sociétés savantes (5 exemplaires).
PÉRONNE	Bibliothèque communale.
SAINT-QUENTIN . .	Bibliothèque communale.
SAINT-OMER . . .	Bibliothèque communale.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

ANNÉE 1923. — PREMIER TRIMESTRE.

Séance ordinaire du 9 Janvier 1923.

Présidence de MM. MICHEL et LAMY, Présidents.

Sont présents : MM. Ansart, Bienaimé, Boquet, Brandicourt, Collombier, Pierre Cosserat, Pierre Dubois, Durand, de Francqueville, Gigon, Lamy, Ledieu, l'abbé Leroy, Mgr Mantel, Michel, l'abbé Olive, Schytte, Thorel, Vivien et de Witasse, membres titulaires résidants.

M. Estienne, archiviste départemental, membre non-résidant, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

En quittant la présidence, M. Michel se plait à adresser ses remerciements aux membres de la Société et plus spécialement à ceux qui y furent

ses collaborateurs, puis le nouveau Bureau est installé et M. Lamy, son président, s'excusant de son inexpérience, fait un délicat appel aux amis qui l'entourent. Il constate avec plaisir que les études archéologiques sont plus en honneur que jamais et espère que notre Société y apportera une importante collaboration.

Correspondance. — M. Hodent et M. le Comte de la Motte donnent leur démission.

— M. Roussel remercie de son admission comme membre non-résidant.

— M. Hérent remercie du renouvellement de ses fonctions de vice-président.

Chronique. — M. l'abbé Malo et M. Pinson sont décédés.

Élections. — MM. Magnier, Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, Édouard Champion et Jean Vergnet, sont admis comme membres non-résidants.

Présentations. — MM. Gustave Miannay et Magnez-Férandier sont présentés comme membres non-résidants.

Pouvoirs du Trésorier adjoint. — La Société autorise M. P. Gigon, Trésorier-adjoint, à faire toutes les opérations qui concernent sa trésorerie,

tant au Comptoir national d'Escompte qu'ailleurs, notamment ouverture du coffre, détachement des coupons, versements et prélèvements de fonds, achat et vente de titres, remboursement des titres amortis, etc.

Communication. — M. l'Archiviste départemental signale qu'il a établi une table analytique des matières contenues dans les publications des Sociétés du département ainsi que des articles publiés dans la revue « La Picardie » et des périodiques d'intérêt local.

— L'intention de la municipalité, dit M. Vivien au sujet du Passage Gossart, est de le restaurer dans l'état ancien. Au nom de la Société, M. le Président le remercie des détails qu'il donne et il est décidé d'inviter la municipalité à activer cette restauration. On convient aussi de prendre, aux frais de la Société, un moulage de la statue tricéphale et du cavalier qui ornent ce passage.

Nomination des Commissions. — La Commission des impressions se composera de MM. Durand, de Francqueville, Michel, Roux et Pierre Dubois, plus les membres de droit.

— La Commission des recherches comprendra MM. Boquet, Collombier, Dubois, Thorel, Ponchon et Bienaimé; celle du legs Janvier aura pour membres MM. Dubois, Maurice Cosserat, Duhamel

et Michel et celle de la protection des monuments MM. Ansart, Dubois, Durand, Thorel et Vivien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Séance ordinaire du 13 Février 1923.

Présidence de M. Lamy, Président.

Sont présents : MM. Bienaimé, Boquet, Brandicourt, Collombier, Pierre Cosserat, Pierre Dubois, Durand, de Francqueville, Gigon, Héren, Josse, Lamy, Ledieu, Mgr Mantel, l'abbé Olive, Schytte, Thorel, Vivien et de Witasse, membres titulaires résidants.

Excusés : MM. Ansart, l'abbé Leroy, Michel et Ponchon.

MM Estienne, archiviste départemental et Pierre Pillot, membres non-résidants, assistent à la séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Il est donné lecture du compte-rendu du Trésorier pour l'année 1922. M. le Président se fait l'interprète de tous pour remercier MM. les Trésoriers des soins éclairés qu'ils accordent aux intérêts de la Société.

Une Commission composée de MM. Collombier, Maurice Cosserat et Roux est nommée pour examiner ce compte et préparer le budget de 1923.

Correspondance. — M. Vergnet remercie de son admission comme membre non-résidant.

— Les « Analecta Montserratensia », l'Institut Grand ducat de Luxembourg et la Bibliothèque de Lausanne demandent la reprise de nos échanges.

— La Société des Anciens Textes Français écrit pour demander que notre Société contribue à la faire connaître.

— M. le Préfet de la Somme demande le versement des 500 francs d'abonnement promis pour les réparations du château de Picquigny.

— M. le chanoine Rambour donne sa démission.

— M. Estienne demande si l'un des membres possède des renseignements sur Guillaume Thiébault, bailli d'Amiens en 1304-1305 et sa famille.

— Madame Daire donne sa démission et remercie la Société de l'avoir admise pendant quelques années parmi ses membres.

— La Société française d'Archéologie fait part du décès de M. Delaunay, son trésorier-adjoint.

— M. le docteur Petit, de Toulouse, demande la Cathédrale de M. Durand, ouvrage épuisé.

— La Société Archéologique de Clermont (Oise) demande la reprise des échanges de publications.

Chronique. — Mgr Morelle, évêque de Saint-Brieuc et M. Digard, de Versailles, sont décédés.

Acquisitions. — La Société a acquis les ouvrages suivants :

Paul Combaz : *Senlis à travers les siècles.*

Emile Mâle : *L'art religieux au* XIIe *siècle en France.*

Admissions.— MM. Alcide Magnez-Férandier, de Poix et Gustave Miannay, huissier à Boves, présentés à la dernière séance, sont admis en qualité de membres non-résidants.

Présentation. — MM. Gigon, Ledieu et Lamy ont l'honneur de présenter comme membre non-résidant, M. Carpentier Zacharie, architecte, 83, rue Jules Barni à Amiens.

Communications. — M. le Président rend compte de sa visite à M. le Maire d'Amiens, relativement au Passage Gossart. Les plans de restauration sont maintenant terminés; ils seront présentés à la prochaine séance du Conseil municipal et, sauf la ratification de celui-ci qui n'est pas douteuse, les travaux seront commencés à bref délai. M. Vivien donne quelques explications sur ce projet dont l'objet se résume à rétablir les bâtiments dans leur état primitif.

— Sur la demande des Trésoriers et pour la simplification de leurs calculs, il est décidé que la valeur du jeton de présence est réduite de 4 fr. 20 à 4 francs.

— Certains membres font remarquer que, pour le prix du Cange, accordé aux lauréats d'histoire du Lycée d'Amiens, un beau volume serait peut-être plus agréable et moins onéreux que la médaille actuellement offerte. Après échange de diverses observations, on décide de conserver la médaille traditionnelle.

— M. le Président a reçu la visite de M. le docteur Legrand qui lui a exprimé le désir de la famille de voir éditer par la Société un catalogue de sigles de potiers gallo-romains, laissé par M. Pierre-Marie Saguez. Sur l'avis compétent de M. Collombier qui a pris connaissance de ce travail, il est décidé que ce dernier sera inséré dans le *Bulletin* de la Société pour la partie complétant le travail de M. Demailly (voir tome XXXVII des *Mémoires,* in-8°).

— M. Thorel signale qu'il serait intéressant de prendre le moulage d'une vierge qui se trouvait autrefois sur la façade de la maison du Sagittaire et actuellement chez M. Lebel. M. le Président accepte de solliciter son assentiment pour faire effectuer ce moulage.

— M. le Président se fait un plaisir d'annoncer la livraison prochaine du premier fascicule, arrondissement de Péronne, de la *Picardie historique et monumentale.*

— M. Pierre Dubois pense qu'il est urgent de faire activer l'impression de l'*Épitaphier de Rousseville.*

— La Société s'associe aux remerciements adressés par son président à MM. Schytte et Gigon qui se sont appliqués au classement définitif des publications reçues depuis déjà longtemps.

— M. Durand signale qu'il a été trouvé dans un manuscrit Berrichon du xve siècle une miniature représentant la cathédrale d'Amiens. Il demande l'autorisation d'en faire prendre une photographie aux frais de la Société. Autorisation qui lui est aussitôt accordée.

Lecture. — Puis MM. les membres suivent avec intérêt la lecture d'une étude fort documentée, rédigée par M. Thorel, sur les « Minimes » à Amiens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures 1/2.

Séance ordinaire du 13 Mars 1923.

Présidence de M. Lamy, Président.

Sont présents : MM. Ansart, Bienaimé, Boquet, Brandicourt, Collombier, Maurice Cosserat, Pierre Cosserat, Dubois, Durand, de Francqueville, Gigon, Héren, Josse, Lamy, Ledieu, Mgr Mantel, l'abbé Olive, Schytte, Thorel et de Witasse, membres titulaires résidants.

MM. Ch. Codevelle, Magnez-Férandin et Sagebien, membres non-résidants, assistent à la séance.

Correspondance. — M. Huguet offre deux brochures provenant de la bibliothèque de M. Joubaire.

— M. G. Miannay, admis comme membre non-résidant à la dernière séance, adresse ses remerciements.

— L'Académie d'Amiens annonce un concours dont le sujet sera : les Etablissements et Institutions d'Assistance d'Amiens jusqu'en 1789.

— La Société des Amis des Arts fait part du règlement de sa 41ᵉ exposition en 1923.

Chronique. — MM. Jarry, Hackspill, Demonbynes et le Baron de Bonnault d'Houët sont décédés.

Admission. — M. Carpentier Zacharie, présenté à la dernière séance, est admis en qualité de membre non-résidant.

Présentations — Mgr Mantel et MM. Collombier et Brandicourt présentent comme membre non-résidant M. l'abbé Grevin, professeur à l'école Saint-Martin, à Amiens.

— MM. Lamy, Ledieu et Schytte présentent comme membre non-résidant Madame Boutin, née

Selincourt, infirmière-major à la Chartreuse de N.-D des Prés, à Neuville-sous-Montreuil.

— MM. Brandicourt, Ansart et Pierre Dubois présentent comme membres non-résidants : Mademoiselle Françoise Dequen, 21, rue Victor Hugo, à Amiens ; Madame veuve Demarolle, 12, rue Jules Lardière, à Amiens et M. Raoul Prévost, Président du Tribunal de Commerce, 22, rue Alphonse Paillat, à Amiens.

Chronique. — M. le Président lit une notice relative à la personne et aux travaux de M. le Baron Xavier de Bonnault d'Houët ; il rappelle également les travaux donnés à la Société par M. Hackspill. Sur sa proposition, la Société décide d'adresser ses condoléances à la fille de M. de Bonnault et à Madame Alfred Hackspill.

Rapport de la Commission des finances. — La parole est donnée à M. Collombier pour la lecture du rapport de la Commission des finances ; ce rapport est adopté ainsi que le projet de budget pour 1923.

Communications. — M. le Président annonce que, malgré ses instances, M. de Guyencourt, pour des raisons de famille, maintient sa démission de Secrétaire perpétuel et demande à être remplacé dans ses fonctions.

Après avoir voté l'expression de ses regrets à

M. Robert de Guyencourt, la Société procède à l'élection d'un Secrétaire perpétuel, et M. Ernest Schytte est élu. Il remercie aussitôt les membres présents de sa nomination

— M. Thorel propose de remettre à chaque auteur d'un travail quelques exemplaires du *Bulletin* ou du volume de *Mémoires* dans lequel ce travail est inséré. Mise aux voix, cette proposition est adoptée.

— Mgr Mantel donne les raisons pour lesquelles il estime que les mots *primarius lapis* désignent très justement la « première pierre » d'une chapelle, d'une église ou de tout autre édifice. A la séance précédente, un de nos collègues, M. Thorel, avait déjà signalé ces deux mots gravés sur une plaque trouvée dans les fondements de la chapelle des Minimes d'Amiens; il leur avait, il est vrai, donné un sens un peu différent.

Mgr Mantel les a retrouvés sur une plaque encastrée dans la première pierre de l'église de Saint-Martin-aux-Jumeaux. Cette fois leur sens n'est pas discutable.

Dans Vitruve et la Vulgate ils signifient « pierre d'assise » donc aussi « première pierre ».

L'adjectif *primus* conviendrait-il mieux? Ce n'est pas une question de sentiment, mais de fait. Le trouve-t-on dans les Inscriptions? En attendant qu'on l'y signale, il faut remarquer que si *primus* signifie « le premier » en tout sens, il signifie tout d'abord « ce qui est en avant », *pars prima ædium*,

la façade de la maison; *primæ dentes,* les dents de devant; *primum agmen,* l'avant-garde.

Enfin, il ne faut pas oublier qu'il ne s'agit pas de la pierre « posée la première », mais de la pierre posée avec cérémonie, avec apparat. Ainsi s'explique *primarius* dont le sens est « de premier ordre, de premier rang ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

M. Xavier de Bonnault d'Houët.

Depuis notre dernière séance, nous avons perdu un de nos membres non-résidants qui, s'il eût habité Amiens, aurait été certes un résidant et des plus assidus aux réunions de notre Société à laquelle il était fort attaché et dévoué.

M. le baron Xavier de Bonnault d'Houët était né en 1847 à Montdidier dans une de ces charmantes habitations exposées au couchant dont les jardins en terrasses dévalent si pittoresquement vers la rivière des *Trois-Doms*. Il a décrit avec amour cette maison familiale dans un livre intitulé *Vieux papiers, jeunes souvenirs*, commencé en 1914, édité en 1920. Dans ce volume élégant, joliment illustré de dessins de l'auteur et de ses amis il parle de sa famille d'ancienne noblesse picarde, des amis, des vieux serviteurs, etc.; de lui-même le moins possible, mais toute sa personnalité s'y révèle avec sa fine sensibilité, son jugement sûr, son esprit original et primesautier, son goût prédominant pour les études historiques. Il raconte que ce goût fut développé chez lui et de platonique devint actif et pratique grâce à un Montdidérien illustre, Victor Cauvel de Beauvillé. Ce savant devenu aveugle avait confié à M. de Bonnault son manuscrit du « Journal d'un pèlerin picard à Saint-Jacques de Compostelle » avec

mission d'en diriger l'impression et la publication. « Grâce à lui j'ai respiré l'odeur d'imprimeries, étrange parfum qui agit sur certains cerveaux comme le fumet du gibier sur le chien de chasse, stimule nos recherches, leur assigne un but et nous force à remplir notre tâche. A comparer le chercheur au chasseur, je crains de provoquer de dédaigneux sourires ; et cependant, ne faut-il pas même patience et même sagacité pour détourner un cerf ou pour découvrir un document enfoui dans la poussière des archives ; même esprit d'observation pour reconnaître l'un ou l'autre ; même finesse et même ténacité pour débrouiller les voies d'un animal ou les phrases confuses sous lesquelles l'homme cache sa pensée ; mêmes regrets d'avoir perdu la piste, même joie de la retrouver ; même soin jaloux pour écarter les braconniers ; même passion ardente dans la poursuite, ici de la bête, là de l'idée ! Si le succès couronne tant d'efforts, il n'est complet, consacré que si quelque dame consent à recevoir soit le pied, soit le livre. Mais alors combien la scène change et comme le rat de bibliothèque en veston noir, ses lunettes sur le nez, les ongles souvent tachés d'encre, fait triste figure auprès de son fringant rival, en habit multicolore galonné sur toutes les coutures, le fouet à la main, la trompe aux lèvres. Et cependant ces « honneurs » qu'il sonne à grand fracas s'éteindront bientôt dans le silence de la forêt ; le pied de la noble bête sèchera tristement suspendu à un

cordon de sonnette où disparaîtra rongé par les vers, tandis que le petit livre offert timidement gardera entre ses pages le secret des efforts qu'il a coûtés et si quelque soir on daigne l'ouvrir pourra-t-il apporter l'oubli du présent et même le sommeil ».

Que l'influence de Cauvel de Beauvillé ait été excellente, on n'en peut pas douter, mais M. de Bonnault était né pour les études historiques. Dans ces souvenirs familiers, il décrit avec la précision et l'amour de l'archéologue certaines sépultures monumentales et certains détails des églises de Montdidier et c'est en historien qu'il évoque sous forme de petits tableaux caractéristiques et bien venus nombre de faits locaux dont ses ascendants ont été les acteurs ou les témoins. En voici un entre bien d'autres. « En 1825, la duchesse d'Angoulême passait à Montdidier pour se rendre au château de Moreuil chez sa dame d'honneur, la marquise de Rougé. Sa voiture s'arrêta sur la place du Marché aux Chevaux où attendaient les autorités et les élèves du collège conduits par leurs maîtres les R. P. Lazaristes. Le Sous-Préfet lui adressa quelques paroles dont le grand mérite était la brièveté. La princesse dut en juger ainsi, car elle semblait fort pressée et impatiente de voir un jeune élève nommé Charles de Carrière, fils naturel de son neveu le duc de Berry et d'une actrice nommée Virginie Oreille. L'enfant se fit attendre, glissa dans la boue, perdit sa casquette

et arriva fort mal en point à la portière de la voiture, d'où la duchesse gourmanda rudement les Lazaristes décontenancés. Certes, c'était d'une bonne chrétienne de s'intéresser au sort de ce pauvre être ; mais quelle nécessité d'afficher ainsi son origine et pourquoi rudoyer ces bons religieux qui n'y pouvaient mais devant un public scandalisé et gouailleur ? »

Pour donner utilement carrière à son goût de l'histoire, M. de Bonnault, après avoir terminé ses études secondaires au collège de la Providence à Amiens, entra à l'école des Chartes et y conquit le diplôme d'archiviste paléographe, assurant ainsi une base solide aux travaux qu'il projetait. Ils furent dès leur début, interrompus par la guerre de 1870. Mobilisé comme lieutenant au 3e bataillon de mobiles de la Somme, il supporta avec sa bonne humeur habituelle les fatigues et les privations du siège de Paris. Il eut l'occasion en divers engagements, notamment au moulin de Clamart, de laisser voir sa bravoure et son sang froid. Je dis : laisser voir parce que loin d'en faire parade, il n'aimait pas beaucoup qu'on l'en louât et répondait plus tard à un éloge qui lui semblait excessif : « Voyons, n'exagérons rien. Vous avez vu, mon cher, des chasses en battue. Eh bien ! un combat, c'est la même chose, seulement on joue le rôle des lapins ». Après la guerre, M. de Bonnault compléta son érudition par de grands voyages d'études, au mont Athos. — (dont il publia ses

souvenirs à Compiègne en 1900) —, en Grèce, en Asie Mineure et bien des fois à Rome où il était retourné encore il y a quelques mois. Après son mariage il habita alternativement sa maison de Compiègne et son château de Hailles. Pendant la dernière guerre, Compiègne ayant reçu quelques projectiles, il eut la fâcheuse idée de transporter à Hailles toute sa belle bibliothèque. Elle y fut détruite en 1918 avec le château et tout le pays. Ce fut pour l'érudit propriétaire un véritable chagrin. De minutieuses fouilles personnelles lui permirent de retrouver dans les décombres quelques volumes relatifs à la Picardie, mais peu nombreux, et dans quel état!

Notre Société doit à M. de Bonnault la notice sur les monuments de Montdidier au tome IV de *la Picardie historique et monumentale*. La description de la ville et de ses environs qui en forme l'introduction fait voir que l'érudition très sûre de l'auteur n'est point aride, qu'il est savant mais artiste aussi. — Il dessinait d'ailleurs fort bien. — Modestement il prétend ne faire que résumer les trois gros volumes de Cauvel de Beauvillé, mais condenser ainsi, c'est composer. Il n'hésite pas d'ailleurs à émettre ses idées personnelles et à les appuyer de preuves décisives, comme dans la discussion du tombeau de l'église Saint-Pierre dont le gisant, suivant lui, n'est nullement comme on l'a cru, Raoul de Crépy. L'histoire des fameuses tapisseries est écrite avec une verve qui

rend attrayante la sérieuse documentation. Dans le même volume, monographie de l'église et du calvaire de Castel. A notre séance publique de 1903, M. de Bonnault lisait un attachant mémoire sur le fief de Genlis ou Jenlis en Picardie », tout rempli d'informations utiles et inédites. En 1913 il nous donnait son étude sur « un député aux états généraux de 1588 ».

Nous n'avons pas été les seuls à bénéficier de l'activité de M. de Bonnault. A l'Académie d'Amiens, il a donné de nombreux extraits savamment et spirituellement commentés par lui de la correspondance de deux érudits picards, M. de Cayrol et le docteur Rigollot En 1920, il enrichissait les Mémoires de cette Compagnie d'un travail de premier ordre sur « les débuts du Jansénisme à Amiens ». La Société d'Emulation d'Abbeville lui doit une notice sur Saint-Ricquier. A la Société historique de Compiègne dont il fut président il n'a pss fourni moins d'une dizaine d'études locales : « Francs archers de Compiègne ; Camp de Compiègne en 1739 ; etc... ».

Tous ces travaux se distinguent par la sûreté exigeante de la critique. par la richesse et la précision des documents, mais aussi par le don de les animer, de faire revivre choses et gens avec une forme originale dans la correction parfaite et la complète simplicité. On y retrouve les qualités par lesquelles sa personne, son abord, sa conversation inspiraient l'estime et la sympathie. Il avait

tenu à assister à notre séance publique de décembre dernier et ce soir là son robuste aspect de santé, son entrain permettaient d'espérer pour lui quelques années encore qui sans doute eussent été fécondes. Mais Dieu allait le rappeler à lui. A ce suprême appel il aura pu répondre avec une pieuse confiance, soutenu, porté par sa foi de ferme chrétien et par la conscience d'une vie sans défaillance, droite et bien remplie.



DÉTAILS PEU CONNUS OU INÉDITS

SUR LES

MINIMES D'AMIENS

Par M. Oct. THOREL.

Le titre de cette étude indique, à lui seul, qu'il ne peut être ici question d'une histoire complète des Minimes de notre ville, dont le lecteur trouvera les éléments principaux épars dans un des Registres manuscrits de Charles Pinsard (1).

Ainsi réduit, le présent essai ne comprendra que les trois chapitres suivants :

1° *Observations générales*, partie historique.

2° *Une plaque de fondation d'un cloître, en 1683*, partie inédite.

3° *Pourquoi et comment Amiens et Abbeville ont été les premières villes de France dotées d'un couvent de Minimes ?* partie conjecturale.

CHAPITRE PREMIER

Observations générales

Au seuil de ces observations, il échet de signaler qu'elles ne porteront exclusivement que sur des

(1) Ch. PINSARD, *Rues, places et Mon. d'Amiens ;* Bib. Amiens ; Reg. ms. t. XX, *passim.*

— *Adde :* J. ETIENNE ; *Arch. dép. de la Somme ;* Amiens, Imp. du Progrès, 1922. Répert. numérique, série H. L. XI, H ; *les Minimes d'Amiens*, 16 n^os^. Bibl. Antiq. Pic. n° 37494.

faits peu connus ou ayant un trait plus ou moins direct avec les détails plus circonstanciés faisant l'objet des deux derniers chapitres.

On sait que François Martotille (1) (1416-1507), plus connu sous le nom de Saint François de Paule fut l'instituteur des *Minimes* auxquels, par modestie, il donna, à l'origine, en 1435, le titre d'*Ermites de Saint-François d'Assise*.

Leur devise était **Charitas** et leur règle particulièrement austère, puisque, aux trois vœux monastiques de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, ils avaient ajouté la caractéristique *Vie quadragésimale*, autrement dit, un carême perpétuel permettant le seul usage du pain et de l'eau, si ce n'est en cas de maladie grave.

Sous l'impulsion puissante de Martotille s'élevaient en Italie et en France de nombreux couvents d'Ermites de Saint François (2). Le bruit de sa sainteté était même venu aux oreilles de Louis XI qui le fit appeler pour le préparer à la mort, survenue le 4 août 1483.

(1) On trouve bien des formes de ce nom :

a) Dans DIDOT, *nouvelle Biog. gén.*, Paris, Didot, 1857 : *Martorello, Martotillo, Rétortillo.*

b) Dans VOLTAIRE : *Martorille.*

c) Dans HÉLYOT, *Dict. des ordres relig.*; Paris, Migne, t. II, p. 982 et ss : *Martorille.*

d) Dans PAGÈS, *Ms sur Amiens*, Amiens, Caron, 1856 : *Mar. . tile.* — Ces deux points indiquent bien que Pagès n'était pas non plus très fixé sur l'orthographe du nom.

(2) Déjà du temps de Pagès, les Minimes avaient en France 160 monastères, dont 34 fondés du vivant de Fr Martotille.

Pendant son séjour au Plessis-lès-Tours, les courtisans du Roi l'avaient, par dérision sans doute, appelé le *Bon-homme*, sobriquet qui passa à ses disciples, devenus les *Bonshommes*. Ce ne fut pas pour longtemps. En effet il avait, depuis bien des années, demandé l'autorisation de donner à son ordre, à ses yeux, le plus humble de tous, le vocable de *minimes*. Ses vœux devaient être exaucés par le Pape Alexandre VI (1492-1503). Dès lors, à Amiens, on ne parle plus des Bonshommes et même la rue de ce nom ne tarda pas à prendre celui des *Minimes* qu'elle porte encore aujourd'hui.

Martotille, né en 1416, mourut au Plessis, le jour du Vendredi Saint, 2 avril 1507, à l'âge de quatre-vingt onze ans, dans un couvent qu'il y avait fondé (1). Il fut canonisé, en 1519, sous le nom de Saint François de Paule, et sa fête fut, selon la tradition, fixée à la date de sa mort.

Nous entrons ici dans notre sujet.

Charles VIII (1483-1498), continuant à Martotille l'estime particulière en laquelle le tenait Louis XI, sollicita de Jean de Monchaux, alors receveur des finances en Picardie, la donation d'un

(1) Signalons ici ce curieux passage de Didot, *op. cit.* : « Il « mourut, *selon la légende*, à quatre-vingt onze ans, et suivant « certains auteurs, « à soixante-sept ans ».

terrain, dit *la Manufacture*, pour l'établissement d'un couvent de Bonshommes (1).

Ce terrain dépendait de l'hôtel de Monchaux (depuis hôtel de Morgan, sur le port d'Aval).

Notre échevinage ne pouvait pas ne pas adhérer au désir du Roi. D'où résulta un grand émoi dans une classe particulièrement intéressante de la population Amiénoise.

Aussi, le 25 août 1497 (2), l'échevinage décide que réponse sera faite au Général tout en remontrant : « que, en la ville, il y a plusieurs mendiants « comme les religieux Cordeliers, les Augustins, « les Jacobins, les sereurs de Ste Claire, les sereurs « grises de le Thierche Ordre, les povres prison- « niers du Beffroy (3), les sereurs de la Magde- « leine qu'on dit Repenties, l'hermitage Ringuet, « les rencluses, les povres Ladres, les prisonniers « de l'Evèque, les prisonniers du Chapitre et « l'Ostel-Dieu, et ce, sans les povres chacun jour « en grand nombre, mendiants *avant* (dans) (4) « la dite ville ».

(1) J. Corblet, *Hag. du Dioc. d'Amiens ;* Amiens, Prévost-Allo, 1874 ; *v*° St François de Paule, p. 283 à 285.

(2) Aug. Dubois, *les rues et enseignes d'Amiens ;* Amiens, Douillet, 1889, p. 95.

(3) Autrefois la procession de l'Assomption (15 août) à Amiens, était précédée de deux vieillards de l'hospice Saint-Charles qui, d'une voix dolente, demandaient l'aumône « *pour* « *les pauvres prisonniers* ».

(4) *Avant*, adv. = *dans*, est aujourd'hui désuet en picard. Mais dans le Livre noir : *ordonn. de l'Echev. d'Amiens*, Amiens,

17 nov. 1497, nouvelle lettre du Roi.

26 décembre suivant, l'échevinage rappelle ses remontrances, absolument dans les mêmes termes que ceux de sa première délibération.

Il est certain que la venue ici des Bonshommes dont la devise était *Charitas*, aumône, devait y y augmenter le nombre des mendiants. Mais aux raisons invoquées par l'échevinage s'ajoutait une autre tirée de l'insalubrité de la *Manufacture*.

Celle-ci était en effet une dépendance de la propriété de Monchaux, baignée par la Somme, élevée sur le Marché aux bêtes, à deux pas de l'écorcherie et de la petite Avre au nom scatologique connu (1). Les nouveaux religieux étaient ainsi condamnés à vivre dans un milieu infecté des odeurs acres du fumier, des relents de sang en décomposition et des méphitismes de la rivière, concentrés dans les brouillards épais de la Somme.

Vraiment une pareille résidence était inhabi-

R. Hubault, MDCLIII, on trouve : p. 12, deffense de danser *avant* les rues ; p. 21, ordonnance pour le repos de la nuict *avant* la ville ; p. 24, établissement des marchés *avant* la ville : p. 41, deffense de pescher la nuict *avant* les rivières *d'avant* la ville = dans les rivières de l'intérieur de la ville.

Avant est resté adjectif dans *puits avant*, *mare avant*. — Jouancoux, *gloss. pic.* relève le mot : avanteur = profondeur.

(1) Oct. Thorel, *le mal de St J.-Bapt. à Amiens* Bull. Soc. Ant. Pic. 1922, p. 486 : La petite Avre, déjà contaminée par les immondices des bas quartiers, recevait les déjections de la *rue des Merdrons* (rue Jean Godris actuelle) et au bas de cette rue, celles du *Pontreué*, ainsi appelé à cause des *treus*, trous, lunettes, qui en faisaient une latrine publique.

table, même pour les ascètes résolus et insoucieux de leur bien-être qu'étaient les Bonshommes.

Ces religieux prirent-ils jamais possession de la *Manufacture ?* C'est douteux. Sans doute J. de Court (1) avance qu'ils y demeurèrent peu de temps à raison des émanations de *l'eau des M...* Mais quel crédit accorder à cet auteur, qui situe « en *1493* leur *installation* dans l'hôtel qu'ils « avaient *acheté ?* »

Rien ne confirme cette assertion, ni dans nos archives, ni dans les registres de Pinsard. Aussi Pagès ne consacre pas une seule ligne au séjour des Bonshommes dans l'hôtel de Monchaux (2).

Cependant, Charles VIII mourait en 1498 et sa veuve épousait son successeur Louis XII. François Martotille, rendu si populaire par son séjour au Plessis, avait, malgré l'austérité de sa vie et ses dehors simples, conservé une grande influence à la Cour de France.

Aussi c'est à la sollicitation d'Anne de Bretagne, en 1498, qu'il obtint pour ses disciples, à titre gratuit, l'hôtel d'Espagny, situé dans la rue de ce nom, parallèle à la rue Saint-Leu, en face

(1) J.-J. DE COURT, *Mém. chron. sur Amiens :* m. s. (copie), Bib. Amiens, t. II, p. 802 et 803 — De Court, né en .... est mort le 14 décembre 1723.

(2) Pagès, né à Amiens, en 1655, mort le 6 novembre 1723, était le contemporain de J. de Court.

l'Hôtel-Dieu et qui devait bientôt s'appeler la *Rue des Bonshommes* (1).

Le nouvel immeuble, bien plus sortable que celui de la rue aux Bêtes, était limité en façade par la rue d'Espaigny, des deux côtés par de chétives demeures d'une acquisition peu onéreuse et au fond par la rivière dite *l'Eau des Clairons*.

Il nous coûterait de laisser passer sans une explication ce mot *clairon* qui, en picard, a un sens très particulier. Ici une nappe d'eau, profonde et sans herbes, généralement au pied d'une hutte, est un *beau clair*. D'où son diminutif *clairon* s'appliquant à une petite éclaircie au milieu des herbes (étymol. proposée) et aussi à une coulée ménagée dans les herbes et les roseaux pour la pose des nasses et autres filets de pêche. (2).

L'installation des Bonshommes dans notre ville (3) ne provoqua pas l'émoi de l'année précédente, ni les remontrances de la municipalité, qui

(1) Cette propriété appartenant à Pierre Auxcousteaux fut acheté par les époux d'Hédouville, le 14 fév. 1498, qui, selon Pagès et Corblet, la donnèrent et, selon de Court, seul, la vendirent aux Bonshommes.

— La Rue des Bonshommes communiquait avec la chaussée Saint-Leu par la *petite rue des Minimes* qui, depuis le 15 avril 1868, porte le nom de notre compatriote *Dallery*.

(2) Cf. dans Jouancoux, *op. cit.* v° *clairon :* Eclat passager du Soleil ou de la Lune entre les nuages.

— On nomme aussi *clairon*, en picard la mouche dite de mai ou ses caserets, la frigane aux ailes blanchâtres, dont les poissons, surtout la truite, sont très friands.

(3) 15 avril 1499, sous l'épiscopat de P. Versé (1482-1501).

même leur accorda quatorze livres pour commencer les travaux d'extrême urgence, à l'hôtel, logis vieux et tombant en ruine.

La générosité de l'Echevinage allait inaugurer une longue série de donations, soit pures et simples, soit à charge de messes. Plus tard, en 1611, le Roi affranchira les Minimes des droits de péage, gabelle, subsides, guet etc. (1).

Entre-temps était promu à l'évêché d'Amiens François de Halluin (1503-1538), qui ne fit son entrée dans notre ville que, quatre ans après, le 12 septembre 1507 (2).

Comme il n'avait que vingt ans, on lui avait adjoint comme *suffragant*, un franciscain, *Nicolas de la Couture,* évêque d'Hébron *in partibus infidelium*.

Ce mot suffragant implique aujourd'hui une idée de hiérarchie : l'évêque d'Amiens est suffragant de l'archevêque de Reims. Mais au XVIe siècle, le suffragant était, d'après Du Cange, un *coadjuteur,* d'après Godefroy (3) un *suppléant*, sens issu directement du vieux mot français *souffrage,* d'où *soufflegan* dans Rabelais.

(1) R. P. Daire, *Hist. d'Amiens;* Paris, Delaguette, 1757. T. II, p. 296 et 297.

(2) A. de la Morlière, *les Antiq. d'Amiens ;* Paris, Moreau, 1627, p. 247 et Ed. Soyez, *les Evêques d'Amiens ;* Amiens, Langlois, 1878 ; p. 148.

(3) Godefroy, *Dict, du vieux franç.* V° suffragant.

Or, à cette époque, certains évêques vivaient en grands seigneurs — et F. d'Halluin en était un (1) — et ne se gênaient pas pour laisser leur diocèse aux soins d'un suffragant, le plus souvent leur grand vicaire, comme en notre espèce (2).

Le nouvel évêque, à peine installé à Amiens, témoignait de l'intérêt qu'il portait aux Minimes, en prenant à sa charge les dépenses de construction de l'église et d'*une partie des cloîtres* (3).

Ajoutons que, à son retour de Pise (4) il conduisit, le 13 juin 1513, l'enquête d'Amiens pour la canonisation de Saint François de Paule (?) (5).

Ces deux seuls faits rattachent à notre sujet cet

(1) Son père était châtelain de Piennes, près Montdidier.

(2) Bien plus tard, Boileau pouvait encore dire :

Mais à l'ambition d'opposer la prudence,
C'est aux prélats de cour prêcher la résidence.

— « N. de la Couture était cordelier et a été enterré dans « l'église des Cordeliers devenue plus tard le siège de la « paroisse Saint-Remy, où on l'a retrouvé, il y a quelques « années, quand on a reconstruit cette église ». Comm. de notre collègue, M. L. Ledieu.

(3) Le P. Daire et Pagès, *op. cit.* disent avec raison : *une partie des cloîtres* ; en effet, comme nous le verrons, le cloître ne fut parachevé qu'en 1683, par les époux Cornet-Pièce.

(4) Gallia chr.; x^e vol. 1204, 1205 : François d'Halluin fit partie des vingt-quatre évêques désignés par Louis XII pour assister au Concile de Pise, à raison d'un conflit survenu entre ce roi et le Pape Jules II. — Selon toutes les probabilités, il dut se mettre en route en septembre 1511 et rentrer à Amiens, à la fin de 1512 ou au début de l'année suivante.

(5) *Acta Sanctorum*, Bolland. 1er vol. d'avril, p. 120 à 147.

évêque peu modeste, qui avait fait édifier à la Cathédrale un superbe tombeau, resté un cénotaphe. Rappelons qu'il mourut le 18 juin 1538, d'une morsure de sanglier, au cours d'une chasse dans les bois de l'Abbaye du Gard. Ce qui explique ce passage malicieux du chanoine de la Morlière. « Il fut enterré sans grande cérémonie à l'abbaye « et sans jouir de la pompe qu'il s'était préparé « pour ses cendres » (1).

Mais revenons au couvent des Minimes.

Nicolas de la Couture qui, en 1504, avait consacré l'église de ces religieux à Abbeville, allait, en 1515, procéder au même rite à Amiens.

Il est permis de supposer que, par la suite, les plus insignes bienfaiteurs de cette dernière église furent notamment les époux Dufresne-Cornet, puisqu'ils y furent enterrés (2).

On ne sait rien de son extérieur. Mais la décoration en était fort riche, avec sa menuiserie toujours pleine du goût et de la délicatesse de cette époque. On y voyait aussi des statues dont une de Saint François de Paule, œuvre probable de Blasset, mais aussi et surtout une remarquable

(1) Ce mausolée occupait la travée du sanctuaire, voisine du maître autel du côté de l'Epitre, et sa hauteur atteignait le haut du cintre de l'arcade.

(2) François Dufresne, seigneur d'Homécourt, mort le 9 juillet 1644 et Geneviève Cornet, son épouse, morte le 11 décembre 1675. — Cette dernière était de la famille Cornet qu'on retrouvera sur la plaque de 1683.

image en chêne, polychromée et dorée, représentant Sainte Anne, assise, drapée richement, les yeux baissés sur un livre ouvert, qu'elle tient sur ses genoux — morceau actuellement dans la chapelle du Musée d'Amiens.

Les *lieux réguliers* (1) du couvent furent bâtis vers le temps de la construction de l'église et ce, dit de Court : « des aumônes et libéralités des « principaux habitants de cette ville, ainsi qu'il « paraît par leurs armes qui restent encore sur « pied » (c'est-à-dire : debout, apparentes).

D'après Pagès, ces armes devaient être celles des du Fresne, des Cornet, des Villers et enfin celles des époux Mouret-de Villers.

L'un de ces bâtiments, élevé contre le cloître, était déjà en ruine quand, en 1906, il fut visité par nos collègues MM. Roux et J. Boquet (2). Au premier étage, d'élégantes portes à balustres de l'époque Louis XIII donnaient accès à des cellules dont quelques-unes ont leurs murs décorés de fresques déjà fort abîmées, vraisemblablement de la seconde moitié du XVIe siècle. M. Roux put cependant identifier quelques sujets à phylactères portant des passages de l'Apocalypse et M. Boquet

(1) Lieux réguliers : ceux qui sont dans la clôture du couvent, comme le cloitre, le dortoir, le chapitre, le réfectoire, à l'usage exclusif des religieux.

(2) J. Boquet, *les Fresques aux Minimes d'Amiens*. Bull. Soc. Ant. Pic., t. XXII, p. 579.

dessiner et décrire une Fuite en Egypte, le tout d'un médiocre intérêt artistique (1).

De Court et Pagès, morts tous les deux, fin 1723, disent dans les mêmes termes : « Pour ce qui est « du dortoir et des cloîtres qui subsistent aujour-« d'hui, ce sont des ouvrages faits vers 1640 ».

Si nous n'avons pu découvrir aucun renseignement sur l'édification du dortoir, heureusement il n'en est pas de même du cloître.

On sait que ses premières arcades avaient été élevées aux frais de l'évêque de Halluin. Sans doute, le P. Daire (2) met en tête de sa liste des bienfaiteurs des Minimes, François Cornet, ancien échevin de notre ville, mais sans préciser quelle affectation avaient reçue ses libéralités.

Une trouvaille toute récente va compléter son information. C'est celle d'une plaque de cuivre de 1683, relatant la pose par les époux François Cornet-Pièce de la première pierre du cloître. Il ne peut s'agir ici des arcades commencées sous l'épiscopat de F. de Halluin, mais bien de celles qui devaient parfaire le promenoir.

Nulle part, pas même dans Pagès (3), cette

(1) PINSARD ; *op. cit.*, et notre Bulletin précité reproduisent cette Fuite en Egypte.

(2) P. DAIRE ; *op. cit*, p. 296.

(3) « Pagès, après cinq années passées à Paris dans le « négoce, revint à Amiens, en 1680. Il fut, en 1684, reçu maî-« tre de la Communauté des marchands merciers à secq de « notre Ville ».

cérémonie n'est mentionnée. C'est, sans doute, parce qu'elle revêtit un caractère intime dans le silence du couvent. En revanche, la plaque commémorative nous paraît d'un intérêt assez grand pour faire, à elle seule, l'objet du chapitre II de cette étude.

Cependant la prospérité des Minimes avait, depuis leur venue à Amiens, suivi une marche ascendante qui leur permit d'augmenter ou d'améliorer sensiblement leur immeuble.

En 1578, le jardin est fermé de murailles et l'église réparée en 1581 et 1605 (1).

En 1626, ils possédaient trente-six petites maisons dans le quartier Saint-Leu, dont deux tenant à l'enclos de leur couvent. (2).

Ce pourrait bien être à ces maisons que s'applique ce passage de A. Goze : « 1716. Les Minimes demandent à l'Echevinage la permission « de, sans rien entreprendre sur le lit des rivières, rebâtir des maisons qu'ils possédaient, « dans les rues des Archers et d'Epagny et que « les pluies avaient ruinées » (3).

D'un autre côté, la rivière des Clairons devenait parfois la cause d'assez grosses dépenses. La Somme n'avait point alors le régime régulier et paisible que devaient lui assurer les travaux ulté-

(1) P. Daire ; *op. cit.*

(2) Pinsard ; *reg. cit.*

(3) A. Goze, *Hist. des rues d'Amiens ;* Amiens, Caron, 1850 ; t. I, p. 127.

rieurs de canalisation avec écluses (1). Or, par sa situation dans la *Queue de Vache* (2), l'eau des Clairons ressentait particulièrement les variations du niveau du fleuve.

L'on ne peut aujourd'hui se figurer la gravité des inondations d'alors dans nos bas quartiers. Citons quelques exemples rentrant plus spécialement dans notre sujet :

Le mardi, 16 février 1638, à la suite d'une fonte de neige rapide, la Somme déborde. Toute la ville basse est sous l'eau qui atteint même le grand autel de l'église des Minimes (3).

Le 23 février 1658, les deux ponts de grès sur l'Eau des Clairons sont emportés par la violence du courant. Le pavé de l'église et celui des cloîtres sont entièrement submergés ; seize toises de terrain sont enlevées dans le jardin (4).

En 1736, les Minimes demandent à l'Echevinage la permission de construire quinze pieds de de *vergnes* (5) et d'établir deux puisards et deux lieux d'aisance (6).

(1) A. DE CALONNE ; *Hist. d'Amiens ;* Amiens, Piteux, 1900 ; t. II, p. 404 : Le Canal de la Somme commencé en 1770 fut inauguré le 18 septembre 1827 par le Roi Charles X.

(2) Nom donné aux divers cours d'eau en lesquels se divise la Somme, à son entrée dans la ville.

(3) Ch. PINSARD ; *Reg. cit.*

(4) Ch. PINSARD ; *reg. cit. passim.*

(5) *Vergne,* mot disparu du français = Quai, palissade composée de pieux verticaux et de madriers horizontaux, en chêne le plus souvent, et goudronnés.

(6) A. GOZE ; *op. cit.* p. 127.

Il convient d'ajouter à ces désastres ceux produits, en 1675, par l'explosion du moulin à poudre, construit dans l'emplacement du couvent des Célestins. L'air fut tellement ébranlé que les vitres des Minimes furent entièrement brisées (1).

On peut dire que, pendant près de trois siècles, la vie de ces religieux ne fut guère troublée que par les débordements de la Somme et fut seulement marquée par de rares événements tranchant sur sa monotonie, notamment les suivants :

1° En 1515, la consécration de l'Eglise (2).

2° Le R. P. Judas fut nommé général de tout l'ordre des Minimes, au chapitre tenu à Valence, en 1562. Ce titre passait alors pour une dignité si éclatante que le corps de Ville fit tirer le canon, à l'entrée du P. Judas, dans sa patrie, deux ans après sa promotion (3).

3° En 1637, le jour de l'Assomption, le Roi communia aux Minimes, où Messire Cohon, évêque de Nîmes, prêcha (4).

4° En 1683, pose de la première pierre de la partie nouvelle du cloître (5).

La règle de Saint-François-de-Paule était fort sévère et absorbait la majeure partie du temps de

(1) D'après P. Daire, *op. cit.* p. 296. Les Célestins, depuis 1634, occupaient l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux, sur l'emplacement duquel a été édifié le Palais de Justice actuel.

(2) V. le présent essai *Supra* et *infra*.

(3) H. Dusevel, *Hist. d'Amiens*. Amiens, Caron, 1848 ; p. 261.

(4) P. Daire, *op. cit.*; t. II, p. 296.

(5) V. le présent essai, *supra* et *infra*.

ses disciples. Les réparations journalières des vergnes, les menus travaux d'entretien des bâtiments, les soins du verger et du jardin ne les empêchaient pas de se livrer à l'étude.

Leur bibliothèque était très riche (1). A titre documentaire, nous indiquons en note quelques ouvrages qui en devaient constituer le fonds primitif (2).

Cependant le temps a marché. Dès la moitié du XVIII[e] siècle, le déclin de l'influence du clergé allait, par réverbération, affecter les communautés religieuses de notre ville, et, d'une façon plus particulière, celles d'hommes.

En 1789, lors de leur suppression, les Minimes étaient réduits à quatre (3) et leurs revenus à 7,598 livres avec 4365 livres de charges. (Arch. munic. 1790, P 5) (4).

Leurs biens furent confisqués, leur bibliothèque dispersée, et leur trésor vendu. Suivant

(1) PAGÈS, DE COURT et P. DAIRE, *op. cit.*

(2) *a*) D. D'ATTICRY ; *Hist. génér. des Minimes* ; 1624, in-4°.

b) LANOVIUS ; *Chronicon gener. ordinis Minimorum ;* 1635, in-4°.

c) X... *Annales des Minimes, d'Amiens ;* Bib. Mazarine ; m. s. n° 2881.

d) THUILLIER, *Diarium patrum, fratrum et sororum ordinis Minorum provinciæ sive Parisiensis, qui religiose obierunt ab anno 1506 ad annum 1700 ;* Paris, 1709 ; in-4°.

e) Nicolas BARRÉ, religieux Minime, né le 20 octobre 1621, à Amiens, mort le 31 mai 1709 ; Rouen, 1697 ; un vol in-12 (rare). - Comm. de M. H. Michel.

— *Adde* J. ESTIENNE ; *op. cit. : les Minimes d'Amiens.*

(3) Ch. PINSARD, *Reg. cit.* donne leurs noms.

(4) A. DE CALONNE. *op. cit.* t. II, p. 443.

J. Corblet : « on conservait, à Amiens, une partie « du crâne de Saint-François-de-Paule, un frag- « ment de sa ceinture, aujourd'hui aux Clarisses « d'Amiens et un bonnet de laine tricoté qui, « *peut-être bien,* se trouve aujourd'hui à la « Visitation » (1). Mais cet objet ne serait-il pas plutôt à Paris ? En effet, dans un manuscrit : *les Annales des Minimes d'Amiens,* cité *supra,* en note, on relève ce passage fort intéressant : « Les « Pères d'Amiens envoient aux Minimes de Paris « la moitié d'un bonnet double, qu'ils ont de Saint- « François-de-Paule »

La propriété des Minimes, abandonnée depuis la Révolution, était dans un état déplorable, à en juger par les documents Pinsard et un dessin des frères Duthoit de 1824 (2), quand les époux Lecaron, imprimeurs d'étoffes, la vendirent, en 1839, aux époux Prud'homme (3).

Trois ans après (4), elle passa entre les mains de M. Alexis-Adrien Hubault, teinturier-apprêteur, qui y établit un tissage de coton.

Son fils et successeur fut M. Anatole Hubault qui, sous notre présidence, donna aux Antiquaires de Picardie la remarquable façade de la maison, style Louis XV, à l'Hercule engainé (5).

(1) J. Corblet, *Hag. cit.*

(2) Duthoit, le *Vieil Amiens ;* Amiens, Jeunet, 1874.

(3) Acte reçu *Janvier*, notaire à Amiens, 24 nov. 1839.

(4) Acte reçu *Duparc*, notaire à Amiens. le 9 avril 1842.

(5) Ci-devant rue des Sergents, n° 57 ; aujourd'hui propriété communale, transportée, aux frais de notre société, rue Jules-Lardière, en face l'ancien portail de Saint-Remi.

Aujourd'hui c'est à ses deux fils, MM. Paul et Jacques, que nous devons la communication de la plaque de 1683, dernière épave du Couvent des Minimes; objet du chapitre suivant.

Nous ne terminerons pas ce chapitre sans laver du reproche apparent de rapacité, nos religieux que Rabelais traite quelque part malicieusement de *frères minimes crochus* (1).

En réalité, cette épithète, nullement péjorative, n'est qu'un mauvais rébus allusif à l'ancienne notation musicale, où la *croche* est la plus petite des valeurs, dite *semi-minime* (2).

CHAPITRE II

La Plaque de 1683.

Au cours de travaux exécutés dans le courant de 1922, à l'ancien couvent des Minimes, des

(1) Rabelais, *ses œuvres*, Paris, Janet, 1823; Pantagr. L. V, chap. 27, T. II, p. 376.

(2) « La notation en usage du temps de Rabelais, et qu'on « appelle *la notation proportionnelle* pour la distinguer de la « notation moderne, comprenait suivant la valeur des notes : « la maxime, la longue, la brève, la semi-brève, la minime, la « demi-minime et la fusa.

« La minime était de forme losange, évidée et coudée ; la « semi-minime était losange, noire à queue *crochue* (origine « de notre croche). C'est sans doute à elle que Rabelais fait « allusion, d'autant, qu'un peu avant, il appelle les frères « mineurs, *semi Briefs*, et que tout le chapitre est consacré aux « *frères fredons* (ceux qui chantent à mi-voix) et à leurs chants. « Il y parle aussi de la Quinte « qui est de tous bons accords » « et qui, en effet, était alors considérée comme l'intervalle le « plus parfait ». — Comm. de M. G. Durand.

ouvriers mirent au jour une planche de cuivre rouge d'une conservation parfaite et recouverte d'une belle patine vert-antique.

Cette feuille de un millim. et demi d'épaisseur, 20 centim. 4 de hauteur et 18 centim. de largeur, est percée à son pourtour de 21 trous de 4 millim. de diamètre, également espacés.

Au recto se lit une inscription latine, en lettres capitales romaines, formées de deux traits parallèles au burin, laissant entre eux un sillon assez profond. — Au verso, sont représentés deux écus accolés, gravés d'un double trait.

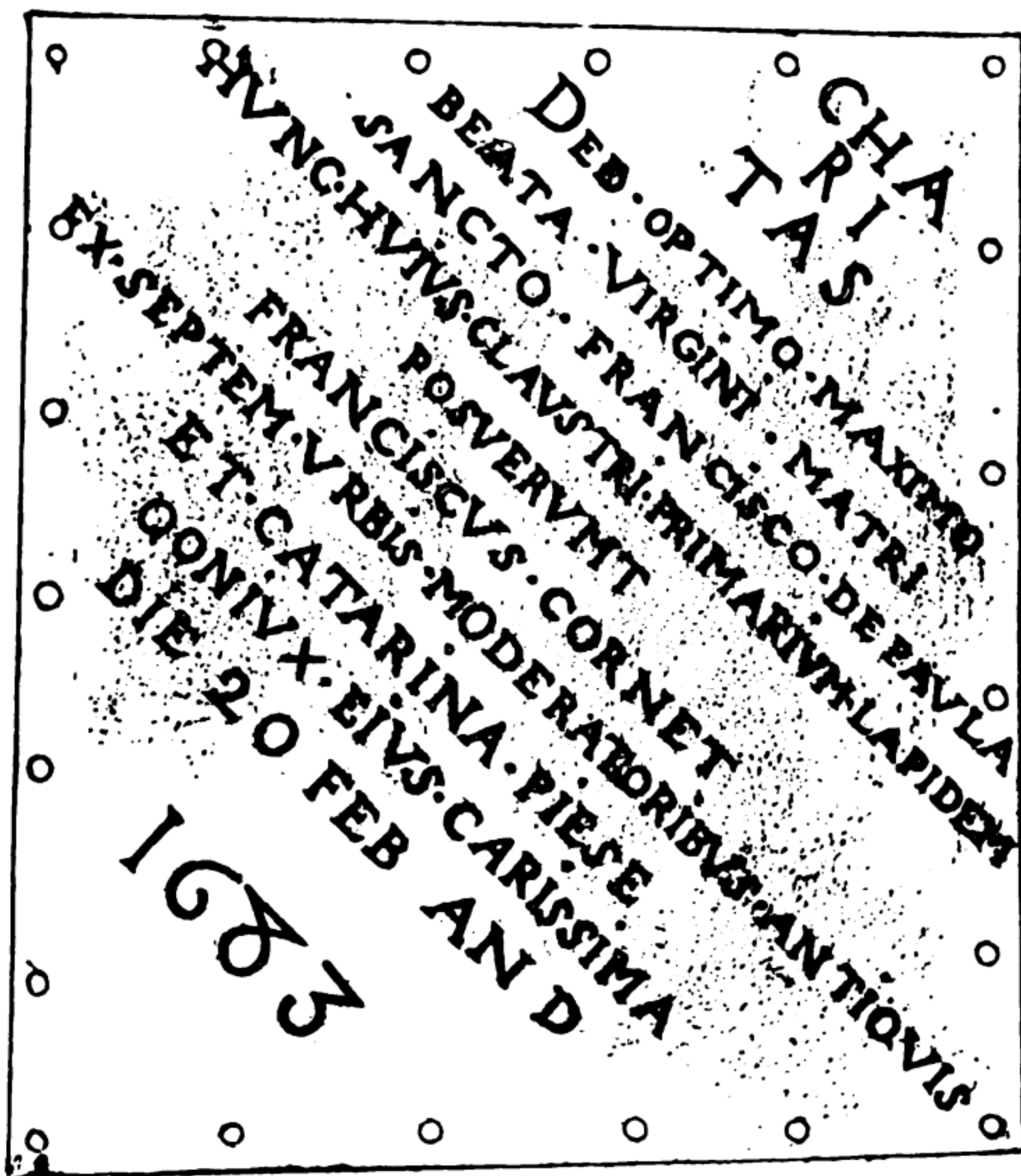
La plaque était placée entre deux pierres d'un calcaire blanc et très tendre (1), dont des débris sont entrés dans le sillon des écritures, tandis que les deux écus, protégés par la feuille elle-même, posée horizontalement, sont encore intacts.

Le métal était à l'origine recouvert d'une étoffe protectrice dont nous avons pu retrouver quelques vestiges, ainsi que des brins de fil encore engagés dans les trous périphériques. La multiplicité de ces trous exclut toute idée d'un scellement de la plaque, car quatre aux angles auraient largement suffi ; de plus ce scellement eut aveuglé, à tout jamais, les deux écus du verso.

(1) Il est très vraisemblable que ces matériaux provenaient des carrières de Saint-Maurice qui, au xv[e] et xvi[e] siècles, fournissaient les pierres revêtues de marques de tâcherons dont nos vieilles caves offrent de très nombreux échantillons.

§ I. Le Recto ou dessus de la Plaque

L'inscription qui le décore est composée en un latin irréprochable qui dispense de toute traduction. Mais il est assez étrange que ce purisme même, si à la mode au xvii[e] siècle, aura pour résultat de faire naître une obscurité relative là où des mots de la basse latinité eussent été parfaitement compréhensibles. Il nous suffira donc de consacrer à chaque ligne de la plaque commémorative quelques courtes observations.



CHA
RI
TAS

Ce mot constitue à lui seul un certificat d'origine du document dont il s'agit.

En effet, d'après Hélyot : « l'ordre des Minimes « avait pour devise : le mot CHARITAS, d'or entouré « de rayons de même au champ d'azur ».

Et Pagès ajoute cette précision : « Partout « dans le couvent d'Amiens on trouve cette « devise, divisée en trois syllabes, sur trois « lignes », — particularité qui se rencontre dans notre espèce.

DEO . OPTIMO . MAXIMO .

traduction de l'abréviation D . O . M . *A Dieu très bon, très grand,* qui figure très souvent au fronton de nos églises et sur les dalles des tombeaux dès le xve siècle.

BEATA . VIRGINI . MATRI .

Beata, faute d'orthographe, au lieu de *beatæ*.

H. Dusevel dit que l'Eglise des Minimes construite à la fin du xve siècle, avait été consacrée, en 1515, par Mgr de la Couture sous le titre de Saint-Michel-Archange (1).

(1) H. DUSEVEL, *Hist. d'Amiens*; Amiens, 1848, p. 129.

Cette assertion est en contradiction absolue avec la mention de la plaque. De plus, d'après Corblet, l'église des Minimes d'Amiens, était placée sous le vocable de *Notre-Dame de l'Annonciation*. Rappelons qu'au couvent d'Abbeville, fondé en 1500, l'église fut, en 1504, sous celui de l'*Assomption de la Vierge* (1)

SANCTO . FRANCISCO . DE . PAULA .

Paula est ici pour *Paola*, ville de Savoie, traduit en français par Paule. Il n'est pas rare de rencontrer dans l'Hagiographie, le nom patronymique d'un saint remplacé par celui de son pays natal, principalemeni pour les Saints des ordres dominicain et franciscain. Ex. Saint François d'Assise (Italie), Saint Pierre de Vérone, Sainte Catherine de Sienne (Toscane), Sainte Marie Madeleine, c'est-à-dire de Magdala (Galilée), etc.

HVNC . HVIVS . CLAVSTRI . PRIMARIVM . LAPIDEM .

Le mot cloître a deux sens bien distincts. Il désigne : 1° tout lieu clos, comme l'étaient les cloîtres des chanoines, bâtis à l'ombre de notre Cathédrale, et aussi toute habitation religieuse

(1) De Beaulieu, *Reg. ms sur Abbeville ;* Bib. Ant. Pic., T. 141 ; t. IV, p. 304. — Nous ne pouvons omettre de rappeler que ce fut aux Minimes d'Abbeville que, en 1637, Louis XIII consacra la France à la Vierge. (Fête du 15 août).

fermée et, par extension, tout monastère ; 2° une partie du couvent, en forme de galerie, autour de laquelle sont, d'ordinaire, les cellules et dont le milieu est occupé par une cour ou un jardin.

Evidemment le mot *claustrum* ne peut s'appliquer, en 1683, au monastère lui-même, dont la construction remonte à 1498, et la bénédiction de l'Eglise à 1515.

D'après Pagès, François d'Halluin fit faire à ses dépens *une partie des cloîtres*. Ils n'étaient donc qu'amorcés, quand les époux-Cornet-Pièce, posèrent la pierre qui nous occupe, en 1683.

Sans doute *Primarius* a ordinairement le sens de premier, quand il est adjoint à *lapis*, témoin le : *Ritus benedicendi et imponendi primarium lapidem pro ecclesia œdificanda* (1).

Mais, comme les fondations du nouveau cloître sont bien plus importantes que celles du premier (2), on peut se demander si, ici, *primarius* n'aurait pas le sens très classique de « plus remarquable, plus grand », qu'on trouve dans les dictionnaires de Fraud (3) et de Quicherat.

Cette supposition est bien permise, à raison de la manie de purisme de nos pères, déjà signalée dans les lignes qui précèdent et dont nous retrou-

(1) *Rituel Romain ;* Malines, Dessain, 1914 ; Tit. VIII, *cap.* 26, p. 325.

(2) La plaque a été trouvée dans les fondations, à 0m90 de profondeur.

(3) G. FREUND ; *Dict. lat. fr.;* Paris, Didot, 1862.

verons, dans un instant, une preuve plus éclatante encore et celle-là absolument indiscutable.

POSVERVMT .

pour *Posuerunt : ont posé*

FRANCISCVS . CORNET .

Nous renvoyons le lecteur aux explications sur F. Cornet qui accompagneront le verso de la plaque.

EX . SEPTEM . VRBIS . MODERATORIBVS . ANTIQVIS .

C'est surtout dans cette ligne que s'affirme une affectation singulière de classicisme

Le mot *moderator*, qui ne figure pas dans le glossaire de la basse latinité de Ducange se rencontre au contraire fréquemment dans Cicéron avec le sens très précis de : celui qui conduit, gouverne, dirige, règle (1).

Saint Augustin (354-430) l'emploie encore dans une lettre, où il reproche à une femme d'avoir donné une partie de sa fortune, sans demander avis à son mari : « Repents-toi, dit-il, non pas « d'avoir donné aux pauvres, mais de n'avoir pas « voulu faire de ton mari le participant et le « modérateur de ta bonne œuvre » (2).

(1) G. Fraund, *op. cit.* v° Moderator.

(2) H. Joly, de l'Acad. des Sciences morales et politiques, « *Où en est notre droit féminin?* » le *Correspondant* du 25

Enfin Godefroy cite un texte de 1416, où ce mot est accolé à celui d'Empereur (1).

Ces *moderatores urbis* étaient, à coup sûr, des préposés aux choses de notre ville. Mais étaient-ils des membres de l'échevinage, ou des délégués du Roi, ou des receveurs du domaine et des aides, ou des maîtres et contrôleurs des ouvrages ou enfin des Greffiers des comptes ? (2).

Le doute va être dissipé par le mot *Septem*.

Henri IV ne sut jamais ni oublier ni pardonner la lamentable surprise de notre ville par les Espagnols, le 11 mars 1597.

Aussi, après sa rentrée à Amiens, cédant aux conseils de quelques confidents que de la Morlière qualifie de : jaloux de la puissance échevinale (3), il rendit, le 25 septembre suivant, un édit ordonnant que : « Dorénavant, au lieu d'un maire et de « 24 échevins, il n'y aurait plus que 7 échevins « parmi lesquels nous en choisirons un qui pré- « cédera les 6 autres et portera le titre et la qua- « lité de premier échevin, lequel ainsi que les « autres seront élus et renouvelés, chaque année, « le 25 septembre, auquel jour Dieu nous a fait

novembre 1913, p. 586. -- En note : « modérateur veut dire ici « directeur, conducteur ».

Cf. dans Littré, cette citation de Brantôme (1535-1614) : « un dominicain confesseur et directeur de conscience ».

(1) F. Godefroy, *op. cit.* ; suppl. v° modérateur.

(2) V. Liv. noir, *op. cit.* p. 99 à 102.

(3) A. de la Morlière ; les Antiq. d'Amiens... p. 372.

« la grâce de réduire la ville en notre obéis-
« sance » (1).

Il est certain que François Cornet fut échevin de notre ville en 1667, 1673 et 1674. Mais la plume du rédacteur de la plaque s'est cabrée devant le néologisme barbare, *scabinis*, échevins, qui cependant valait mieux qu'une longue et amphigourique périphrase.

Il n'est pas jusqu'au dernier mot de cette ligne de la plaque qui ne témoigne du purisme outrancier de son rédacteur. ANTIQVIS, avec son sens ordinaire, courant, ne peut en effet s'appliquer aux sept magistrats municipaux dont la création remonte seulement à quatre-vingt-six ans. Il est donc ici synonyme de *prœteritis,* devanciers, anciens, expression poétique à signification restreinte, dont notamment Virgile, Ovide et Lucain nous offrent de très nombreux exemples (2).

ET . CATARINA . PIESE .

Et *Catherine Pièce* (et non *Piese*).

QONIVX . EIVS . CARISSIMA .

(1) A. Janvier ; *le livre d'or de la munic. amiénoise;* Amiens, Piteux, 1892, p. 237.

— Antérieurement les élections avaient lieu, tous les ans, le jour de la fête de Saint Simon et de Saint Jude, 28 octobre. — Ce ne fut qu'en 1692 que le 1er échevin reprit le titre de Maire. En 1765 fut reconstitué l'échevinage avec 1 maire, 4 échevins, 6 conseillers de ville et 14 notables. Le décret du 19 octobre 1792 renouvelle tous les corps administratifs et municipaux.

(2) G. Fraund, *op. cit. v° Antiquus.*

Conjux ejus carisima, la très chère épouse de lui (François Cornet).

Pour la famille Pièce, le lecteur est prié, comme pour la famille Cornet, de se reporter aux explications *infra*, relatives au verso de la plaque.

DIE . 20 . FEB . AND .

1683 .

Le jour du 20 (Februarii), février.

AND ; abréviation incorrecte des deux mots ANNO DOMINI, *l'an du Seigneur.*

§ II. Le Verso ou dessous de la Plaque.

Il est à remarquer que les deux écus accolés sont gravés ici d'un simple trait de burin bien que, à la fin du XVIe siècle, on ait imaginé déjà de représenter les couleurs par des points, des traits et des guillochis conventionnels (1).

Ces deux blasons sont incontestablement ceux des époux Cornet-Pièce, dont les noms sont repris sur le recto de la plaque.

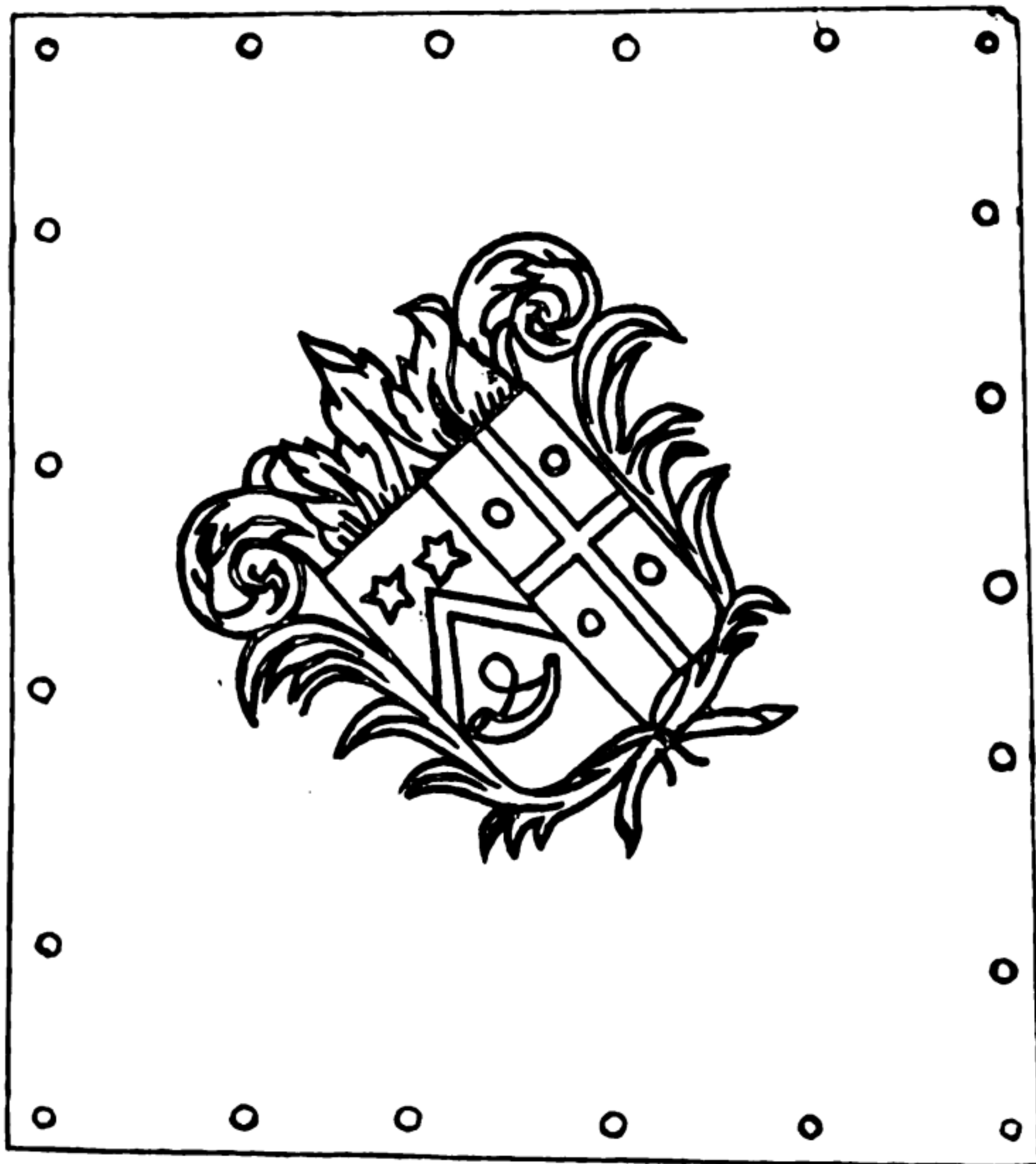
A. Blason François Cornet.

Ce blason, aux armes parlantes, est reproduit avec les signes conventionnels au bas d'un por-

(1) A notre Musée, en la salle des Antiquités, est exposé un écusson en marbre aux armes des Cornet et des Pièce, absolument semblable aux écus accolés décrits ci-après, si ce n'est que la croix des Pièce est engrelée, c'est-à-dire dentelée tout autour — (provient du cimetière Saint-Denis à Amiens).

qui portait : « d'azur au chevron d'or, accom-
« pagné d'un cornet d'or lié de même, posé en
« pointe et de deux étoiles d'or en chef ». (1).

Nous ne pouvons faire ici une monographie des Cornet, qui sortirait par trop du cadre de cette étude, et dont les éléments principaux se trouvent dans le P. Daire, Janvier (2), A. de Calonne et trait du plus illustre membre de cette famille, *Nicolas,* grand maître du collège de Navarre,



(1) E. Soyez ; *Nic. Cornet;* Amiens, Delattre, 1880.

(2) A. Janvier, *Liv. d'or cit.* Les *Cornet* ont souvent été pre-

surtout dans un arbre généalogique appartenant à notre collègue, M. R. de Guyencourt (1).

Le membre le plus célèbre de la famille Cornet fut Nicolas, né à Amiens, le 12 octobre 1592, de Jacques, seigneur d'Hunval-en-Artois, de Coupel-lès-Revelles et de l'Angle, et d'Anna Rabache (2).

Notre regretté président d'honneur, Ed. Soyez, lui a consacré une monographie très documentée. Autour de son portrait sont rédigés ainsi ses titres en abrégé : « Nic. Cornet. amb. sac. Théol. « Facul. Par. Synd. Regiæ. nav. supre magis. « obiit anno 1663, 18 April » (3).

miers échevins ou échevins : — *Jacques Cornet*, Sieur de l'Angle et du Coupel, père de Nicolas Cornet, en 1606, 1611, 12, 19, 22 à 26. — *Antoine Cornet*, en 1636, 39, 43 à 47. — *Adrien Cornet*, en 1657, 58, 64, 65. — *François Cornet*, époux Pièce, en 1667, 73, 74. — *Jacques Cornet*, en 1676.

(1) Le tableau mentionne que : « cette généalogie, datée « de 1719, a été faite par Cornet de Lisbourg, sur l'original « de celle faite par M. François Cornet, seigneur de Coupel ».

Il en existait une plus ancienne. En effet, Ed. Soyez, *Nic. Cornet, op. cit.*, p. 188, a reproduit une lettre autographe, datée à Paris du 29 mars 1663, dans laquelle le grand maître de Navarre accuse réception à son neveu Ch.-François Cornet, advocat et juge de la Monnaie à Amiens, d une généalogie dressée par M. Costelier. Nous n'avons pu retrouver cette généalogie qui, en dernier lieu, appartenait à notre collègue, Auguste Dubois.

(2) A. de Calonne ; *op. cit ;* p. 174 : Jacques Cornet, seigneur de l'Angle et de Coupel, né le 5 oct. 1563, écrivit un mémorial, connu de Pagès et de Rivoire, aujourd'hui disparu.

(3) L'arbre généal. de M. R. de Guyencourt ajoute à ces titres celui de prieur de Veillarcy. Cette généal. remonte au commencement du xve siècle, avec Raoul Cornet d'Unval, y résident, comte de Saint-Pol en Artois, époux Suzanne de May.

Au bas du portrait est résumé en deux lignes l'acte le plus important de sa vie si combative :

PRIMUS QUINTUPLEX

JANSENIANÆ HYDRÆ CAPUT DETEXIT.

On sait que l'*Augustinus* de Jansénius parut en 1640. En sa qualité de syndic de la faculté de théologie de Paris, Nic. Cornet fit condamner le livre comme hétérodoxe. Ce qui lui valut l'honneur d'être enterré dans la nef de l'église du collège de Navarre où, le 27 juin 1663, Bossuet prononça son oraison funèbre, alors qu'il n'était encore qu'abbé.

A côté de cette grande figure paraît bien effacée celle de son neveu FRANÇOIS CORNET, *époux Pièce*, repris sur la plaque de 1683.

Janvier seul le cite comme ayant été échevin, en 1667, 1673 et 1674. L'arbre généalogique de 1719 montre ses armes qui sont les mêmes que celles du grand-maître de Navarre, et ajoute cette précision : « François Cornet, sei-« gneur de l'Angle, né le 21 avril 1627, décédé le « 7 juillet 1698, inhumé à Saint-Denis » (1). C'est lui que la plaque de 1683 nous a révélé comme un des insignes bienfaiteurs des Minimes d'Amiens.

Enfin nous ne pouvons laisser dans l'ombre

(1) Cimetière Saint-Denis, d'Amiens, où, d'après l'Epitaphier cité dans la note qui suit, les Cornet avaient deux tombeaux.

Charles-François Cornet, également neveu de Nicolas, seigneur de Coupel, Saint-Marc, Warlus (1). « Avocat du roi au Baillage et siège pré-« sidial d'Amiens, nous dit Pagès (2), qui défend « par son éloquence, les intérêts du Roy, ainsi que ceux de la veuve et de l'orphelin ».

Il remplissait de plus les fonctions de Juge de la Monnaie à Amiens (3).

D'après le père Daire (2) il prononça, le 26 janvier 1698, une harangue au sujet de la publication de la paix. — Il ne peut être ici question que du traité de Ryswick, 1697, qui mit fin à la guerre dite de la coalition d'Ausbourg.

Par ses soins fut publiée, en 1698, l'oraison funèbre du maître de Navarre, par Bossuet, accompagnée de remarques intéressantes, rarissime plaquette in-8°, adjugée en 1882, 1,900 fr. à la vente Rochebelière (4).

(1) P. Daire ; *op. cit.* p. 283.

(2) Pagès, *op. cit.* t. V, p. 75.

(3) V. *Supra*, avant-dernière note, lettre du maître de Navarre à son neveu, François Cornet.

— Dès le commencement du XIVe siècle, il existait en Picardie des Hôtels de Monnaies à Montreuil et à Saint-Quentin. Celui d'Amiens, établi par lettres patentes du 24 juillet 1498, a été supprimé par l'édit de 1772.

Le juge garde de la Monnaie connaissait de l'exécution des ordonnances et règlements concernant le fait des monnaies et la police des Communautés qui fabriquaient des ouvrages d'or et d'argent (*Alman. des monnaies*, année 1787 ; Paris, Méquignon, avec priv. du Roi).

(4) *Oraison....;* Amsterdam, H. Wetstem, 1698.

Vers 1700, il fit dessiner par Ch. Desbordes et graver par F. Estinger un plan de notre ville en quatre feuilles. — Décédé le 21 septembre 1710.

B. Blason Catherine Pièce.

D'après l'arbre généalogique de 1719, Catherine Pièce était fille de Pierre et de Demoiselle Marguerite de Montigny. Ses armes accolées à celles de François Cornet, son époux, sur la plaque de 1683, sont : « *De... à la croix de... cantonnés de quatre besants de ...,* » (1).

Les Pièce ne paraissent pas avoir joué un grand rôle dans notre échevinage, en dehors d'*Antoine Pièce*, qu'on trouve receveur en 1649 (2).

En revanche, cette famille, très pieuse, a fourni quelques maîtres de la confrérie du Puy Notre-Dame d'Amiens. Deux noms seuls sont à retenir.

En 1552, *Pierre Pièce,* bourgeois et apothicaire de notre ville, avec la devise décapode :

(1) Il convient de signaler que : 1° dans l'écu de l'arbre généal. les armes sont les mêmes, mais avec une croix *engrelée*, c'est-à-dire dentelée ; 2° dans Rousseville, *Epitaphier de Picardie,* copie ms. Bib. Antiq. Picardie, T. I. 10, elles sont en 1665, « *de... au chevron de... chargé de 3 besants de..., accompagné « d'un soleil de... en chef et de 3 billettes de... posées 2 et 1* ».

En effet il n'était pas rare de voir, aux xvie et xviie siècles, une famille avoir simultanément des armes présentant entre elles quelques dissemblances quelquefois même assez grandes. (Comm. de MM. Durand et de Guyencourt).

(2) A. Janvier ; *Liv. d'or...* en 1649 et Livre noir... p. 99.

De Jésus-Christ vierge et mère féconde (2).

En 1590, *Jehan Pièce*, chapelain et chantre de la cathédrale., à qui il donna un tableau : la présentation de la Très Sainte-Vierge au temple (3).

En 1655, *Antoine Pièce*, bourgeois, seigneur de Bours, (?) dont la devise palinodique était :

Pièce sans prix, vierge et mère sans tache (4)

On nous pardonnera ces bien longs développements sur la plaque de 1683. Mais ils nous ont paru de mise, s'agissant ici d'une trouvaille intéressante au double point de vue de l'histoire locale et de la philologie lapidaire au XVIIe siècle.

CHAPITRE III

Pourquoi et comment Amiens et Abbeville ont été les premières villes de France dotées d'un Couvent de Minimes.

Comme on l'a vu, c'est grâce à l'intervention de la Cour de France que l'hôtel de Monchaux, et, à son défaut, la propriété d'Espagny, ont été donnés aux Minimes de notre Ville.

Mais comment l'instituteur de cet ordre a-t-il

(2) Rousseville ; *op. cit.* Tab. du Puy N.-D.

(3) Pagès ; *op. cit.* t. IV, p. 140.

(4) Pagès ; *op. cit.* p. 139 et Rousseville, *op. cit.*

pu être amené à ouvrir ses premiers couvents dans notre région (1), spécialement ici et à Abbeville ?

C'est là un petit problème à la solution duquel le hasard ne devait pas rester étranger.

Il y a deux ans environ, nous lisions, ici même, une étude relative aux mentions écrites par les greffiers et commis aux écritures sur les registres de notre échevinage de 1490 à 1619 (2).

Or, sur la feuille de garde d'un registre de 1599, est reproduit, sans couleurs ni signes conventionnels, un écu ovale : « de... au sautoir « de... accompagné de quatre limaçons de... ».

Notre collègue, M. R. de Guyencourt, eut vite fait d'identifier ces armes. Ce sont celles des Lesseau, vieille famille amiénoise, dont les membres, de père en fils, tinrent, pendant plus d'un siècle, la plume dans les bureaux de la municipalité.

D'après Gabriel Rembault, les De Lesseau d'Amiens, qui portaient : « d'azur au sautoir d'or,

(1) Oct. Thorel. *Supra;* à Amiens, en 1498.

— V. Brandicourt, *les Minimesses d Abbeville.* Bull. Soc. Ant. Pic., t. XXIII, p. 150 et s. s. : Installés le 3 juill. 1499, consécration du Couvent, 26 mai 1504, par N de la Couture.

— Ch. Louandre, *Hist. d'Abbeville*, Abbeville, Jeunet, 1843, p. 462 : les Minimes fondés en 1500.

— Corblet. *Op. cit.;* Minimes de Péronne, fondés en 1610 ; de Roye, en 1633.

(2) Oct. Thorel ; *brouillons, parafes, rébus et graffiti* relevés sur les registres de l'Echevinage d'Amiens de 1490 à 1619 ; arch. munic. Série FF (Justice, procèd., police) — Ms de la Bib. des Ant. Pic.

« cantonnés de quatre limaçons d'argent » étaient originaires du Ponthieu (1).

Cette assertion est assez vraisemblable. En effet le P. Daire ne signale cette famille à Amiens qu'en 1487 (2), tandis que E. de la Gorgue a pu dresser une longue liste de la famille de Ponthieu, allant de vers 1300 à 1591, laquelle avait pour armes : « de gueules au sautoir d'argent, cantonné de « quatre limaçons recocquevillés de même, les « cornes de sable » (3).

L'article de journal consacré à la famille De Lesseau d'Amiens par G. Rembault ne mérite pas d'être cité en entier. Il n'en est pas de même du passage suivant : « Un généalogiste complai- « sant du XVIIe siècle, voulant sans doute allier « un Saint aux De Lesseau, trouva que ce nom « avait quelque analogie avec un village de la « Calabre, appelé *Alesso*.

« Partant de là, il raconta que Saint François de « Paule avait une sœur nommée Brigitte, laquelle « aurait épousé Antoine d'Alesso en Calabre.

« Cet Antoine aurait eu pour fils Raoul, lequel « vint en Artois où il fut appelé de Lessau et « devint intendant des terres de l'abbaye de « Saint-Riquier. Il épousa Marguerite Moitié.

(1) G. Rembault, *les De Lesseau*, n^os du *Journal d'Amiens* des 24 et 25 fév. 1862

(2) Le P. Daire, *hist. litt. cit.* p. 82 ; V° Vincent de Lesseau.

(3) L.-E. de la Gorgue-Rosny ; *recherches généal*, Boulogne-sur-Mer ; C. Leroy, 1875 ; t. II, p. 853.

« Un de leurs fils, Nicolas, se maria avec « Jeanne Frestel d'Abbeville.

« Enfin les époux de Lessau-Frestel eurent un « fils Pierre qui se fixa à Amiens, où il succéda à « Nicolas de Saisseval, en qualité de greffier de « ladite Ville, et y épousa Marguerite Lemaître.

« Tout cela, conclut G. Rembault, c'est du « roman M. Damay a en effet découvert dans « nos archives deux parchemins précieux, l'un de « 1385, de Pierre de Lesseau, l'autre de 1437, « de Martin de Lesseau, l'un et l'autre auditeur « du Roi à Abbeville. Une telle origine vaut mieux « qu'une prétendue descendance de quelque gen- « tillâtre Calabrais, beau-frère de Saint François « de Paule ».

Cet article dont le parti pris évident, les mauvais jeux de mots et le persifflage entament l'autorité, ne suffit pas à détruire les mentions de l'arbre généalogique des de Lesseau. Le conseil que G. Rembault donne aux de Lesseau de se contenter de relever dans leur ascendance Pierre et Martin de Lesseau n'est que puéril (1).

Il échet, avant tout, de relever que les deux familles picarde et calabraise étaient alliées.

Leurs traditions étaient les mêmes, nous signalait avec raison M R. de Guyencourt.

(1) Sont-ce des de Lesseau Picards, dont l'origine remonte au commencement du xve siècle qui sont passés en Italie ? C'est probable. Au contraire, des d'Alesso sont-ils venus se fixer en France ? Peu importe ce détail qui n'est qu'un à côté de la question objet de ce chapitre.

Elles portaient le même nom, car de Lesseau en passant en Italie s'est transformé en d'Alesso. En effet l'*e* muet n'existant pas en Italien a très bien pu se traduire par un *a;* d'un autre côté, l'*au* français est souvent rendu en Italien par un *o*. Ex : *Bordo,* Bordeaux.

Enfin leurs armes étaient identiques, d'après Palliot (1) : « D'Alesso, famille originaire d'Italie, « habituée en France depuis André d'Alesso, fils « d'Antoine, mari de Brigide Martotille. sœur de « Saint François de Paule, qui eut commande- « ment du Roi Louis XI de venir en ce royaume « où il se maria... Porte : « d'azur au sautoir « d'or accompagné de 4 limaçons de même »

Ajoutons ce détail intéressant donné par Hélyot : « De l'union d'Antoine d'Alesso et de « Brigitte *Martoville (sic)* naquirent deux enfants « qui vinrent en France, où l'un d'eux se fit « religieux Minime » (2).

Vraiment la généalogie des de Lesseau méritait d'être examinée avec plus de souci de la vérité que n'a fait G. Rembault. Elle est en effet corroborée par le document suivant, extrait d'une lettre que nous écrivait dernièrement (3) M. R. de Guyencourt : « Je vous confirme que je possède « un fragment de généalogie de la famille Pin-

(1) P. Palliot, *de la vraye science des Armoiries;* Paris. Guignard, 1660. V° Limaçon, p. 416.

(2) Hélyot ; *op. cit.* p. 982 et ss.

(3) Lettre datée à Cannes, du 26 novembre 1922.

« gré, issue des de Lesseau, où est reprise toute
« l'ascendance de ces derniers jusqu'à celui qui
« épousa une Martotile, nièce de Saint François
« de Paule, l'un de mes arrière-grands oncles
« par le fait même ».

Concluons :

De l'ensemble des pièces versées au débat, on peut, sans trop de témérité, admettre que les de Lesseau picards ont été en relations avec les d'Alesso d'Italie auxquels les rattachaient des liens étroits de famille; que, par eux, ils ont intéressé Saint François de Paule à l'installation de couvents de son ordre dans notre région, et qu'enfin celui-ci, pour leur donner satisfaction n'a pas hésité à s'adresser à la Cour, où son crédit était assez grand, pour surmonter les difficultés que suscitait à Amiens notre échevinage, et, à Abbeville, l'Evêque d'Amiens surtout en ce qui touche les Minimesses.

Par où saurais-je mieux finir cette étude que par un hommage reconnaissant à notre regretté collègue, Ch. Pinsard, sans les registres de qui elle n'eut pas été entreprise.

OUVRAGES REÇUS

PENDANT LE QUATRIÈME TRIMESTRE 1922.

I. Le Ministère.

1° Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles lettres, juillet-août-septembre-octobre 1922. — 2° Revue des études grecques, octobre à décembre 1921, janvier à mars 1922. — 3° Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques.

II. Dons.

Don de M. Huguet : La Société populaire de Saint-Valery-sur-Somme. Lettres du Conventionnel Rivery à la Société populaire de Saint-Valery-sur-Somme.

III. Acquisitions.

1° Emile Mâle, L'art religieux au XIIe siècle en France. — 2° Paul Comby, Senlis à travers les siècles. — 3° A. Blanchet, Les souterrains refuges de la France. — 4° Louis Seurvat, Einne douzangue d'canchons. — 5° Mgr de la Villerabel, oraison funèbre de Mgr Morelle.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES
DE PICARDIE

ANNÉE 1923. — DEUXIÈME TRIMESTRE.

Séance ordinaire du 10 Avril 1923.

Présidence de M. LAMY, Président.

Sont présents : MM. Bienaimé, Boquet, Brandicourt, Collombier, P. Dubois, Durand, de Francqueville, Gigon, Lamy, Ledieu, Mgr Mantel, abbé Olive, Roux, Schytte, Thorel, Vivien, de Witasse, membres titulaires résidants.

Excusé : M l'abbé Leroy.

Assistaient à la Séance : MM. Estienne, archiviste départemental ; Ch. Codevelle et Heuduin, membres non-résidants.

Correspondance. — M. Perrault-Dabot écrit au sujet de la publication du fascicule de la *Picardie Historique et Monumentale* sur Péronne et demande des tirages à part.

— M. Robert de Guyencourt exprime son regret d'être obligé d'abandonner ses fonctions de Secrétaire perpétuel et adresse ses remerciements à la Société.

— M. Lefèvre-Pontalis offre à la Société, de la part de M. le comte et de Mme la comtesse de Fayolle, les fiches du Registre de Catholicité qui se trouvent dans la bibliothèque de notre regretté collègue, M. de Bonnault-d'Houët.

Réponse ayant été envoyée directement à M. le comte de Fayolle, que la Société acceptait ce don avec reconnaissance, ce dernier écrit au sujet de la remise de ces fiches, et, aussi, pour remercier des sentiments exprimés par M. le Président à l'occasion du décès de son beau-père, M. de Bonnault-d'Houët, demandant, de plus, son admission dans la Société. M. le comte de Fayolle écrit à nouveau au sujet de sa présentation et demande que toutes les publications lui soient envoyées au château de Fayolle, par Tocane-Saint-Apre (Dordogne).

— Mme Boutin-Selincourt écrit pour demander à faire partie de la Société.

— M. l'abbé Léroy s'excuse de ne pouvoir assister à la Séance.

Travaux. — M. de Francqueville signale chez Leluin, brocanteur, rue Saint-Leu, une garniture de balcon en fer forgé, provenant du n° 100 de la rue Saint-Leu, ancienne brasserie, et portant les

insignes des brasseurs. Peut être intéressant au point de vue local, mais travail très ordinaire.

Chronique. — M. le Conservateur du Musée de Picardie, sur la demande qui lui en avait été adressée par M. le Président, accorde l'entrée gratuite du Musée aux Membres titulaires résidants de la Société des Antiquaires.

M. le général de Chauvenet, membre non-résidant est décédé.

Ouvrages reçus. — Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont inscrits du n° 37,662 au n° 37,678.

Ouvrage signalé. — M. P. Dubois signale dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France,* année 1922 : « Du Cange à Paris, rue des Ecouffes », d'après son testament et son inventaire après décès.

Admissions. — M. l'abbé Grévin, Mme Boutin-Selincourt, Mlle Françoise Dequen, Mme veuve Demarolle et M. Raoul Prévost, présentés à la dernière séance, sont admis en qualité de Membres non-résidants.

Communications. — M. le Président exprime à nouveau nos regrets de la démission de M. Robert de Guyencourt comme Secrétaire perpétuel ; et sur sa proposition, M. de Guyen-

court est nommé, à l'unanimité, Président d'honneur de la Société des Antiquaires de Picardie.

— M. Lamy fait savoir qu'au sujet du passage Gossart, les plans et les devis ont été fournis par M. Vivien et que la question des finances, ne fait aucune difficulté ; que le moulage des statues qui ornent ce passage ne pourra être exécuté qu'au bon temps.

M. le Président expose que la tour du Logis-du-Roi menace ruine dans ses parties supérieures, et que la Société des Rosati qui en est propriétaire n'a pas, actuellement, les fonds nécessaires pour les réparations urgentes ; il propose d'allouer une subvention à ladite Société ; le chiffre de cette allocation est fixé à 1,500 francs à l'unanimité.

Au nom des Rosati, M. P. Dubois adresse ses remerciements à la Société.

— Sur la proposition du Président des remerciements et des félicitations sont adressés à M. Durand tant pour sa belle *Monographie de l'église de Péronne*, que pour les peines et les soins qu'il a pris pour l'établissement et la direction du dernier fascicule de la *Picardie Historique et Monumentale*.

— La parole est donnée à M. Bienaimé qui expose qu'il a dégagé au château de Picquigny, une salle basse qui paraît être la prison dont Pagès fait mention. M. Bienaimé pense qu'il serait intéressant de conserver ce souterrain et

pour cela d'y rétablir la voûte complètement. La Société lui assure pour ce travail un crédit de 1,500 francs.

— M. Thorel fait remarquer que le monument de Lapostolle au cimetière de la Madeleine paraît abandonné ; et demande si la Société ne pourrait pas se charger de faire le nettoyage nécessaire des bas-reliefs ; M. P. Dubois fait remarquer que la dégradation de ces bas-reliefs en pierre calcaire, est due à ce phénomène, que le carbonate de chaux se transforme en sulfate de chaux éminemment friable, et que tout contact ne pourrait qu'aggraver les dégâts.

— La parole est donnée à Mgr Mantel pour une communication sur « l'Hôtel des douze Pairs de France », rue de Beauvais, devenu en 1634, la résidence des Religieux de l'Abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux.

— M. de Francqueville signale l'inscription sur une soupière du XVII[e] siècle, du nom de Saint-Sauflieu, et demande si ce ne serait pas là l'indication de provenance, et s'il n'y aurait pas eu à Saint-Sauflieu, une fabrication de poterie. M. P. Dubois fait remarquer que la fabrication de poterie à Saint-Sauflieu paraît très improbable parce qu'il n'y a, ni sur le terroir ni aux environs, aucun gisement d'argile secondaire, matière première nécessaire à la poterie.

— M. Durand rappelle ce fait curieux, que les habitants de Saint-Sauflieu se sont, au XVIII[e] siè-

cle, livrés habituellement et en grand nombre, au commerce de colportage, étendant leur champ d'action jusqu'en Hollande ; et que le vase en question a pu être fabriqué sur la commande d'un de ces marchands ambulants.

— M. Durand et M. Estienne appellent l'attention de la Société sur ce qui peut rester d'intéressant de la Crypte et des pierres tombales de la Collégiale de Nesle. Il est alors décidé que le Président de la Société prendra des informations complètes, en vue d'appeler sur cette question, s'il y lieu, l'attention du Ministère des Beaux-Arts.

Séance ordinaire du 8 Mai 1923.

Présidence de M. Lamy, Président.

Sont présents : MM. Ansart, Bienaimé, Brandicourt, Collombier, P. Cosserat, de Francqueville, Gigon, Héren, Lamy, l'abbé Olive, Roux, Schytte, Thorel, membres titulaires résidants.

Assistent en outre à la séance : MM. Clovis Brunel, Codevelle, J. Cosserat et Estienne, membres non résidants.

Excusés : MM. l'abbé Leroy et P. Dubois, membres résidants.

Correspondance. — M. Estienne adresse copie d'une lettre de M le Maire de Nesle

faisant connaître qu'il n'existe plus que quelques pierres tombales provenant de l'ancienne collégiale et qu'elles seront mises à l'abri.

La crypte serait complètement comblée de terres et pierres provenant de l'explosion et rien n'en semble devoir subsister.

Les fouilles ne paraissent pas, dit-il, devoir donner de résultat.

Il a été depuis écrit à M. Moreau, architecte en chef des Monuments historiqnes de la Somme, 33, rue des Volontaires, Paris (XVe), pour lui demander de nous faire connaître si des mesures de préservation avaient été prises par ses services pour la conservation de ce qui a pu être retrouvé et s'il pense pouvoir sauver quelque chose de la crypte.

— M. l'abbé Grévin, Madame Demarolle-Prévost, Madame veuve Boutin-Selincourt, Mademoiselle Françoise Dequen et M. Z. Carpentier, remercient de leur admission en qualité de membres non résidants.

— M. Garry-Huré prie de lui adresser toutes publications et communications à Vron (Somme), lieu de sa résidence, et non à Rue.

— M. le doctəur Jean Vergnet demande l'acquisition de Bulletins et fait part de son changement d'adresse. Il habite maintenant 25, boulevard Saint-Germain, Paris (V^{e}).

— Madame venve Boutin-Selincourt demande à emprunter des volumes.

— La Société Française d'Archéologie envoie le programme de la 86e session du Congrès archéologique de France qui aura lieu à Valence-Montélimar du 30 mai au 7 juin 1923.

— MM. l'abbé Leroy et Pierre Dubois s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

— La « Terre Wallonne » demande l'échange de nos publications.

— M. R. de Guyencourt remercie de sa nomination comme Président d'honneur et demande à M. le Président d'être son interprète auprès de ses collègues pour les assurer de sa reconnaissance et du vif plaisir que lui a causé cette nomination.

— M. Siffait de Moncourt sollicite une subvention pour faire restaurer une fenêtre possédant des vitraux intéressants à la chapelle du Hamelet.

(Une subvention de 200 francs a été précédemment accordée pour cette restauration, mais n'est pas suffisante. M. Siffait de Moncourt demande qu'elle soit portée à 400 francs, tout reliquat de subvention antérieurement accordée, non employé, se trouvant annulé du fait de cette mise au point. La délibération permettra de faire figurer au procès-verbal le montant de la subvention).

Ouvrages offerts. — M. Adrien Huguet a bien voulu offrir une brochure intitulée *l'Abbaye de Saint-Valery*, dont il est l'auteur. L'éloge des travaux de M. Huguet n'est plus à faire. Cette

dernière étude très documentée met au point les travaux de ses devanciers pour l'histoire de cette célèbre abbaye.

— M. P. Dubois a remis à la Société une liasse de papiers et documents provenant de Limozin, ancien architecte municipal d'Amiens. C'est un don de Madame Reine Limozin par l'entremise de M. Saguez avoué.

Admissions. — MM. le chanoine Accart, Bouffet, Jean Damay, le comte de Fayolle, Marcel Godard, l'abbé Keller, Roger Léveillard, Georges Montreuil, Pierre Tiefaine, présentés en la séance du 10 avril sont admis comme membres non-résidants.

Administration. — La subvention de 400 francs demandée par M. Siffait de Moncourt pour la chapelle du Hamelet est accordée, annulant tout ce qui a pu être accordé pour cet objet antérieurement.

Papiers Limozin. — M. le Président ayant procédé à un examen rapide des papiers Limozin les a constatés intéressants pour la période de la Révolution et de l'Empire. A cette occasion il rappelle que parmi les lettres, rapports, devis, etc. de Limozin aux archives de l'Hôtel de Ville figurent quatre dessins coloriés d'une très fine exécution. Trois sont des maquettes de décors

pour des fêtes civiques. Le quatrième un curieux projet d'aménagement à la Hotoie de salles de verdure pour la célébration des mariages républicains.

Coutumes locales inédites. — M. Estienne signale que dans un lot de procédure envoyé du Palais de Justice d'Amiens aux Archives départementales, il y a longtemps déjà, il a découvert les originaux de douze coutumes locales de villages de la prévoté de Fouilloy, savoir : Aubercourt, Berteaucourt-les-Thennes, Bresle, Hénencourt, La Houssoye, La Motte-en-Santerre, Montigny, Senlis, Varennes, Camon, Daours et Villers-Bretonneux. (Les trois dernières y ont été insérées, mais d'après des copies). Les archives de la Somme ne conservaient jusqu'à ce jour que deux coutumes de la prévoté de Fouilloy, celles du Hamel et de Vecquemont, publiées par Bouthors dans son ouvrage *Coutumes locales du baillage d'Amiens*

— M. Lamy, président, rend compte que suivant décision prise en fin de séance le 10 Avril, il est allé à Nesle pour se renseigner sur l'état des ruines de la Collégiale. Guidé par M. l'abbé Tondelier, curé-doyen, archéologue averti, il a constaté que l'église est entièrement détruite jusqu'au raz du sol. Cependant il reste en place et presqu'entier le pavement, composé pour la

plus grande partie de la nef, de pierres tombales des xvie, xviie et xviiie siècles. Ce pavement a été dégagé, l'on peut compter une douzaine de pierres tombales intactes, d'autres sont plus ou moins brisées ou cachées encore sous la boue, les platras et les menus décombres Tout cela restera en place et ne court pas de danger de détérioration jusqu'à nouvel ordre, c'est-à-dire probablement jusqu'à la reconstruction de l'église, reconstruction pour laquelle plans et devis ont été dressés par M. Sébillot, architecte, sous le contrôle autorisé de M. Duthoit

Pour la crypte, l'emplacement qu'elle occupait est entièrement comblé par les décombres. Elle doit être complètement détruite ayant été entourée par les Allemands d'une tranchée remplie de projectiles et explosifs avec une mine à retardement qui a joué après leur départ Actuellement nul n'y peut rien voir mais la présence, au-dessus des décombres, d'un chapiteau de caractère très archaïque évidemment rejeté par l'explosion vient encore confirmer la probabilité d'une destruction totale. Il ne semble donc y avoir aucune mesure de préservation à provoquer pour le moment. Cependant l'attention du service compétent de la Préfecture a été éveillée comme l'a montré la réponse de la mairie de Nesle citée par M. Estienne. Appel a été fait également à la sollicitude de M. l'Architecte des monuments historiques. Enfin M le doyen de Nesle préviendrait

notre Société de toute modification de la situation actuelle et de toute découverte éventuelle.

Eglise de Sains. — M. de Francqueville sollicite une subvention de 1.000 francs pour aider à la restauration de l'église de Sains, bien qu'elle n'offre rien de remarquable au point de vue archéologique. M. Gigon fait remarquer qu'aucune décision ne saurait être prise avant renseignements ultérieurs, le crédit prévu au budget pour réfection de monuments étant déjà dépassé.

Poteries et objets d'origine gauloise. — M. Collombier lit une note sur des poteries et objets d'origine gauloise découverts dans une briqueterie à la limite des territoires d'Amiens et de Dury près du chemin rural d'Amiens à Rumigny à une altitude de 102 mètres qui est un des points les plus élevés de la région. Ces objets laissent supposer que ce lieu était habité déjà par des Gaulois il y a plus de deux mille ans. Toute la trouvaille a été offerte par M. Tellier-Leclercq au Musée de Picardie.

Note sur le mot âtre. — M. Thorel donne lecture d'une note philologique sur le mot « âtre », son étymologie et ses différentes significations qu'il étudie avec sa sagacité habituelle.

Plaques de messagers, de gardes et de carrosses. — Enfin M. de Francqueville lit une étude sur des plaques de messagers, de gardes,

de carrosses, etc... conservées dans des collections picardes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Obsèques de M. Ponchon.

Le 11 Mai, une foule nombreuse conduisait à sa dernière demeure notre regretté collègue M. Ponchon.

Dans l'assistance : MM. Bienaimé, Brandicourt, Collombier, Dubois, Gigon, Lamy, Michel, l'abbé Olive et Vivien, membres titulaires ainsi que de nombreux membres non-résidants. MM. Lamy, président, Michel et P. Dubois, membres résidants furent invités par la famille à rendre un dernier hommage au défunt en tenant des cordons du poële. Après le service religieux à l'église Sainte-Jeanne-d'Arc l'inhumation eut lieu au cimetière de Saint-Acheul.

Séance ordinaire du 12 Juin 1923.

Présidence de M. Lamy, Président.

Sont présents : MM. Bienaimé, Collombier, P. Dubois, G. Durand, de Francqueville, Héren, Lamy, l'abbé Leroy, Michel, Schytte, Thorel et Vivien, membres titulaires résidants.

Excusés : MM. Gigon et Brandicourt.

Assiste à la séance : M. Estienne, archiviste du département, membre non-résidant

Correspondance. — MM. Bouffet, Jean Damay, le comte de Fayolle et Montreuil, admis à la dernière séance en qualité de membres non-résidants, remercient de leur admission.

— M. P. Dubois, Secrétaire général des Rosati picards, remercie au nom de cette Société de la subvention de 1,500 francs qui lui a été accordée à la dernière séance pour lui permettre de continuer la restauration de la Tour du Logis du Roy.

— M. Siffait de Moncourt et M. l'abbé Laruelle remercient la Société de la subvention de 400 francs accordée pour la restauration d'une fenêtre à vitraux à la chapelle du Hamelet.

— L'Académie d'Arras célèbrera sa cinquantième année d'existence le 4 Juillet prochain et invite la Société à se faire représenter par un délégué officiel à la séance solennelle et au banquet qu'elle donnera à cette date. La Société désigne pour cette mission M. P. Dubois qui l'accepte.

— M, le docteur Lomier sollicite une souscription pour le « Livre d'or de la ville de Saint-Valery-sur-Somme ».

— La Société archéologique de Bordeaux nous invite à la célébration de son centenaire les 21 et 22 Juin.

— Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts accuse réception d'ouvrages.

— Madame Ponchon remercie la Société des marques de sympathie qu'elle a reçues de ses membres lors du deuil qui vient de la frapper.

— M. l'abbé Olive envoie sa démission de Secrétaire annuel en raison de ses nombreuses occupations sacerdotales qui absorbent tout son temps.

— M. Bossavy, secrétaire général de la Société préhistorique, demande à notre Président, s'il pourrait lui procurer communication des notes laissées par M. Ponchon sur les souterrains de la Somme et si la Société pourrait lui fournir des renseignements sur cet objet. M. le Président a mis M. Bossavy en relation avec notre collègue M. Bienaimé, particulièrement qualifié.

Chronique. — On annonce le décès de M. le général marquis d'Heilly.

Élections. — MM. Balédent, Fr. Belhomme, Cavel, le docteur A. Cornet, Raoul Darras, Madame Digard, MM. H. Douchet, l'abbé Gabriel Dupont, Fiamma, Aug. Gauchin, E. Granger, l'abbé Saint-Ange-Guiot, Madame Lallemand, MM. Pasteau, J. Picard, F. Reyboubet, le chanoine Riquier, Sauval, Thouvenot et Toyot, présentés à la dernière séance sont admis en qualité de membres non-résidants.

Travaux. — M. le Président, dans une notice succincte mais très documentée, nous raconte ce que fut l'existence toute de travail de M. Ponchon et la droiture de son caractère.

Puis il donne lecture du dernier travail laissé par notre regretté collègue « Un préhistorien picard, Victor Commont ».

— M. P. Dubois communique une note sur le testament de Du Cange, fixant l'emplacement de son habitation à Paris et décrivant le mobilier qu'il laissa à son décès qui survint le 23 octobre 1658. Etant donné le grand intérêt de cette communication M. le Président prie M. Dubois de vouloir bien en rédiger par écrit le texte qui sera inséré au Bulletin. M. Dubois y consent.

— M. Thorel informe la Société que nous sommes entrés en possession de la margelle de puits de la rue Despretz. Elle a été déposée dans le jardin du Musée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20.



SIGLES DE POTIERS GALLO-ROMAINS

TROUVÉS PAR M. PIERRE-MARIE SAGUEZ.

Le 8 janvier 1923 mourait à Amiens d'une maladie foudroyante M. Pierre-Marie Saguez, membre non-résidant de notre Société. Dix-huit ans! Malgré sa jeunesse il avait un goût très vif pour les études archéologiques. Il suivait avec une intelligente et sagace curiosité les fouilles de déblaiement et de fondations nécessitées par les dégâts de bombardement. Entre autres trouvailles intéressantes (1), il y recueillit de nombreux sigles (marques) de potiers gallo-romains. Voici la liste de ceux qui étaient encore inconnus et n'avaient pas été mentionnés dans les travaux antérieurs.

Liste de sigles de potiers romains trouvés à Amiens par Pierre-Marie SAGUEZ :

1	OF ARDA	
2	BANVILLIM	V et I liés.
3	ΘF BASS	Θ centré. — Décembre 1899.
4	BEИИICIИ	M renversé.
5	CAEVRIM	
6	COCINUИ	N renversés.

(1) Pierre Saguez avait fourni à M. Ponchon de nombreux éléments du compte rendu de découvertes que ce dernier présentait à notre séance du 21 juillet 1922.

7	COCVRO·F	
8	CRAɑSAF	D renversé.
9	oF CRESTIo	o petit.
10	ELVILLI	1922, rue de Beauvais.
11	EVHOD	V et H liés. — 1922, r. des Vergeaux.
12	IVLI·	
13	IVLLIVI	V et I liés.
14	OF LICN	L et I liés.
15	MATERNIM	1920, rue de Beauvais.
16	OF MV	1922, rue Gaulthier de Rumilly.
17	MVRAN	M et V liés, A et N liés.
18	OF NIGRI	N et I liés, R et I liés.
19	ΘF NIGR	Θ centré. — 1912, Préfecture.
20	PASSIF	
21	OFPRIMI	M et I liés.
22	PO≡VM	
23	OFI·PRII	
24	REBVRRIOF	1889, Saint-Remy.
25	RIALI	1920, rue de Beauvais.
26	RIOECEo	o petit.
27	OF RVFFI	1920, rue de Beauvais.
28	SASIN	s rétrogrades. — 1922, rue des Vergeaux.
29	SATVRNINI OF	A et T liés.
30	SENTRVS F	N et T liés. — 1920, r. des Vergeaux.
31	OF SEVER	rétrograde en entier. — 1912, Préfecture.
32	TiTVRONIS	i petit.
33	VASCM	V et A liés, O et M. liés. — 1921, rue des Vergeaux.
34	VERECV	
35	OF VI	1920, Nouvelles Galeries.

Graffite.

LICI

Rose à sept pétales saillants larges et à sept étroits. — 1891, rue Maberly.

Rectifications de lecture

C I N T o V G E N I (o petit)	au lieu de C I N T V G E N I indiqué par Demailly (Musée).
G. E. N. I. T. O. R. F.	au lieu de G. E. N. I. T. O. R. E. F. Demailly voir Manuscrits Pinsard, T. 68, p. 21.
V L P I C I	classé dans les V par Demailly ; doit être placé dans les U.

Listes de sigles de potiers romains parues antérieurement :

Ch. Dufour. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, Tome IX, 97 sigles.

A. Demailly. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, Tome XXXVII, 588 sigles.

de Guyencourt. — *Mémoires de la Société des Aatiquaires de Picardie*, Tome XXXII, 40 sigles

de Guyencourt, *Catalogue des objets gallo-romains du Musée.*

Ch. Pinsard. — Manuscrits.

AU MAROC

Le signe 4 du Commerce.

Une étude sur le signe commercial en forme de 4 usité, du milieu du xve au début du xviiie siècle, a provoqué une intéressante discussion au cours des séances du 9 Novembre et 14 Décembre 1915, à la Société des Antiquaires de Picardie.

Or, ce signe ne fut pas seulement employé en Europe, car on le trouve aussi dans l'extrême sud marocain.

Au mois de Juillet 1911, l'attention du monde entier fut attirée sur le port d'Agadir où venait de jeter l'ancre la canonnière allemande Panther.

La guerre ne fut évitée qu'au prix de concessions consenties par la France à l'Empire Germanique.

Le port d'Agadir dont le nom signifie en langage berbère *village fortifié*, est en réalité une petite forteresse pourvue d'un rempart crénelé flanqué de tours aux angles. Bâti sur un mamelon conique de 245 mètres de hauteur, il évoque absolument le château féodal du moyen-âge et commande une rade, débouché naturel du Sous ; il protège le village de Founti ;

Dès l'année 1205, Agadir vécut sous la domination portugaise, mais les Maures la prirent

d'assaut en 1541. La forteresse passe alors aux mains des Chérifs auxquels les Hollandais, ces rouliers de la mer, fournirent pendant longtemps des armes et des munitions. De ce fait ils prirent un grand ascendant sur les Maures (1612).

Lorsqu'en l'année 1746, le sultan Moulay Abd-Allah fit reconstruire les remparts actuels d'Agadir, une porte voutée constitua l'unique entrée de la citadelle. « Sur le fronton de cette porte se voit une plaque de marbre portant à droite une inscription arabe et à gauche une inscription Hollandaise ainsi conçue :

VREES GOOD ENDE
EERST DEN KONING

ce qui se traduit :

Craignez Dieu et honorez le Roi..

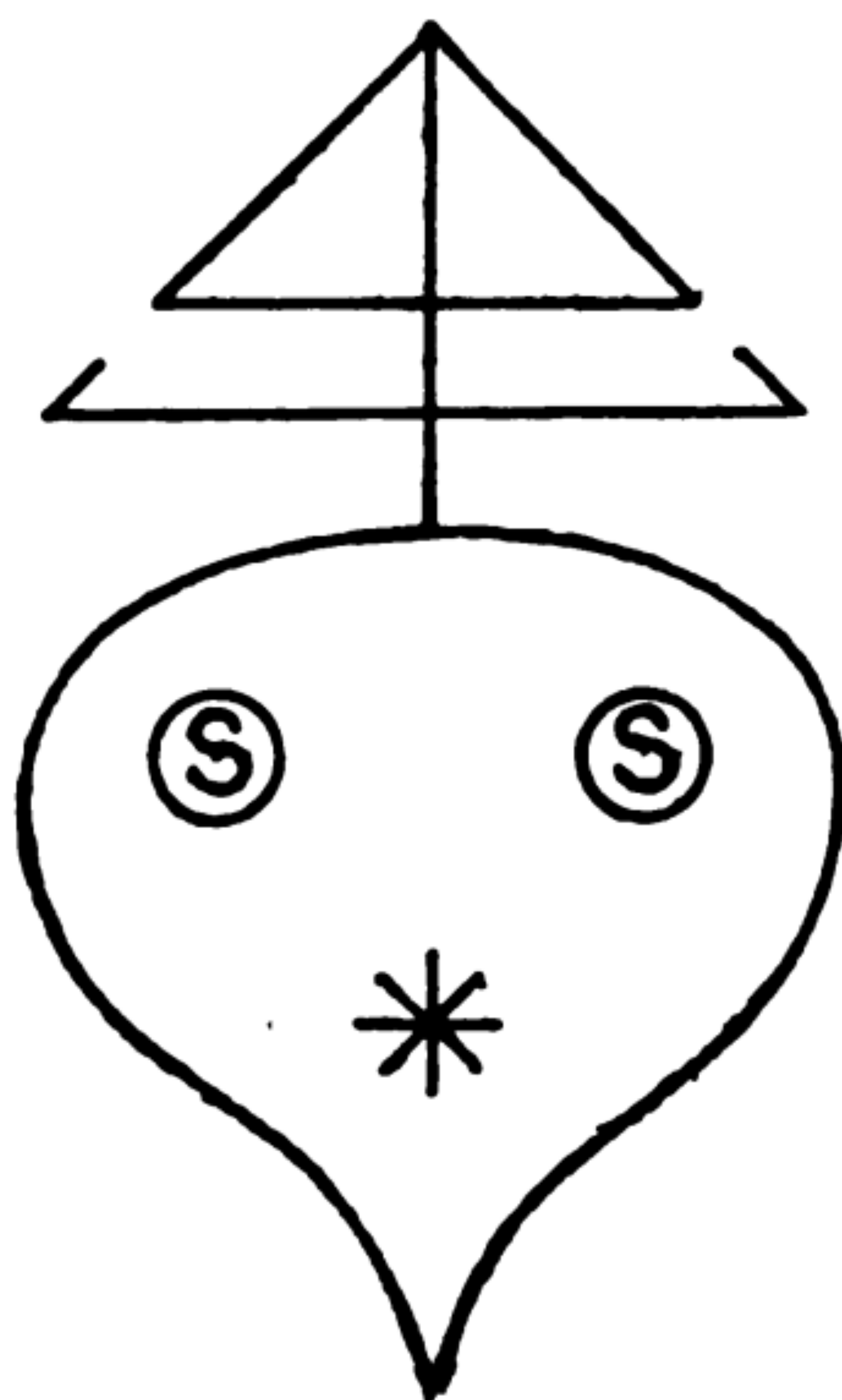
Entre les deux inscriptions on trouve l'emblême ci-après, avec la date 1746 (1).

Rien de plus facile que de reconnaître dans cet emblême le signe 4 du Commerce qui n'était donc pas spécial à l'Europe mais qu'on ne saurait s'étonner de trouver employé en Afrique par les Hollandais, peuple commerçant par excellence.

(1) Histoire d'un port Marocain, par le docteur Hamet, médecin de 1re classe de la marine. *Revue Maritime*, Nos de Juillet et Août 1921.

Il n'en luit malheureusement aucun jour nouveau sur la signification véritable du 4 de commerce.

Quoiqu'il en soit, le 13 Juin 1913, le Général Lyautay, depuis Maréchal de France, faisait



occuper Agadir par un bataillon comprenant deux compagnies de Zouaves, une compagnie de troupes auxiliaires marocaines venant de Mogador.

Depuis le pavillon français n'a cessé de flotter sur la forteresse d'Agadir.

Eug. Lomier.



A PROPOS

DE LA PREMIÈRE PIERRE

DE

L'EGLISE DE SAINT-MARTIN-AUX-JUMEAUX, RUE DE BEAUVAIS, A AMIENS.

Notice par Monseigneur MANTEL

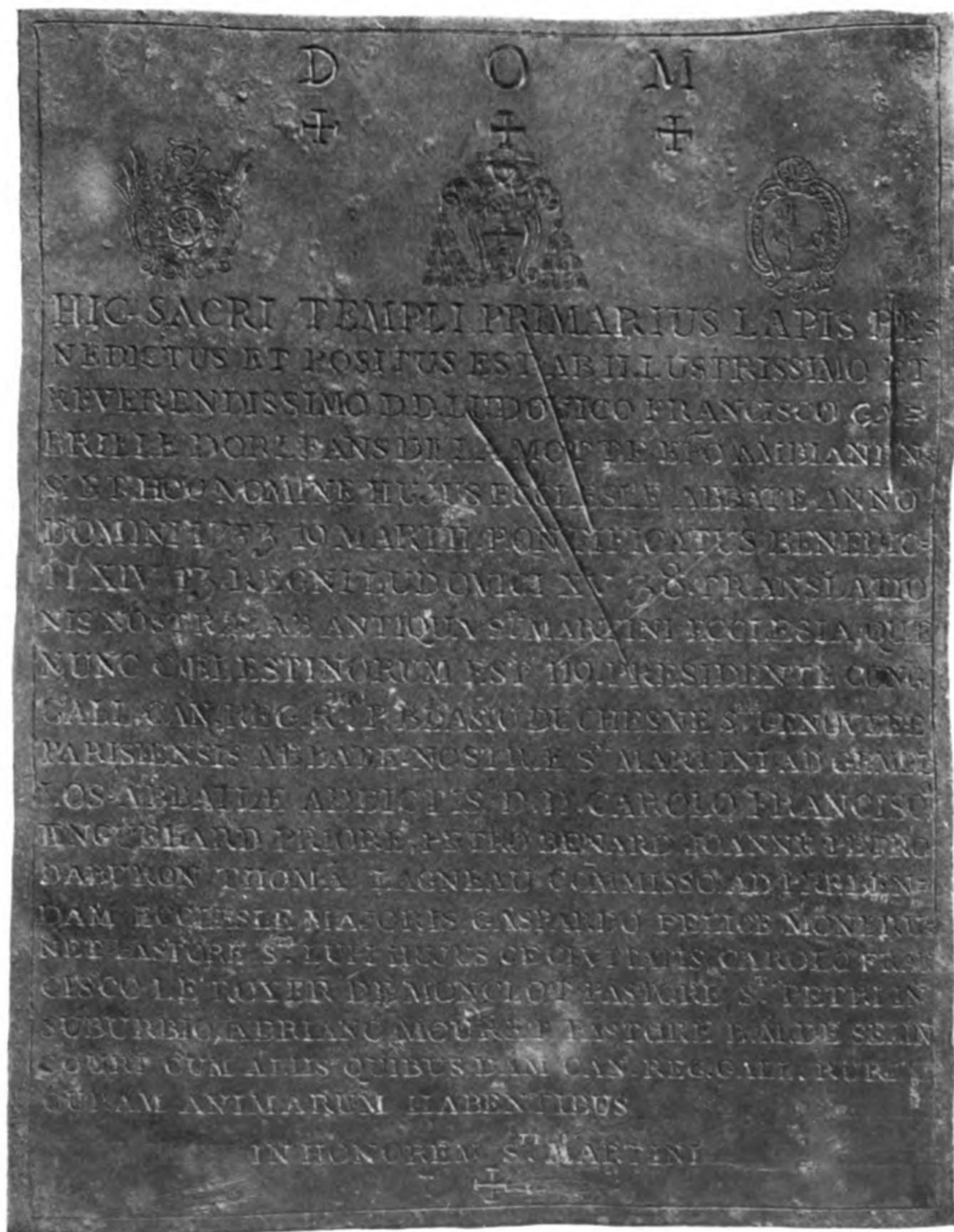
Parmi les immeubles de la rue de Beauvais détruits, la nuit du 23 au 24 avril 1918, par les bombes incendiaires et les torpilles allemandes, il en est un dont on ne saurait trop regretter la perte, c'est l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux. Cette abbaye avait été établie au XIe siècle, sur l'emplacement du Palais de Justice actuel, près d'une porte dite « Porte-aux-Jumeaux » à cause d'un bas-relief placé au fronton et représentant une louve allaitant Rémus et Romulus. C'est là que Saint Martin avait partagé son manteau pour en donner la moitié à Notre Seigneur Jésus-Christ qui, sous la forme d'un pauvre, lui demandait l'aumône. Elle était desservie par des Chanoines Réguliers de Saint-Augustin.

Or, depuis 1634, les Chanoines Réguliers s'étaient transportés dans une maison de la rue de Beauvais « où pendait l'enseigne aux douze pairs de France » et, pour cela, appelée l' « Hôtel des

douze Pairs de France ». Elle pouvait suffire à 4 ou 5 religieux.

Elle échappa, comme par miracle, à la pioche des démolisseurs révolutionnaires. C'est là que, en 1801, habitait une dame « de Rumigny ». A la même époque, l'abbé Bicheron, curé de Saint-Remi, chargé par la confiance des familles de l'éducation de quelques jeunes gens d'Amiens, y établit une Institution devenue bientôt prospère ; il dut néanmoins la fermer en 1812 par suite des mesures vexatoires occasionnées par la création de l'Université. (Cf. de Roquemont, Notice sur Saint-Remi). C'est là aussi que, en 1829, un autre curé de Saint-Remi, l'abbé Léraillé, établit l'Hospice des Incurables. Quand les Incurables se transportèrent là où ils sont encore, dans la rue Puvis de Chavannes, les bâtiments qu'ils quittaient devinrent la propriété de l'Ecole libre de « La Providence ». Achetés en 1859, occupés en 1861, ils gardèrent toujours le nom de « bâtiments Saint-Martin ». Il était permis d'espérer que cette nouvelle affectation sauverait de la ruine l'une des rares abbayes d'hommes conservées à Amiens. C'était compter sans la guerre, les bombardements et l'incendie.

L'œuvre de destruction fut complète. De l'abbaye il ne resta à peu près rien. Les murs de l'église étaient encore debout ; le nouveau propriétaire les fit raser. Or c'est dans les fondations du mur de l'abside s'avançant en forme de rotonde



Pierre commémorative de l'Eglise Saint-Martin-aux-Jumeaux.





dans les cours de la Providence que furent retrouvées la plaque commémorative de la pose de la première pierre et la première pierre elle-même.

Cette pierre est un cube de $1^m 20$ de long sur $0^m 40$ de large. L'épaisseur, qui n'est pas uniforme, car la face inférieure placée sur le mortier n'est pas taillée, est aussi, en moyenne, de $0^m 40$. La face supérieure porte les 3 lettres D. O. M,, plus une croix à chacun des quatre coins ; une autre croix sous la lettre O., et, au-dessous de cette croix, la date 1753.

La plaque commémorative est en plomb ; elle a $0^m 26$ sur $0^m 20$ 1/2, et 3 $^m/^m$ d'épaisseur. Au sommet sont aussi gravées les 3 lettres D. O. M. ; au-dessous de chaque lettre, il y a une croix ; au-dessous sont trois armoiries, puis une inscription latine de 21 lignes en belles majuscules, enfin une croix.

A notre avis, le plus graud mérite de cette plaque est de nous présenter un spécimen authentique des armoiries de notre Abbaye, et de combler sur ce point une lacune importante. Suivant Pagès (I 179) les armes de Saint-Martin portaient d'azur à la roue d'argent enfermé dans un rond. D'autre part, ni Pagès, ni d'Hozier, ni Pinsart ne mentionnent la croix abbatiale qui surmonte le blason et le gracieux dessin qui le décore. La plaque nous donne donc, à part évidemment sur la couleur de la roue et des lys, des renseignements certains.

Les armes du milieu sont celles de Monseigneur de la Motte alors évêque d'Amiens, abbé commendataire de Saint-Martin, qui présida la cérémonie de la bénédiction et de la pose de cette première pierre.

A droite des armes épiscopales se trouve un troisième blason que nous n'avons pu identifier : une main présente un cœur percé d'un clou et traversé par une flèche. Sont-ce les armes des Chanoines Réguliers de la Congrégation de France, dits Génovéfains auxquels les Chanoines de Saint-Martin étaient affiliés depuis 1634?

La supposition paraît vraisemblable. La plaque d'ailleurs signale la présence, à la cérémonie, du Révérendissime P. Blaise Duchesne, abbé de Sainte-Geneviève de Paris et supérieur général de cette Congrégation ; mais, faute de renseignements, l'on ne peut rien affirmer.

L'inscription latine ne contient rien que nous ne sachions ; son grand intérêt est donc moins de nous apprendre du nouveau que de mentionner en quelques lignes les évènements les plus importants de l'histoire de l'abbaye, et cela paraît un grand mérite.

Déjà, tout à l'heure, en signalant, sur la plaque, les armes de Monseigneur de la Motte, nous avons désigné ce prélat sous le nom d'abbé commendataire de Saint-Martin. C'est ce qu'indiquent les mots *Epō Ambianensi et, hoc nomine, hujus ecclesiæ abbate*. Cette abbaye, en effet, ne put

échapper au régime de la Commende. Du moins, plus heureuse que beaucoup d'autres, et en partilier que Saint-Acheul, elle ne connut pas les abbés grands seigneurs. Unie à l'évêché d'Amiens le 14 Juin 1566, elle eut comme premier abbé commendataire le Cardinal de Créquy, évêque d'Amiens depuis le 29 Septembre 1564. L'union de l'Abbaye à l'évêché fut, pour les évêques, une source de nombreuses difficultés et, pour Saint-Martin, le point de départ de la décadence. L'une des difficultés les plus graves surgira précisément à propos de la reconstruction de l'église ; il en sera bientôt question.

Remarquons les lignes suivantes : *translationis nostræ ab antiqua Sancti Martini ecclesia, quæ nunc Cælestinorum est, 119*°. La première pierre de l'église fut posée en effet la 119e année après le transfert des Religieux de leur ancienne abbaye de Saint-Martin, devenue la propriété des Célestins. Il est fait ici allusion à l'évènement le plus douloureux de l'histoire de Saint-Martin. En 1634, le roi Louis XIII avait résolu de faire disparaître le Couvent des Célestins dont la proximité était une gêne pour la citadelle. D'autre part on lui avait rapporté que les religieux de Saint-Martin n'étaient plus que 4 ou 5 et menaient une vie peu édifiante. Il décida donc de les transférer à Saint-Acheul et donna leur abbaye aux Célestins. Les religieux furent expulsés le 22 Mai 1634 et recueillis par l'évêque, leur abbé. Aussitôt,

appuyés par l'évêque, par le chapitre de la Cathédrale et par l'hôtel-de-ville, ils protestèrent près du Roi contre leur expulsion et contre les raisons qui l'avaient motivée. Le Roi reconnut son erreur et voulut leur rendre l'abbaye. Mais les Célestins objectèrent qu'ils y avaient fait exécuter des travaux considérables et en avaient modifié le plan. Le Roi décida alors qu'on donnerait aux religieux de Saint-Martin, pour s'établir ailleurs, 30.000 l. levées sur la Généralité d'Amiens. Les Célestins, d'autre part, devaient vendre les matériaux provenant de la démolition de leur ancien couvent et en donner le prix aux religieux de Saint-Martin. Les 30.000 l. furent levées mais hélas ! versées au trésor royal ; la vente des matériaux des Célestins produisit 16.800 l. avec lesquelles les religieux de Saint-Martin achetèrent, dans la rue de Beauvais, l'hôtel des douze Pairs de France.

Déjà, nous avons signalé la présence, à la pose de la première pierre, du Révérendissime P. Blaise Duchesne, abbé de Sainte-Geneviève de Paris et supérieur général des Chanoines Réguliers de Saint-Augustin de la Congrégation de France. Cette présence est toute naturelle. Le Cardinal de la Rochefoucauld, évêque de Senlis, prélat pieux et distingué, avait reçu du pape Grégoire XV la mission de réformer les Ordres religieux d'hommes en France. Il avait commencé par prêter tout son appui au P. Faure dans la réforme des Chanoines Réguliers de l'abbaye de

Saint-Vincent à Senlis. Nommé, en 1619, abbé de Sainte-Geneviève de Paris, il réussit à y introduire la réforme. Bientôt d'autres maisons entrèrent dans la même voie, s'agrégèrent à Sainte-Géneviève et formèrent une nouvelle Congrégation sous le nom d'« Ordre des Chanoines Réguliers de la Congrégation de France », désignée plus tard sous la dénomination plus courte de *Génovéfains* parce que le supérienr général de cette Congrégation était en même temps abbé de Sainte-Géneviève à Paris. Après d'assez longs pourparlers, l'abbaye de Saint-Martin accepta elle aussi la réforme par un acte officiel du 19 mars 1634. La présence du R^me^ P. Blaise Duchesne étant tout indiquée à cette cérémonie.

Avec ce dernier étaient présents les religieux faisant partie de l'abbaye de Saint-Martin, savoir : le P. Charles François Enguéhard, prieur ; les P. P. Pierre Bénard et François Daburon ; le P. Thomas Lagneau, résidant à Saint-Martin mais desservant la prébende de l'Abbaye à la Cathédrale. Les mots « *commisso ad prebendam Ecclesiæ majoris* » évoquent la donation faite, en 1148, par l'évêque Thierry, avec le consentement du Chapître, d'une des prébendes sacerdotales de la Cathédrale en faveur de Saint-Martin. Ce fut pour l'abbaye une source de revenus, sans doute, mais surtout d'ennuis et de luttes avec le Chapître. Ce n'est pas ici le lieu de les rappeler. — La présence du P. Gaspard Félix Monburon, curé de Saint-

Leu en cette ville, du P. Charles François Le Royer de Monclot, curé de Saint-Pierre, *in suburbio*, d'Adrien Mouret, curé de N. D. de Selincourt, et de quelques autres ayant charge d'âmes à la campagne, s'explique par le privilège qu'avait l'abbaye de nommer l'un de ses religieux à chacune de ces cures. Les cures non désignées sur la plaque sont, avec celles de Bacouël, Le Bosquel et Warlus.

Il ne reste plus qu'à dire un mot des contestations auxquelles mit fin la reconstruction de l'église dont Monseigneur de la Motte posa et bénit la première pierre le 19 mars 1753.

L'union de l'abbaye à l'évêché fut, a-t-il été déjà dit, une cause de graves difficultés pour l'évêque et pour les religieux. En vue de les surmonter, un concordat fut passé le 15 août 1572 qui fit le partage des biens et fixa les obligations réciproques des deux partis. Il laissait, en particulier, toutes les réparations à la charge des religieux qui bientôt se déclarèrent incapables de les supporter. Une transaction du 29 Juillet 1593, avec Monseigneur de la Marthonie, successeur du Cardinal de Créquy, les déchargea de toute obligation relative aux réparations et aux reconstructions.

Or, dès avant 1723, l'église de l'abbaye établie dans la maison de la rue de Beauvais était en si mauvais état qu'on avait dû cesser d'y dire la messe et, avec l'autorisation de l'évêque, convertir un des appartements en chapelle.

Les religieux de Saint-Martin s'étaient aussitôt adressés à Monseigneur Sabatier, alors évêque d'Amiens, et lui avaient rappelé que, en sa qualité d'abbé, il était tenu aux réparations et aux reconstructions des biens réguliers, de la maison et de l'église.

Monseigneur Sabatier mourut le 30 janvier 1734 sans avoir rien fait réparer. Comme il avait institué l'Hôpital Général (Hospice Saint-Charles) son légataire universel, les religieux sommèrent les administrateurs de cet Hôpital de réparer leur église et, n'obtenant pas satisfaction, se pourvurent au Grand Conseil. Sur ces entrefaites, les administrateurs conclurent, le 5 octobre 1734, avec Monseigneur de la Motte, le nouvel évêque d'Amiens, un arrangement d'après lequel, moyennant 6.000 l. il se substituait à eux comme légataire universel de Monseigneur Sabatier et assumait toutes les charges de la succession. Les religieux se retournèrent aussitôt vers lui et prétendirent qu'il était désormais tenu aux réparations à double titre : comme héritier de son prédécesseur et comme abbé commendataire de Saint-Martin. Monseigneur de la Motte voulut alors évoquer l'affaire au Conseil privé ; mais les religieux, craignant l'influence du prélat près du Roi et près du Cardinal Fleury, maintinrent leur pourvoi près du Grand Conseil ; ils finirent par obtenir, le 27 août 1739, un arrêt qui déboutait l'évêque et le condamnait à faire exécuter les réparations.

Monseigneur de la Motte proposa aussitôt un expédient qui, disait-il, en lui permettant d'employer son argent à des œuvres plus utiles, serait tout à l'avantage des religieux, c'était d'unir l'abbaye de Saint-Martin à celle de Saint-Acheul : l'une et l'autre avaient des Chanoines Réguliers de la Congrégation de France ; l'une et l'autre végétaient ; des deux petites abbayes on en ferait une grande ; les revenus de l'une ajoutés aux revenus de l'autre permettraient d'entretenir convenablement 12 religieux qui, dans une vaste et belle église, assureraient un office plus décemment célébré, ce qui serait tout à la gloire de Dieu et à l'édification des fidèles.

Les religieux de Saint-Martin protestèrent avec la plus grande énergie contre ce projet De là un procès qu'il serait trop long de raconter ici. Il dura 7 ans et se termina par un arrêt du Conseil d'Etat à la date du 10 août 1746 : il était enjoint à Monseigneur de la Motte de renoncer à l'union des deux abbayes et de faire reconstruire l'église de Saint-Martin. Et cependant c'est seulement le 11 Mai 1751 qu'intervint une transaction entre Monseigneur de la Motte et les religieux de Saint-Martin : Monseigneur de la Motte leur donnait 19.600 l.; les religieux le tenaient quitte et se chargeaient de la reconstruction de leur église. La première pierre en fut posée le 19 mars 1753.

NOTE PHILOLOGIQUE

SUR LE MOT « ATRE »

Par M. Oct. Thorel.

Les mots sont un peu comme les arbres qui, issus d'une petite graine, grandissent, poussent des branches, fleurissent, végètent et meurent.

Le mot ATRE n'a point échappé à cette loi commune, depuis longtemps signalée par Horace. Après avoir occupé, par lui-même et ses dérivés, une place importante, dans le vieux français et en picard, il n'est plus guère employé qu'au sens de foyer, menacé, lui aussi, de désuétude.

Nous lui devions bien, ce semble, cet article nécrologique dont le lecteur indulgent nous pardonnera l'aridité.

Les diverses acceptions de *âtre* serviront de rubriques aux chapitres de la présente étude.

ATRE, AISTRE,

Foyer.

Le mot *âtre,* au sens de foyer, a été choisi comme titre de cet essai, parce que lui et ses dérivés ou plutôt ses congénères, pris au propre d'abord et au figuré ensuite, ont une origine commune dans l'idée de « noir » du latin *ater* (1).

(1) Littré, *Dict. f*s : « Atre, dans l'ancien haut-all. *Astrich ;* « all. mod. *Estrich*, foyer. C'est là qu'est l'étymologie ».

L'âtre est, en réalité, la partie dallée de la cuisine où se fait le feu ; puis, par extension du sens primitif, il a englobé la cheminée dont la hotte évacuait le nuage épais et roux, produit de la combustion, destiné à fumer les jambons et les tranches de lard, et sous le manteau de laquelle nos tayons passaient leurs soirées, assis sur leur *cados* (chaise à dossier).

Aujourd'hui le bois ne flambe plus dans nos intérieurs picards ; la tourbe elle-même, le combustible du crû, y devient extrêmement rare.

Depuis plus de cinquante ans déjà, le charbon brûle sournoisement dans de petits *bastopols* en fonte (1), prédécesseurs des cuisinières actuelles, fabriquées en série et, partant, sans originalité.

Le mot *âtre*, dans l'acception de foyer, ne semble pas avoir laissé de traces bien profondes dans le vieux français.

Cependant, actuellement encore, le boulanger appelle ainsi, la sole du four, c'est-à-dire la partie horizontale au-dessous de la voûte. D'où la locution : « *Ce pain n'a pas assez d'âtre* » pour : « n'est pas assez cuit » (2)

Le Roux de Lincy cite le dicton populaire : « *Il n'y a rien de si froid que l'âtre* » pour désigner « une maison où la cuisine est bien maigre » (3)

(1) ***Bastopol***, pour Sébastopol, ville de Crimée, prise par les Français, en 1855.

(2) Bescherelle ; *Dict. nat.* Paris, Garnier, 1867. *V°* âtre.

(3) Le Roux ; *Prov. fr.* Paris, Delahaye, 1859 ; t. II, p. 152.

Nos poètes semblent avoir rebuté le mot âtre, cependant si élégant, si sonore. Seul Duault (1) en a fait usage dans les vers suivants :

De son âtre enfumé dispersant les tisons,
Le villageois content va revoir la prairie.

Heureusement, suivant la remarque d'Horace, les mots ont de curieuses résurrections. C'est ainsi que, à Amiens, une Société d'alimentation vient de se fonder sous cette *firm :* âtre, titre également donné à un nouveau *film* de cinéma.

La rareté dans le vieux français du mot *âtre*, au sens de foyer, peut s'expliquer, parce que sa forme primitive était Aistre, ainsi qu'en témoigne cet intéressant passage d'Eustache Deschamps (2) :

Comme un chat qui est à l'aistre
Qui brûle son poil et qui l'art,

l'*art*, « l'échaude, du vieux français, *arder*, qui existe encore dans les patois normand et picard » (3).

(1) Duault, François, *poésies érotiques* (1757-1833).

(2) La Curne de Sainte-Palaye ; *gloss*, v° *aistre*. Deschamps, poète champenois, né vers 1340, mort au xv° siècle.

(3) Godefroy ; *op. cit.* v° ardoir. *Adde eod. loc* : « *Asir*, « picard, brûler, échauder, roussir de chaleur ; *azir*, en rouchi, « patois du nord de la France et particulièrement de l'ancienne « province du Hainaut ».

ATRE

Désinence de noiratre

On lit dans Bescherelle : « *Noirâtre,* du fran-
« çais *noir* et du latin *ater*, c'est-à-dire très noir,
« première acception de ce mot ».

Cette étymologie est absolument fantaisiste. Ce mot bâtard, formé contre toutes les règles de la philologie, ne peut même se réclamer d'aucun passé. Il ne figure pas dans Du Cange, et Godefroy, *op. cit.* en donne une seule citation : « noi-
« rastre, mod. noirâtre : qui tire sur le noir ».

En réalité, *âtre* est ici, d'après Littré, la finale latine *ater*, qui se trouve péjorative dans gentillâtre, bellâtre, marâtre (1) et simplement affaiblissante dans blanchâtre, jaunâtre, verdâtre, etc.

ATRE

Foyer, Maison.

Le mot âtre, synonyme de demeure, ne nous est révélé avec certitude dans aucun texte ancien.

Ce n'est qu'au commencement du XVIIe siècle

(1) De la Noue ; *le grand dict. de rimes.* Amsterdam. M. Berjon, 1724, cite : *parâtre, frèrerâtre, sœurâtre,* aujourd'hui tombés en désuétude. — *Malfilâtre,* nom patronymique, ne serait-il pas le mot *fils* enserré entre un préfixe péjoratif *mal* et une désinence minorative *âtre*.

qu'il apparaît dans Cotgrave avec cette acception (1); témoin la citation suivante :

Qui a marâtre
A le diable en l'âtre.

En effet si le dicton est une satire contre les belles-mères — ce qui est assez probable — il ne se comprend pas avec *âtre* pris au sens de foyer, de feu, tandis qu'il conserve toute sa causticité avec *âtre* signifiant demeure.

Nous entrons ainsi de plain-pied dans l'*atrium* antique.

D'après Rich (2), c'était « la grande pièce, la « première des deux parties principales d'une « maison romaine.

« On y accédait directement du vestibule. « Dans l'origine, elle servait à la famille de lieu « de réunion, où les femmes travaillaient à leurs « métiers, où les statues de la famille et les ima- « ges des ancêtres étaient exposées. Elle conte- « nait les dieux domestiques et leur autel *(ara)* « aussi bien que le foyer de la cuisine *(focus)* ».

Le toit était percé d'une ouverture *(compluvium)* destinée à recueillir dans un bassin les eaux pluviales et aussi à évacuer les produits de la combustion provenant de l'*ara* et du *focus*.

(1) R. Cotgrave : *Dict. fr. angl.* London, Islip, 1611 ; v° âtre.

(2) A. Rich ; *Dict. des antiquités gr. et rom.* Paris, F. Didot, 1861, v° *atrium*.

De tous temps les Romains ont condensé dans des formules binômes des mots correspondant à des idées élevées d'un même ordre. Ex : *Senatus populusque Romanus, Urbi et Orbi* et *Pro aris et focis*. Le foyer étant le centre social autour duquel gravitait la vie de famille, le peuple en étendit le sens à la maison tout entière; élégante synecdoche que nous retrouvons en français, où les mots *feu* et *foyer* sont encore synonymes de ménage et de maison dans les deux locutions : « *Telle commune a tant de feux* » et « *le soldat « libéré rentre dans ses foyers* ».

Plusieurs ÉTYMOLOGIES DU MOT ATRIUM ont été proposées.

1° Scaliger (1) fait dériver « *Atrium* du grec « *Aithrion, subdiale*, parce que, à l'origine, « c'était une partie découverte de la maison » (2).

2° D'après Varron (3), l'atrium, probablement l'unique pièce de l'habitation primitive de l'Italie, tirerait son nom de la ville d'Atria, en Toscane.

3° Aujourd'hui : « Suivant l'opinion la plus « généralement acceptée, ce mot viendrait de « *ater* (noir) à cause de l'aspect sombre de ces « lieux peu éclairés et noircis par la fumée qui « s'échappait par l'ouverture du toit » (4).

(1) *Scaliger, Joseph,* philologue (1640-1709).

(2) *Varron*, polygraphe (116-27 av. J.-C.).

(3) G. FREUND ; *Dict. lat. fr.;* Paris, Didot, 1858 ; v° *atrium*.

(4) DAREMBERG et SAGLIO ; *Dict. des antiq. grecques et romaines*. Paris, Hachette, 1896. V° *atrium*.

ATRE, maison et dépendances.

Désinence de noms de lieux.

Sans sortir des limites de notre département, on trouve trois communes rentrant dans cette catégorie et dont un auteur anonyme (1) a déterminé les préfixes. Ce sont notamment :

Aumatre, habitation dans l'ormaie, les ormes.

Balatre. *Balastre* (en 1179 et 1301), pour bel âtre, belle habitation.

Bernatre, de *ber*, baron, d'où *berne*, et *âtre* de *atrium*, demeure par extension du mot propre.

ATRE, AITRE

Cimetière

Il est assez étrange que des vingt-quatre cimetière d'Amiens au xvie siècle, un seul ait porté le nom d'*âtre*, dans cette citation d'un compte de cens dus à l'Hôtel-Dieu de cette ville, en 1416 (2) :

« Une maison qui appartenoit à Colard-le-
« Fauqueur (3) et à présent masure qui solait (4)

(1) Anonyme (J.-A. Ledieu) ; *Etym. de localités picardes.* Amiens, Delattre, 1880 ; p. 382, 122 et 32.

(2) Ch. Pinsard ; *Rues, places et mon. d'Amiens*, ms Bib. Amiens, t. IX, p. 8.

(3) *Fauqueur* : faucheur.

(4) *Solait*, de *solere* : « avait coutume de ». Vieux mot dont Littré déplore la disparition.

« aler jusques à l'iaue derrière qui keurt (1) selon
« la maison des estuves Mauclère tenant à la
« maison à Agnès de Pas et depuis au curé de
« Namps-à-Mont qui joint as (2) étuves à femmes
« et la maison de Fouquier de Flandres, sueur (3)
« qui faisait le touquet (4) au pié du Pont de
« l'*âtre St Leu*, en allant de l'âtre as étuves
« Mauclère, à main senestre ».

Pinsard conclut de là, et avec raison, que la rue d'Engoulvent comprenait, au commencement du xve siècle, la rue Saint-Maurice, jusqu'à la rue Saint-Leu, et que c'est dans cette dernière rue qu'étaient concentrées les étuves sus-visées (5).

Il ne faut pas confondre la rue Saint-Maurice, qui va de la Citadelle au cimetière de la Madeleine avec celle du même nom derrière St Leu. Celle-ci tirait son nom des nombreux teinturiers qui étaient venus s'y établir à une date lointaine

(1) *Keurt :* court. Cf. Cours d'eau, rivière.

(2) *As*, aux, à les : *Rues as Coulons, as Vergiaux*. Le picard, ennemi des hiatus, dit encore : une boite as onglets, une passoire as escarbilles, un sac as écumes.

(3) *Sueur*, du lat. *Sutor*, cordonnier. D'où *Sueur de viez*, cordonnier en vieux, savetier. Cf. la loc. latine : *ne sutor ultra crépidam* à l'adresse des présomptueux.

(4) *Touquet*, coin, angle, extrémité, Mot tombé en désuétude. « Une maison faisant le Touquet de la rue », 1337. Cart. Alex. de Corbie, dans GODEFROY, *dict. du vieux français* ».
— Charte de 1393, *ap.* DU C. *gloss. lat.* v° *Tuscha pro* coin, angle. « S'en issi (sortit) le feu Mirouvant... pour s'en aler en « sa maison, et comme il vint au coing ou touquet de la maison « de Jaque Compère, derrière l'Eglise St Leu à Amiens... »

(5) V. PINSARD, *op. cit. table*, v° Etuves.

et qui lui avaient donné le vocable de leur patron (1). Depuis un arrêté municipal du 14 août 1879, elle est devenue la rue Grainville (2).

D'après Pinsard, l'*âtre St Leu* aurait été en partie, contre la face nord de l'église, là où se trouve actuellement le presbytère de construction relativement récente.

Ed. Soyez va nous donner sur son extension des précisions fort intéressantes (3).

« En 1481, l'Eglise Saint-Leu fut rebâtie.

« En 1493, un bourgeois, Jean de Normâtre,
« fit don d'un terrain contigu pour y établir un
« cimetière. Ce cimetière, d'une médiocre éten-
« due, bordant l'église du côté du midi, occupait
« l'espace compris entre la rue des Majots et la
« muraille du bas côté méridional.

« Il ne servait guère qu'à l'inhumation des
« enfants en bas âge et fut supprimé en 1597. Sur
« son emplacement on construisit des maisons et
« on établit la petite rue Saint-Leu, qui existe
« encore de nos jours ».

Des deux citations qui précèdent il résulte que l'âtre entourait toute l'église Saint-Leu, moins la

(1) Cette rue était derrière la sacristie de St Leu. Le pont entre la rue d'Engoulevent et la rue Saint-Maurice se nommait le *pont aux Pigneresses* (peigneuses de laine, de chanvre, etc. et plus tard le *Pont de la Vierge* (Pinsard, *op. cit. vol. 31*).

(2) *(Grainville*, J.-B.-François-Xavier, *Cousin de)*; littér. né au Havre, le 3 avril 1746, mort à Amiens, le 1er fév. 1805.

(3) E. Soyez ; *La Pic. hist. et monum.*: Amiens, Yvert, 1898-1899 ; T. I, p. 149.

partie devant le portail principal qui toujours a été sur l'alignement de la chaussée de ce nom.

En conséquence, l'âtre de Saint-Leu n'a pu avoir le sens de *porticus ecclesiæ,* de parvis, comme il en est à Rouen de l'*âtre Notre-Dame* (1).

Le mot *âtre*, au sens de cimetière, aujourd'hui tombé en désuétude (2) était d'un usage courant dans le nord et le nord-est de la France, et dans tout le domaine dit de langue picarde.

Ainsi à Courtrai (Hainaut) est un *âtre de la Magdeleine ;* à Arras, la *rue du petit âtre* avoisinait un cimetière (3) ; dans le Pas-de-Calais une commune s'appelle *Noulette-en-l'Atre* ; enfin à Epinal, on rencontre une *place de l'âtre*.

Spécialement dans la Somme se trouvent :

A Coquerel, un lieu dit l'*âtre;* à Plachy-Buyon, l'*âtre de Plachy,* où, jusqu'en 1862, était élevée une chapelle antique, sous le vocable de St Martin, patron de la paroisse (4).

De même, à Morlancourt (canton d'Albert),

(1) Godefroy, *op. cit.* v° Estre.

(2) Le *livre noir,* de nos ordonnances municipales (1586), dénomme le principal lieu d'inhumation à Amiens le cimetière et non l'âtre St-Denis. p. 115. — En revanche, le nom patronymique Delattre est encore un des plus répandus à Amiens.

(3) J. Corblet. *Gloss. pic.*: Mém. Soc. Antiq. Pic.; 2e série. t. I, p. 329.

(4) Communic de M. A. Guérard, curé de Plachy. — L'âtre de Plachy a donné lieu, entre les communes de Plachy et de Prouzel, à un procès, terminé par un jugement très intéressant du Trib. Civ. d'Amiens, en date du 22 mars 1884.

dans les fonds d'Etinehem, était une chapelle, dite de l'*âtre*, aujourd'hui disparue (1).

A Hangest-sur-Somme, le cimetière est encore appelé l'*âtre*, mais seulement par les vieilles gens du pays.

Enfin le chanoine de Cagny a autrefois relevé les lieux dits des villages de la Somme (2). Parmi eux se trouvent : à Airaines, *la Vallée de l'âtre ;* à Huppy, l'*âtre de Grez ;* à Marcelcave, *le viésâtre* (le vieil âtre) ; à Querrieu, *la rue de l'âtre.*

Les *rébus illuminés de Picardie*, dont la vogue fut si grande au début du XVIe siècle, vont nous apporter leur intéressante contribution à cette étude. — *Aube* (vêtement ecclésiastique) — *Atre,* vraisemblablement de la campagne, à en juger par les croix dont le fût était orné parfois d'un christ, œuvre du menuisier de l'endroit, et qui étaient abritées par un toit. — *Fol* (fou) — *Lame* (pierre sépulcrale) — *Ours* (prononcé *our*, bien qu'il soit au singulier). D'où la traduction suivante :



AU BATTRE FAUT L'AMOUR

c'est-à-dire : à *la bataille tombe* l'amour (3).

(1) *Arch. Somme ;* Série Q, Reg. 37, n° 318.

(2) Communication de notre collègue M. l'abbé le Sueur, propriétaire actuel des ms. de M. le chanoine de Cagny.

(3) Oct. THOREL ; *les Rébus de Picardie.* Tome XXXIV, Mém. in-8°, Soc. Antiq. Pic. et tirage à part, p. 79.

Nous avons précédemment trouvé le mot âtre, sous la forme *estre*, prononcé *être*. En Normandie l'*âtre*, cimetière, est devenu l'*aître*. Ex. à Rouen, l'*aître St Maclou*, la rue de l'*aître St Nicolas* et l'*aître St Nicaise*, dans la rue de ce nom, où, dans une petite cour se voit encore une croix gothique, seul souvenir de ce lieu d'inhumation depuis longtemps désaffecté.

L'étymologie de l'*âtre*, dans l'acception de cimetière ne fait plus question. Il dérive d'*Atrium;* mais ici ce mot n'a pas le sens compréhensif des antiques et obscures maisons Toscanes. Avec les progrès de la civilisation et les raffinements du luxe l'Atrium était devenu le péristyle (sorte de hall moderne) qu'il fallait nécessairement traverser pour pénétrer dans la maison. Aussi Corblet a-t-il pu dire très justement · « Atre, cimetière, « parce que les cimetières étaient toujours situés « devant l'Eglise, *in atrium ecclesiæ* ».

AISTRE — AIST — ESTRES — ÊTRES.

LA MAISON, SES DÉPENDANCES, SA DISTRIBUTION.

Les mots, objets de ce chapitre, proviennent de l'altération de *âtre,* dont l'A initial a été, par un phénomène fréquent en linguistique, remplacé par des lettres ne donnant qu'un son unique ou simple (1), É en l'espèce.

(1) Ex. : *amare*, aimer ; *area*, aire, surface plane, hortillonnages ; *faber*, fèvre, ouvrier, d'où orfèvre ; etc.

Les anciens textes en fournissent de très intéressants exemples.

AISTRE, maison

Ki n'a ses enfants dont repaître
Dont il a sis ou set à l'aistre (1).

c'est-à-dire : « qui n'a pas de quoi nourrir ses « enfants qui sont six ou sept à la maison » (2).

AIST, mêmes sens et source, avec cette variante :

Qui n'a ses enfants dont repaître
Dont il a sept ou huit à l'aist

ESTRE, *maison, ses circonstance et distribution.*

Cette acception apparaît pour la première fois dans ce passage du *Roman de Renard :*

Lors s'en vint droict à la fenestre
Comme cil qui bien savait l'estre.

De même dans Amyot : « *Etant entré la nuict* « *dedans cette maison, dont il ne scavait pas les* « *estres* » (3).

(1) LE RENCLUS DE MOLLIENS, trouvère picard, *Miserere*, L. VI.

(2) GODEFROY ; *op. cit.* v° *astre*, « mod. *âtre*, partie dallée de la cheminée où on fait le feu ». — Les deux citations du *miserere* ne semblent pas s'appliquer à âtre, foyer, mais à âtre, maison. Ex : dans DU CANGE, *gloss. lat. :* v° *astrea : astrum, locus, domus.*

(3) Malgré son apparente filiation avec *estres,* le nom de commune ESTRÉES a une toute autre étymologie, celle de *strata*, grand chemin. Ex. dans J. GARNIER, *dict. topog. de la Somme*,

Estres s'est modernisé en *êtres*, pour désigner la distribution de la maison. Mais il est à remarquer que ce mot ne figure dans aucun texte picard. Nous n'employons que le mot : « *agit* ou « *agis*, dérivant, d'après Corblet, de *aggestus*, bas « latin, même sens ».

ESTRE, ETR...

MAISON, DÉPENDANCES, ÉCURIES, ÉTABLES.

Préfixe de noms de lieu.

ESTRE avec cette acception est répandu dans toute la France (1) et particulièrement dans la Somme, où *l'auteur anonyme* précité relève les noms suivants, avec leur explication :

ESTREBŒUF, étable à bœufs.
ESTRUVAL, l'habitation dans le vallon.
ETREJUST, pour *estrui*, suiz, toit à porcs (?)
ETRICOURT, la maison avec le courtil, jardin.

CONCLUSION

La conclusion de la présente note philologique n'est, en réalité, qu'une application à notre sujet

Mém. Ant. Pic., 3e Série, 1867, t. I. : ESTRÉES-LÈS-CRÈCY, *strata* dans un titre de 1235. — Cf. dans Aug. LONGNON, *les noms de lieu de la France*, Paris, Champion, 1920, p. 118. *Strata*, voie romaine pavée ; *stree* en vieux fr., *estrade* provençal, *estrada* esp.; *strada*, ital.; *strasse*, all. et *street*, ang.

(1) Ex. : *Estrablin* (Isère) ; *estramiac* (Gers) ; *estreboug* (Ardennes) ; *estrechoux* (Hérault).

de ce passage de Dufau (1) : « En examinant de « près nos langues, je reconnus que la presque « totalité des mots dont elles se composent sont « faits d'après les impressions de l'œil et pour en « offrir la reproduction fidèle... Les impressions « que le phénomène de la coloration a produites « sur nous sont les premières ».

Cette observation s'explique par le fait que le peuple, le principal artisan du langage, est un observateur simpliste et sincère, dont le génie est réfractaire aux abstractions.

C'est ainsi que le mot *ater* (noir) est par lui donné à la primitive habitation toscane, si triste, si sombre, qui va devenir l'*atrium* lumineux.

Ce vocable lui-même absorbera, par synecdoche, la maison tout entière avec ses circonstances (*êtres*) et ses dépendances (appentis divers). Enfin passant en français, avec le sens de péristyle, il prendra, par métaphore, les formes *âtre* et *aitre*, pour désigner un cimetière.

(1) BESCHERELLE, *op. cit.* V° Impression : citations sus-visées. — *Dufau* (P. A.), publiciste (1795-1877).

M. Alexandre PONCHON

Notice par M. F. Lamy.

Au début de notre séance d'Avril, nous trouvions ici une lettre de notre collègue, M. Ponchon, s'excusant sur l'état de sa santé, de ne pouvoir assister à la réunion et y faire la lecture qu'il avait promise. Le ton spirituel et gai de cette lettre donnait à penser que le malade espérait une assez prochaine guérison. Mais il était atteint d'un mal implacable ; les illusions qu'il avait où que peut-être il simulait pour ne pas attrister les siens devaient être rapidement démenties.

Après des souffrances patiemment supportées, il s'éteignait le 9 Mai dernier. Les funérailles eurent lieu à l'église Sainte Jeanne d'Arc et au cimetière Saint-Acheul, plusieurs de nos collègues y assistaient, notre Président avait été invité à tenir un cordon du poële. Notre Société rendit donc à son sympathique membre l'hommage qui lui était du. Il avait exclu tout discours sur son cercueil mais il est bien juste que dans l'intimité de notre séance nous revoyions ensemble les principaux traits de son caractère et de sa vie.

Le père de notre ami exploitait un petit atelier de cordonnerie, occupant plusieurs ouvriers à Famechon, canton de Poix. C'est dans ce joli



Alexandre Ponchon.



village que naquit le 16 Octobre 1854, Alexandre-Adolphe Ponchon. C'est-là qu'il passa son enfance heureuse et libre, studieuse déjà et il en conserva toute sa vie l'amour de la campagne et de la vie rurale. En 1874 il entrait à l'Ecole normale d'Amiens. En 1877, il était envoyé comme maître élémentaire chargé de cours au collège de Péronne, mais il préférait l'enseignement primaire, fut instituteur à Lamotte-Brebière, à Lyhons-en-Santerre et en 1887, directeur de l'école de garçons d'Airaines. La situation était quelque peu délicate. Il arrivait maître laïc le premier après une loi désapprouvée par la majorité de la population et assez naturellement on était prévenu contre l'homme en qui elle semblait se personnifier. Prudent et correct M. Ponchon, fit en compagnie du maire, visite aux frères de la doctrine chrétienne aux quels il devait succéder, se garda bien de déplacer les crucifix restés dans les salles d'école et se maintint en tout dans la plus grande réserve bien que poli et à l'occasion affable avec tout le monde ; assez vite les préjugés tombèrent et firent place à la sympathie. Il conserva ce poste d'Airaines 18 ans et n'y comptait que des amis quand il le quitta en 1905 pour prendre la direction de l'école de garçons nouvellement créée du boulevard de Châteaudun. Enfin en Novembre 1909 ayant droit à sa retraite, il quittait l'enseignement et entrait comme second bibliothécaire à notre grand dépôt communal. Si dévoué qu'il

fût à ses tâches professionnelles. M. Ponchon trouvait le temps de s'occuper d'études diverses, mais surtout d'archéologie. Sa vocation datait de loin et fut précoce, « En 1866, a-t-il écrit — (il avait alors douze ans) — à Famechon, près de la ferme de Rot, j'ai vu déblayer, pour combler le lit de l'ancienne rivière une partie des ruines d'une villa gallo-romaine. La fondation des murs en pierre était parfaitement indiquée et pour éviter à tout jamais sa disparition, j'eus soin de cacher sous terre un chapiteau de colonne que j'exhumai plus tard en présence de M. Delambre ». Cet artiste, qui fut depuis conservateur du Musée de Picardie, l'encouragea dans cette voie et lui servit de guide pour ses premières excursions. Ponchon reçut aussi l'aide et les Conseils de Rembault, de Garnier, membres de notre Société. A Péronne il se lia avec M. Chlodomir Boulanger. De Lyhons il suivait assiduement les fouilles de Le Lorrain, à Marché-le-Pot, visitait les souterrains d'Herleville. Autour d'Airaines il fait d'importantes trouvailles. Plus tard il prend part aux excursions et aux recherches de Commont. A Amiens, il surveille avec un intéret passionné les découvertes que peuvent amener les travaux de terrassement. Il se forme ainsi une collection point nombreuse mais précieuse par la valeur des objets et fait plusieurs dons à notre Musée. Mais ce n'est pas seulement un collectionneur, un curieux ; il étudie les ouvrages les plus

solides, les plus autorisés, sur la préhistoire et sur la période Gallo-Romaine, du rapprochement des données acquises de la science et de ses propres observations il tire des communications intéressantes pour les Sociétés dont il fait partie : La Société Préhistorique française, les Rosati Picards, et la Société des Antiquaires où il entra comme membre non résidant en 1913, comme résidant en 1922. Dès Juillet 1913, il nous communiquait avec des remarques d'érudit un curieux cachet d'apothicaire. En Octobre 1913, il signale une enceinte fortifiée à Forceville-en-Vimeu, l'existence à Lyhons d'un beau polissoir à double cuvette, la trouvaille à Amiens de divers objets Gallo-Romains. En Octobre 1917, il signale un souterrain refuge à Ailly-sur-Somme et décrit un curieux objet de la collection Lescalopier, un « Harpage » où l'on a voulu voir un engin de supplice et qui n'est en réalité qu'un inoffensif instrument de grande cuisine. En Mai 1921, il attire l'attention sur le polissoir d'Albert et vous vous rappelez qu'à la suite de cet apppel, ce précieux objet a été rapporté dans notre jardin du Musée En 1922, il revient à plusieurs reprises sur le pont romain de Domqueur et l'on peut considérer comme définitives ses études très complètes sur ce monument unique en son genre dans le Nord de la France.

Mentionnons son étude sur la butte pour signaux, dite du Moulin-brûlé à Amiens. Mais son

œuvre la plus importante peut être fut donnée aux Rosati qui l'éditèrent dans leurs mémoires de 1913. Elle est intitulé « les Villas gallo-romaines en Picardie. La première partie n'est pas et ne devait pas être très originale, c'est un résumé de vulgarisation très bien fait de nos connaissances sur l'habitation romaine que l'auteur a trouvée à Timgad sensiblement la même que dans notre région. Supérieure à celle des peuples conquis, la civilisation romaine s'imposait à eux également partout. Dans la seconde partie, il relève avec soin tous les points de la Picardie, où des restes de Villas gallo-romaines ont été trouvés par divers chercheurs et bien souvent par lui-même. C'est un précieux document d'histoire régionale et d'histoire générale en même temps.

Son dernier travail est la biographie de son ami le préhistorien Commont.

Il avait déjà le projet d'autres études : Sur quelques polissoirs inconnus ; sur divers enceintes néolithiques ; sur les ferrures, ces gisements d'une teneur très faible et pourtant utilisés chez nous au moyen-âge pour la fabrication du fer.

Tant de travaux allaient recevoir leur récompense, leur auteur étant à la veille d'être nommé membre correspondant de la commission des monuments historiques pour les antiquités préhistoriques et gallo-romaines.

Doué d'un esprit observateur et d'une excellente mémoire, M. Ponchon avait recueilli quantité de

traditions, d'usages et de récits locaux. Il les redisait avec une forme vivante et attachante. Très intéressante à ce point de vue sa conférence aux Rosati sur les arbres vénérés de la contrée.

L'incident d'Airaines, fait bien voir le caractère de M. Ponchon, loyal, bienveillant, toujours désireux de rendre service « Je ne me suis jamais connu d'ennemis ». Ecrivait-il à la fin de sa vie.

Ce serait trop beau ! Mais du moins, n'était-il l'ennemi de personne. « Je n'ai jamais senti, écrivait-il encore, la haine ni l'envie me tenailler le cœur ». Trés dévoué aux siens, il avait été fort éprouvé par la mort au champ d'honneur de son gendre M. Lottin et c'est peut-être au moment de cette douleur qu'il faut faire remonter le déclin de sa santé. Il se consacrait tout spécialement à l'éducation de ses petits-fils voulant disait-il, avec une concision énergique en faire des hommes.

A notre Société il laisse de vifs regrets et le souvenir d'un travailleur qui nous eut sans doute donné encore un concours fécond, d'un collègue estimé, aimable et bon.

UN PRÉHISTORIEN PICARD

Victor Commont

Par M. A. Ponchon.

Irréparablement le temps fuit. Fin mars 1918! Date qui retentit comme un glas au cœur des Amiénois et leur rappelle les jours lugubres, les heures sombres où nous dûmes tous, la mort dans l'âme, sous la menace des obus et des torpilles, abandonner, volets clos et portes ouvertes, nos foyers pour longtemps éteints.

Victor Commont souffrant, épuisé par un mal implacable, réussit à force d'énergie au prix des plus pénibles efforts à gagner Abbeville. L'hospice enfin le recueillit et c'est là que loin des siens, il s'endormit pour toujours dans la nuit du 4 au 5 avril.

M. Thouin, inspecteur primaire, se fit un devoir de dire au défunt le dernier adieu et de rappeler les services que Commont avait rendus à l'Ecole et à la Science. Les restes de Commont furent plus tard rapportés à Amiens pour être inhumés définitivement au cimetière de Saint-Acheul, tout près de ces dépôts quaternaires qu'il avait étudiés avec tant de méthode scientifique et de perspicacité. M l'inspecteur d'Académie Izenic qui avait

apprécié Commont à sa valeur rendit un juste hommage à son grand mérite.

Fils d'un modeste artisan qui était venu se fixer à Amiens après la guerre franco-allemande de 1870 Victor Commont était né à Buire-Courcelles, canton de Péronne, le 28 juin 1866. Brillant élève à l'école primaire supérieure d'Amiens il sut mériter l'amitié durable du direeteur, M. A. Dufrénoy, un autre travailleur qui fut l'organisateur et le premier directeur de cette école établie d'abord rue Sire-Firmin-le-Roux. Victor Commont n'est point passé par l'Ecole normale ; il y eût perdu du temps. Il quitta l'école supérieure en 1884 pourvu du brevet élémentaire. Nommé d'emblée adjoint à La Neuville, puis au faubourg de Hem, travaillant seul, il se trouve muni avant sa trentième année du brevet supérieur, du certificat d'aptitudes pédagogiques et du certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences dans les écoles normales. Nommé à Alençon, Commont revint bientôt à l'école-annexe à l'école normale d'Amiens où il resta jusqu'à sa mort, c'est-à-dire près de vingt-trois années.

Son état sédentaire comme sa santé exigeait qu'il déposât souvent le livre pour aller se retremper au dehors par des études de plein air. Membre de la Société Linnéenne, il s'adonna pendant quelque temps à l'étude de la botanique, mais sur les conseils de notre ami Léon Delambre, un modeste, d'un grand savoir pourtant, mais doué

de la philosophie douce des solitaires, séduit aussi par le charme des études préhistoriques et par l'intérêt que présentaient au point de vue archéologique les dépôts quaternaires de Saint-Acheul et de Montières, il se consacra opiniâtrement à leur étude. La proximité de sa maison de la rue d'Edimbourg, l'aide assurée de ses adjoints et des élèves-maîtres lui permettaient de suivre quotidiennement le travail d'extraction des terrassiers sur les différents chantiers et de noter avec un soin méticuleux et une patience inlassable les divers niveaux de l'industrie lithique et des débris fossiles. Le néophyte avait compris tout de suite qu'étudier la préhistoire, ce n'est pas collectionner des cailloux plus ou moins éclatés et des pierres figurées comme se collectionnent les boutons et les timbres-poste, mais qu'il faut y joindre au préalable une étude sérieuse de la géologie et de la paléontologie.

V. Commont se mit à l'œuvre avec une méthode rigoureuse et une ardeur que ne faisaient qu'aviver les difficultés qu'il rencontrait et il réussit si bien que dès 1905 paraissaient ses premières publications; puis il prenait part à différents congrès scientifiques, était bientôt nommé correspondant du Ministère de l'Instruction publique, collaborateur auxiliaire du Service de la carte géologique et en 1915, membre de la Société géologique de France. C'était pourtant un modeste qui préférait la causerie calme à la discus-

sion et recevait plus volontiers les avis des autres qu'il n'essayait de faire partager le sien. Je l'ai quelquefois accompagné dans ses excursions du dimanche. Nous parcourûmes ensemble les tranchées du grand canal du Nord de la Somme à l'Oise où furent faites de si intéressantes découvertes archéologiques et où nous avons noté de non moins intéressantes remarques, recueillant clichés photographiques et pièces à conviction pour nos collections. Nous n'étions pas toujours d'accord, — pour croire, j'aime à comprendre, — mais Commont lisait avec tant de sûreté dans le livre d'argile que son jugement était le plus souvent concluant. Aidé par quelques amis, Commont avait fondé en 1912 le Groupe picard de la Société des études locales dans l'enseignement public qui, à la veille de la guerre comptait déjà près de 300 membres, c'est pour eux qu'il avait écrit une première brochure de propagande : *La Somme préhistorique*. Etant donnés la modicité de la cotisation et le prix actuel des éditions, cette Société ne peut revivre de façon durable que si un journal local veut bien servir de trait-d'union entre le comité et les sociétaires ; ce serait pour tous un essai fructueux à tenter.

On peut répéter pour V. Commont ce qui a été dit d'un autre grand Picard, Lamarck : « Il a placé hors de soi, dans la recherche scientifique l'intérêt de sa vie », et Léon Coutil dans sa notice nécrologique *(Bull. de la S. P. F.,* séance du

29 mai 1918, a pu dire : « Nous perdons en Commont un savant qui faisait autorité et honneur à la France ». Après Gosselet et Ladrière il avait continué l'étude du quaternaire dans la région du Nord et jusqu'en Belgique avec Butot, il étudiait sur place et surveillait jour par jour, semaine par semaine, les gisements de la Somme.

Par suite, ses observations conserveront une importance « capitale ». Dans la séance du 28 avril 1919, le général L. de Lamothe présenta à la Société géologique de France une notice nécrologique où Commont est apprécié comme géologue. « Sa mort, disait-il, est une grande perte pour la Science » et il exprimait le vœu que les notes et les précieuses collections de son regretté collègue ne fussent pas dispersées. Ce vœu a été réalisé C'est un ami de Commont, M. A. Vayson, un jeune ingénieur des Mines, préhistorien de grand avenir qui s'en est rendu acquéreur pour continuer ses recherches. M. A. Vayson a publié depuis deux mémoires remarquables : « La plus ancienne industrie de Saint-Acheul » (extrait de l'*Anthropologie*, T. XXX, 1920) et : « L'étude des outillages en pierre » (même revue, T. XXXII, 1922).

L'auteur y rend hommage au savant « dont l'œuvre capitale reste encore dans la masse de documents qu'il a scientifiquement recueillis. Les pièces ont été étiquetées par lui avec tant de soin qu'il allait souvent jusqu'à dessiner sur le silex

même une coupe du terrain à l'endroit de la trouvaille ». Les intimes de Commont savent que pour loger ses incomparables collections, il avait transformé sa maison. On y voyait des plans de grandes coupes de terrains pléistocènes et holocènes de Saint-Acheul avec toutes les indicatious nécessaires pour ses démonstrations. La siguature minuscule enfermée dans un C très allongé était le schéma d'un éclat moussierien du type Levallois.

Dès 1905 Commont faisait sa premièrs communication à la Société Linéenne, elle avait pour titre : « Les gisements préhistoriques de Saint-Acheul et de Montières ». Le 12 février 1917 les comptes rendus de l'Académie des Sciences reproduisaient un savant mémoire sur les tufs de la vallée de la Somme. En analysant ce travail (*Anthropologie*, t. XX, page 575), M. Marcellin Boule écrit : ces notes constituent probablement les derniers écrits du regretté Commont.

Son dernier travail fut, croyons-nous, un mémoire sur les limons belges et limons du Nord de la France dont le compte rendu sommaire parut au *Bulletin de la Société géologique française*. Entre ce commencement hâtif et cette fin si prématurée, l'inlassable travailleur avait écrit plus de trente notices ou mémoires du plus haut intérêt et dont le plus important, ayant pour titre · « Les hommes contemporains du renne dans la vallée de la Somme » forme le XXXVII[e] volume

des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie* (année 1914).

Tous les préhistoriens en vue ont rendu témoignage au mérite scientifique de V. Commont, mais le plus bel hommage au préhistorien picard se trouve dans un livre paru en 1920 : *Le Quaternaire du Nord de la France et de la Belgique, d'après la classification du professeur Commont*, par M. Butot.

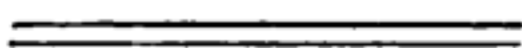
J'aurais fini si j'avais dit un mot de la coupe type ou témoin des terrains quaternaires de Saint-Acheul que Commont voulait sauver de la destruction. Obsédé de la pensée que ces gisements, probablement uniques dans le monde, étaient voués à une disparition prochaine, il entreprit auprès de la municipalité d'actives démarches pour faire acheter par la Ville une partie des anciennes carrières Bultel où se trouve une coupe complète de la terrasse de 30 mètres. L'abandon en fut décidé en principe, une convention fut signée le 8 juillet 1816 par MM. Bultel, H. Duit et E. Maillet. Cette convention fut ratifiée, je crois, par le Conseil municipal dans sa séance du 9 août 1916, mais reste toujours à exécuter. C'est pourquoi j'ai demandé en 1921 à la Société des Antiquaires de se préoccuper de cette question pour la faire aboutir.

Victor Commont, enlevé si prématurément à la Science à l'âge de cinquante et un ans, n'a pas achevé sa journée : il disparaît au moment où,

disposant de tous ses moyens d'action, après de longues et minutieuses observations il allait continuer à jeter quelque lumière sur la préhistoire à son aurore. Malgré d'inévitables contradictions, il avait, par ses précisions, restreint le champ des hypothèses et des probabilités, il avait rendu plus ferme le terrain mouvant encore des certitudes et des vérités scientifiquement démontrées ; il escomptait toujours avec foi la trouvaille heureuse et sensationnelle qui devait mettre le comble à sa réputation et le couronnement à ses travaux.

Je ne crois pas que notre regretté collègue des Antiquaires et de la Société préhistorique ait eu le souci du ruban rouge ; il savait par expérience que l'on peut s'élever sur les sommets et même planer sur les cimes sans porter la tache sanguine. Il la méritait bien, il l'aurait reçue ; car la France n'est pas ingrate envers les savants. Victor Commont était un vrai savant.

Les petits-fils, pour ne pas déchoir devront étudier énormément.



DES PLAQUES

DE MESSAGERS DE GARDES, etc.

Par M. A. DE FRANCQUEVILLE.

L'idée d'étudier les plaques de messagers, de gardes, de carrosses me vint un jour en feuilletant un ouvrage consacré aux ex-libris.

Je trouvais amusante cette réunion de vignettes et je me demandais si certaines plaques joliment gravées ne présenteraient pas elles aussi un petit intérêt. Elles ne sont pas signées de noms illustres et n'offrent pas la même finesse, car leur but n'est pas le même ; une plaque doit se voir de loin, une marque de livre se regarde de près et peut s'examiner à la loupe. Presque toujours elle est ornée d'armoiries. « Il ne faut pas dire qu'il s'agit ici de symboles démodés dont l'étude est sans intérêt. Pour qui sait le déchiffrer, a dit Victor Hugo, le blason est un algèbre, le blason est une langue ; l'histoire entière de la seconde moitié du moyen âge est écrite dans le blason » (1).

Les échantillons seront naturellement plus rares, car si un ex-libris se tire facilement à de nom-

(1) Citation faite par M. Meurgey dans les anciens symboles héraldiques des villes de France. Paris. p. 5.

breux exemplaires, on ne fait graver que quelques plaques; et puis, les propriétaires de carrosses, de terres ou de bois ont toujours été l'exception. Ce qui augmente aussi la difficulté des recherches, c'est que ces bibelots se cachent le plus souvent au fond d'une armoire et sont parfois ignorés de leurs propriétaires eux-mêmes; tandis que les livres accompagnés de leurs marques se vendent et se dispersent continuellement. Mais pour les uns et pour les autres l'artiste qui les dessina s'inspira des mêmes idées et copia les mêmes modèles : motifs rocaille, cartouches à enroulement, guirlandes de fleurs, brassées de roseaux, etc. On pourrait du reste faire la même remarque au sujet des cachets et des taques de cheminées.

J'avais pensé tout d'abord ne signaler que les plaques de gardes et de carrosses à cause de leur valeur artistique; puis je n'ai pu résister à la tentation d'en signaler d'autres conservées dans des collections picardes; elles ne peuvent intéresser, je l'avoue, que les « *reideurs* ».

Je crois que l'usage des plaques considérées comme insignes d'une charge, d'une fonction se perd dans la nuit des temps.

Sur une des rampes des stalles de la cathédrale d'Amiens, la première du côté de l'épître, se trouve un de ces groupes que nos vieux imagiers traitaient de si gracieuse façon. Laban, la tête couverte d'un immense chaperon, la robe trai-

nante, est abordé par un personnage qui soulève sa toque de la main droite. Sur son pourpoint se détache un insigne en forme d'écu : c'est la plaque de messager (1).

D'après Messieurs Jourdain et Duval cet écu



Messager. — Stalles de la Cathédrale d'Amiens.

était aux armes de France et, avec un peu de bonne volonté, on devine encore les trois fleurs de lys très usées par les mains qui les polissent depuis quatre cents ans.

(1) Monographie de la cathédrale d'Amiens, p. 179. Gravure p. 210. M. G. Durand.

Une miséricorde (P. I. LXVII) nous montre encore le même ornement. (1).

Et, en effet, l'usage voulait que les messagers portassent au côté gauche de leur vêtement une boîte en métal en forme d'écusson qui contenait la correspondance dont ils étaient chargés. Plus tard cette boîte fut remplacée par une simple plaque aux armes du seigneur ou de la ville.

En 1428 ou 1442 Jacques de Revelle en réclame une; car il a fait de longs voyages sans avoir d'insigne indiquant ses fonctions. Aussi le conseil échevinal d'Amiens lui accorde-t-il une boîte d'argent du poids d'un marc aux armes de la cité pour « l'onneur et cognaissance de la dite ville. »

En 1458 le même conseil donne à Thomas Dubuisson, messager, pour l'aider à payer sa plaque en argent doré avec armoiries émaillées, trois couronnes et plus.

Mais ces fonctionnaires sont parfois trop exigeants, témoin Jean de Fourdrinoy qui a l'audace de réclamer des gages ! La ville lui répond que les messagers ses prédécesseurs n'ont jamais eu comme récompense qu'une robe de livrée et qu'il doit, comme eux, s'en contenter. Heureux temps ! (2).

Celle dont se servait le messager d'Amiens en 1464 est encore d'argent émaillé. (3).

(1) Monographie de la cathédrale d'Amiens, p. 181

(2) Archives communales. Tome II. Pages 35, 136 et 252.

(3) Manuel d'Archéologie Française. Tome III. M. Enlart. page 416.

Nous en trouvons trace à Saint-Omer (1) et à Douai (2).

Si du Nord nous passons au Midi, nous voyons que Toulouse s'occupe en 1629 de la tenue de ses messagers qui seront contraints de porter un écusson aux armes de la ville. Et la raison qu'on nous donne de cette mesure est assez piquante, car on espère de cette façon les reconnaîre plus facilement au cabaret ! (3).

Les hérauts d'armes avaient aussi des écus armoriés, qui devaient ressembler à la belle plaque d'huissier, datée de 1561 mais encore gothique, que conserve la ville de Bâle. Elle est en argent, de forme circulaire et porte en haut relief l'écu émaillé de la ville (4).

Pagès (5) cite une phrase de la Morlière au sujet d'un ancien sceau de la ville d'Amiens qui ressemblait « proprement à un affiquet ». Qu'enten-

(1) M. Enlart, Ouvrage déjà cité, p. 413.

(2) La vitrine du musée de Saint-Omer qui contient ce joli bibelot, nous montre aussi :

1° Un insigne de Saint-Omer en cuivre ajouré aux armes de la ville, 1603.

2° Une plaque de la corporation des couleuvriniers d'Arras, 1680.

3° Un insigne en argent repoussé de Saint-Omer, XVIIIe siècle.

4° Une plaque peinte des « ouvriers admis aux incendies », 1740.

5° Une plaque des allumeurs de réverbères, XIXe siècle.

(3) La poste à travers les âges. M. Chamboissier, p. 8.

(4) M. Enlart. Ouvrage déjà cité. P. 412.

(5) Pagès. Tome I. p. 542.



dait-on par là ? Un inventaire du XVIe siècle d'un mercier amiénois va nous le dire : on y signale un *affiquet* de sergent royal, autrement dit une plaque de garde. Le mot n'est pas toujours ortographié de même, car nous voyons que Nicolas Davesne, messager de la ville, est autorisé à porter un *affique* (1) armorié des armes d'icelle ville (2).

Gardes chasse

Ces insignes n'étaient pas toujours en métal et les gardes portaient d'ordinaire des armoiries brodées (3), mais l'étoffe est sujette à une rapide usure, aussi les exemplaires parvenus jusqu'à nous sont-ils rares. Je signalerai cependant plus loin un très joli baudrier brodé.

Gardes des chasses royales. — Je ne m'étendrai pas sur ce sujet, car des règlements spéciaux devaient les régir, et il serait facile, je pense, de les retrouver. J'indiquerai seulement l'édit de 1669 qui donne quelques détails sur leur tenue (4). Les chasses royales étaient sous la surveillance des gardes plaine et des sergents à garde des bois de la couronne. Ces fonctionnaires pour leur défense avaient le droit de porter des pistolets,

(1) Le musée de Cluny possède des *affiques* de chapeaux.

(2) Archives communales. Tome II. p. 324.

(3) *Le village sous l'ancien régime*, M. Albert Babeau, p. 192.

(4) Edit portant règlement général pour les Eaux et Forêts, août 1669.

mais ils ne devaient pas s'en servir pour la chasse. Quant aux gardes plaine, ils ne pourront avoir ni arquebuse à rouet, ni fusil, si ce n'est lorsqu'ils accompagneront leurs officiers. La même ordonnance crée les gardes généraux à cheval qui porteront des *casaques brodées aux armes royales*.

Le port de ces insignes ne les préserve pas de tout ennui, car M. Macqueron nous raconte les désagréments arrivés à un garde général qui, bien que porteur d'une bandoulière aux armes du Roi, fut assailli par des coups de pistolets tirés par M. de Buissy. Il faut dire à la décharge du seigneur de Long que ces armes ne contenaient que de la poudre, ce qui ne l'empêcha pas d'être condamné ainsi que son garde à mille livres de dommages et intérêts (1).

Gardes Particuliers. — C'était un droit pour le propriétaire d'une terre d'avoir des gardes chasse, qu'on appelait aussi : sergents, gardes des forêts, sergents à garde, sergents forestiers, portant la bandoulière, nous dirions le baudrier, à sa livrée et à ses armes. J'ai déjà signalé le fait en parlant d'une contestation de chasse au XVIIIe siècle. Je reviens aujourd'hui sur ce sujet, en m'étendant davantage sur ce dévoué serviteur qui occupe dans la hiérarchie domestique une place à part.

(1) *Quelques Mémoires Juiciaires au* XVIIIe *siècle*, M. Macqueron, p. 7.

En veut-on un exemple? Le comte de Narbonne apprenant que son valet de chambre a reçu la Croix, le fait venir et l'admet à sa table, car « il n'est pas convenable lui dit-il, qu'un chevalier de la Légion d'honneur donne des assiettes, il l'est encore moins qu'il quitte sa décoration pour faire son service,.. demain vous irez occuper dans mes terres l'emploi de garde chasse qui n'a rien d'incompatible avec le port de votre décoration » (1).

En effet, presque toujours le garde est le bras droit et le confident du seigneur dont il partage le plaisir favori, la chasse. Souvent, en parlant du domaine, il dit : nos bois, nos terres ; c'est qu'il en a un peu fait sa chose depuis qu'il arpente futaies et sillons, comme l'ont fait avant lui son père et son grand-père. N'est-ce pas lui aussi qui a mis le petit fusil à un coup dans les mains de son maître et lui a fait tuer son premier perdreau ? Lorsque la vue baisse et que le pied est moins agile, il montrera aux enfants du châtelain à prendre les oiseaux à la *marette* ou à tendre des lacets pour les grives.

Chaque seigneur, grand ou petit, avait ses gardes ; mais tous ne poussaient pas le luxe jusqu'à en compter huit comme le propriétaire du Mont-Cavrel Leur traitement en 1760 était de cent livres et de cent cinquante pour leur chef.

(1) Mémoires du général Marbot, t. I, p. 202-203 Citation faite par M. Eugène Welvert dans *Autour d'une Dame d'Honneur*, p. 298.

Tout augmentant, sans doute, il y eut en 1777 une indemnité de vie chère et chacun d'eux reçut cinquante livres en plus. Ces braves serviteurs prêtaient serment dans la salle de justice du marquisat et étaient chargés de la surveillance de la plaine, des bois, de la chasse et de la pêche.

Pour rehausser leur prestige, ils revêtent dans les grandes circonstances une culotte rouge avec doublure en peau et un habit. En temps ordinaire ils se contentaient de vêtements plus simples, sans doute, mais ils n'oubliaient pas de toutes façons, le chapeau à galons d'argent avec les armes du seigneur et la bandoulière à laquelle était suspendu le sabre qui portait également les armes du marquisat. Nous savons même le prix de ces beaux bicornes galonnés, car il est payé en 1766 et 1772 à Gilbert pour le chapeau des gardes 42 livres et à Lefèvre 36 livres 15 sols pour la façon de 7 chapeaux y compris le bordage (1).

Le baron de Freuilly, dont le revenu ne dépasse pas 10 à 12.000 livres, a malgré tout régisseur et gardes chasse (2).

Et nous retrouvons partout leur souvenir. Chez moi-même, je relève le nom d'un serviteur du marquis de Boufflers qui a inscrit sur une pierre : Dauphin, garde au château de Remiencourt, 1774. C'était, m'a-t-on dit jadis, un breton transporté en Picardie.

(1) *Le Château du Mont-Cavrel*, M. l'abbé Thobois, p. 265 et suivantes. Arras 1901.

(2) M. Lenôtre, *Revue des Deux-Mondes*, 1917.

Les vieux documents nous en parlent aussi : messire Hue de Melun recommande à ses sergents qu'aucun lévrier ou chiens découplés ne soient vus dans sa forêt de la Hérelle. Ils doivent aussi veiller à ce qu'aucun seigneur ou dame ne tendent aucun « harnaz » pour le gros et menu gibier (1).

Nous rencontrerons parfois l'insigne porté par ces gardes. En voici quelques échantillons. Leur étude est d'autant plus intéressante, que leur usage n'était pas général. On remarquera que les plaques les plus anciennes, c'est-à-dire celles antérieures à la Révolution, sont coulées ou gravées; les plus modernes sont en général estampées. Ce procédé leur donne un relief plus accusé mais aussi leur enlève ce côté artistique et original que possèdent leurs devancières. Les premières, en général, ne possèdent qu'un écusson et rarement portent une inscription. Elles sont presque toujours ovales, les secondes octogones et sont ornées de motifs empire. Chose singulière, les plaques d'abbayes sont relativement assez nombreuses.

Comme je le disais plus haut, les spécimens brodés sont peu communs. Je puis cependant présenter l'aquarelle d'un baudrier aux armes des de Vion de Gaillon. Il est en cuir recouvert d'un drap vert, bordé de galons de couleur et porte sur un

(1) Documents fournis par M. de Witasse.

cartouche en soie de la fin du XVIIIe siècle (H. 0,125 m/m, L. 0,083 m/m), de gueules, aux trois aigles d'argent éployées, becquées et membrées d'or. Le tout surmonté d'une couronne de marquis. Cette famille n'est pas picarde, mais compte des alliances dans notre province.

Les plaques de métal se rencontrent plus fréquemment, mais je n'en ai pas trouvé remontant au delà du XVIIe siècle.

Abbaye de Corbie. — De cette époque, je signalerai la belle plaque provenant de l'abbaye de Corbie (1). Elle est en bronze coulé, un peu fatiguée, à la jolie patine verdâtre, de forme octogone irrégulière. Elle mesure : H. 0,085 m/m, L. 0,065 m/m.

Sur un cartouche surmonté d'une couronne fleurdelisée et accompagnée de la crosse et de la mitre se trouvent deux écussons :

Le premier de l'abbaye, que l'on devine plus qu'on ne le lit tant il est usé : de France à l'écusson d'or timbré d'une couronne comtale, chargé d'une crosse de sable, cotoyée de deux clefs de gueules posées de même et d'un corbeau de sable en pointe (2).

Les armoiries de la célèbre abbaye ont du reste souvent varié. Nous trouvons un corbeau solitaire,

(1) Elle a disparu en 1918.

(2) De gueules à un chef d'argent, écartelé d'or. Armes imposées par d'Hozier. *Armorial d'Artois et de Picardie*. T. II, p. 353.



Abbaye de Corbie. — Cardinal DE FORBIN-JANSON.



puis deux, puis trois. Quant aux clefs, elles sont tantôt posées en pal, tantôt en sautoir et la crosse de sable se transforme en azur. On trouve aussi un écartelé : d'argent à une tête de lion de sinople (1)

Le second, de la famille de Forbin Janson : d'or au chevron de gueules, accompagné de trois têtes de léopards de sable, arrachées, compassées et allumées d'azur; placé sur un manteau de pair de France, surmonté d'une couronne ducale, de la croix à double traverse et du chapeau cardinalice dont les quinze houppes pendent sur le côté.

En effet, Monseigneur de Forbin Janson succéda à Philippe de Savoie comme abbé commandataire de Corbie en 1693. Il était fils de Gaspard de Forbin, marquis de Janson et de Claire de Libertat. Il fut pair de France, cardinal en 1690 et grand aumônier. En 1700 il approuva le partage des biens de l'abbaye fait entre son prédécesseur et la communauté. C'est à cette époque que furent activement poussés les travaux de l'église abbatiale.

Le 24 mars 1713, mourait le cardinal qui fut inhumé dans sa cathédrale de Beauvais (2).

A Corbie, on chassait surtout les cygnes et

(1) *Histoire de la ville et du comté de Corbie*, par Dom Grenier, publiée par MM. Josse, de Calonne et Brunel : préface, p. 3, note.

(2) Notice historique sur l'abbaye de Corbie. M. Hector Josse. *Le Dimanche*, année 1882, p. 207.

l'abbé faisait marquer d'une clef sur le bec les jeunes oiseaux (1). Cette chasse donnait lieu chaque année à une véritable fête populaire.

Commanderie d'Eterpigny. — M. Josse possédait dans sa collection une plaque de garde provenant de cette commanderie. Comme tant d'autres vieux souvenirs, elle a disparu dans la dernière tourmente Elle était en bronze coulé et portait les armes du commandeur de la Tour de Saint-Quentin : d'or à la bande de gueules, au canton d'azur, au chef de Religion. Son cimier était un sagittaire tirant de l'arc à senestre et sa devise : toujours fermé *(sic)* la Tour.

Notre collègue en connaissait une autre en cuivre gravé provenant du commandeur Bernardin Davy, marquis d'Amfreville ; d'azur au chevron d'or, accompagné de trois harpes du même, au chef de Religion.

« En 1150, Raoul I, comte de Vermandois et de Péronne, fonda à Eterpigny à une lieue de Péronne, un grand établissement pour les frères hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, plus tard chevaliers de Rhodes et de Malte » (2).

Le Gard. — Voici une autre plaque d'abbaye qui se trouve dans les vitrines du Musée de Picar-

(1) *Archives historiques et ecclésiastiques de la Picardie et de l'Artois.* P. Roger, p. 158.

(2) *Histoire génér. de Péronne.* M. Jules Dournel.



Abbaye du Gard.



die. Elle est aussi en bronze coulé, de forme ovale (H. 0,10 cent. L. 08 cent.) recouverte d'une jolie patine verte. Au centre sur un motif rocaille se voient trois jars. Le dessinateur a exagéré la longueur des cous pour bien faire connaître l'oiseau dont il s'agit. Dans le haut, séparées par une tête d'angelot, une crosse et une mitre ; dans le bas une tête étrange qui doit avoir la prétention de figurer une tête de loup.

Ces animaux étaient si abondants que plusieurs fermes furent données à l'abbaye pour en débarrasser la région (1). Autour cette légende : SIGILLUM CONVENTUS B. M. DEGARDO. Ce sont aussi les armes de l'antique famille du Gard : d'azur à 3 gards d'argent, becqués et membrés de gueules. Rien d'étonnant à trouver ce souvenir de chasse dans cette abbaye où le noble art de la vénerie devait être fort en honneur, puisque le 18 Juin 1538, François de Halluin, évêque d'Amiens chassait dans les bois de la communauté quand un sanglier blessé par lui, se retourna et le mordit cruellement ; l'endroit où eut lieu l'événement s'appelle encore, paraît-il, la *morderie* (2). Transporté au monastère le prélat ne tarda pas à expirer, il n'avait que trente-cinq ans.

(1) *Archives Historiques et Ecclésiastiques de la Picardie et de l'Artois*. Roger, p. 143.

(2) Notice sur les évêques d'Amiens. M. L. Soyez, p. 159. Dans le *Dictionnaire historique et archéologique de Picardie*, p. 253, je trouve ce mot orthographié *meurdrie*.

Le Gard fut fondé en 1139 par Gérard ou Harard, vidame d'Amiens et seigneur de Picquigny. C'était un couvent d'hommes de l'ordre de Citeaux, de l'affiliation de Clairvaux (1). L'abbaye possédait de nombreuses terres et bois (2).

Des biens qui avaient été pris, divisés, vendus il ne restait plus que les bâtiments abbatiaux qu'on est malheureusement en train de démolir.

Saint-Valery — C'est une grande plaque gravée, en cuivre, d'un ovale irrégulier (H. 0.091 m/m. L. 0.075 m/m). Sur un cartouche Louis XVI, surmonté d'une couronne fleurdelysée et accompagné d'une crosse et d'une mitre se trouvent ces armoiries : de France chargée d'un écusson de gueules à la crosse d'or posée en pal (3).

Les manuscrits de Pagès nous donnent tout au long l'historique de cette abbaye (4).

J'ai entre les mains ou plutôt j'avais une plaque très peu épaisse en cuivre repoussé qui faisait partie de la collection de M Gédéon Baril.

Au centre, sur un cartouche de la fin du XVIIIe siècle accompagné d'une crosse et d'une mitre et surmonté d'une couronne de marquis, se voit un écusson de.... au lion de..... Je n'ai pu l'identifier (5).

(1) Pagès. Tome III, p. 152.

(2) *Dict. hist. et arch.*, p. 251.

(3) *Armes imposées* par d'Hauzier : d'argent à deux fasces engrelées de sable.

(4) Tome III Pagès, p. 194 et suivantes.

(5) Cette plaque a disparu en même temps que celle de Corbie.

Paraclet. — Cette plaque si finement gravée est en cuivre jaune (H. 0,12 cent. L. 0,10 cent.) et porte dans un losange, les armes d'Ainval : d'argent au chef emmenché de gueules, à la bande



Abbaye du Paraclet. — Madame d'Ainval.

d'azur, cotoyée de deux cottices du même, brochant sur le tout et brisée à senestre d'une molette de sable. Cet écu posé sur un motif rocaille est accompagné d'une couronne de marquis, de la crosse dans le haut, d'une croix dans le bas et

de deux charmantes guirlandes de fleurs sur les côtés. (1).

Madame Claude, Thomas, Alexis d'Ainval de Saint-Martin, succéda comme abbesse du Paraclet en Décembre 1785 à Madame de Mailly de Mesnillon dont elle était la coadjutrice depuis trois mois.

Ce fut la dernière abbesse du monastère car la tourmente révolutionnaire arriva peu de temps après son élection. Les biens furent inventoriés en 1790 et vendus en 1797. (2) Les remarquables objets d'orfévrerie qui sont le joyau du trésor de la cathédrale d'Amiens proviennent du Paraclet. Après avoir passé par plusieurs mains, ils furent remis à notre basilique par le comte d'Ainval de Braches, neveu de la dernière abbesse.

Chapitre de la cathédrale d'Amiens. — Les gardes du chapitre devaient ressembler à leurs collègues de Saint-Vulfran d'Abbeville dont M. de Mautort nous parle dans sa si spirituelle étude sur les suisses. A la police de l'église, ils joignaient la surveillance des propriétés du chapitre qui acheta en 1636 pour l'un deux une arquebuse de 7 livres. (3).

(1) Appartient à M. de Witasse-Thézy. — Aurait disparu en 1918.

(2) *Boves et ses seigneurs*, A. Janvier, p. 404 et 416.

(3) *Suisses et sergents des paroisses d'Abbeville*. Société d'émulation d'Abbeville. Bull. trimestriel. 1917, p. 334.

Il y a quelques années notre musée a fait l'acquisition d'un large baudrier (1) en cuir jadis blanc. Il porte une grande plaque en cuivre aux armes du chapitre ; d'argent à la croix et à la bordure de sable (2) (H. 0,13 cent. L. 0,10 cent.), écusson soutenu par deux anges. Sur deux phylactères on lit, en haut « Chapitre » et dans le bas « d Amiens ». La dite plaque est percée sur les bords de trous par lesquels une ficelle coud, pour ainsi dire, la plaque au baudrier. Dans le bas de ce dernier pend un mousqueton en fer fixé au cuir par une patte en forme de fleur de lys et qui servait à accrocher l'épée ou le sabre.

Notre collègue M. Demailly possédait une autre plaque ayant même origine. Elle est plus petite puisqu'elle ne mesure que 0,085 m/m de hauteur et 0,07 centimètres de largeur. Les armes sont également accompagnées de deux anges dont les bustes revêtus ici de tuniques émergent d'une guirlande de fleurs.

Il est probable que c'est le même graveur qui exécuta ces deux pièces dont l'ornementation est lourde et commune.

De Chassepot de Pissy (3). — Grande plaque en cuivre gravée et dorée (H. 0,11 cent. L. 0,092 m/m).

(1) Les fabricants de baudriers appartenaient à la corporation des baudroiers. Marquis de Belleval. Nos péres, p. 309.

(2) D'argent à une croix de sable, *Armorial d'Artois et de Picardie*. M. Borel d'Hauterive. Tome II. page 4.

(3) Collection de M. Pierre Ansart.

Cartouche Louis XV, couronne de comte. Double écusson, le premier écartelé ; aux 1 et 4 : d'azur à la face ondée d'or accompagnée de trois roses de même, deux en chef, une en pointe. Aux 2 et 3 d'azur à trois têtes de cerfs d'or, 2 et 1.



DE CHASSEPOT DE PISSY. — DE BOURDIN.

Le deuxième : d'azur à trois têtes de cerfs d'or 2 et 1.

Cette plaque est d'une facture amusante. Nous ne trouvons plus là la gravure fine et régulière rencontrée souvent, mais des traits plus gros et

plus largement burinés qui rappellent un peu le procédé de l'eau forte et qui donnent une grande énergie au dessin.

A une époque plus récente un garde chasse a tracé son nom au moyen d'un clou et on y lit au revers : J. BAPTISTE CHABAILLE DE MONSURE *(sic)* CANTON DE CONTY D^T DE LA SOMME.

Ce sont les armoiries de la famille de Chassepot de Pissy écartelées des Bourdin et celles accolées sont celles des Bourdin, barons de Chappelaine. Jean François alias Charles François de Chassepot, Chevalier, seigneur de Pissy, Fruaucourt, de Chappelaine d'Anglure, cornette au régiment de Noailles, cavalerie, était fils de Jean François seigneur de Beaumont, lieutenant aux gardes françaises et de Françoise, Louise, Geneviève de Saisseval de Pissy. Il épousa à Amiens le 7 Avril 1769, Aimée-Claire de Bourdin, fille de Jean-Pierre-Aimé comte de Bourdin, baron de Chappelaine d'Anglure et seigneur de Monsures, gouverneur de Vitry-le-François et de Marie-Claire Rohault (1).

Des Friches-Doria. — Plaque de cuivre gravée de forme ovale — H. 0,12 cent. L. 0,095 m/m. — sur un motif Louis XV composé de rocailles et de roseaux, surmonté d'une couronne ducale, se détachent ces armoiries (2) d'azur, à une bande

(1) Renseignements fournis par M. le Comte de Louvencourt.

(2) *L'armorial d'Artois et de Picardie*, B. d'Hauterive, tome II p. 5, indique les croix comme étant patées.

d'argent, chargée de trois défenses de sanglier de sable, et accompagnée de deux croix recroisetées d'argent, une en chef et l'autre en pointe, et chacune dans un annelet aussi d'argent; coupé



DES FRICHES-DORIA.

d'or, recoupé d'argent, à une aigle de sable, brochant sur le tout (1).

D'Ipre. — Plaque de cuivre gravée, ovale. — H. 0,12 cent. L. 0,095 m/m. — De gueules à trois

(1) Collection de M. Demailly.

lions d'or, à l'orle de fleurs de lys du même. Cartouche Louis XV, deux sauvages comme tenants, couronne de marquis (1).

De Gomer. — Plaque en cuivre très épaisse et de forme ovale (H. 0,10 cent. sur 0,078 m/m). Au centre un écusson ovoïde, allongé et légèrement étranglé sur les côtés, dans le goût de la seconde moitié du XVIIIe siècle. C'est celui de la vieille famille picarde des Gomer : d'or, aux sept merlettes de gueules, 4, 2, 1. Dans le haut, couronne de marquis, supports deux licornes adossées, posées sur une terrasse (2).

Alexandre, Louis, Gabriel, comte de Gomer, né le 15 février 1762, seigneur de Quevauvillers, sous-lieutenant au régiment de Royal Pologne, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, épousa Mademoiselle Jolly de Lavieuville (3).

Ayant été incarcéré pendant la Terreur, les habitants de Quevauvillers demandèrent sa mise en liberté en rappelant les services qu'il avait rendus. Leurs instances restant sans effet, ils se transportèrent en masse au district d'Amiens et réclamèrent de nouveau l'élargissement de leur seigneur. Ils ne l'obtinrent que quelques mois après (4).

(1) Collection de M. Demailly.

(2) D'après Riestap il faudrait ajouter un lambel d'azur. C'est aussi un lambel qui se voit sur la pierre tombale d'Angivillers.

(3) Collection de M. de Gillès.

(4) *Quevauvillers*, par M. l'abbé Jumel, p. 27.

De Mons (1). — Cette jolie plaque en cuivre repoussée, découpée et jadis argentée est intéressante comme époque (H. 0,125, L. 0,09) ; c'est un rare spécimen de la Régence. Sur un cartouche



DE MONS.

orné en haut et en bas de coquilles et de volutes, se détache l'écusson de Mons : d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux molettes d'éperon et en pointe d'une rose, le tout du même. Une couronne comtale et deux lions comme sup-

(1) Collection de M. R. de Tourtier.



DU PLESSIER.



ports complètent la décoration. Elle est conservée au château de Saint-Sauveur, dont la terre a appartenu de temps immémorial aux de Mons, en passant par les Clabaut, les Lemattre, les d'Hédicourt (1157) (1).

Du Plessier. — Plaque en cuivre découpée suivant les contours d'un cartouche rocaille (2). — H. 0,130 m/m, L. 0,090 m/m. — Je me demande si en raison de sa forme et de sa dimension nous ne nous trouverions pas en présence d'une de ces plaques de carrosse dont nous parlerons plus loin. En tous cas, la jolie photographie qui nous la représente est un peu plus grande que l'original et nous donne les armes de la famille du Plessier, seigneurs de Fransart, Fouquescourt et Hattencourt : écartelé aux 1 et 4 : d'argent, à la fasce de gueules chargée d'une burelle virée d'argent ; aux 2 et 3 : d'or, à cinq vires ou pattes d'oie de sable posées 2, 1, 2 (3).

Les du Plessier sont originaires de Picardie et portaient primitivement le nom de Crye. Le premier connu est noble homme Bruyant de Crye, qui vivait en 1455.

Cette famille, de noblesse militaire, compte un page du roi, deux chevaliers de Malte et contracta de belles alliances (4).

(1) *Dictionnaire Historique et Archéologique de Picardie.* Tome I, p. 164.

(2) Collection de M. de La Farelle.

(3) *Fransart et ses seigneurs*, M. Alcius Ledieu, p. 141.

(4) *Id.*, p. 139.

Le Roy de Bardes. — Plaque de cuivre de forme ovale, couronne de comte, supports deux lions, époque Louis XVI. — H. 0,14 cent., L. 0,113 m/m. — Armoiries : tiercé en fasce, au 1er d'or au lion léopardé de gueules, au 2e de sinople



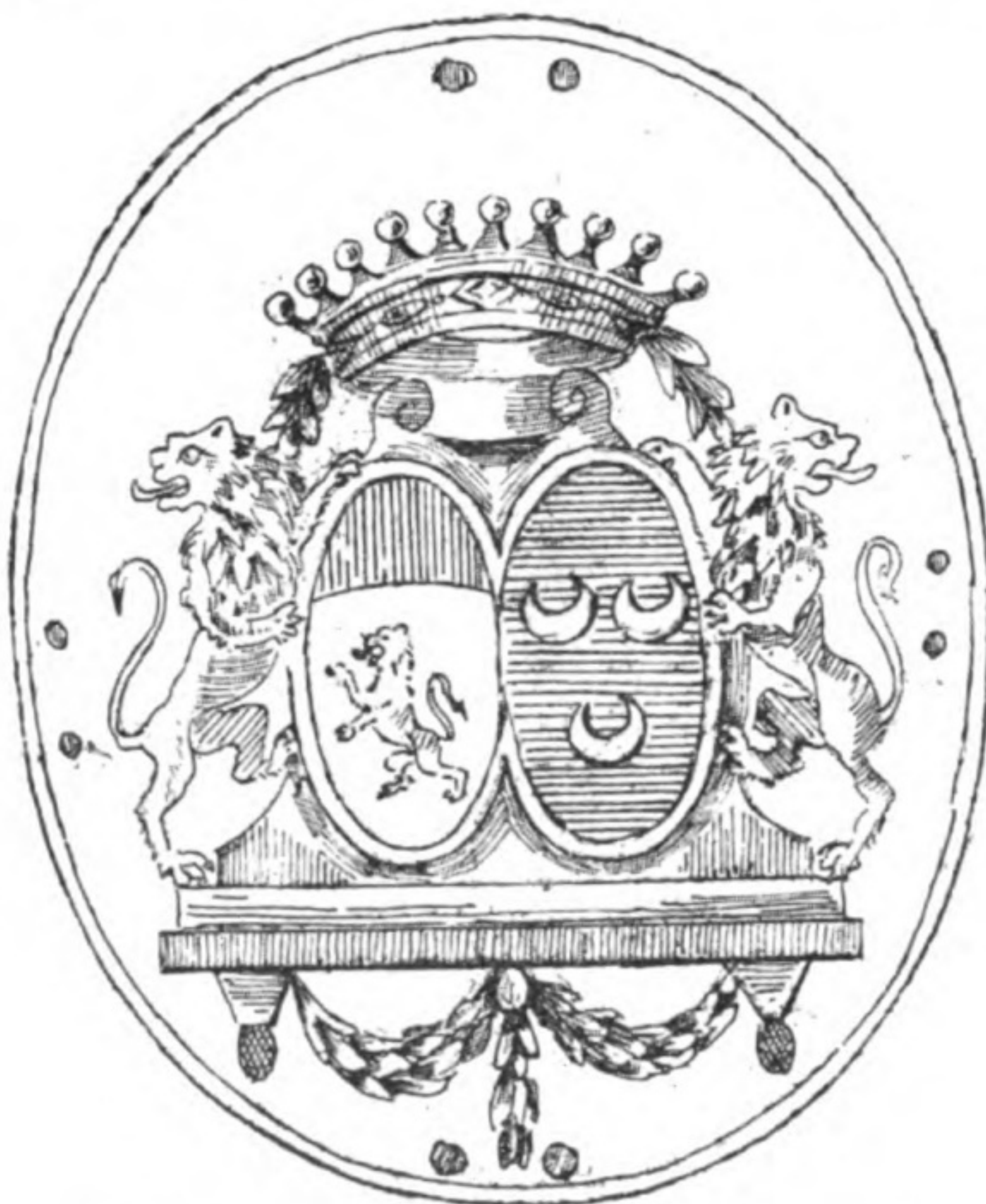
Le Roy de Bardes.

et au 3e d'hermine. Elle aurait été trouvée dans un toit de chaume où très probablement elle avait été cachée à l'époque de la Révolution. Avant 1789 le comte Le Roy de Bardes possédait un bois à Romont (1).

(1) Appartient à M. le viçomte de Calonne.

De Senarpont. — Petite plaque argentée et bombée montrant deux armoiries et deux lions comme supports, le tout sur une terrasse avec guirlande (H. 0,095 m/m, L 0,079 m/m).

Dary porte : d'argent au lion de sable orné et



Dary de Senarpont. — de Fautereau.

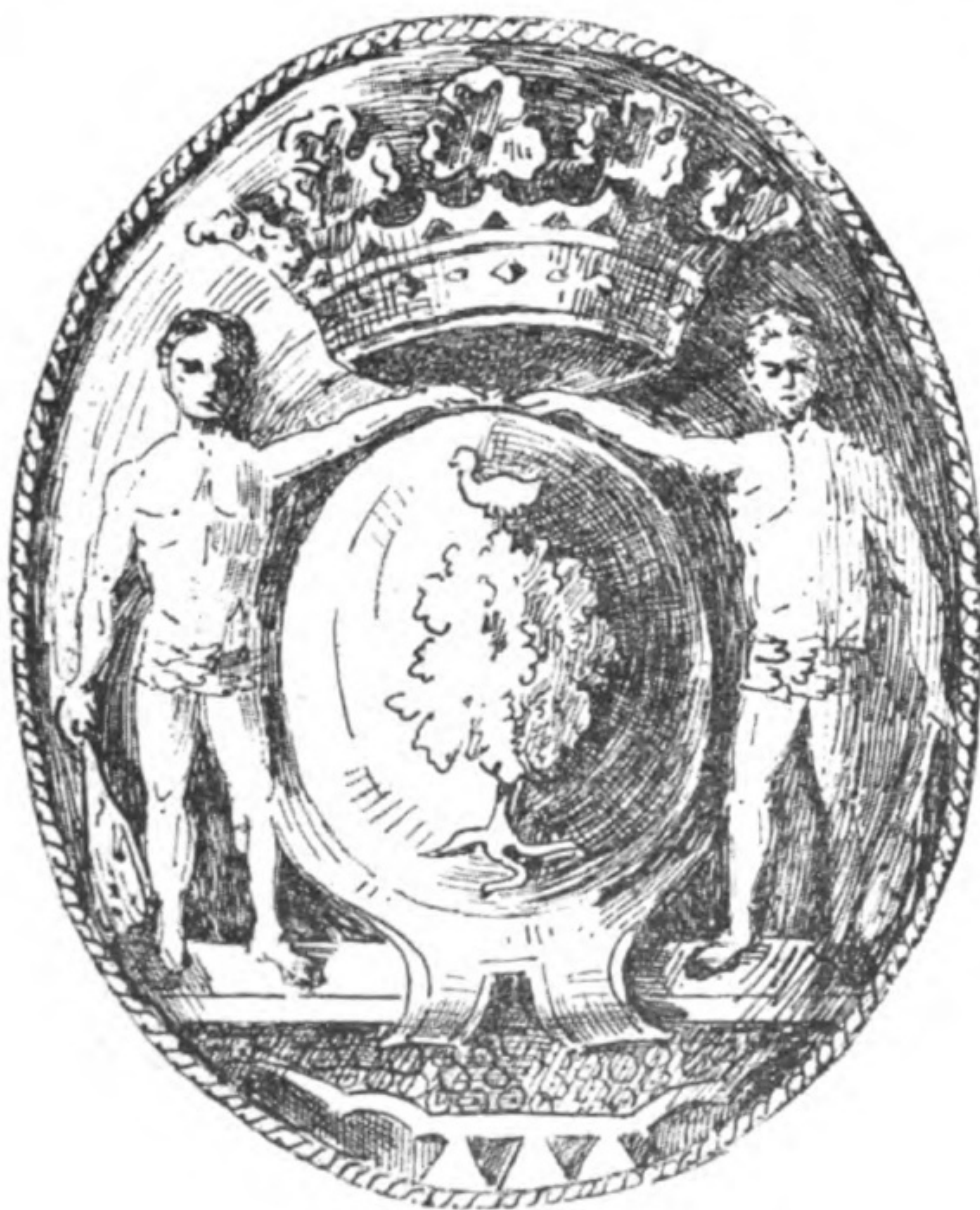
lampassé de gueules, chargé sur l'épaule sénestre d'une croix alésée d'or, au chef de gueules.

De Fautereau porte : d'azur à trois croissants d'or.

Alexandre, Pierre, comte Dary, marquis de Senarpont, officier au régiment d'Auxerrois, né le 4 septembre 1773, mort en 1828, fils d'Alexan-

dre, Marie, Léon, comte Dary, seigneur du marquisat de Senarpont, de Beauval, le Vallalet, etc., major du régiment de Foix, chevalier de Saint-Louis, né en 1739, et de Charlotte de Chérie de Beauval, épousa par contrat passé par devant Tabar, notaire à Rouen, Angélique de Fautereau, fille de François, Marie, Antoine, seigneur de Monchy-le-Preux, Campreuville, Les Essarts, etc., et de Marie-Alphonsine Le Vignier, dame de Dampierre-lès-Dieppe (1).

De Thomassin de Bienville. — Plaque en



DE THOMASSIN DE BIENVILLE.

(1) Appartient à M. H. de Belloy.

cuivre coulé. — H. 0,098 m/m, L. 0,080 m/m. — Armoiriės surmontées d'une couronne ducale, supports deux hommes sauvages, une cordelette borde le tout. On ne remarque pas de trous pour la suspendre à un baudrier, il y avait certainement au revers des anneaux soudés. Ces armoiries : d'argent, au pin de sinople, surmonté d'une merlette de sable, sont celles de Louis, Marie, marquis de Thomassin, comte de Bienville, grand bailli d'épée de Vitry-le-François qui épousa le 4 août 1771, Jeanne, Sophie de Brienne.

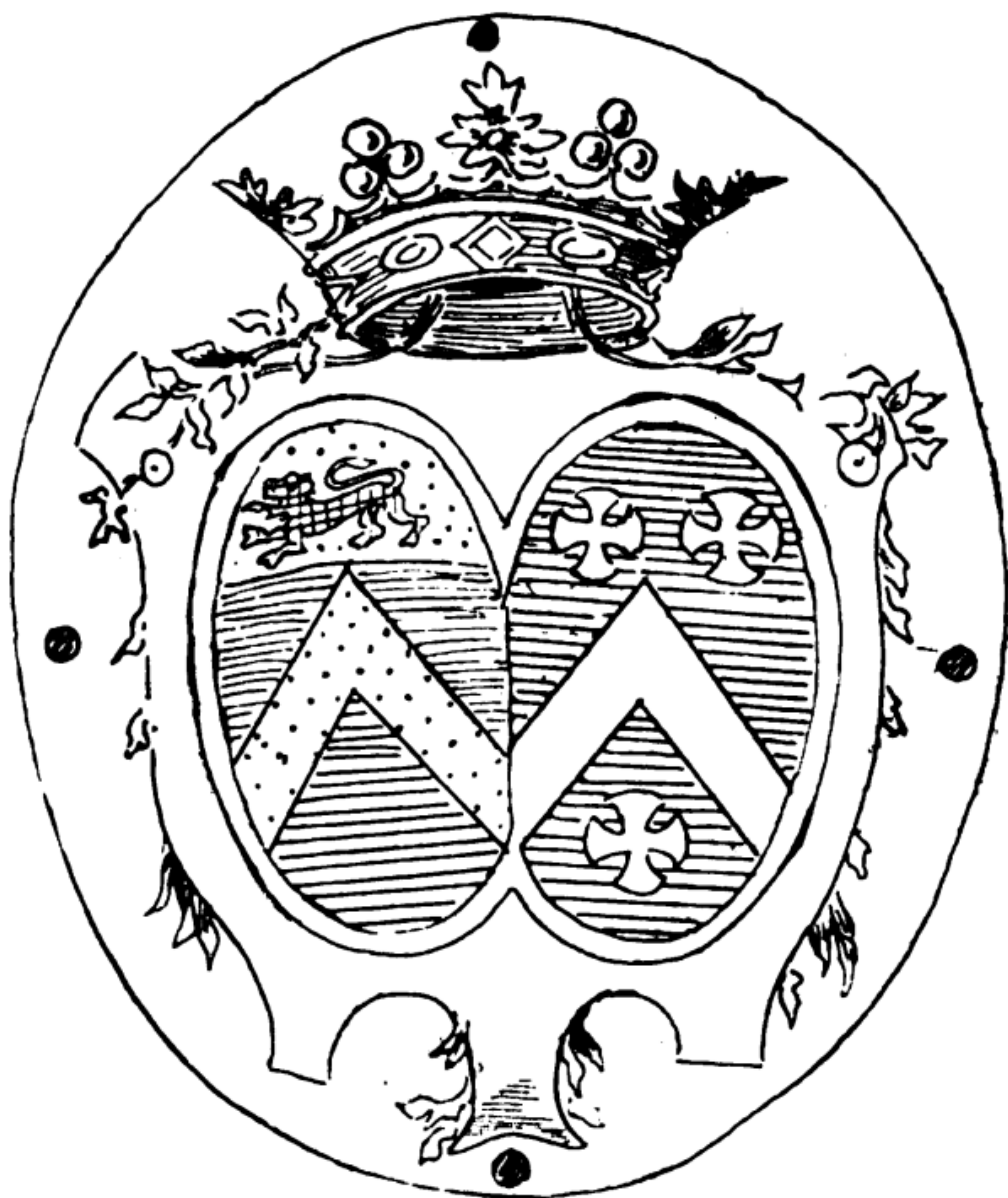
Il existait deux exemplaires de cette plaque ; l'un conservé à Belval (Aisne) a disparu lors du pillage du château en 1914, l'autre appartient au baron de Kesling.

Si la provenance de ce bibelot n'était certaine, on pourrait l'attribuer à la famille Pingré.

Tillette de Mautort. — Plaque gravée — H. 0,11 cent., L. 0,093 m/m. — Une couronne de marquis surmontant un cartouche Louis XVI au centre duquel deux écussons : d'azur au chevron d'or, au chef de même, chargé d'un lion de sable armé et lampassé de gueules, qui est Tillette de Mautort et : d'azur au chevron d'argent à trois croix patées de même deux en chef et une en pointe qui est Gaillard de Boëncourt.

Pierre, Jacques, Philippe Tillette, chevalier, seigneur de Mautort, Cambron, La Motte, Druetel, Granval, Belleville, Neuville, Paradis, Bulleux, Argencourt, etc., lieutenant au régiment du Roi,

infanterie, mort le 18 octobre 1783, est inhumé dans l'église de Mautort. Il avait épousé le 7 décembre 1745, Marie-Thérèse Gaillard de Boëncourt (1). Il était le parent de Jean-Baptiste Adrien Tillette de Mautort, dernier mayeur d'Ab-



Tillette de Mautort. — Gaillard de Boëncourt.

beville en 1789 et premier maire d'Abbeville en 1790, ainsi que de Louis, François-de-Paule Tillette de Mautort l'auteur des « Mémoires » édités en 1895 (2).

(1) *Nobiliaire du Ponthieu* Marquis de Belleval, p. 862.
(2) Renseignements fournis par M. de Mautort.

De Witasse. — Plaque en cuivre (H. 0,11 cent., L. 0,093 m/m) sur laquelle on lit : Garde des propriétés de M. Wermandovilleres *(sic)* commune de Thésy *(sic)* (1). Cette plaque n'offre plus l'intérêt des précédentes ; aucun ornement, aucun souvenir de la « féodalité ». Nous nous trouvons à l'époque révolutionnaire et le graveur ne s'est pas mis en frais d'imagination, les mots sont mal orthographiés, mis sans ordre ; comme la place manque pour placer les lettres, les dernières sont de hauteurs inégales.

Jacques, Marie, Joseph de Witasse de Vermandovillers, né en 1751, chevalier, seigneur de Vermandovillers, Willecourt, etc., chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, chevau-léger de la garde du roi devint en 1780 seigneur de Thézy par son mariage avec Henriette, Julie de Sacquespée (2). Il fut un des quatre officiers d'artillerie qui suivirent le général Georges et furent massacrés à l'île d'Houat dans la baie de Quiberon après leur débarquement (3).

J'ai trouvé en Normandie un autre type de plaque qui date aussi de la Révolution et peut servir de transition entre le modèle à armoiries et celui à simple inscription. Nous y trouvons le nom du propriétaire, la désignation des biens à

(1) Appartient à M. de Witasse-Thézy.
p. 138.
(2) *Les seigneurs de Thézy*, par le Baron de Bonnault.
(3) *Généalogie de la famille de Witasse-Thézy*, p. 5.

garder, etc. puis mêlées aux lettres gravées, des pièces de blason, petites et peu visibles (1).

Notre regretté collègue M. de Calonne, m'avait communiqué le calque d'une plaque ovale en cuivre — H. 0,09 cent., L. 0,115 m/m. — Dans un cartouche Louis XV, surmonté d'une couronne de comte, sont placés deux écussons dans le sens de la plus grande largeur.

A dextre : Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules à la croix de...; aux 2 et 3 de. . à l'aigle de..., et sur le tout de... aux 3 étoiles de... posées 2 et 1. A sénestre d'azur, aux trois fasces de .. accompagnées en chef de trois étoiles de...

Je n'ai pu l'identifier.

De Calonne. — Il me reste à étudier une dernière plaque de cuivre gravée — H. 0,053 m/m. L. 0,065 m/m. — Elle possède un anneau dans le bas, celui du haut a été brisé. Un lion tient l'écu de Calonne, le ministre des finances de Louis XVI ; d'azur à deux aigles d'or, l'une au second quartier et l'autre en pointe ; au franc quartier d'argent chargé d'un lion de sable (2). Cette plaque avec sa couronne à sept perles, et la forme de l'écu, semble de fabrication anglaise. Il est pro-

(1) Un de mes parents qui visitait au printemps de 1918, peu de temps après le pillage, le château de Rouvroy-les-Merle, près Breteuil, m'a dit avoir aperçu au milieu des décombres une plaque aux armes et au nom de M. de Rouvroy. Elle paraissait ancienne.

(2) Riestap.

bable que Calonne la fit exécuter pendant son séjour de l'autre côté de la Manche. Elle n'a pas dû appartenir à un garde ; peut-être faisait-elle partie du harnachement d'un cheval.

Charles, Alexandre de Calonne, né à Douai le 20 Janvier 1734, intendant de la généralité de Metz de 1766 à 1778, ministre d'état en 1783, contrôleur général des finances, disgracié en 1787, exilé en Angleterre d'où il revint en 1802.

Il était fils de Louis, Joseph, Dominique de Calonne, chevalier, seigneur de Merchin, premier président au parlement de Flandre et d'Anne, Henriette de Francqueville (1).

SERGENTS A MASSE.

Si nous recherchions dans nos archives municipales, nous trouverions aussi trace des ornements qui nous occupent. M. de Belleval (2) nous parle des quatre sergents à masse d'Abbeville qui recevaient quatre livres par an. Dès le commencement du XVe siècle, le Roi leur accorda de porter une masse d'argent surmontée d'un écusson aux armes de la ville.

(1) M. C. du Besset a bien voulu me communiquer le calque d'une plaque estampée — H. 0,078 m/m. L. 0,06 cent. — portant cette inscription : Garde des bois et propriétés de M. Le Duc de Luynes. Au centre sur un manteau ducal : écartelé aux 1 et 4, au lion de gueules, armé, lamp. et couronné d'azur ; aux 2 et 3, de gueules à 9 mâcles d'or, sur le tout, d'or au pal de gueules chargé de 3 chevrons d'argent. Cette jolie plaque doit remonter à une époque relativement récente.

(2) Nos pères, p. 366.

Le corps des sergents de ville fût réorganisé par arrêté du 16 Décembre 1778. « Ils avaient pour marque distinctive des parements et un collet de panne violets et les armes de la ville brodées en écusson sur leur habit du côté gauche ». L'habit et la veste gros bleu. Ils étaient armés du sabre avec ceinturon de buffle blanc et de la hallebarde. (1).

Leurs successeurs, nos modernes gardiens de la paix, ont conservé cet insigne, mais au lieu de le placer sur le vêtement, ils l'ont mis, le plus souvent, sur leur képi

Gardes champêtres

Le brave garde champêtre a, je ne sais pourquoi, excité de tout temps la verve des caricaturistes qui ont rendu légendaires son bicorne, sa plaque et son briquet. Son ancêtre le sergent messier, appelé aussi sergent blavier, était nommé par le conseil général de la commune et par le juge de Paix devant qui il prêtait serment. Dans l'exercice de ses fonctions il pourra porter toutes sortes d'armes et aura au bras une plaque de métal ou d'étoffe, sur laquelle on lira : LA LOI, le nom de la municipalité et celui du garde. Dans les communes où existaient déjà des gardes pour la conservation des bois, ils pourront remplir les deux fonctions (2).

(1) M. Macqueron. La police municipale à Abbeville au XVIIIe siècle. *Soc. d'Emulation d'Abbeville*. Bull. 1915. p 64.

(2) *La nouvelle maison rustique*. Tome I, p. 538.

Je ne connais pas de plaques anciennes; j'en ai seulement rencontré une destinée à être placée sur un ceinturon. Elle est en cuivre jaune avec centre en cuivre rouge et mesure 0,095 m/m sur 0,067 m/m. Au beau milieu le graveur a placé un œil entouré de rayons et cette mirifique inscription : Respect aux personnes et aux propriétés!

Une autre aussi en cuivre jaune, de forme rectangulaire et grossièrement gravée, fait partie de la collection de M. P. Sommermont. (H. 0,085 m/m, L. 0,07). Sur les bords on lit : garde champêtre de la commune d'Homblières. Au centre se devine l'aigle et les mots : la Loi.

Postillons

Comme on le sait, ce fut le roi Louis XI qui organisa le service de la Poste par un édit daté de Lucheux ; mais nous ne trouvons pas trace d'insignes spéciaux pour les postillons avant Louis XV (1).

Le premier document date de 1759 et il est amusant, ce qui est rare pour un papier administratif ! car il prévoit le cas où le postillon aura soif en route ! « On prélèvera sur cette récompense la dépense de surtouts uniformes qu'on leur donnera à tous, afin de les reconnaître plus aisé-

(1) J'ai fait de très nombreux emprunts à la très intéressante étude de M. Léon Chamboissier sur « La Poste à travers les âges ».

ment s'ils s'amusent dans les cabarets ou autrement pendant leur service ». Et moi qui avais toujours pensé que ces brillants uniformes avaient été inventés pour mettre une jolie note de couleur dans le paysage !

Nouveau règlement en 1786. Je ne transcris que ce qui concerne directement cette étude : « Les postillons porteront sur le bras gauche l'écusson aux armes de Sa Majesté lequel écusson, que l'administration veut bien leur fournir pour cette fois, et dont ils seront chargés de s'entretenir à l'avenir, sera monté sur un bracelet de cuir où sera imprimé le nom de la Poste à laquelle ils seront attachés, ainsi que le numéro de leur rang dans chaque Poste ».

M. Chamboissier nous parle d'une estampe anglaise remontant à 1778 et nous montrant un postillon français en uniforme avec sa plaque sur le bras.

Sous la Révolution l'usage se continue et les postillons sont tenus de porter au bras les mêmes indications. Les facteurs doivent avoir à leurs frais un écusson en drap rouge bordé de blanc avec ces mots : Poste aux lettres. Cet écusson est attaché à l'habit sur le côté gauche de la poitrine.

L'Empire possède un choix varié d'insignes. Les postillons porteront sur leur écusson l'aigle avec le nom du relais et leur numéro d'ordre.

On rencontre aussi un insigne original dont se servaient certains postillons, « ovale et découpé

à jour pour représenter un cheval et créer une coulisse horizontale dans le bas : Elle est de la grandeur des plaques de Poste ; mais elle se porte sur le côté gauche de la veste. On mettait dans la coulisse un flot de rubans de même coulenr de 0^m30 de long. Dans les bureaux de relais où il passait plusieurs malles, la couleur indiquait la destination de chacune ».

Nous retrouvons sous Louis XVIII deux modèles avec les armes royales.

Nouveau règlement sous Louis-Philippe. Les postillons auront toujours un écusson porté sur le bras gauche et placé sur une bande de drap bleu.

Avec la République de 1848 paraissent des plaques innombrables : service rural, facteur de ville, service d'Amiens, etc. Le coq remplace les fleurs de lys. Il est figuré les ailes déployées et émerge d'un faisceau de drapeaux.

Chantecler disparaît à son tour sous Napoléon III pour être remplacé par l'aigle. Les postillons de l'Empereur portent un brassard avec l'aigle et la légende : Maison de Sa Majesté l'Empereur et au bas, Service des écuries.

On voit qu'on peut suivre les variations politiques de notre pays rien qu'en examinant l'uniforme d'un postillon.

Je n'ai trouvé que cinq de ces plaques dans les collections amiénoises. Elles ont tout au moins l'intérêt d'avoir appartenu à des relais picards :

Plaque ovale estampée. Aigle. « Poste de

Villers-Le-Bretonneux, n° 3 » cuivre argenté 0,075 m/m. sur 0,065 m/m de largeur. Epoque de Napoléon Ier.

Plaque ovale en cuivre, au centre, armes de France et couronne royale : « Poste de Marché-Le-Pot », Louis XVIII.

Plaque ovale aux armes royales surmontées de la couronne « Poste de Villers-Bretonneux, n° 1 » Louis XVIII.

Plaque sans armoiries. Poste aux Chevaux. Relais de Villers-Bretonneux. Dans le bas n° 2 placé sur un cartouche orné de deux têtes de chevaux 0,08 cent. sur 0,065 m/m, cuivre argenté. Louis Philippe.

Plaque ovale, aigle, la couronne fait place à une étoile : « Poste-aux-Chevaux. » Napoléon III. M. Macqueron possède dans sa collection une plaque de postillon de relai de Nampont-Saint-Martin. Elle date de la fin des Postes-aux-Chevaux (1).

Poste des Particuliers

Les particuliers avaient aussi leur postillon car je trouve dans les livres de comptes du marquis de Bienville les gages qu'il donnait à ce serviteur dans le courant du xviiie siècle. Nos archives en

(1) Dans une notice parue en 1900, on signale deux plaques de poste et de postillons, elles ne sont malheureusement pas reproduites. (Notice sur l'Exposition centrale des moyens de transport. Exposition de 1900, p. 85).

parlent aussi au sujet du procès fait au comte de Riencourt en 1783. Ce dernier déclare que son postillon était à sa livrée (1), portait-il une plaque? C'est probable, mais je n'en trouve mention qu'après la Révolution et la collection de M Chamboissier en possède plusieurs. Au centre se trouvent les armes entourées du nom du propriétaire ou du château.

Suisses (2)

Il m'a fait venir d'Amiens pour être suisse, nous dit Racine (3). En effet les grands seigneurs aimaient à avoir un beau suisse tout chamarré d'or faisant les cent pas devant leur hôtel, la hallebarde à la main et l'épée leur battant les mollets bourrés d'étoupe !

Le duc d'Orléans, d'après M. le Marquis de la Tour du Pin, en avait un à sa livrée. Madame de Montesson en possédait un aussi tout de gris habillé (4). Ces gens de service avaient certainement des plaques aux armes de leur maître, comme ceux si décoratifs que je me souviens avoir vus jadis aux portes des palais de Rome.

(1) *Archives Départementales*. Tome III, p. 204.

(2) Simples souvenirs, Cte de Pimodan, p. 79. *L'Histoire de France expliquée au Musée de Cluny*. E. Haraucourt, p. 96.

(3). Les Plaideurs.

(4) *Journal d'une femme de cinquante ans*. Tome I, p. 142.

Colporteurs.

Vous trouverez aussi des plaques chez les colporteurs. M. Demailly, en avait découvert une avec cette inscription : Colporteur de M. Caron Laisné. Imprimeur du roi à Amiens. Au centre les armes de France avec les mots : Généralité d'Amiens. — H. 0,095 m/m. L. 0,080 m/m.

Eaux et Forêts.

Une plaque achetée dans notre région montre l'aigle avec l'inscription : Administration des Forêts. — H. 0,10 cent. L. 0,08 cent. — (1) On pourrait, comme pour les plaques de postes, suivre les transformations de notre régime politique depuis cent ans. On m'en a signalé de la Restauration et du second Empire, mais il n'y a là rien de local ni d'artistique.

Plaques de Housse et de Carrosse.

Je serais tenté de mettre un point d'interrogation après ce titre car je ne trouve pas de documents anciens en parlant, et, cependant je remarque des plaques qui par leur forme, leur poids et surtout par leur dimension n'ont pu appartenir à des gardes, ce serait dit-on, des plaques de carrosses. Et d'abord pour éviter

(1) Collection de M. de Limerville.

toute confusion, je signale qu'il ne s'agit pas ici de plaques de voitures. Par cette dernière expression, on entend de petits rectangles de métal que dans un but de police, les voituriers mettaient sur la gauche de leur véhicule. En ce faisant, ils obéissaient à l'arrêt du 20 avril 1783 dont nous parlait, il y a quelques années, M. Pierre Dubois en nous narrant les déboires du seigneur de Hailles qui avait négligé de se conformer à la loi. Le comte de Riencourt, seigneur de Beaucourt, se plaint aussi de l'amende infligée pour la même raison à son cocher, qui cependant avait, ainsi que son postillon, des « redingotes de livrée » (1).

Les plaques de housse et de carosse seraient ces armoiries en métal qu'on plaçait jadis sur les sièges drapés les jours de gala Le souvenir de cet usage est parvenu jusqu'à nous. Vous vous rappelez peut-être la lourde voiture qui conduisait, il n'y a pas encore bien longtemps, les amiénois à leur dernière demeure. La lettre initiale du défunt se détachait sur un cartouche placée sur les draperies du siège à la place qu'occupait jadis la plaque armoriée. Du reste ce vieux véhicule n'avait pas été fait pour cette macabre besogne. C'était un antique carrosse et en grattant le badigeon noir on aurait vite retrouvé le vermillon et l'or d'antan. En tous cas, en soulevant la dra-

(1) *Archives départementales*. Tome III, p. 204.

perie on apercevait les armoiries peintes de deux vieilles familles picardes.

De tout temps, les voitures furent ornées de l'écu du maître La gravure qui représente la mort d'Henry IV est bien connue Sur la caisse du coche se détachent les armes de France et de Navarre. Les particuliers imitèrent cet usage. Certains panneaux de carrosses valaient des toiles de grands maîtres car ils étaient signés des noms les plus illustres (1).

Et plus loin, M. de Belleval ajoute : « La jeune marquise de la Vieuville en un carrosse aussi fort beau et tout environné ou garni d'armoiries... » (2).

A l'occasion de son mariage, le chevalier Le Clerc de Bussy fait mettre par le nommé Quillet ses armes et celles de sa fiancée sur sa berline. Il lui en coûta vingt livres (3).

Cet usage causa même bien des tracas en 1794 à une famille qui avait oublié de faire enlever les traces d'écussons sur une voiture démodée (4).

Il me serait assez difficile de dire à quelle date remonte l'emploi des plaques de carrosse. On m'a bien signalé de vieilles estampes reproduisant ces motifs décoratifs, je n'ai pas été assez heureux

(1) *Nos Pères*. Marquis de Belleval, p. 19.

(2) *Id.*, p. 21.

(3) *Le journal de François, Joseph Le Clerc, chevalier seigneur de Bussy*, p. 90.

(4) *Les ci-devant nobles et la Révolution*, comte Mareschal de Bièvre.

pour les rencontrer. J'ai cependant feuilleté les collections si complètes de la bibliothèque des Arts Décoratifs. Pour la France, avant la Révolution, je n'ai rien découvert. Pour les autres pays, j'ai été plus heureux. Un dessin nous montre un véhicule conservé en Angleterre et portant un écusson sur le siège (XVIIe). Les carrosses que gardent les musées de Russie ont aussi leurs housses décorées d'armoiries (XVIIIe).

Je pense que c'est surtout au commencement du XIXe siècle que l'usage de cet ornement est devenu plus fréquent et cela est dû, peut-être, aux moyens plus faciles de fabrication. C'est à cette même époque que remonte l'emploi des boutons de vénerie.

Dans une notice parue au moment de l'Exposition de 1900, je trouve dans la collection de M. de l'Ecluse cinq reproductions « d'armes de housse de voiture en bronze » avec supports et de forme découpée qui ne me semblent pas très anciennes (1). A la page 6 sont signalées d'autres pièces du même genre. Plus loin encore sont indiqués quatre petits panneaux d'armoiries. Faut-il les ranger parmi ces plaques?

Une autre brochure éditée six ans après (2)

(1) *Notice sur l'Exposition centenale des Moyens de transport. Exposition de 1900*, p. 32.

(2) M. H. d'Allemagne. *Exposition rétrospective française.* Moyens de transport, exposition internationale de Milan, 1906, p. 8.

donne la reproduction du carrosse de gala fait pour le baptême du prince impérial en 1858. Un écusson découpé se détache sur les portières, sur les panneaux de chaque côté et un quatrième sur les draperies du siège.

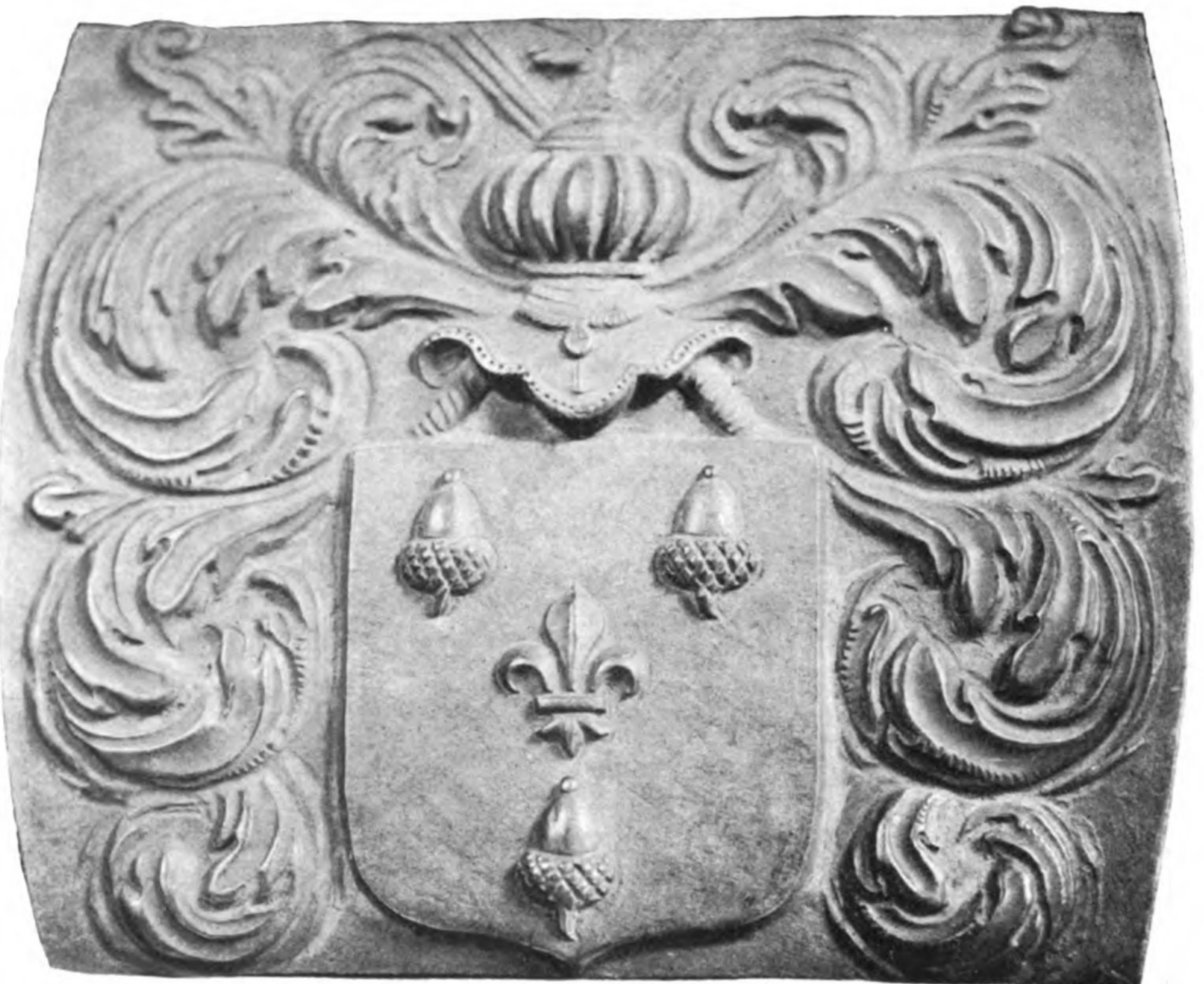
Enfin, dans ce même ouvrage, les armes de housse en cuivre repoussé et argenté sont représentées par l'exposition de MM. Ducrot, frères, mais elles semblent toutes contemporaines du xixe siècle.

Les quelques échantillons que j'ai pu recueillir sembleraient nous montrer cependant que leur usage a été assez ancien dans notre région.

Morel. — Cette plaque aux armes des Morel de Foucaucourt et de Boncourt, acquise il y a quelques années par le Musée de Picardie, est en cuivre estampé (H 0,17 cent., L. 0,21 cent.)

Dans le bas les armes Morel : d'azur à 3 glands d'or 2 et 1, à la fleur de lis d'or en cœur (les couleurs ne sont pas indiquées), surmontées d'un casque taré de face et accompagnées de lambrequins à enroulement dans le goût du xviie siècle. Le tout recouvert d'une patine brune présente un fort relief.

De Miremont. — Plaque ronde, lourde et épaisse en bronze coulé — Diamètre 0,128 m/m — Au centre, dans un cartouche surmonté de la couronne ducale : d'azur au pal d'argent fretté de



Morel de Foucaucourt.



sable, accosté de deux fers de lance aussi d'argent à la bouterolle d'or, et cette inscription :

CAROL . ALPHONSUS . DE MIREMONT . DOM . DE . BERRIEUX .

Ce sont les armoiries de Charles, Alphonse de Miremont, chevalier, seigneur de Berrieux, né en 1685, mort en 1739. Il épousa Marie, Françoise de Fay d'Athies

Cette plaque conservée à Belval (Aisne), a disparu en 1914, lors du pillage du château.

Pingré (1). — Plaque en cuivre dorée, repoussée et découpée. Cartouche avec guirlandes dans le goût Louis XVI, couronne de comte, supports deux licornes, armes : d'argent au pin arraché de sinople, fruité d'or. C'est bien ainsi que nous les trouvons décrites dans l'*Armorial d'Artois et de Picardie* (2). Parfois le pin est surmonté d'un gré ou grive de sable (3).

Cette plaque qui provient du château de Gézaincourt a dû appartenir aux Pingré de Fieffes, car Elisabeth Pingré de Fieffes fut mariée au vicomte Blin de Bourdon, seigneur

(1) Cette plaque conservée au château de Remiencourt a disparu en 1918.

(2) Borel d'Hauterive. Tome II, p. 18.

(3) Pagès donne comme supports deux lévriers d'argent. Cet écu se trouvait au-dessus de la porte de M. Pingré, procureur du Roi au bailliage et siège présidial d'Amiens, rue des Rabuissons à Amiens. Tome II, p. 184.

de Gézaincourt, officier au régiment d'Artois. dragons.

De Sèze-Morel de Foucaucourt. — Plaque en cuivre dorée et découpée aux armes des de Seze : de gueules, à une tour d'argent maçonnée de sable, figurant la tour du Temple, soutenue de fleurs de lys d'argent et surmontée de deux étoiles d'or. Et des Morel : d'azur à la fleur de lys d'or, accompagnée de trois glands de même renversés, deux en chefs et un en pointe. Deux licornes servent de supports, dans le haut se trouve une couronne de vicomte. (1).

Le 27 Juin 1817, Paul, Emmanuel, Adolphe de Sèze, chevalier de la légion d'honneur, sous-préfet de Compiègne, épousa Henriette, Alexandrine, Clara Morel, née le 12 Mai 1800. Elle était fille de Marie, Jean Morel, baron de Foucaucourt, né le 15 Mai 1772, mort le 1er Décembre 1813, chevalier de la légion d'honneur, lieutenant colonel de l'état-major, et de Louise, Alexandrine, Henriette Aubé de Braquemont

D'Hespel. — Plaque ovale en argent, estampée et reprise au burin — H. 0,14 cent. L. 0,11 cent. — Elle est bordée d'un filet cablé. Au centre sur un cartouche de style Louis XVI avec guirlandes de roseaux et couronne de marquis, on lit ces armoiries : écartelé, aux 1 et 4, d'or à 3 fleurs d'an-

(1) Collection de M. le Baron de Foucaucourt.

colies de gueules et d'azur ; aux 2 et 3, d'argent au chevron parti d'or et d'azur. (1).

De Rennepont. — Il y a quelques années, une très remarquable plaque dorée et ajourée aux armes des Rennepont était conservée au château de Saveuse-les-Amiens. Pons, marquis de Rennepont : de sable à la bande d'argent, chargée d'un lion de gueules et accompagnée de deux étoiles d'argent.

Bonaert. — Notre collègue, M. de Guyencourt possède une plaque de housse en tôle noire de 0,17 cent. de largeur sur 0,125 m/m de hauteur. Deux écussons en cuivre coulé, ciselé et doré en occupent le centre. Ils sont surmontés de la couronne des barons belges et d'une couronne de comte. Couronnes et écussons sont retenus par des écrous. Bonaert : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'un croissant du même. Le Caron de Canettemont : Ecartelé aux 1 et 4 d'argent à deux fasces de sable ; aux 2 et 3, de gueules à 3 coquilles d'argent.

Cet ornement a dû être fait après la création du royaume belge en 1830.

∴

(1) Collection de M. d'Hespel.

On aurait pu multiplier les exemples, mais je me suis contenté, pour éviter la monotomie et l'ennui des redites, de ces quelques échantillons pris au hasard. Si certains détails manquent sur ces rapides croquis, c'est que j'en ai dessiné plusieurs d'après des calques plus ou moins nets. Malgré tout, ils suffiront, je l'espère, à donner une idée du savoir faire de nos artistes qui apportaient tant de soins et de goût à confectionner des objets de si minime importance.

OUVRAGES REÇUS

PENDANT LE DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1923.

I. Le Ministère.

1° Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques. — 2° Revue des études grecques, avril à septembre 1922.

II. Dons.

De M. A. Huguet : 1° L'Abbaye de Saint-Valery ; 2° Saint-Valery-sur-Somme, don de l'auteur. — De M. F. Lamy : Joron, dessinateur Amiénois, don de l'auteur. — De M. Pillot : Le Guetteur du Beauvaisis, 1re et 2e années. — Catalogue de la 41e Exposition de la Société des Amis des Arts.

III. Acquisition.

Abbé Leroy, Les Souterrains de Quesnel-en-Santerre.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

ANNÉE 1923. — TROISIÈME TRIMESTRE.

Séance ordinaire du 10 Juillet 1923.

Présidence de M. LAMY, Président.

Sont présents : MM. Bienaimé, Brandicourt, Collombier, Pierre Cosserat, Durand, Gigon, Héren, Josse, Lamy, Roux, Schytte, Thorel et Vivien, membres titulaires résidants.

Excusés : MM. Pierre Ansart, Pierre Dubois, l'abbé Leroy et l'abbé Olive.

Correspondance. — MM. R. Balesdent, Fr. Belhomme, R. Darras, Madame Digard, MM. H. Douchet, l'abbé Dupont, L. Fiamma, A. Gauchin, H. Granger, l'abbé Guyot, Madame L. Lallemand, MM. Pasteau, le chanoine Ricquier, Sauval et Thouvenot remercient de leur admission en qualité de membres non résidants.

— M. le Proviseur du Lycée nous informe que le prix Du Cange sera cette année décerné à l'élève Beauvais, Michel, de la classe de philosophie. La distribution des prix aura lieu le 13 juillet.

— La Société d'Emulation de Montbéliard demande la liste des membres de notre Société.

— La Bibliothèque de l'Institut de France, la Bibliothèque municipale de Rennes, les Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, la Société académique de Saint-Quentin, Madame Caron-Deray, MM. Debeauvais et Masse écrivent pour demander à compléter leurs collections de nos publications.

— M. le Doyen de Picquigny sollicite une subvention de 1 500 francs pour coopérer à la réfection de la toiture de l'église. Le devis est de 60.000 francs.

Chronique. — Nous sommes informés du décès de M. Louis-Arsène Guilbert, percepteur en retraite, membre non résidant de la Société depuis 1903.

Élections. — MM. Ballereau, Oscar Boudoux, François Bougon, René Damay, Maurice de Florival, Emmanuel Gonse, Georges Legrand, l'abbé Léon Lemire, Maurice Violet et Mademoiselle Marguerite Legrand, présentés à la dernière séance sont nommés membres non résidants.

Travaux. — M. Durand communique des photographies de miniatures d'un manuscrit berrichon du xve siècle dont l'une représente très exactement la cathédrale d'Amiens. Il accompagne cette communication d'une intéressante notice qui sera insérée au Bulletin.

— Dans un rapport succinct, M. Bienaimé nous met au courant des travaux effectués au château de Picquigny, spécialement la réfection de la voûte de la prison qui est terminée. Toutefois le crédit de 1.500 francs ouvert pour ce travail (Séance du 10 avril) est dépassé en raison des difficultés à vaincre. La Société consent à régler le mémoire qui lui est présenté s'élevant à 3.042 francs.

— M. Gigon communique un article paru le 17 juin dernier dans le *Journal de Péronne* sur les restes d'une crypte située près de l'église Saint-Jean à proximité de l'ancien beffroi, ce qui laisse supposer que la première maison communale de Péronne s'élevait en cet endroit.

— Un second article paru le 8 juillet dans le même journal sur M. Eugène Quentin, nous raconte la laborieuse carrière de cet érudit travailleur, collectionneur passionné de documents historiques sur sa ville natale, documents pris ou détruits par les Allemands.

— M. Durand dépose sur le bureau une série volumineuse de notes concernant des particularités de la ville de Corbie. Ces notes manuscrites

sont rédigées par M. Wamain et nous sont remises pour étude de l'impression possible des plus intéressantes. Les matières étudiées sont très variées : Hôtelleries. Maisons à enseignes. Clocheteurs des trépassés. Prise de voile à l'Hôtel-Dieu de Corbie au xvie siècle. Trousseau d'une religieuse de cet hôpital. Moulins à blé et boulangeries avant la Révolution. Vignobles. Corbeaux. Marques et signatures d'artisans, etc. Ces études ont besoin d'être remaniées. Leur examen est renvoyé à la Commission des impressions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

LA PLUS ANCIENNE VUE

DE LA

CATHÉDRALE D'AMIENS

Notice par M. Georges DURAND.

Il y a quelque temps, j'ai dit un mot à la Société des Antiquaires de Picardie d'une communication faite à notre collègue M. Pierre Dubois par M. Chenu, de Bourges, relativement à une vue de la cathédrale d'Amiens se trouvant dans un manuscrit du xve siècle de la Bibliothèque Nationale.

Ce manuscrit qui porte le n° 64 du fonds français est un magnifique codex de grandes dimensions de 426 feuillets de vélin, haut de 0 m. 429 sur 0 m. 305 de large (1), écrit sur deux colonnes d'une écriture cursive très soignée, et richement orné de cinq grandes miniatures tenant à peu près la moitié de la page et de cent trente et une plus petites placées en tête des principaux chapitres.

Il comprend :

1° « Les croniques que Orosius compila... », traduction française de l'*Histoire universelle* de Paul Orose.

(1) Justification 0 m. 272 sur 0 m. 196.

2° « Les anciennes histoires des Romains »

Absolument aucun indice ne permet d'en soupçonner ni la date exacte, ni l'auteur, ni l'origine. On voit bien dans plusieurs miniatures quelques fragments d'inscriptions, mais la plupart du temps sans aucun sens apparent. Quand elles en ont un, il se rapporte plutôt au sujet représenté. Dans une seule cependant on peut lire ces mots : ANO DNI MILEZIMO QVADRING..., mais c'est tout.

Cependant, le style général des miniatures et les costumes des personnages permettent de les dater approximativement du milieu du XVe siècle.

Au surplus, ces miniatures sont de toute beauté et certainement l'œuvre d'un artiste de grand talent : dessin très correct bien qu'un peu lourd, tonalités vives et éclatantes Batailles, marines, scènes d'intérieur, effets d'hiver ou de nuit, supplices, incendies, y sont rendus avec une variété et une vérité étonnantes et même parfois avec un réalisme brutal qui frise la vulgarité (1). Les costumes, souvent rehaussés d'or, et en étoffes changeantes, sont d'une grande richesse.

La stature des personnages est dans ces proportions trapues, les visages dans cette forme carrée avec l'os maxilaire développé qui sont le propre de l'art franco-belge de la fin du moyen âge, encore si caractéristique dans la sculpture

(1) Il faut notamment citer la miniature représentant la naissance de César, dans laquelle le médecin est figuré pratiquant l'opération césarienne avec la plus naïve sincérité.

amiénoise et notamment dans celle des stalles de notre cathédrale, particularités qui peuvent bien laisser soupçonner un artiste de notre région.

Déjà en 1892, M. le comte Durrieu, à propos de manuscrits d'origine française se trouvant en Allemagne, rapprocha, sans autrement y insister, le manuscrit qui nous occupe des Heures d'Olivier de Coëtivy, seigneur de Taillebourg, et de sa femme Marguerite de Valois, fille naturelle de Charles VII et d'Agnès Sorel, conservé à la bibliothèque impériale de Vienne (1).

Récemment, M. le comte Durrieu est revenu d'une façon plus spéciale dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* (1) sur les

(1) 1921, p. 301.

susdites heures de Coëtivy. Ces heures, il les fait rentrer dans un ensemble de manuscrits à miniatures qu'il croit émanées d'un même artiste ou du moins d'un même atelier, et parmi lesquels figure notre manuscrit 64, et par des raisonnements sur lesquels nous ne pouvons nous étendre il arrive à cette conclusion que cet artiste ne serait autre qu'Henry de Vulcop (diversement orthographié dans les documents : *Vulcop*, *Vilcop*, *Vilcocq*, etc.), enlumineur de la reine Marie d'Anjou, femme de Charles VII, et de Charles de France,

(1) Paul Durrieu. *Notes sur quelques manuscrits français ou d'origine française conservés dans les bibliothèques d'Allemagne*. Bibl. de l'Ec. des Ch. 1892, (T. LIII) p. 120.

frère de Louis XI, et dont le frère Conrard fut peintre en titre de Charles VII. Le nom de Vulcop s'est perpétué à Bourges où les deux frères ont dû habiter et où il fut porté au XVI[e] siècle par des gens occupant d'assez hautes situations. Mais ce nom *de Wilcop* signifiant « la tête sauvage » ou la « sale tête » comme dit M. le comte Durrieu, est certainement d'origine flamande, et n'est pas rare dans les pays de langue flamande et même voisins. C'est peut-être lui qu'on retrouve même en Picardie sous la forme Widecocq, par exemple Jehan Widecocq, canonnier et charron ordinaire du Roi à Amiens, mort en 1558 (1), Jean Vuidecocq, sculpteur, qui, en 1754, fournit un baldaquin à l'église Saint-Martin de Doullens (2).

Mais revenons à notre manuscrit. Au fol. 180 v°, en tête du chapitre de l'histoire des Romains, intitulé « *Comment le roy Hanibal vint davant Romme pour la cité prandre et saisir* », on voit l'armée romaine sortir de Rome à l'encontre des Carthaginois rangés en bataille. Au-dessus des remparts de la ville, au milieu d'édifices à tournure française, mais qui paraissent de fantaisie, émerge... la façade de la cathédrale d'Amiens, vue à partir du bas de la grande rose. Dans ses dimensions minuscules (13 mill. sur 20) elle est admirablement dessinée avec une précision, aussi

(1) Arch. Am. FF 315.
(2) Arch. de la Somme, St-Martin de Doullens.

chiez bien que jamais en vre vie ne
orrez parler de plus vraie histoire
ne ou il ait moins de faussetez ne
de mencongnes et pour plus droittement
la verite la vous prononcons nous
sans nulle rime si en fait mieulx a
parler z a lire.



Comment le roy hanibal vint de-
vant romme pour la cite prandre
et saisir.

Hannibal devant Rome.

Bibl. Nat., ms. fr. 64, fol. 180.





Pompée fait décapiter le roi des Arméniens.

Bibl. Nat., ms. fr. 64, fol. 247.



bien dans les proportions que dans le détail, absolument étonnante, beaucoup plus grande que dans les deux plus anciennes vues que nous en connaissions jusqu'à présent, c'est-à-dire celle de la clôture du chœur (1490) et celle du tableau du Puy de Nicolas Le Caron (1520). Cette vue, qui est antérieure à l'une et à l'autre de ces dernières, est très précieuse en ce qu'elle nous donne le dessin de l'ancienne grande rose du XIIIe siècle pour l'exactitude duquel son style et la vérité avec laquelle le reste est dessiné doivent nous donner pleine confiance. Dans la vue de 1490, le dessin de la rose est déjà flamboyant (1).

Bien que ce soit assez rare et que la plupart du temps les anciens artistes meublaient leurs compositions d'édifices imaginaires, il n'est pas inouï de rencontrer dans des miniatures à la fin du moyen âge, la représentation de monuments existants. On en a notamment le plus magnifique exemple dans les *Très riches heures* du duc de Berry (2).

En général l'enlumineur de notre manuscrit

(1) Pourtant il ne devait pas encore l'être ?

(2) Dans une miniature attribuée à Jean Colombe d'un ms. des *Passages d'Outremer* commencé à Troyes par Sébastien Mamerot, pour Louis de Laval, lieutenant général de Louis XI en Champagne, puis gouverneur de Champagne et seigneur de Vierzon (B. N. ms. fr. 5594), M. P. Chenu a reconnu la Sainte Chapelle de Bourges. *Note sur un manuscrit dont les illustrations sont attribuées à Jean Colombe*, etc. Mém. de la Soc. des Antiquaires du Centre, XL, 1922, p. 277.

semble avoir tiré de son imagination les nombreux édifices figurés dans les différents sujets, et s'il s'était borné à la cathédrale d'Amiens, ce pourrait être un indice sur son origine.

Mais une autre de ces miniatures doit attirer notre attention. Elle se trouve au fol. 247, en tête du chapitre de l' « Histoire des Romains » intitulé : *Comme Pompée alla en bataille contre le roi des Hermeniens* (Arméniens).

Le fond de cette miniature représente une ville de caractère oriental. A la différence de la cathédrale d'Amiens, qui, dans la miniature où elle est figurée, se trouve dans une sorte de pénombre, ici, les monuments se détachent en pleine lumière et en des tons vifs et variés comme en général dans les autres miniatures. On doit y reconnaître incontestablement Jérusalem, dont les monuments sont dessinés eux aussi avec beaucoup de vérité. La rotonde que l'on voit au premier plan n'est autre que la mosquée d'Omar au milieu de son enceinte l'Aram-esh-Sherif, ancien emplacement du Temple, avec ses tours à coupoles comme on en voit encore aujourd'hui. Le grand édifice qui s'élève par derrière à gauche est très visiblement l'église du Saint-Sépulcre. On y reconnait sans peine la couverture tronconique de la rotonde, la tour lanterne s'élevant à la croisée du transept, celle-ci surmontée du lanternon dont la partie inférieure existait encore en 1484, ainsi qu'en témoigne une vue de Jérusalem gravée dans le

Sanctorum peregrinationum, etc. de Breydenbach (1), le clocher dont il ne subsiste plus aujourd'hui que la partie inférieure, mais qui existait encore dans son entier au xvᵉ siècle, avec sa couverture mauresque à côtes et à pignons, tels que le montre la même gravure et que l'a restitué le comte de Vogué (2). Le clocher qui s'élève sur la droite pourrait être celui de l'église actuellement presque entièrement détruite de Sainte-Marie-Latine (3).

Toutefois, si l'identification de ces monuments n'est pas douteuse, ils ne sont pas figurés avec autant de précision que la cathédrale d'Amiens : la rotonde et la tour lanterne du Saint-Sépulcre, notamment, ne semblent pas être à leur place respective. Le temple et le Saint-Sépulcre ont été dessinés de mémoire ou d'après un croquis sommaire pris à la hâte ; la cathédrale d'Amiens a été copiée sur place avec soin, en prenant tout son temps.

Peut-être l'auteur des miniatures a-t-il encore reproduit des édifices existant de son temps, mais dans tous les cas, des édifices aujourd'hui disparus ou difficiles à identifier.

(1) Mayence, 1486, in-fol. — Le comte de Vogué n'a pas reproduit ce lanternon dans sa reconstitution de l'église du Saint-Sépulcre, *Eglises de la Terre-Sainte*, p. 177.

(2) *Loc. cit.*

(3) Je dois toutes ces identifications à l'amicale obligeance et à la grande compétence dans les choses de l'Orient de M. Camille Enlart. Qu'il en reçoive ici tous mes remerciements.

Quoi qu'il en soit, la miniature du folio 180 v° est un document de premier ordre pour l'iconographie de la cathédrale d'Amiens, dont elle se trouve être actuellement le plus ancien monument, et il faut vivement remercier M. Chenu de nous l'avoir signalée.

NOTES SUR PÉRONNE

Par M. E. Quentin.

M. Eugène Quentin, directeur propriétaire du *Journal de Péronne,* conseiller municipal, membre non résidant de la Société des Antiquaires de Picardie depuis 1863 — (il avait alors vingt ans), — écrivain délicat et chercheur érudit, étudia toute sa vie avec passion et avec patience les moindres détails de l'histoire de sa ville natale. Sa bibliothèque comprenait la collection complète de tous les ouvrages publiés sur ce sujet, dont bon nombre par son père ou par lui-même. Bien que fort occupé il trouvait le temps de recopier tous les manuscrits inédits qu'il pouvait se procurer, il en avait formé des volumes sur les usages, les établissements de bienfaisance, les monuments, etc... Il notait aussi au jour le jour les événements locaux et cette habitude continuée aux jours sombres de l'invasion et de l'occupation allemande ne laissa pas de mettre sa vie en péril. L'ennemi soupçonnant que ces notes fussent moyen d'espionnage, l'emprisonna et lui fit subir de mauvais traitements qui altérèrent sa santé de façon grave et même fatale. Toute sa bibliothèque et la plus grande partie de ses manuscrits ont été volés ou détruits. M. Quentin avait heureusement

confié à notre Société quelques notes qu'elle se fait un plaisir de publier aujourd'hui. Leur intérêt est d'autant plus grand que la plupart des édifices ou établissements dont elles parlent et la plupart des documents dont elles sont tirées ont été détruits pendant la dernière guerre.

MONUMENTS CIVILS

L'Hôtel de Ville et le Bailliage

Le roi Philippe-Auguste donna à la ville de Péronne une charte de commune en 1209 ; cette charte diffère de celles des autres villes du royaume qui ont été obligées de les conquérir ou de les acheter, en ceci qu'elle n'a fait que confirmer les franchises et les droits dont la ville jouissait précédemment, *legitimas et rationabiles consuetudines quas burgenses peronenses hactenus tenuerunt eis concedimus et volumus ut eas observent per legitimam recordationem majoris et juratorum.*

Une charte de 1182 établit en effet qu'à cette époque Walter de Felkières était mayeur de Péronne. La charte de 1209 ne contient donc pas une concession de droits nouveaux ; elle énumère, elle explique ceux dont jouissent les bourgeois de Péronne ; elle entre dans les plus grands détails sur les lois et les usages de la cité ; elle forme de toutes ces dispositions un code admi-

nistratif et judiciaire. Mais à quelle époque remonte la concession de ces droits spéciaux à Péronne et qu'on ne retrouve pas dans les chartes des villes voisines ? On ne saurait fixer ni une date ni une époque ; mais il est permis de supposer que les comtes de Flandres ont dû importer à Péronne les coutumes municipales flamandes.

En 1368, le roi Charles V, sollicité de confirmer les privilèges de la ville, fit quelques modifications à la charte de 1209 ; le nombre des habitants de Péronne ayant diminué le roi réduisit, pour l'élection du mayeur, fixée au 24 juin de chaque année, le nombre des mairies chargées de choisir parmi les plus probes et les plus dignes de la ville deux hommes par mairie ; les 12 mairies établies par la charte de 1209 furent réduites à 6 : la mairie du vin dans laquelle se trouvaient comprises les professions libérales, celle du pain, des marchands, des drapiers, des tanneurs et celle de l'eau ou de Sobotécluse ; ces six mairies, qui représentaient toutes les classes de la population, devaient faire choix de 12 électeurs, au lieu de 24 ; ces 12 nommaient 5 jurés qui en élisaient 5 autres ; les dix complétaient jusqu'à 15 le nombre des jurés qui nommaient le mayeur et les 7 échevins. Ce système électoral fut suivi sans autre changement que de légères variantes pendant plusieurs siècles.

Ce n'est qu'en 1292 qu'il est question pour la première fois d'un hôtel de ville : la ville acheta

une maison destinée à cet usage. Des lettres patentes du 4 février 1293 conservées à l'hôtel de ville, autorisèrent cette acquisition : *Philippus, Dei gratia Francorum rex, notum facimus tam presentibus quam futuris quod cum major et jurati villæ de Peronna, nomine villæ prædictæ et pro ea pro placitis suis tenendis et judiciis faciendis quamdam domum acquisierint censualem, nobisque humiliter supplicaverint ut eis dictam emptionem seu acquisitionem confirmare vellemus, nos volumus et ex nunc perpetuo concedimus* etc., *Actum Parisius anno Domini 1293, mense februario.*

L'emplacement occupé par l'hôtel de ville actuel est le même que celui qui fut acheté alors ; il a été agrandi au moyen de l'acquisition faite plus tard par la ville de plusieurs maisons. Jusqu'en 1393 la maison du *Petit Saint-Jean* servait de cour à l'hôtel de ville ; par acte du 6 juillet de cette année ce terrain a été adjugé à Simon Becquart moyennant 8 sols de cens et la charge de recevoir les eaux de la maison de ville. C'est dans ce premier hôtel de ville que fut signée la Ligue en 1576.

Auparavant, le siège de la commune devait être au beffroi de la ville, où l'on déposait les archives municipales : le vieux beffroi de Lucheux est encore de nos jours le lieu de réunion du Conseil municipal.

Les archives de la ville conservent une copie

du décret d'adjudication fait en 1583 à M[me] de Clary des bois de Villers-Faucon donnés par le roi Henri III pour la reconstruction de l'hôtel de ville ; le roi accorda aux habitants une somme de 2.000 écus pris sur la vente de ces bois à condition que les bâtiments auraient assez d'étendue pour y loger les tribunaux civils, criminels et d'élection, que l'on y établirait une prison sûre, que la reine d'Ecosse qui jouissait alors comme douairière du domaine de Péronne, serait déchargée de 20 livres qu'elle payait tous les ans sur ses domaines pour la location des lieux où se rendait la justice, enfin que le roi resterait propriétaire de l'édifice. La construction fut achevée en 1584 (1).

Les conditions imposées par le roi éclairent divers points de l'histoire de Péronne qui resteraient obscurs si l'on perdait de vue ces conditions. Elles expliquent 1° la proximité de l'hôtel de ville et du tribunal qui dura jusqu'en 1863 ; 2° la création des prisons royales sous le bailliage et l'hôtel de ville ; 3° la gestion du domaine royal par l'engagiste de la Couronne.

L'hôtel de ville et l'ancien bailliage aujourd'hui réunis formaient, il n'y a pas bien longtemps encore, deux bâtiments distincts.

Le bailliage — aujourd'hui la grande salle du musée — était situé au-dessus du corps de garde

(1). Hiver, Chronique de la ville de Péronne, manuscrit inédit.

de la place; on y accédait par un escalier en pierre qui prenait naissance à la place qu'occupe aujourd'hui la porte du musée; au-dessus de cette porte on voit encore une petite statue de la Justice; au milieu de l'escalier, dans un entresol, se trouvait le greffe, et en face le logement du concierge des prisons royales, au haut de l'escalier l'auditoire royal. « Dans l'auditoire, lisons-nous dans un rapport adressé par le subdélégué de Péronne à l'intendant d'Agay .(1), tiennent séance : 1° le bailliage royal; 2° les officiers de l'élection pour les réceptions d'officiers et les adjudications qui se font par devant eux.

« Le bailliage, auquel la prévosté était réunie, s'étendait sur 263 localités; il se composait d'un lieutenant général, d'un lieutenant criminel et particulier, d'un assesseur criminel, de quatre conseillers, d'un avocat et d'un procureur du roy, d'un substitut et d'un greffier.

« Les bâtiments consistent en un auditoire de 56 pieds de long sur 32 de largeur, y compris une chapelle fermée de balustrades; à droite de la chapelle est une chambre du Conseil servant aussi aux instructions criminelles pour les officiers du grenier à sel; elle contient 15 pieds 1/2 de long sur 16 de large; à gauche de la chapelle est une autre chambre où les officiers de l'élection

(1) Documents inédits sur l'histoire de Péronne, manuscrits E. Quentin, 3e vol.

tiennent leurs audiences, avec un petit bûcher attenant. Au-dessus de l'auditoire est une chambre servant à retirer les papiers du greffe, mais très insuffisante ; elle contient 14 pieds de long sur 12 de large et 13 pieds de hauteur....

« Les cachots sont au nombre de cinq ».

Ces cachots existent encore aujourd'hui ; on y accède par les caves de l'hôtel de ville ; quand on a traversé celles-ci on arrive à une galerie qui se trouve dans le milieu du bâtiment et bientôt l'on descend un escalier de neuf marches au bas duquel la galerie continue ; et alors s'ouvrent successivement : à gauche deux cachots de même dimension ; ils ont 18 mètres carrés, ils sont construits en grès et ont environ 5 mètres d'élévation ; dans une des murailles se trouve scellée une chaîne de fer de 1m90 de longueur ; une petite ouverture fort basse donne entrée aux cachots ; elle est fermée par une épaisse porte de chêne garnie de fer et solidement scellée dans les parois de la muraille ; à droite se trouve un cachot semblable à ceux que l'on rencontre à gauche. Au bout de la galerie qui a 5m60 de longueur du bas de l'escalier il y a un cachot fort vaste ; il a 42 mètres carrés ; dans l'une des parois est scellée solidement une croix de fer dont l'usage n'est pas quant à présent expliqué ; à gauche près de l'entrée s'ouvre la porte d'un autre cachot de même dimension ; dans ce dernier la chaîne, au lieu d'être scellée dans la muraille, est

attachée à un billot de bois profondément enfoncé dans le sol au milieu de la pièce.

Si l'on revient sur ses pas dans la galerie, si l'on monte les neuf marches que l'on a descendues en arrivant, on trouve à droite une autre petite galerie sur laquelle s'ouvrent trois cellules parquetées qui ont 3m80 c. carrés ; ces petites cellules ont été construites en 1783 et sont très confortables si on les compare aux cachots précédents.

L'engagiste des domaines de la Couronne était chargé des dépenses du bailliage et de l'entretien des prisons ; aux réclamations des officiers de justice il opposait la force d'inertie. Au mois de mars 1773 une terrible épidémie se déclara : en deux jours 4 prisonniers sur 34 décédèrent, 5 autres tombèrent malades ; on fut obligé d'évacuer ces lieux infects ; les prisonniers les moins compromis furent renvoyés chez eux ; les malades transportés au corps de garde de Bretagne ; 14 furent internés au beffroi.

L'auditoire n'était pas mieux entretenu que les prisons ; en vain les officiers du bailliage adressèrent suppliques sur mémoires pour demander qu'on leur refît des fenêtres vermoulues qui ne gardaient plus leurs carreaux ; fatigués de se plaindre ils firent faire à leurs frais pour 1,455 livres 12 sols de travaux ; ceux qui avaient été exécutés d'urgence en 1772 ne furent payés à l'entrepreneur qu'en 1779.

La seigneurie de Péronne appartenait à la ville ; seule la seigneurie du château était du domaine du roi ; le mayeur exerçait les droits de haute, moyenne et basse justice dans la ville et la banlieue — droits confirmés à l'hôtel de ville contre les officiers du bailliage par arrêt du Parlement de 1643 ; — le mayeur avait son tribunal à l'hôtel de ville, dans la grande salle actuelle des délibérations du Conseil municipal. Le mayeur avait la moitié des clefs de la ville et le gouvernement militaire en l'absence du gouverneur et du lieutenant de roi ; il avait le droit de porter l'épée et la croix ; une délibération du 28 mars 1729 oblige le mayeur à être toujours en épée ; la ville en fit, en conséquence, fabriquer une sur le pommeau et la tranche de laquelle étaient gravés des P couronnés avec des fleurs de lys ; sur l'un des côtés de la lame on lisait la devise, écrite en lettres d'or, *urbs nescia vinci*, sur l'autre ces mots : *ad utrumque paratus*.

La juridiction de l'échevinage était exercée par les jurés nommés par les six mairies, présidés par le mayeur ; les citoyens étaient ainsi jugés par leurs pairs, par des hommes de leur choix ; ce jury vraiment démocratique jugeait en matière civile, criminelle et de police les affaires de la ville et de la banlieue, hors les cas royaux, c'est-à-dire les crimes qui portaient atteinte à la majesté du prince, aux droits de la couronne, à la sûreté, à l'ordre publics ; il pouvait prononcer

même la peine de mort ; mais le condamné à mort ou au bannissement était remis au juge royal. Cette remise se faisait au bas du grand perron du palais que le roi possédait à Péronne (1). Lorsque le palais fut démoli la remise continua de se faire au même lieu indiqué par un gros grès que l'on nommait pour cette raison « *le perron du roi* ».

Piganiol de la Force a vu dans cette pierre un fief dont le tenancier était obligé de ferrer d'argent les pieds du cheval du roi quand il venait à Péronne ; on n'a jamais trouvé trace de ce prétendu fief dans les archives de la ville.

Le 24 avril 1701 la façade de l'hôtel de ville sur la grande place du Marché s'écroula ; le roi, dont ce bâtiment était la propriété, d'après les conditions de 1583 la fit rétablir à ses frais et MM. de la ville décidèrent, le 18 juin 1703, qu'en reconnaissance on placerait au sommet de la nouvelle façade et au-dessus des armes du roi un soleil en plomb doré avec la devise : *nec pluribus impar.*

Le 9 juin 1863, en réparant le socle du pilier du coin aux arcades du corps de garde on trouva une plaque de plomb de 0,003 d'épaisseur sur 0,34 de hauteur et 0,43 de largeur, portant cette inscription : « Sous Louis le Grand XIV et pendant la magistrature d'Antoine Frasier, conseiller du roy, lieutenant particulier, assesseur cri-

(1) Hiver. Chronique de la ville de Péronne, manuscrit.

minel au bailliage a esté posé la première pierre du restablissement de l'hôtel de ville, le neuf de may de l'année 1703 ».

L'Hôtel de Ville était insuffisant pour le service du bailliage et celui de l'échevinage ; le conseil de ville décida en 1751 l'acquisition d'une maison et en 1771 celle de deux autres maisons ; la partie réservée jusque là à l'hôtel de ville fut démolie et, sur son emplacement et celui des trois maisons récemment acquises on construisit un nouvel hôtel de ville, celui qui existe encore aujourd'hui ; la première pierre fut posée le 19 avril 1783, en même temps qu'une plaque de plomb portant cette inscription :

« Ludovico Fursæo Tattegrain, præfecto urbis, M. A. Dehaussy de Robécourt, J. Duroisel, J. F. Dournel, J. F. Grenier, J. L. Ballue de Bellenglise, C. F. Gonnet de Fiéville ædilibus, P. L. Dassainvillers, procuratore regis, J. L. Deguehagny, scriba, primum hujusce ædis publicæ lapidem posuere præfectus et ædiles anno MDCCLXXXIII die vero XIX aprilis ».

Le nouvel hôtel de ville fut inauguré le 6 décembre 1784 ; sa construction coûta 34,000 livres dont le roi paya une partie ; c'est un édifice sans prétention dont le fronton fut orné en 1862 des armes de la ville ; sur la toiture se trouve un petit clocheton dont la cloche annonce l'ouverture des adjudications et des opérations électorales, appelle les habitants en cas d'incendie etc.,

l'avant-corps formé de quatre colonnes doriques supporte un balcon d'où se faisaient autrefois les publications à la bretèque (1).

Primitivement la devanture de l'hôtel de ville était ornée de cinq bornes de pierre surmontées d'une boule en fonte ; ces bornes disparurent lors de l'établissement des trottoirs en asphalte (1862) ; on en retrouve quelques-unes à la promenade du Quinconce.

En 1863 le tribunal civil quitta l'ancien bailliage pour aller s'installer dans le nouveau palais de justice que le département venait de faire construire rue Saint-Fursy sur l'emplacement de l'ancien Hôtel-Dieu ; la ville acheta les locaux de l'ancien bailliage et elle les convertit en musée pour recevoir les belles collections que lui léguait M. Alfred Danicourt, ancien maire de Péronne ; elle ouvrit en même temps une bibliothèque publique beaucoup trop étroite pour les besoins.

Péronne avait son sceau de commune comme les villes voisines ; « Il représente le mayeur, tête nue, tandis qu'ailleurs il paraît être coiffé d'une cotte de mailles qui lui garantit le corps ; l'homme d'armes qui le suit semble porter à la tête une arbalète plutôt qu'un bâton ou une épée ».

(1) Archives, vol. 9, page 401 — on appelle ainsi en Flandre une publication faite du haut d'un balcon établi pour cet usage dans les hôtels de ville de cette province.

Le Musée

Sur la proposition de M. Alfred Danicourt, le Conseil municipal décida, le 28 mai 1874, la création d'un musée. Une souscription fut ouverte et produisit la somme de 5,186 francs. L'inauguration du musée eut lieu le 7 octobre 1877 (1). Le musée reçut le nom d'Alfred Danicourt, son fondateur, qui lui légua ses riches collections; elles furent complétées par des dons nombreux. L'initiative intelligente et dévouée de M. Tournière-Blondeau lui procura aussi de nombreux concours; c'est à lui que la ville doit l'idée et la création d'une collection de tableaux des anciens mayeurs de Péronne.

Dans la salle du musée de peinture on trouve des œuvres de Rubens, Salvator Rosa, Géricault, A. de Neuville, Breughel le jeune, Oudry, J. Bail, Le Poussin, etc., et parmi les peintres picards, des tableaux de J. Dehaussy, Francis Tattegrain, Galliot, H. Michel, Gambart, Vely, baron de Foucaucourt, Cabuzel, Mage, Cam. Dufour, Riss, Mlle Salanson, etc.

Le musée préhistorique contient de nombreuses pièces intéressantes recueillies en grande partie dans la contrée par M. Alf. Danicourt.

Les époques franque, mérovingienne et gallo-

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, tome XV, page 686.

romaine ont fourni aux collections Danicourt des objets de grand prix qui ont figuré avec honneur à l'exposition universelle de 1900 : un magnifique umbo en vermeil, des fibules, des bracelets, des colliers d'or, des boucles du plus fin travail, des bijoux de toutes sortes, des statuettes en bronze, des armes, etc.

La collection des monnaies gauloises en or mérite particulièrement l'attention ; elle possède des pièces uniques.

Collections de médailles, de monnaies, de jetons, de scarabées, d'intailles et de camées.

Une foule d'objets intéressant l'histoire de Péronne ont été conservés ou offerts au musée ; parmi eux la célèbre bannière du siège de 1536 brodée en soie, en or et argent et qui fut portée jusqu'en 1790 à la procession commémorative de ce fait d'armes mémorable ; les destructeurs de 1793 l'ont dépouillée de ses armoiries et de ses inscriptions ; elle n'en reste pas moins l'un des souvenirs les plus glorieux du passé militaire de notre ville.

Une autre pièce curieuse du musée local est une couronne en argent portant la date de 1628 ; elle est composée d'un cercle sur lequel viennent s'attacher quatre quarts de cercle surmontés d'une fleur de lys. Le cercle porte cette inscription en gros caractères : Vive le bon roi Louis, et, au milieu de ce texte une femme debout représentant sainte Barbe devant sa tour ; entre cha-

que quart de cercle une fleur de lys, à la base de chacun d'eux un trèfle, et au-dessous de ce trèfle, un écusson émaillé ; on reconnaît les armoiries de France, de Péronne, de Potier de Blérancourt, gouverneur de Péronne de 1613 à 1636 ; l'émail du quatrième écusson a disparu.

Cette couronne appartenait à la compagnie des Canonniers-Arquebusiers de Péronne qui la remit à la ville au moment de sa dissolution (1756) (1).

Le rez-de-chaussée du musée est consacré à l'art égyptien ; les peintures qui en décorent les murs ont été faites par M. Legrain, égyptologue distingué.

Le Beffroi

Le *beffroi* était généralement considéré comme le symbole de l'affranchissement des communes. Depuis Louis VI le nombre des chartes communales s'était accru considérablement ; les beffrois qui souvent furent les premiers hôtels de ville s'élevèrent et il est à croire que la construction du beffroi de Péronne suivit de près la charte donnée en 1209 par Philippe-Auguste.

Vers 1360, le roi Jean retira aux Péronnais leur droit de commune à la suite d'une révolte contre Jean d'Artois et la comtesse d'Eu dont il sera parlé plus loin ; le beffroi fut démoli et la

(1) Documents inédits sur l'histoire de Péronne. E. Quentin, tome VIII.

cloche enlevée, « pour avoir commis plusieurs crimes, rebellions, machinations, monopoles, et conspirations ».

Le roi Charles V, mieux informé sur les mobiles qui avaient guidé les Péronnais, reconnut qu'ils avaient été traités avec trop de rigueur, leur permit de reconstruire leur beffroi, et, à la date du 28 janvier 1368 leur donna des lettres d'abolition de ce qui s'était passé du temps de la comtesse d'Eu; en 1369 il leur accorda une nouvelle charte avec le 6e denier des aides Quelques années plus tard les habitants exposèrent au roi qu' « ayant l'intention de faire un beffroy pour mettre cloches et faire prison au propre lieu où il estoit quand il fut abbattu » ; ils lui demandaient l'autorisation d'employer des grès des fortifications situées rue de Bretagne ; l'autorisation leur fut donnée par lettres patentes du 25 avril 1376.

Les travaux ne commencèrent qu'en 1395, et « fut advisé, dit une délibération, que le soubassement qui est commenchié se haussera et parfera d'ogive comme est le premier estaige dessoubs, et icelle parfaite on pourra assir sus le beffroy de bos pour pendre le sonerie et laisser espace autour de la carpenterie pour machonner ».

Le beffroi a dû être terminé en 1397.

Ce bâtiment élevé à l'extrémité occidentale de la place était une belle tour quadrangulaire en grès d'environ 26^{m} de haut sur 8^{m}50 de large ; sa

hauteur totale avec la toiture en pointe et à pans coupés était de 37 mètres ; trois cordons horizontaux formant chaperon le divisaient en quatre étages couronnés par une sorte d'attique en encorbellement flanqué aux quatre angles d'une tourelle soutenue par un cul de lampe.

Dans l'intérieur on trouvait en entrant au rez-de-chaussée deux salles voûtées en berceau, qui servaient de prisons ; on arrivait par un escalier à vis tout en grès au premier étage voûté d'ogives avec des têtes supportant les retombées des cordons à moulures arrondies ; la clef était ornée d'une rosace saillante en feuillage et les angles rentrants étaient décorés de têtes sculptées.

Le 2e étage, avec une voûte semblable, était moins orné ; les murs qui jusqu'à cette hauteur avaient 2m33 d'épaisseur n'avaient plus que 1m36 ; plus haut, à l'endroit où commençait le beffroi des cloches, ils étaient réduits à 0m40.

Une de ses chambres fut destinée à servir de dépôt aux « chartes et trésor » de la ville ; en 1514 on en confia la clef au *guetteur* « retenu aux gaiges de la ville pour faire le weil au beffroy, sonner toutes heures, warder l'orloge, faire le son du cor et toutes aultres choses nécessaires et accoustumées pour fait de beffroy sans rien excepter ». Ce guetteur touchait « xx livres d'or et une cotte hardie et un capperon ; il portait le vergue comme un sergent sans gaiges pour servir le mayeur » ; en 1690 les gages du guetteur

de jour étaient de 150 livres 8 sols et ceux des quatre guetteurs de nuit de 183 livres pour les quatre.

Indépendamment de ses guetteurs le beffroi avait un geôlier qui, en 1788, touchait un traitement de 15 livres par mois ; la ville avait un autre guetteur à l'avancée du faubourg de Paris. Deux tours défendaient l'entrée voûtée de cette première enceinte de la ville ; au-dessus de la porte, dite *porte du Guetteur,* un bâtiment surélevé et surmonté d'un clocheton servait de logement au veilleur chargé de prévenir des faits extérieurs qui se produisaient de ce côté ! Cette porte existait encore en 1769.

En 1402 on construisit autour du rez-de-chaussée du beffroy des « étaux, estanchons et boutiques » qu'on loua aux bouchers et boulangers de la ville ; en 1765 ces échoppes qui garnissaient les quatre faces du monument étaient louées 456 livres.

Les jours de fête ou à l'arrivée des souverains on plaçait à l'ouverture des fenêtres qui éclairaient la galerie circulaire où se tenait le guetteur de petites pièces d'artillerie qu'on appelait arquebuses à crocq ; on crut que le tir de ces pièces ébranlait l'édifice et on en cessa l'emploi.

Un autre usage subsista plus longtemps, celui d'allumer les jours de fête aux quatre coins et en dehors du beffroi, à la hauteur de la galerie, quatre vastes terrines de goudron « qui jetaient au loin dans la nuit un grand éclat ».

Dans l'année qui suivit l'achèvement du beffroi, le 11 avril 1398, un traité fut passé entre MM. de la ville et Guillaume de Croisilles et son fils pour la fonte de trois cloches ; à la date du 9 juin on trouve le compte du métal « envoyé à la fournaise de l'église Saint-Jean pour la fonte des cloches ». Là fut fondue la *Banclocque* ou cloche banale portant cette inscription : « L'an M : CCC : IIII^xx : XVIII : fut : fondue : par : Will : de : Croisille : et : estoit : sire : Foursy : Carbonnier : pour : le : tan : maires : de : Péronne : sire : Jehan : du : Pestrin : pour : l'an : précédent ». C'était la plus vieille cloche du département, qui a célébré le réveil de la vie municipale, qui a salué de ses joyeux accents l'arrivée de Louis XI à Péronne, qui a vu le défilé de nos rois à travers les rues de la cité et le drame héroïque de 1536. C'est elle qui sonnait les heures du beffroi et annonçait les fêtes et cérémonies de la ville. Lors de la démolition du beffroi elle fut transportée dans le clocher de Saint-Jean où elle disparut dans l'incendie allumé en 1870 par les canons prussiens.

En 1843 des lézardes s'étant produites le long du beffroi, des experts furent appelés pour constater s'il était ou non susceptible de réparation ; les avis furent différents. « Le ministre de l'intérieur qui avait d'abord émis, dit M. Dusevel (1), un avis favorable s'était empressé d'accorder une

(1) H. Dusevel, *La ville de Péronne, les souvenirs historiques.*

somme assez importante, 20,000 francs, pour contribuer avec la ville à la dépense ; un architecte de la capitale, M. Daniel Ramée, fut même envoyé à Péronne pour diriger les travaux. Par malheur cet architecte pensa qu'avant de reconstruire l'édifice dans la partie supérieure il fallait s'assurer de la solidité du bas, et pour cela il fit démolir le malheureux beffroi jusqu'à quelques pieds du sol. Sur ces entrefaites des dissensions éclatèrent au sein du Conseil municipal et parmi les habitants; fatigué de ces divisions, le gouvernement décida que le beffroi de Péronne ne serait pas relevé et retira l'allocation des 20,000 francs. On continua la démolition ; les grès numérotés en vue d'une reconstruction possible furent déposés dans un espace vague derrière le Collège et qui fut plus tard annexé à cet établissement ; lorsqu'en 1862 on fit les trottoirs en asphalte de la place, on employa pour les bordures les vieux grès du beffroi et de la forteresse de Bretagne !

Lors de la démolition, la vieille horloge et les cloches municipales furent transportées, comme il a été dit, au clocher de l'église Saint-Jean : la bancloque ainsi que deux autres cloches qui avaient aussi leur intérêt archéologique : l'une qui portait les armes de la ville avant le P couronné avec ces vers :

Péronne suis royalement nommée,
Pour la commune assembler ordonnée,
Les gens au plaid vont par mon entreprinse.
L'an mil quatre cent quatre-vingt-quinze.

L'autre plus petite avec cette inscription : « J'ai esté faicte l'an mil cinqᶜ LXXXI ; en ce temps Michel d'Estourmel, gouverneur de Péronne, Mᵉ Anthoine Deleau, mayeur et Mᵉ Robert Chocquel, son lieutenant, Melchior Guérin, fondeur, m'a faicte ».

La vieille horloge et ces cloches historiques furent fondues dans l'incendie de la tour Saint-Jean en 1870 ; elles n'ont pas cependant entièrement disparu puisque leur métal a servi en grande partie à reconstituer la sonnerie actuelle de l'église.

Le Chateau

Le château de Péronne a été pour les historiens l'occasion de fréquentes erreurs : c'est dans ce château, dit-on généralement, que mourut en 929 Charles III, dit le Simple, roi de France, retenu prisonnier par Herbert II, comte de Vermandois ; Louis XI y fut aussi enfermé par Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, en 1468 ; etc. En énonçant ces deux faits historiques on ne remarque pas suffisamment que cinq siècles les séparent et que la situation de la ville à ces deux époques était bien différente. Le château de 929 n'est pas le même que le château de 1468.

Villa royale au temps de Clotaire Iᵉʳ et de Sainte-Radegonde, au vıᵉ siècle, Péronne n'avait pas de fortifications ou n'était protégée que par

de simples palissades en bois ; ce n'est qu'au VIIIe et au IXe siècles que, pour se défendre contre les attaques de toutes sortes, elle dut chercher à opposer une résistance solide à des incursions trop faciles ; lors de la bataille de Tertry en 889, Frédegaire raconte qu'au bruit de l'approche de Pépin avec son armée, un grand nombre de fuyards trouvèrent un abri à Péronne et à Saint-Quentin (1). Suivant la *Chronique du Mont Saint-Quentin*, « anno 925 Herbertus II Carolum regem fraudulenter deduxit in suum Peronensem *castrum* » C'est la première fois que ce mot est employé et il indique bien qu'à cette époque Péronne était fortifiée.

M. G. Vallois, dans son très remarquable ouvrage sur *Les origines de Péronne,* a suivi dans ses détails, avec les rares documents que cette époque a laissés, le développement successif de Péronne et il est arrivé à reconstruire par les vieilles murailles en grès qu'on retrouve encore aujourd'hui, l'enceinte du Péronne mérovingien. Cette enceinte entourait le Mont des Cygnes ; on la suit à partir du tournant de la rue Saint-Fursy et de la petite porte du Palais de Justice, gagnant de là la rue Mollerue ; de solides murailles en grès soutiennent les terrasses de la ville, de l'ancien castrum, de l'ancien château royal ; on retrouve ces murailles au S.-E., tout le long de

(1) G. Vallois. *Les origines de Péronne*. 1 vol. in-8°, couronné en 1879 par la Société des Antiquaires de Picardie.

la rue du Collège, à la montagne du Brulle, aux terrasses de l'ancien couvent des Ursulines ; après avoir dessiné un ovale irrégulier elles reviennent à leur point de départ ; mais on n'a jamais pu préciser jusqu'où elles s'étendaient du côté de la place. Tout récemment, en creusant les tranchées pour la canalisation d'eau, on a mis à découvert sur le Marché aux Poissons, à 3 ou 4 mètres de la maison de M. Picard, d'anciennes et solides maçonneries en grès dont le parement était orienté du sud au nord ; le peu d'espace découvert n'a permis que de constater l'existence de ces substructions sans autre conséquence.

C'est à l'intérieur de cette enceinte que devait se trouver le *Castel*, dans la partie où a été construit le Palais de Justice ; peut-être dépassait-il même la rue Saint-Fursy, dit M. Vallois, englobant ainsi tout l'ancien couvent des Ursulines. La petite rue Saint-Fursy qui passe devant l'hôtel de Claybroocke, — aujourd'hui pension de jeunes filles — s'appelait encore sur un plan de 1752 la *rue du Castel ;* elle devait vraisemblablement y conduire autrefois.

C'est dans ce castel et non dans le château actuel que fut enfermé le roi Charles-le-Simple, victime du comte de Vermandois.

Peu à peu l'enceinte mérovingienne devint trop étroite ; la ville se développa d'abord autour de la collégiale ; on construisit de ce côté en dehors et le long des murailles ; la rue Péronnelle, aujour-

d'hui rue du Collège, existait au xe siècle, puis l'espace qui existait entre le castrum et la forteresse de Bretagne se garnit de constructions nouvelles.

Cet agrandissement de la ville nécessita naturellement de nouveaux travaux de fortifications qui furent l'œuvre du temps. Mais la ville étant défendue au sud et au nord-ouest par les eaux et les marais de la Somme c'est la partie nord qui réclama le plus vite une protection. Le château de Péronne fut construit pour répondre à ce besoin ; on ne connait pas la date exacte de cette construction ; mais les tours du château portent bien le cachet de l'époque de Philippe-Auguste et les documents du temps établissent que le château existait en 1211 ; il fut en effet le témoin de cette aventure : Jeanne de Flandre était la pupille de Philippe-Auguste ; celui-ci donna son consentement à son mariage avec Ferrand de Portugal à la condition que la comtesse de Flandre céderait au roi de France les villes d'Aire et de Saint-Omer. Après le mariage qui eut lieu à Paris, les jeunes époux prirent la route des Flandres ; mais le prince Louis, fils de Philippe-Auguste, les avait précédés, et, pour être sûr de tenir ce qui avait été promis, il alla s'emparer par la force d'Aire et de Saint-Omer. Pendant ce temps le jeune ménage fut retenu avec sa suite au château de Péronne. Ferrand ne pardonna pas au roi cette

violence et plus tard il s'unit avec Regnaud, comte de Boulogne, contre Philippe-Auguste. Ils furent tous deux battus et pris à Bouvines et Regnaud fut enfermé au château de Péronne, dans la *tour neuve* (1).

En 1360, les Péronnais refusèrent de laisser entrer dans la ville Jean d'Artois auquel le roi venait de donner le comté d'Eu et la châtellenie de Péronne parce qu'il était accompagné de Philippe d'Orléans, frère du roi, soupçonné de bonnes relations avec les Anglais ; ils assiégèrent la comtesse d'Eu dans le château et brûlèrent une avant-cour.

En 1418, encouragés par le bailli de Vermandois, Thomas de Lersies, les habitants de Péronne résistèrent à Philippe de Bourgogne à qui le roi venait de donner la ville de Péronne. Cette insubordination coûta la vie au bailli ; mais les Péronnais reçurent des lettres de « dédommagement et d'absolution » ; ce fut l'un des premiers incidents de l'occupation de Péronne par les ducs de Bourgogne ; il allait s'en produire un plus grave en l'an 1468.

Louis XI supportait péniblement l'audace des grands seigneurs qui tenaient en échec le pouvoir royal ; quoiqu'il travaillât en dessous contre leur influence, il prit le parti de s'entendre avec le plus puissant et le plus actif d'entre eux, Charles-

(1) Du Tillet. — Chronique de France.

le-Téméraire, duc de Bourgogne ; muni d'un sauf-conduit il vint le trouver à Péronne ; mais arrivé dans la ville il fut effrayé de n'y rencontrer que des figures ennemies ; ses craintes s'accrurent encore lorsqu'il vit envoyer dans les faubourgs la faible escorte de sa garde écossaise qui l'avait accompagné ; il était logé dans la maison du receveur près la porte Saint-Nicolas ; il envoya « prier le duc de Bourgogne qu'il peust loger au château (1). Le duc y consentit de grand cœur ; le roi était pris au piège. Pour comble de malheur on vint annoncer au duc que les Liégeois s'étaient révoltés contre leur seigneur l'archevêque, à l'instigation du roi. Le duc Charles entra dans une colère épouvantable et peu s'en fallut qu'il ne se livrât contre le roi aux pires extrémités. Louis XI ne se tira de ce mauvais pas qu'en signant les plus fâcheuses conditions d'une alliance débattue depuis quelque temps déjà et il dut jurer sur la croix de Charlemagne de les observer ; il s'engagea en outre à accompagner le duc Charles dans la répression de la révolte des Liégeois. Le roi et le duc quittèrent Péronne le 15 octobre et ce n'est que le 30 octobre que le roi put recouvrer la liberté et rentrer dans sa capitale.

Le château joua un rôle important dans le siège de 1536 où les troupes de Charles-Quint épuisèrent vainement tous leurs efforts. Le château

(1) Commines, Mémoires.

était le point de résistance d'une enceinte qui n'avait pas d'ouvrages avancés de défense. Aux quatre tours qui forment la façade du château actuel étaient jointes une cinquième tour qui défendait plus spécialement la porte Saint-Nicolas et une sixième plus grosse et plus avancée que les autres dans la campagne ; le canon de cette tour prenait de flanc les assaillants et l'une de ses portes s'ouvrait au dehors, permettant aux assiégés de faire des sorties. L'ennemi s'acharna contre cette tour et parvint, le 6 septembre 1536, à la faire sauter ; le comte de Dammartin, qui procédait à une contremine fut enseveli sous les ruines de la tour avec 70 autres victimes. Le duc de Nassau qui commandait les troupes de siège multiplia les assauts par cette brèche ; mais il fut repoussé et obligé de lever le siège. En 1911, lorsqu'on rasa les fortifications près du château on trouva une quantité de boulets en fonte des « canons et doubles canons » qui battirent les murailles en cet endroit.

La grosse tour ne fut pas relevée après le siège ; en 1543, la guerre menaçant de nouveau les frontières de Picardie, on travailla aux remparts ; le château fut couvert par des demi-lunes, la porte Saint-Nicolas fut condamnée ; on adopta un système de fortifications que le chevalier de Ville devait perfectionner plus tard.

En 1576 les Péronnais refusèrent de livrer leur ville au prince de Condé à qui le roi Henri III

l'avait désignée comme ville de refuge aux protestants ; ils s'emparèrent du château qu'ils démolirent en partie ; mais on ne tarda pas à s'apercevoir qu'on avait été un peu loin ; des lettres du roi, les instances de M. d'Humières, gouverneur, et de quelques Péronnais raisonnables déterminèrent les habitants à remettre le château à M. de Byron qui en était gouverneur pour le roi. En récompense de leur obéissance le roi décida que le prince de Condé ne prendrait pas sa résidence à Péronne ; on donna aux réformés en compensation Doullens et Saint-Jean-d'Angely comme villes de refuge.

L'expérience et les malheurs d'une longue guerre civile avaient mûri les esprits ; Henri IV avait conquis son royaume par son courage, par son intelligence, par sa bonté ; son abjuration avait gagné la confiance de ceux qui n'avaient voulu voir en lui que le protestant : les Péronnais et les seigneurs voisins qui étaient entrés dans la Ligue lui envoyèrent, alors qu'il était au siège de Laon, des propositions d'arrangement intitulées : *Remontrances adressées au roi et articles à lui remis au nom des habitants de Péronne* (1).

Le roi s'engagea, entre autres choses, par des actes signés de lui les 3 et 22 juin à oublier « la prise d'armes, desmantellement et démolition du château », et il promit que, « pour le bien, repos

(1) Archives, vol. A, cote 63.

et conservation des habitans de ladite ville, le château d'icelle ne sera refaict, fortifié, ny rétably, ains demeurera comme il est à présent pour y poser les sentinelles, à passer et repasser les rondes, comme les autres endroits des remparts » (1).

Henri IV fut fidèle à sa promesse ; mais, après sa mort, le gouverneur de Péronne, Charles de Créqui-Canaple, fut obligé de céder son gouvernement à Concino Concini, favori de Marie de Medicis ; les mauvais procédés de cet étranger révoltèrent les Péronnais qui prirent les armes pour se défendre ; pour contenir leur mutinerie « Conchine », comme disent les mémoires du temps, fit relever en 1611 les ruines du château. Les quatre tours faisant face à la ville furent avec soin conservées ainsi que le corps de logis contigu (1) ; la courtine fut vraisemblablement réédifiées en briques, et, sur l'emplacement des tours extérieures plus ou moins ruinées, on éleva le bastion de terre qui existe encore aujourd'hui (2).

Avant le démantèlement le château se trouvait, pour ainsi dire, enfoui au milieu de la fortification ; aujourd'hui il est plus dégagé : ses quatre tours de grès reliées par une courtine en briques et surmontées de toits en poivrière se dégagent nettement ; elles flanquent le principal

(1) G. Vallois, *Les origines de Péronne*.

(2) M. Gomart, dans le tome V des *Etudes Saint-Quentinoises*, a donné un plan du château et des diverses transformations qu'il a subies.

corps de logis bâti en grès, dans lequel on pénètre par une porte ogivale protégée autrefois par un pont-levis et une herse dont on voit encore les coulisses ; les deux tours du milieu qui encadrent cette partie ne sont que des demi-tours engagées dans la muraille, elles ont 9m de diamètre ; celles des angles complètement rondes, mesurent 10m : elles ont de hauteur 16m au-dessus du sol jusqu'au-dessous du toit ; les murs des tours mesurés à l'endroit des meurtrières ont une épaisseur de 2m50.

Sur la droite se voit une cinquième tour de 12m de diamètre également en grès dans sa partie inférieure et continuée en briques ; c'est à la pointe du bastion moderne que se trouvait la grosse tour d'un diamètre de 22m qui a joué un rôle si important dans le siège de 1536 ; il n'en reste plus que l'escalier voûté aboutissant à un pont-levis extérieur.

Si nous franchissons la porte d'entrée nous trouvons à droite dans la cour basse le corps de garde, le puits, le cachot, l'ancienne chapelle, la galerie pour descendre dans les vastes souterrains qui s'étendent sur toute la longueur de la façade du château. Ces souterrains ont servi, en 1870, à abriter contre les obus, mais non contre la maladie, la population civile surprise par le bombardement des Prussiens ; sur la plateforme se trouvaient jadis le logement du commandant et celui de l'aumônier.

Au fond de la cour basse est la galerie qui mène aux débris intérieurs de la grosse tour ; à gauche la courtine sud du bastion, des magasins, les ateliers des ouvriers militaires, etc.

Dans la fortification moderne le rôle du château est nul ; mais les Péronnais lui conserveront toujours un patriotique attachement parcequ'il a été le témoin glorieux de la valeur de leurs ancêtres.

La porte de Bretagne.

La porte de Bretagne est la seule qui reste des anciennes portes de Péronne : la porte de Paris qui avait vu les assauts de 1536 avait été remplacée en 1652 par une porte monumentale en avant des moulins ; elle fut démolie vers 1825 ; il n'en resta que le corps de garde qui subsista jusqu'en 1909 ; le démantèlement le fit disparaître en même temps que les plus vieux souvenirs de l'ancienne forteresse.

La porte Saint-Nicolas avait été supprimée en 1543 à la suite du siège de 1536 ; elle ne fut rétablie qu'en 1850 pour disparaître définitivement en 1911 avec l'enceinte fortifiée du front nord.

La porte de Bretagne qui s'appela un moment porte de Bourgogne fut commencée en 1601 ; elle a été inaugurée solennellement le 26 décembre 1610 par le mayeur Robert Choquel ; elle remplaçait la porte Saint-Sauveur qui s'ouvrait à l'extrémité de la rue du même nom et dont on a

retrouvé en 1903 les deux tours qui la défendaient en exécutant les travaux de la percée à travers les fortifications.

La nouvelle porte était défendue par le bastion de Vendôme à gauche et le bastion Royal à droite ainsi que par des ouvrages avancés que le démantèlement n'a pas encore fait disparaître. C'est de la porte de Bretagne que l'artillerie de la garde nationale tira en 1815 sur Wellington un boulet qui le couvrit de terre au moment où, placé sur le petit chemin du Mont Saint-Quentin à la fontaine Villette il examinait les fortifications avant de les attaquer.

La porte de Bretagne, vue de l'extérieur, attire l'attention par sa construction élégante ; elle se compose de deux corps de logis séparés par le rempart qui faisait le tour de la ville ; elle servait de logement au portier consigne et à l'adjudant du génie ; vue de l'intérieur elle paraît un peu écrasée par les maisons voisines et la fortification.

La piété des habitants de Péronne avait mis cette porte sous la protection de la Vierge ; on avait placé sa statue sous la voûte entre celle de Saint Michel et celle de Saint Fursy, les deux patrons de la ville ; on lisait au-dessous du groupe ce distique :

Fortia Peronæ populo das robora, mater,
Dum valvas urbis sub ditione tenes.

En 1906 lorsque l'Etat vendit les fortifications de Péronne la statue de la Vierge quitta sa petite chapelle entretenue depuis 300 ans par la piété des fidèles et fut transportée à l'église Saint-Jean

LES ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES

Hôtel-Dieu. — Hôpital-Hospice.

Péronne eut de bonne heure des établissements charitables ; le premier qui paraît avoir été créé est une maladrerie destinée à recevoir les lépreux dont les expéditions en Terre Sainte avaient considérablement accru le nombre ; ces établissements étaient construits en dehors des villes afin de soustraire les malheureux malades à l'hostilité du peuple qu'on avait rempli de préjugés contre eux et pour éviter la contagion du mal. La maison de Saint-Lazare qui leur avait été exclusivement réservée fut fondée en 1160 par les bourgeois de la ville à l'extrémité du faubourg de Sainte-Radegonde qui s'étendait avant 1536 fort loin dans la direction du faubourg de Bretagne ; la maladie ayant disparu les biens de Saint-Lazare furent unis et incorporés à l'Hôtel-Dieu de Péronne par arrêt du Conseil privé du roi du 18 avril 1698, en même temps que les biens des maladreries d'Heudicourt, du Ronssoy et de Villers-Faucon, à la charge de recevoir les pauvres malades de ces localités à proportion de leurs revenus.

La création de l'Hôtel-Dieu ne vint qu'après celle de Saint-Lazare : une bulle du pape Célestin III permit aux frères et sœurs de l'Hôtel-Dieu de Péronne d'édifier une chapelle et d'y commettre un chapelain (1).

L'Hôtel-Dieu s'élevait primitivement au-delà de la porte Saint-Nicolas, près du château ; l'état de guerre fréquent obligea de le transporter à l'intérieur de la ville ; il fut établi sur l'emplacement de l'ancien château royal mérovingien, au coin de la rue Saint-Fursy, sur les terrains occupés aujourd'hui par le palais de justice et quelques maisons particulières ; il avait deux entrées, l'une rue du Noir-Lion, l'autre rue Saint-Fursy ; on remarque encore de ce côté une porte en chêne sculpté qui était l'une des entrées de l'hôpital.

Le Chapitre de Saint-Fursy avait la juridiction sur cet établissement qui portait le nom d'Hôtel-Dieu Saint-Jean ; une bulle du pape Alexandre IV en date du 13 octobre 1261 constate cette juridiction reconnue du reste par une transaction enregistrée au Parlement le 2 octobre 1360, ce qui n'empêcha pas, au XVIe siècle, plusieurs supérieures de se faire nommer par le roi en dehors de l'autorité capitulaire qui fit casser leur nomination par le Parlement. Le chapitre installa

(1) Jean Dehaussy, *Recueil des titres, droits et privilèges de la ville de Péronne*. Tome II. Titre de la fondation de l'Hôtel-Dieu de Péronne et lettre de confirmation par l'archevêque de Reims (1196). Archives.

dans cet Hôtel-Dieu cinq frères et cinq sœurs de Saint-Benoît (1) En 1600 la communauté était composée de 12 sœurs.

Dans son édit du 6 juin 1594 donné au camp devant Laon, Henri IV, sur la demande des mayeur et échevins, décida qu' « à l'avenir l'administration des biens temporels de l'Hôtel-Dieu Saint-Jean appartiendra aux mayeur et échevins de la ville et la juridiction spirituelle, avec autres droits réservés, au chapitre de Saint-Fursy ». Un échevin fut spécialement chargé de l'administration.

En 1500 un « accord fut fait entre les frères et sœurs de l'Hôtel-Dieu et le curé de Saint-Quentin-en-l'eau pour raison de la construction de la chapelle hors du faubourg de Paris ». Cette chapelle avait comme dépendances un cimetière et un ermitage pour trois ermites qui en avaient la garde ; elle était primitivement placée près de la porte avancée du faubourg dite *porte du Guetteur ;* en 1675 elle fut démolie pour l'établissement des glacis de l'ouvrage à cornes du faubourg et on la rebâtit près de la ferme aujourd'hui détruite de Bayencourt ; c'est elle qui donna son nom au lieudit *la Chapelette.*

En raison de l'accord intervenu en 1500 les malades décédés à l'Hôtel-Dieu furent enterrés en cet endroit par le prieur de Saint-Quentin en

(1) Lettre de 1287 conservée aux archives de la ville.

l'eau qui venait les prendre à l'Hôtel-Dieu ; en 1756, les ermites religieux furent remplacés par des laïques qui y étaient encore en 1783 ; à cette date « M. Duroizel, échevin chargé de l'Hôtel-Dieu, était autorisé à habiller à neuf deux gardes du bois de Cornellois, à payer aux trois gardes de la Chapelette 6 livres pour leur chauffage et à acheter un chapeau à l'un d'eux, Rançon » (1).

Les locaux réservés aux malades à l'Hôtel-Dieu étaient peu spacieux : la ville essaya à plusieurs reprises, sans y réussir, de changer l'emplacement de son hôpital. Un rapport du médecin Gaudefroy du 2 avril 1787 en fait cette description peu flatteuse : « De tous les hôpitaux du royaume il n'en est pas qui réunisse autant d'inconvénients que celui de Péronne ; il consiste en une seule salle qui est partagée en deux par une grille ; dans le fond sont les lits des femmes au nombre de 10 ; ceux des hommes, au nombre de 13, occupent la partie antérieure ; il y a à peine 4 pieds de distance d'un lit à l'autre ; les femmes ne peuvent sortir de leur salle sans traverser celle des hommes. .; cette salle tient dans toute sa longueur à la route de Flandres ; les voitures pesantes qui passent nuit et jour font trembler les murailles et les lits... ; outre les pauvres habituels, on reçoit de 400 à 500 soldats par an (2). Les convalescents ne peuvent prendre l'air qu'en se

(1) E. Quentin, *Documents inédits sur Péronne*, tome IX.
(2) E. Quentin, *Documents inédits sur Péronne*, tome IV.

présentant à la porte ; ils s'échappent pour aller se promener ou au cabaret, en emportant quelquefois les ustensiles », etc.

Ce n'est que le 1er septembre 1798 que l'Hôtel-Dieu fut transféré rue du Sac, dans l'établissement des sœurs de Sainte-Agnès, dont il sera question plus loin ; les bâtiments de la maison conventuelle furent vendus le 13 août 1812 à l'hôtel de la préfecture de la Somme ; situés sur 66 verges de terrain ils contenaient : 1° deux salles de malades mesurant ensemble 25m de longueur sur 9m de large ; 2° une aile de bâtiments avec étage de 2m de profondeur sur 10m de large ; 3° un bâtiment à usage de chapelle ayant 17m de long sur 8m de large ; 4° un bâtiment de toute la longueur de l'église qui lui est adossé ; 5° un bâtiment en retour sur la rue aboutissant au grenier à blé et long de 6m sur la rue et de 7m50 sur le derrière ; dans cette vente on ne comprenait pas le grenier à blé, auquel l'acheteur, M. Danicourt, avoué, devait laisser une entrée de 1m50. L'Hôtel-Dieu avait fait cette réserve parce qu'alors il touchait ses revenus en nature et que ce grenier lui était nécessaire ; il le vendit en 1843 moyennant 5,000 francs au département pour le faire entrer dans le terrain du nouveau tribunal. Ce terrain de l'ancien Hôtel-Dieu fut occupé par un moulin mu par l'une des premières machines à vapeur pour moudre le grain — d'où le nom de Pompe à feu qu'il garda longtemps, — puis de grands

magasins aux grains jusqu'au moment où la plus grande partie fut vendue au Département.

La maison des Filles de Sainte Agnès fut fondée en 1683 en vertu du testament de Me Ant^e Poullain, vivant procureur au siège de Péronne, testament exécuté par sa veuve Claude Dupont, « laquelle ayant recogneu depuis longtemps la nécessité extrême qu'il y avait d'establir dans la ville de Péronne une maison de charité pour les pauvres petites orphelines destituées de tout secours humain... un sy sainct et pieux establissement leur avoit fait prendre résolution il y a plusieurs années d'employer une bonne partie des biens qu'il a plu à Dieu de luy donner pour establir une maison de charité pour retirer les petites orphelines et pauvres privées de tous secours sous la direction de quelques filles de la communauté de Sainte Agnès d'Arras » ; en conséquence, après entente avec la communauté, elle leur donna « une maison, et lieux qu'elle a fait bâtir à cette intention rue du Sacq, avec les meubles et le jardin en dépendant, une autre petite maison joignante, une autre maison, pourpris et héritage séant en la Grande Rue, vis-à-vis et proche l'hôtel de ville, 211 à 212 journaux de terre en plusieurs lieux, et 172 livres et cinq septiers de bled de surcens ».

Cet établissement s'accrut peu à peu par l'acquisition de nouvelles maisons et notamment en 1798 — au moment du transfert de l'Hôtel-Dieu

— où l'on acheta quelques granges rue du Sac et du terrain dans la rue des Cordeliers, où fut placée la porte d'entrée.

En 1795 on dépensa 16,969 livres pour établir les écoles primaires à Sainte-Agnès, mais en 1797 elles furent transférées dans l'ancien district, au couvent des Cordeliers — actuellement rue Béranger, — en vue de l'installation de l'Hôtel-Dieu. Le nouvel Hôtel-Dieu réunissait ainsi les fondations de l'hôpital Saint-Jean, de Saint-Lazare, de Sainte-Agnès ; plus tard il reçut également les fonds des Pauvres Chartriers et ceux de la Charité, institution qui existait sous la royauté, avant 1789 et qui est aujourd'hui remplacée par les bureaux de bienfaisance.

Le 6 octobre 1793 une troupe de soldats en armes vint arrêter les sœurs de Sainte-Agnès, les Ursulines et les Clarisses pour les emmener au château d'où elles furent conduites à la prison de la Providence à Amiens. Elles y restèrent cinq mois. André Dumont, de passage à Péronne, se trouvait à souper chez M[me] Martine ; cette dame lui parla des religieuses emprisonnées sans motif, le représentant du peuple consentit aussitôt à leur mise en liberté, à la condition qu'elles retourneraient dans leurs familles. Après la tourmente révolutionnaire nos établissements charitables reprirent leurs religieuses : l'Hôtel-Dieu, les Bénédictines ; l'école des orphelines, les Agnétines ; mais, pour éviter les inconvénients qui

résultaient d'ordres différents sous une même direction, l'administration de l'hospice décida, en 1818, de demander cinq religieuses à la congrégation de Saint-Vincent-de-Paul, dont deux pour les orphelines et les écoles ; le 28 décembre 1820, l'évêque d'Amiens vint installer solennellement les cinq sœurs ; le sous-préfet, le maire, le tribunal, toutes les autorités assistèrent à cette cérémonie ; le cortège, escorté de la garde nationale, sortit de l'hospice avec les sœurs placées entre le maire et le sous-préfet pour se rendre à l'église Saint-Jean où fut célébrée une messe basse du Saint-Esprit, puis les sœurs furent reconduites dans le même ordre à la chapelle de l'hospice, où l'évêque prononça un discours.

En 1817 on avait agrandi le nouvel hospice par la construction des bâtiments à deux étages de la rue du Sac (cuisine, réfectoire des sœurs, dortoir, salle de travail des orphelines, lingerie). En 1831 on dépensa 140,800 francs pour construire des salles de malades spacieuses, la porte d'entrée et la maison du concierge ; en 1839 on continua le bâtiment longeant la rue du Sac, du côté des remparts, pour les classes et le dortoir des orphelines ; ces constructions donnèrent à l'établissement des facilités considérables dont profitèrent les malades et les orphelines ; malheureusement le bombardement vint détruire en quelques heures, le 28 décembre 1870, une organisation si laborieusement édifiée : l'hospice de

Péronne, malgré les trois immenses drapeaux de la convention de Genève, parfaitement visibles, qui devaient le protéger, fut le premier établissement brûlé par les obus prussiens ; une heure après le premier coup de canon, l'hospice était en feu de toutes parts. Grâce à l'intrépidité des sœurs auxquelles s'étaient joints de courageux citoyens MM. Ch. Douay, capitaine de la garde nationale, Cadot père, les sapeurs-pompiers Gaddy, Ledoux, Demoulin, Aimé, Voyez, le capitaine de mobilisés Boutiot et quelques-uns de ses hommes, on transporta pendant plus de deux heures de l'hospice à la caserne, par un froid de 14°, 150 malades, infirmes ou blessés ; pendant ce sauvetage héroïque, plus de 300 obus tombèrent sur l'hospice enflammé ; la barbarie prussienne espérait ainsi forcer la reddition par la terreur et l'affolement ; les pertes furent évaluées à 350,000 francs.

Le premier soin de l'administration municipale élue après la guerre fut de relever ces ruines : un nouvel hôpital construit avec les données de l'expérience, s'éleva rapidement ; l'accroissement de la fortune de l'hospice permit d'y ajouter de nouvelles améliorations.

LE COLLÈGE

On ne saurait fixer de date à l'établissement d'un collège à Péronne ; mais il est certain qu'à une époque très reculée, il existait dans cette

ville une école publique où l'on enseignait les humanités ; et, sans remonter à sainte Radegonde, à laquelle M. Hiver, dans sa *Chronique* manuscrite *de la ville de Péronne* ne serait pas éloigné de faire remonter la création d'une école de ce genre (1), on trouve trace d'un collège à Péronne en 1258. A cette époque Vermond, évèque de Noyon, d'accord avec les chanoines de Saint-Fursy, rédigea en statuts les coutumes de leur église ; dans ces statuts se trouve un article 9 chargeant le doyen du chapitre de répondre par un discours français au discours latin du principal du collège (2).

Un acte d'assemblée du corps de ville du 21 mai 1540 relate une contestation entre la ville et le chapitre de Saint-Fursy au sujet des écoles publiques dirigées par un principal ; un autre acte de 1568 fait mention du collège régi alors par un prêtre séculier.

L'ordonnance d'Orléans de janvier 1560 obligea « chaque église, cathédrale ou collégiale, à réserver une prébende pour l'entretènement d'un précepteur chargé d'instruire gratuitement les jeunes gens de la ville ».

(1) « Lorsqu'on pense que du temps de la reine Radegonde, on enseignait les lettres humaines dans le palais d'Athies, il ne serait pas étonnant que, faisant à Péronne sa résidence habituelle après son mariage, elle y eût attiré quelques uns des professeurs qui l'avaient élevée ».

(2) E. Turquet. Ephémérides religieuses de Péronne, manuscrit.

Des lettres patentes de 1568 ne tardèrent point à mettre en application cette ordonnance et fondèrent le collège de Péronne sous la direction de trois prêtres séculiers ; une des trente-six prébendes de Saint-Fursy fut affectée à l'entretien de l'établissement. Le choix du principal appartenait au chapitre qui jouissait dans la ville des droits épiscopaux, de concert avec les mayeur et échevins (1).

Simon de Hennin, prêtre, était principal en 1600, suivant une transaction passée entre les mayeur et échevins et lui devant Mᵉ Capperon, notaire. Nommé doyen du chapitre en 1613, il fut remplacé par Pierre le Sergeant, prêtre.

Par un acte du 16 février 1621, la ville achète de Foursy Berchon, tisserand de toile, « une parcelle de terrain à prendre depuis la fontaine Saint-Fursy jusqu'aux remparts, pour être réunie au collège » ; c'est le premier document qui nous donne l'emplacement du collège, qui n'a jamais changé depuis.

En 1628 une assemblée du corps de ville, des notables, des mayeurs des six mairies décida de confier la direction du collège aux Pères de l'Oratoire, qui furent installés le 2 février ; la ville leur abandonnait son droit de nomination du principal, la maison, lieu et pourpris du collège, promettait de payer chaque année 400 livres de

(1) *Notice historique sur le collège de Péronne*, par G. Vallois, sous-préfet, 1864.

rente et de faire obtenir de Sa Majesté l'amortissement des cinq prébendes de Saint-Léger au profit du collège; une chapelle fut construite en retour d'équerre des bâtiments principaux le long de la fontaine Saint-Fursy; mais les Pères de l'Oratoire n'obtinrent pas les fructueux résultats qu'ils espéraient; la promesse des cinq prébendes ne put se réaliser, et, suivant un acte du 1er septembre 1637, ils firent aux mayeur, échevins et chanoines remise des bâtiments du collège.

Le collège fut confié de nouveau à des prêtres séculiers jusqu'en 1665, où le corps de ville et le chapitre passèrent un traité avec les Trinitaires qui avaient un établissement de leur ordre depuis le XIIe siècle à Templeux-la-Fosse Ils devaient faire trois classes, depuis la sixième jusqu'à la troisième; on leur donnait la prébende de Saint-Fursy, 150 livres provenant de la succession de Mlle Darsye, 100 livres de rente, 83 livres pour dire trois messes basses chaque semaine, suivant la fondation de la veuve de Louis Cornet, le revenu d'un pain à Saint-Lazare (1), enfin une somme de 200 livres une fois payée, destinée à l'achat de quelques meubles pour la chapelle

Sous leur direction le collège prospéra et l'on dut acheter pour l'agrandir plusieurs maisons voisines. Le principal corps de logis faisant face à la rue du Collège, formait un rez-de-chaussée

(1) Le revenu d'un pain à Saint-Lazare était de 13 septiers de blé et de 120 livres d'argent.

de 24^m60 de long sur 8^m50 de large, avec un étage et un galetas dans le grenier ; à la suite, vers le nord, était un autre bâtiment de 16^m75 de long sur 7^m65 de large ; en face des bâtiments un vaste jardin entouré de murs de clôture en maçonnerie s'étendait jusqu'au rempart (1) ; c'était déjà presque tout l'emplacement qu'occupe aujourd'hui notre collège.

Les Trinitaires restèrent à Péronne jusqu'en 1776, où ils résilièrent leur contrat par-devant Antoine de Seiglière de Belleforière, bailli d'épée des bailliages de Péronne, Montdidier et Roye, deux chanoines délégués par le chapitre, et les mayeur et échevins ; ils furent remplacés par des prêtres séculiers jusqu'à la Révolution. Le collège fut alors obligé de fermer ses portes ; elles ne se rouvrirent qu'en 1812, quand le sieur Lemoine, maître de pension à Roye, fut autorisé par le préfet à entrer en possession de l'ancien collège, à exécuter pour son propre compte des réparations indispensables jusqu'à concurrence de 3,600 francs, à démolir l'ancienne chapelle et à se servir des matériaux. Cette tentative privée, bientôt suivie d'une autre, ne réussit pas.

Enfin un arrêté pris le 7 octobre 1820 par le Conseil royal de l'Instruction publique érigea le collège de Péronne, après que le conseil municipal eut pris l'engagement d'affecter les bâtiments de l'ancien collège au nouveau, de les entretenir

(1) Archives de Péronne, M.-1, n° 1.

et de voter annuellement une somme de 1,500 francs pour le traitement de deux professeurs.

Les bâtiments étaient en mauvais état, on les démolit en 1825 pour les refaire tels qu'ils sont aujourd'hui, après avoir acheté au prix de 4,670 francs trois petites maisons pour en augmenter l'emplacement. La dépense totale s'éleva à 140,000 francs.

Le 9 mai 1842 le conseil municipal, considérant que, depuis la démolition de l'église Saint-Fursy, le quartier du collège n'a plus moyen d'entendre l'heure et que le faubourg de Paris se trouve dans le même cas, arrête qu'on placera un campanile et une horloge au-dessus du collège ; il paie pour cela 4,000 francs.

Sous la direction de principaux de mérite, le collège prit une importance chaque jour plus grande. En 1877 la ville fit construire une nouvelle aile de bâtiments pour répondre à l'extension des programmes universitaires ; en même temps l'Etat aidait par des subventions plus importantes et par une organisation nouvelle à la création de nouvelles chaires qui ont fait du collège un établissement d'instruction complet.

LE COUVENT DE SAINTE CLAIRE

Des anciens couvents de Péronne, les Cordeliers, les Capucins, les Minimes, les Ursulines, il ne reste guère aujourd'hui que l'emplacement ;

seul le couvent de Sainte-Claire a laissé des traces de son existence ; on peut voir, en effet, dégagés des fortifications qui l'entouraient les murs de son acienne chapelle, qui sert aujourd'hui de magasins à la brasserie Saint-Fursy ; les fenêtres ogivales ont été murées, mais l'édifice a gardé sa forme et il reste l'un des plus vieux souvenirs du Péronne d'autrefois.

Malgré le temps, malgré les divers usages auxquels il a servi, l'ancien couvent a gardé en grande partie son ancienne disposition ; l'église est devenue une grange, mais on y retrouve facilement le chœur, on y voit la place d'anciens autels adosés aux murs, la charpente de la toiture est restée ce qu'elle était autrefois ; le plafond en est élevé, il est constitué par une voûte dont les nervures en bois ont été sculptées.

Au fond de l'église s'ouvre une grande baie communiquant avec une salle du premier étage d'où les religieuses assistaient aux offices ; l'église est voisine au rez-de-chaussée de la salle capitulaire qui s'ouvrait d'un côté sur l'église, de l'autre sur les jardins.

L'église était pavée de marbre noir et blanc qui a été utilisé en partie dans l'immeuble qui a remplacé certains bâtiments du couvent.

C'est en mars 1482 que Philippe de Crèvecœur, seigneur d'Esquerdes, gouverneur général de Picardie et d'Artois, chambellan du roi, fonda cette maison à Péronne, autorisée par une bulle

du pape Sixte IV du 13 des calendes de janvier 1481 ; il abandonna la propriété « d'une maison qui avait appartenu autrefois à M. de Hardecourt et qu'il avait acquise depuis peu de M. d'Estourmel ; elle faisait fronc du long par devant sur la grand'rue qu'on dit de Sainct-Fourcy, tenant par derrière d'un costé sur la rivière, devant les molins au bled, et d'autre costé aussy par derrière à ung abreuvoir et place qu'on dit estre Molinet (1), assy près des murs de ladite ville ». Le couvent s'agrandit par la suite de quelques petites maisons et jardins voisins et les religieuses purent avoir leur cimetière dans leur communauté. En nivelant le terrain des fortifications de ce côté, en 1906, on mit à découvert une certaine quantité d'ossements qui devaient provenir de ce cimetière. Le démantèlement de Péronne détruisit aussi l'une des vieilles tours de l'enceinte qui portait le nom de « tour Sainte-Claire » ; elle était située à l'extrémité du jardin du couvent. C'est cette tour qui, avec la tour Maillard, défendait la poterne de l'Estanke, qui unissait la ville au village de Halles par une chaussée fortifiée.

Ce coin des remparts fut, au siège de 1536, le témoin des plus furieux assauts, et la procession du siège, qui se faisait tous les ans le 11 septembre en avait fait l'une de ses stations.

(1) Une rue de ce quartier a conservé le nom de rue du Moulinet.

Le couvent de Sainte-Claire continua de vivre sa vie paisible jusqu'au 17 septembre 1792 où les vingt religieuses qu'il abritait en furent violemment expulsées; elles trouvèrent un moment asile chez des particuliers ; le 6 octobre 1793 une compagnie de soldats les arrêta, comme il a été dit précédemment.

La tourmente apaisée, les Clarisses revinrent à Péronne avec l'espérance de se reconstituer; elles trouvèrent un asile dans une maison du Marché-aux-Herbes. En 1796, M. Gaudefroy, médecin, leur acheta, rue des Vierges, une maison qui devint leur communauté ; elles y sont restées jusqu'à présent.

LES VIEILLES MAISONS

Au moyen âge beaucoup de maisons étaient construites avec des étages s'avançant en encorbellement sur la voie publique ; ce devait être plutôt le désir de protéger le rez-de-chaussée contre la pluie que le souci d'économiser le terrain qui faisait adopter ce mode de construction. Les solives des planchers dépassant le nu du rez-de-chaussée avaient leurs abouts reposant sur une poutre transversale supportée elle-même par des consoles en bois généralement ornées de sculptures.

A Péronne il existe encore quelques vieilles maisons dignes de retenir l'attention ; la plus

curieuse est assurément la maison Renaissance située au coin du Marché-aux-Herbes et de la rue Saint-Fursy ; elle a bien conservé tous les caractères de l'époque ; les poutres qui soutiennent les deux étages en saillie sont décorées à leur extrémité, au rez-de-chaussée de statuettes de saints finement sculptées : « Ces sortes de figures, dit M. Ch. Louandre (1), que l'on plaçait ainsi sur les poteaux corniers et sur les solives n'étaient point une simple parure, mais un témoignage de vénération, une sauvegarde, à peu près ce qu'étaient pour les anciens les dieux lares et pénates ».

En 1793 les gendarmes de Paris, de passage à Péronne pour rejoindre l'armée de Dumouriez, abattirent à coups de sabre ces statuettes, que M. Dabot, avocat, propriétaire de cette maison, a fait artistement réparer, à l'exception de celle du coin, l'administration des ponts et chaussées ayant trouvé… qu'elle empiétait sur la voie publique.

Le peintre de Neuville se trouvant un jour à Péronne chez une personne amie a fait de cette maison un dessin au crayon noir et blanc qui se trouve au musée dans les collections données à la ville par Alfred Danicourt.

Une autre maison, à peu près de la même époque, est située au coin de la place et de la rue du

(1) Ch. Louandre, *Histoire d'Abbeville*.

Vert-Muguet ; elle est construite en pierres de taille et en briques dans sa partie inférieure ; les étages s'avancent en encorbellement sur le rez-de-chaussée ; les poutres ventrières tant sur la place que sur la petite rue, les extrémités des autres poutres qu'elles supportent, les corbeaux qui les soutiennent sont ornés de statues, de fleurs, de trophées d'armes ; sur la ventrière on remarque plusieurs lignes de dessins variés et bien conservés ; plusieurs fenêtres sont géminées comme l'étaient souvent les fenêtres de cette époque. Au-dessus du rez-de-chaussée les étages sont construits en pans de bois qui forment divers motifs d'assemblage ; l'intervalle des pièces de bois est rempli par un galandage recouvert d'un enduit ; le toit est saillant de 0m50 environ, et les pièces de bois qui le supportent en avant forment l'ogive. Bien conservée et bien entretenue cette maison a sa valeur archéologique.

On remarquera des sculptures du même genre sur un côté de la maison qui fait l'angle de la rue Beaubois et de la rue Saint-Sauveur. Cette maison fut jadis habitée par Louis d'Halluin, seigneur de Piennes et gouverneur de la ville ; elle fut cédée en 1618 aux Capucins qui en furent dépossédés le 2 mai 1791. La poutre ventrière est ornée de dessins variés et les extrémités des autres poutres portent des rosaces sculptées ; sur l'une d'elles on lit la date de 1550.

L'hôtel Saint-Claude, sur la place, est encore une de ces vieilles maisons qui ont résisté aux injures du temps ; mais les réparations l'ont tellement déformé qu'on n'y retrouve plus que des vestiges de ce qu'il fut autrefois ; dans la partie qui donne sur la rue de la Madeleine on voit encore une fenêtre en pierre de taille qui est bien du XVIe siècle ; au-dessus et sur une certaine longueur, un entablement en bois sculpté ; du côté de l'impasse du Chaudron des boiseries de la même époque.

Certaines maisons avaient des tours à l'intérieur : M. J.-B.-J. Hiver dans sa *Chronique de Péronne* en comptait trois en 1830 ; l'une dans la maison de la rue du Vert-Muguet citée ci-dessus ; il n'en reste plus trace. L'autre dans la maison portant le n° 3 de la Grande place, en face de l'hôtel de ville ; l'extrémité supérieure est garnie d'une tourelle en encorbellement ; le noyau de l'escalier de cette tour est constitué par un arbre posé simplement sur une pierre ; on remarque encore dans cette maison, curieuse à plus d'un titre, la porte du corridor portant la date de 1701.

La troisième tour est à l'intérieur de la maison n° 23 de la place ; la toiture en a été détruite au bombardement de 1870 et remplacée par une galerie en briques sans caractère ; cette maison fut jadis l'hôtel du gouverneur de Péronne, du temps du maréchal d'Hocquincourt. Un pavillon

en style gothique d'une grande élégance servait d'entrée sur la place à l'hôtel du gouverneur ; il a été remplacé d'abord par une façade de maison bourgeoise, puis par une devanture de magasin. Dans son *Mémorial* de la ville de Péronne, Fr. de Paule-Florimond Eudel, lieutenant général au bailliage (1), fait un récit curieux de la façon dont le maréchal d'Hocquincourt devint propriétaire de cette maison :

« M. le mareschal d'Hocquincourt, lorsqu'il fut pourveu du gouvernement de Péronne (1637) y vint seul et se logea au chasteau en attendant qu'il pût trouver une maison convenable pour en faire le gouvernement ; il se fit amy de M. Lefebvre de Fonteine, jettant les yeux sur sa maison, et insensiblement le pria, en attendant qu'il ait pu trouver une maison, de donner dans la sienne un appartement à Mme la mareschalle, sa femme, qui devoit venir à Péronne, ce qu'il fit fort gracieusement et poliment. Effectivement Mme la mareschale y vint et s'y logea. Peu de jours après, M. le mareschal d'Hocquincourt quitta le chasteau et vint s'y loger aussy et combla d'honesté M. Lefebvre, mais cela ne dura pas longtemps, car au bout de trois semaines, il luy dit : « Monsieur de Fonteine, votre maison est trop petite pour nous deux ; pour moy je n'ay pas envie d'en sortir ; elle me convient, il faut donc que ce soit

(1) Archives de Péronne, manuscrit (Papiers Dehaussy de Robécourt).

vous qui en sortiez ». Le compliment le flatta, mais il n'y avait pas moyen de l'éviter, car l'authorité du gouverneur en cette ville dans ces temps estoit fort grande à cause de la frontière : Cambray estoit à la maison d'Autriche avec laquelle la France estoit en guerre ; Arras et Bapaume appartenoient aux Espagnols ; les armées que commandait M. d'Hocquincourt étoient campées sous Péronne, et M. d'Hocquincourt avoit à luy dans la place deux régiments, l'un d'infanterie, l'autre de cavalerie Enfin, malgré luy, M. Lefebvre fut obligé de quitter sa maison et de convenir d'un loyer. Cependant peu de temps après, dans l'apréhension de n'estre pas payé de son loyer, et de ne pouvoir agir par contrainte faute de payement, il s'est résolu de luy vendre, ce que M. le mareschal accepta et étant tombé d'accord du prix, il la luy paya en argent comptant ».

Le logement du gouverneur comprenait non seulement la maison portant le n° 23 de la Grande place, mais encore les immeubles 6 et 8 de la rue des Naviages ; le jardin s'étendait jusqu'au ruisseau de la ville par lequel une tradition erronée raconte que le maréchal fut obligé de se sauver en bateau. L'abbé d'Hocquincourt vendit l'hôtel du gouvernement vers 1692. M. Larcher, officier du grenier à sel, acheta le devant, et M. Pezé d'Anglincourt le derrière ; ce dernier fit percer une porte rue des Naviages et partagea la maison

achetée par lui en deux pour ses deux filles, Mmes Vaillant et Souillart. Cette maison appartint ensuite à la famille Tattegrain

L'ancien corps de logis habité par le maréchal d'Hocquincourt est aujourd'hui occupé par la banque de Péronne ; le bâtiment porte sur sa façade la date de 1630 en fers d'ancrage ; la même date se retrouve gravée en relief sur la voûte en grès d'une porte de sous-sol donnant sur le jardin ; la porte d'entrée de la façade est ornée de sculptures fouillées avec art et représentant des fleurs et des fruits au milieu de motifs d'ornementation.

Une petite maison de la rue Claire-Fontaine, n° 5, mérite aussi une mention ; sa porte construite en pierres de taille est ornée de sculptures assez détériorées, au milieu desquelles se détache un écusson bien conservé mais difficile à décrire, les émaux n'étant pas indiqués sur la pierre : à un chevron accompagné de deux étoiles en chef et d'un gland en pointe.

Le XVIIIe siècle nous a laissé rue Saint-Sauveur, n° 27, une maison très bien conservée ; cette maison appartenait à cette époque à Fursy Ducastel, notaire royal à Péronne, et elle est restée dans cette famille jusqu'en ces dernières années ; elle a été acquise en 1910 par M. Greisch, juge au tribunal civil de Péronne.

La façade est un très joli spécimen de l'architecture des XVIIe et XVIIIe siècles ; à l'intérieur on remarque de belles boiseries en chêne des styles Régence et Louis XV, de curieuses portes garnies de petits carreaux en verre foncé, d'intéressantes ferroneries et surtout une rampe d'escalier en fer forgé qui a dû être faite par le même ouvrier qui conçut et exécuta les grilles du chœur de l'église Saint-Jean de Péronne ; on y retrouve la même facture et les mêmes détails d'ornementation ; la plupart des pièces ont conservé leurs cheminées de l'époque Louis XV avec plaques de fonte représentant les armes de France, un caducée, etc.

A noter également des trumeaux représentant la suite des Jeux d'enfants (le Volant, les Quilles, la Bataille, le Chant) portant la signature de Parrocel (1) et la date de 1764.

Dans la cour se trouve un pavillon de construction plus ancienne que la maison ; on y remarque sur l'une des façades une curieuse sculpture en bois représentant une Vierge tenant de la main gauche un enfant emmaillotté et agitant de la main droite une sonnette.

(1) Parrocel (Joseph-François), né à Avignon en 1704, d'une famille d'artistes, mort à Paris en 1781. Il se rendit fort jeune en Italie où il peignit des tableanx religieux estimés ; il laissa aussi des panneaux décoratifs d'une valeur reconnue ; il fut reçu à l'Académie de peinture en 1753 et fut nommé peintre de Louis XV.

LES SOUTERRAINS

Dans un grand nombre de maisons de la ville on trouve des caves très étendues dont les longues galeries traversent la ville en tous sens. L'entrée de ces galeries, qui communiquent généralement entre elles, a été bouchée en beaucoup d'endroits afin d'éviter dans les caves des visites importunes ; sur d'autres points le sol s'est écroulé et l'éboulement a interrompu toute communication ; malgré les travaux et les accidents, il existe encoredes maisons dont les caves sont en communication avec de longues galeries souterraines ; ainsi les n°s 15 et 19 du Marché-aux-Herbes, les n°s 4, 16, 28 (Sous-Préfecture), 38 de la Grande place.

M. Tournière-Blondeau eut la bonne fortune en 1897 de trouver dans l'obligeance et le dévouement de M. Cointe, ingénieur des ponts et chaussées à Péronne, et de M. Houlier, conducteur, l'occasion de faire établir un plan du sous-sol péronnais dans les environs du palais de justice ; ce plan, exécuté avec la précision habituelle de l'administration, « marque les styles, roman ou ogival, il dit les revêtements en matériaux divers des murs et des voûtes, il indique les hauteurs si variées du sol aux faîtes, il décrit clairement l'état des lieux » (1).

(1) *Etude sur les sous-sols péronnais*, par Tournière-Blondeau, 1898.

M. Hiver, dans sa *Chronique de la ville de Péronne*, faisait cette description en 1830, à l'époque où il rédigeait son manuscrit :

« Nous citerons comme une des plus curieuses la cave qui dépend de la maison de M. Leblanc (rue Saint-Fursy, n°s 19 et 21) ; on y voit des galeries qui s'étendent et circulent en tous sens sous cette maison. Dans la maison de M. Fresson, banquier, qui formait autrefois l'hôtel de Courcelette (Grande place, n° 6), on voit de grandes et belles caves qui communiquaient autrefois par des galeries avec les caves des maisons voisines. Une autre cave doit appeler surtout l'attention des antiquaires, c'est celle du sieur Colombier, limonadier au Marché-aux-Herbes ; elle est peu profonde, sa voûte est en arête dans le genre des voûtes d'églises ; chaque arcade vient reposer sur un pilastre en grès surmonté d'un chapiteau aussi en grès, sculpté très finement ; des rosaces bien sculptées et très bien conservées réunissent les diverses arêtes qui forment les ogives de la voûte ; on en remarque particulièrement deux qui représentent des dauphins roulés sur eux-mêmes. On voit dans cette même cave un escalier d'environ 12 marches qui conduit à une galerie qui s'étend fort avant sous la place. On rencontre dans cette galerie plusieurs fontaines ; on en trouve de semblables dans beaucoup de caves de la ville ».

LA STATUE DE MARIE FOURÉ

Marie Fouré était, dit-on, la femme de M. Lesleu de Poix ou de M. Depoix, esleu — on n'a aucune précision à cet égard — ; elle est surtout connue sous le nom populaire de Marie Fouré qui a personnifié dans l'histoire l'ardent patriotisme des femmes de Péronne : « car toutes les femmes indifféremment, sans exclusion, dit le récit d'un témoin oculaire du siège de 1536, Philippe le Convers, se trouvaient à tous les assaults où, avec des cœurs de feu et de flamme, elles faisaient des actions aussi glorieuses que les hommes eux-mêmes. Mais la chose la plus remarquable quy se passa en cette occasion, c'est qu'il se rencontra une femme entre les aultres ou plus tost une amazone, laquelle fust sy hardie et si généreuse qu'elle se lança dans la meslée, arracha de ses propres mains une enseigne et renversa celuy qui la portait dans le fossé ».

La bannière du siège de Péronne a représenté cet épisode ; après le siège, les mayeur et échevins firent faire : « par Charles Melet, orphèvre, huit P couronnés d'argent doré qu'ils donnèrent sçavoir : l'un à la femme de M. l'esleu de Poix et les aultres aux officiers de la ville en signe de cette très fameuse et signalée victoire ». (Extrait des dépenses du siège).

Une Péronnaise, Catherine Levesque, auteur de plusieurs ouvrages, femme de M. Vaillant,

capitaine d'artillerie, raconte, en 1668, d'après les descendants des témoins oculaires du siège, l'incident de Marie Fouré, et ajoute que, « pour la récompenser, on donna le droit de mesurage des blés de la ville à l'héroïne et à sa race, qui en a joui cent ans jusqu'à ce que la maladie contagieuse qui régnait en 1636 l'éteignit complètement ».

Depuis longtemps il était question à Péronne d'élever un monument pour conserver le souvenir du siège de 1536 ; les bonnes intentions n'avaient pas encore trouvé leur réalisation, quand M. Tournière-Blondeau, un Péronnais d'adoption, homme d'action et de ressources, se mit à l'œuvre pour arriver à un résultat : il intéressa M. L. Roux, architecte à Paris, ami des arts et des artistes, à la glorieuse histoire de l'héroïne péronnaise, Marie Fouré. M. Roux institua un concours avec 5,000 francs de prix pour l'exécution d'une statue à élever sur la place de Péronne. Ce fut un artiste picard, M. Fossé, qui obtint le premier prix et l'exécution de la statue lui fut confiée Exposée au salon de 1897, elle fut ensuite érigée à Péronne sur la place du Beffroi et inaugurée très solennellement le 25 juillet de la même année.

Elle représente Marie Fouré brandissant un drapeau dans un geste énergique et appelant les Péronnais au combat. Elle est placée sur un piédestal quadrangulaire en granit ; sur le devant, au-dessus de la date de 1536, un bronze repré-

sente Marie Fouré précipitant le porte-étendard ennemi dans le fossé, après lui avoir enlevé son drapeau. A droite cette inscription : « A Catherine de Poix surnommée Marie Fouré, l'héroïne du siège ». A gauche : « Aux défenseurs de Péronne ». C'est la glorification de la résistance de 1536 qui sauva la France de l'invasion allemande à cette époque.

Un Mariage d'amour au XVe siècle.

BLANCHE QUIÉRET

Par M. Adrien Huguet.

AVANT-PROPOS

Je dois à l'obligeance de M. le Général Radiguet, Président d'honneur de la Société d'Emulation d'Abbeville, la communication d'un registre manuscrit de la fin du xvie siècle, appartenant à M. le comte d'Hardivillers, contenant des notes généalogiques sur la famille Quiéret et sur deux maisons avec lesquelles elle contracta des alliances, les Wavrin et les Lespinoy.

Ce registre est en parchemin et relié en cuir gaufré. Le dernier folio porte le chiffre cxxvij ; les neuf premiers manquent. Ils ont été enlevés, — sinon en totalité, du moins en partie, — lors de la Révolution, ainsi qu'il résulte de cette note portée au folio xi, recto : « Au temps de la Révolution ont été coupés les armoiries de dame Marie-Caroline-Anne de Courteville (1), que notre oncle de Riencourt, lieutenant au régiment de Chartre-

(1) Les Courteville, du Boulonnais, portent : *D'or à la croix ancrée de gueules.*

Cavalerie, avoit épousé à Ypre, lors des guerres de Louis 14 ». Ils étaient consacrés évidemment à la peinture de différentes armoiries des familles Quiéret, de Lespinoy et de Wavrin.

Le titre, non folioté, est intact. Il nous éclaire sur l'auteur de ce recueil de renseignements et de documents généalogiques et sur le but qu'il poursuivait, en les recueillant

« C'est le libvre et registre compilee et escript de la propre main de moy Charles de Lespinoy dict Quiéret, s^r de Lignes, Lespinoy, la Chapelle, Mardicourt, etc , et conseiller ord^re de Sa M^té en Flandre, hors les pièches origineles recommenchées à ma grande diligence et despense pour vérifier la conionction, connexité et généalogies des nobles familles de mestre Hue Quieret, dict Boort, en son temps admiral de France, et comment ils ont esté alliez à mestre Philippe de Wavrin, en son temps s^r dudict lieu, Lillers, Malanoy et St Venant, donateur d'icelles sgries à hault prince Charles de Chimay, depuis dévolus au ducq d'Arschot (1), avec condition de repren-

(1) Philippe de Wavrin, époux de Isabeau de Croÿ, mourut l'an 1500, laissant pour légataire Charles de Croÿ, prince de Chimay, fils aîné de Philippe de Croÿ, grand bailli et gouverneur de Hollande. Charles de Croÿ, général au service de l'Empereur, créé prince du Saint-Empire en 1486, mourut en 1527, ne laissant de son mariage avec Anne d'Albret aucun héritier mâle. L'une de ses filles, Anne de Croÿ, épousa Philippe II de Croÿ, créé duc d'Arschot par Charles-Quint, et transmit à Philippe III, duc d'Arschot, issu de ce mariage, le titre de marquis de Renty.

dre par ceux de ses héritiers venant du costé et ligne dudit s^r de Wavrin, entre lesquels se démonstre estre au nombre ledict Charles de Lespinoy et ses efans, ayant intenté à l'encontre led^t s^r ducq, au grand conseil, sa poursuite, et néanmoins sera aussy déclaré la cause étant déclarée non recepvable, il na intenté révision mais par autre voye assisté ses plus proches au recouvre^t desd. sgries, leurs vray biens patrimoniaulx. Et ce, en perpétuelle mémoire de ses successeurs et qu'ils n'ayent l'ignorance de leur vraye descente et au besoing pour en garder leur droict, lâquelle par non chalance estoit quasi du tout effacée. Ce que luy prie vouloir octroier notre Créateur pouvoir si évidament parfaire que la vérité prist et porter des fruict à tous ceulx qu'il apartiendra. — Amen ».

Charles de Lespinoy, licencié ès lois, conseiller du Roi, conseiller au Conseil provincial de Flandre, était domicilié à Gand ; il recueillit ses documents sur les Quiéret aux environs de 1568, en vue d'opérer le retrait lignager des terres laissées au prince de Chimay par Philippe de Wavrin.

La généalogie des Quiéret établie par Charles de Lespinoy et commençant seulement à l'amiral Hugues, est loin d'être sans reproche. L'auteur a singulièrement simplifié la descendance des premiers membres de la dynastie. Ainsi, Hugues, amiral de France, qui, d'après le père Anselme,

aurait eu de son mariage avec Blanche d'Harcourt, fille de Jean III d'Harcourt et d'Alix de Brabant, six enfants, cités dans cet ordre : 1° *Guy*, dit Boort ; 2° *Henry*, seigneur de Tours-en-Vimeu ; 3° *Jacques ;* 4° *Robert*, seigneur de Ramecourt ; 5° *Jeanne*, épouse, 1° du seigneur de Rolincourt, 2° du seigneur d'Arguey (Arguel) ; 6° *Léonore,* mariée à Robert de Fiennes ; et, d'après de Belleval, huit enfants, cités dans cet ordre : 1° *Guy ;* 2° *Henry ;* 3° *Guy ;* 4° *Jacques ;* 5° *Robert ;* 6° *Jeanne ;* 7° *Léonore ;* 8° *Jacqueline*, femme de Jean de Tramecourt, est présumé, par Charles de Lespinoy, n'avoir eu qu'un fils et une fille prénommés Enguerrand et Eléonore.

Il est bien évident que les renseignements parvenus à Ch. de Lespinoy sur la descendance des Quiéret au XIVe siècle sont incomplets. Par contre, il a certainement obtenu sur son époque et sur le temps immédiatement antérieur, des données qui sont précieuses et que l'histoire retiendra bien volontiers.

Au surplus, la généalogie des Quiéret a été établie par le P. Anselme dans l'*Histoire de la Maison royale de France*, tome VII, p. 753, par Haudicquer dans le *Nobiliaire de Picardie,* p. 441, par le marquis de Belleval dans son *Nobiliaire de Ponthieu* et *de Vimeu*, col. 774 et surtout dans son travail sur *Gauvain Quiéret, seigneur de Dreuil, et sa famille*, pp. 61 à 95. Les détails de filiation diffèrent sensiblement entre ces auteurs.

On peut consulter aussi, sur les Quiéret, le *Dictionnaire historique de Moréri* (éditions postérieures à celle de 1681), les œuvres du P. Ignace, qui donne, dans l'*Histoire des maïeurs d'Abbeville,* une courte généalogie de la famille ; *les Maïeurs et les Maires d'Abbeville*, *la Biographie d'Abbeville* de Louandre ; l'*Histoire de cinq villes*... de Prarond, *Saint-Valery*, t. II ; *Gauvain Quiéret,* par René de Belleval, Paris, 1866, la *Chronologie d'Abbeville* et *les Sceaux du Ponthieu* du même auteur.

Parmi les sources manuscrites, il y a lieu de retenir les *Notes d'un nobiliaire de Picardie*, dans les collections sur l'*Histoire des provinces de France,* à la Bibliothèque nationale, ms 117, page 313 (1) et l'acte relatif à la succession d'Adam Quiéret, dit Gavain (1462), ms 300 de la même collection (chartes du Ponthieu) (2). La collection particulière de M. du Grosriez, d'Abbeville, contient également d'intéressants manuscrits sur cette famille (3).

J'ai donc cru inutile de reproduire *in extenso,* en raison de ses imperfections, l'essai généalogique de Charles de Lespinoy.

J'ai pensé, par contre, qu'il y avait un véritable

(1) Compilation de Monstrelet, Le Carpentier, *Histoire du Cambraisis*, du Chesne, La Morlière, etc.

(2) *Inventaire*, par M. Ph. Lauer, T. II, pp. 130 et 248.

(3) Ils m'ont été obligeamment signalés par M. le comte de Richoufftz.

intérêt à extraire des documents accumulés par ce descendant des Quiéret quelques renseignements inédits sur les membres de la branche de Heuchin, spécialement sur Jacques Quiéret, sur Bonne de Wavrin, sa femme ; sur Blanche Quiéret, leur fille, d'autant que la vie de ces personnages offre des circonstances dramatiques, des péripéties assez mouvementées, et que les passages du manuscrit les concernant se présentent sous une forme plus séduisante que celle de la majorité des actes qui forment le recueil que j'ai sous les yeux, et notamment que les nombreux extraits des archives des échevinages de Montreuil, de Heuchin, etc. relatifs à des fondations faites en ces villes de Ponthieu et d'Artois par les Quiéret et les Lespinoy.

Les dépositions du bâtard Quiéret, celle d'une femme de quatre-vingt-dix-huit ans sur le mariage de la fille de Jacques Quiéret et de Bonne de Wavrin, quelques lettres du XVIᵉ siècle relatives aux recherches de Charles de Lespinoy, sont des pages pleines de vie et de mouvement.

Le bâtard Quiéret, par exemple, est un généalogiste qui connaît fort bien la famille de son père, qui a été élevé chez elle, par un de ses oncles, Jean de Noyelles. Dans sa mémoire de soldat, les points de repère sont des faits d'armes accomplis dans les provinces septentrionales ; la dernière prise de Hesdin, le dernier siège de Thérouanne, le fixent sur un événement de famille, ou éveillent

en lui un souvenir d'épigraphie, car ce bon « corporal » lit les épitaphes et se les rappelle quand besoin est. Le roman de Blanche Quiéret et de Jean de Lespinoy, — l'enlèvement de la douce châtelaine par le bel écuyer, — qu'il narre en quelques mots seulement, hélas ! est une révélation pleine de charme et de nouveauté.

La publication de ces documents aura le mérite de jeter quelque clarté à travers l'obscurité où sont encore plongées tant de particularités touchant les mœurs de nos aïeux, au cours de ce mystérieux xve siècle, dans une contrée agitée d'incessantes convulsions, servant de champ d'expérience à des politiques rivales, perpétuel enjeu des guerres et des tractations diplomatiques entre les puissants ducs de Bourgogne et les rois de France.

I

L'Ancêtre.

Le nom des Quiéret s'impose à l'histoire avec les premiers membres connus de cette famille : Jacques Quiéret, le chevalier du tournoi d'Anchin, en 1096, et Adam Quiéret, vicomte de Bergues, ambassadeur du comte de Flandre auprès du roi d'Angleterre en 1213 (1)

La fin tragique de Hugues Quiéret, amiral de

(1) Dom Grenier, Coll. de Picardie : 133, p. 313.

France, au combat naval de l'Ecluse, le 24 juin 1340, aurait suffi à l'illustrer à jamais s'il n'avait reçu plus tard un nouvel éclat par la valeur des fils et petits-fils de cet homme de mer.

Hugues Quiéret était seigneur de Tours-en-Vimeu.

Sa famille, déjà ancienne, avait droit de bourgeoisie à Abbeville peu de temps après l'établissement de la commune, et un Robert Quiéret, seigneur de Tours, avait été maïeur de cette ville en 1186.

Il n'est pas certain que Hugues naquit au château de Tours, mais ses ancêtres étaient établis d'ancienneté en Ponthieu et en Vimeu ; l'un de ses fils, Guy dit Enguerrand, et sa fille Léonore, furent inhumés à moins de trois lieues de Tours, en la vieille abbaye de la vallée de la Bresle nommée le Lieu-Dieu (1).

(1) « Messire Eguerrant Quiéret dict Boort, chevalier, fut filz légiltime dudict s^r admiral, délaissant aussy ledict admiral une fille nommée Alionor, comme appert par l'extraict de leurs épitaphes a nous envoyé par labbé du lieu de leurs sépultures comme sensuit :

« Cy gist monsgr Egueran dict Boort chevalier filz de monseigneur N. Quieret admiral de France qui trespassa l'an de grace M III^c LXV le XXIIIJ^e de mars, prie Dieu pour s. âme. Et les armoiries dudict s^r sont trois flœurs de lys à pied couppez de gœulles au ca[m]p d'arminettes.

« Cy gist madame Lyonor Quiéret, fille dud. admiral et femme de monsgr de Fiennes... laquelle trespassa lan M IIJ^c IIIJ^{xx} VVIJ, le XXVIJ^e de décembre, priez Dieu pour elle, Et les armoiries de lad^e dame a dextre costé, la moictié sont dudt sgr

Quoi qu'il en soit, son nom appartient bien légitimement à l'histoire de la Picardie, et c'est avec raison que le roi Charles VII plaçait la maison de Quiéret parmi les plus nobles et les plus grandes de cette province.

Hugues Quiéret est l'un des premiers possesseurs connus de la seigneurie de Tours qui, dit de Belleval, relevait de la châtellenie de Bailleul et qui exerçait, en vertu des coutumes locales, le curieux droit de « haste » qui permettait au seigneur de prélever sur tout pourceau tué à Tours, « l'odz de la cuisse et ung lez de côtelettes ».

Hugues, par sa conduite dans la guerre contre les Turcs, par son expérience et ses connaissances des choses maritimes, méritait certainement la confiance que lui avait témoignée Philippe de Valois.

Un coup d'œil d'ensemble jeté sur l'existence mouvementée du personnage conduit à une re-

Eguerant et l'autre moictié il y a ung estoille toute semée de croix co[mm]e il apparut et a senestre costé les armoiries toutes pleines dudt. sgr. (1) ainsi signé franchois le Roy, abbé du lieu dieu »,

L'abbaye du Lieu-Dieu était située entre Gamaches et Beauchamps, dans la vallée de la Bresle. Fondée en 1191 par Bernard IV, seigneur de Saint-Valery, et Aénor sa femme, cette abbaye qui appartenait à l'ordre de Citeaux fut ruinée par les Bourguignons en 1470, rétablie au XVIe siècle, et détruite en 1792. Il reste actuellement, au Lieu-Dieu, une ferme, un moulin, une usine et quelques maisons.

(1) De Fiennes : *D'argent au lion de sable armé et lampassé de gueules.*

marque assez curieuse. C'est que le seigneur de Tours ne fut réellement malheureux dans ses expéditions et entreprises que lorsqu'il combattit en sous-ordre ou qu'il fut contrarié par une collaboration malencontreuse et importune. La fortune ne l'abandonna jamais tant qu'il commanda sans contrôle.

Il semble en effet que, chez lui, la bouillante ardeur du marin, l'esprit de décision rapide, fussent mis au service de la froide raison de l'organisateur et du chef (1).

C'est ainsi qu'il accomplit avec honneur les missions qui lui furent confiées : en 1324, de conduire de Montpellier à Corbeil la comtesse de Blois, Marguerite de Valois, sœur de Philippe VI ; en 1326, celle d'accompagner Alphonse d'Espagne dans la malheureuse expédition qu'il dirigea contre un parti de gentilshommes gascons et Anglais. Il combattit à Cassel, en 1328, et, en récompense de sa belle conduite, fut nommé sénéchal de Beaucaire. Il reçut les titres de maître de l'hôtel du Roi, de conseiller et chambellan dans les deux années qui suivirent. Il était parmi les illustres personnages chargés d'aller, le 6 octobre 1331, recueillir les derniers aveux de Jeanne de

(1) Depuis les travaux de de Belleval sur les Quiéret, l'œuvre et la personnalité de l'amiral ont été singulièrement éclairées par les précieux renseignements disséminés dans *l'Histoire de la Marine*, de M. de la Roncière. C'est ce qui justifie le résumé de biographie que j'ai cru devoir placer en tête du présent travail.

Divion, complice de Robert d'Artois. Lorsque des difficultés s'élevèrent entre le Roi et le duc de Bourgogne, à propos du même Robert d'Artois, Hugues et l'évêque d'Arras furent les deux commissaires du Roi chargés des délicates négociations qui s'engagèrent avec le duc (1). En 1334, le 20 novembre, lors du grand armement naval organisé pour la croisade contre les Turcs, il recevait l'ordre de partir pour Lucques. En avril 1335, Jean de Chepoy, amiral, lui cédait le commandement de la flotte sur laquelle reposait l'espoir de ce « saint-voyaige ». Il fit escale à Naples, mais n'y trouva point les « vivres, navires et chevaux » qu'avait promis le Roi Robert alors en guerre avec Frédéric d'Aragon. Ainsi échouaient, sans que l'amiral fut responsable de cet échec, les dernières velléités de croisade dont le rêve avait été caressé par Philippe de Valois et le pape Jean XXII (2).

Le nouvel amiral fut placé, le 17 avril 1336, sous les ordres du connétable Raoul d'Eu, promu « capitaine général dessus et devant tous les autres de l'armée de mer ». Il s'agissait de venir en aide aux Ecossais, domptés l'année précédente par Edouard III, de débarquer en Angleterre, de se joindre aux quarante mille soldats qui devaient venir à la rencontre du corps expéditionnaire français. Mais Edouard III avait dispersé les par-

(1) *Gauvain Quiéret*, p. 70.
(2) De la Roncière, *Histoire de la Marine*, t. I, p. 237.

tisans de Wiliam Douglas avant que nos navires pussent agir. Le connétable, chef de notre flotte, avait tergiversé (il avait un hommage à rendre au roi Edouard pour quelques fiefs en Angleterre et en Irlande). La campagne échoua A peine si Quiéret, dont le zèle ne se ralentit pas, sous ce connétable hésitant, put, par une audacieuse démonstration, provoquer une panique dans l'île de Jersey.

On peut se demander quel eût été le résultat de cette expédition si Quiéret avait eu le commandement suprême.

Aux approches de l'hiver, Hugues dut abandonner les opérations, rappelé à Paris pour signer le traité d'alliance qui fut conclu le 27 décembre 1336 entre Philippe VI et Alphonse, roi de Castille. Dès le 15 de ce mois, les ordonnancements de la flotte ne sont plus délivrés par Hugues, mais par son lieutenant, Enguerrand Quiéret. Il abandonna le commandement à un armateur de Leure, Danois de Laguillon (1).

C'est ainsi que notre flotte préludait aux hostilités si souvent désastreuses de la guerre de Cent ans. Notre marine, dont la plupart des historiens ont ignoré l'existence, était « admirablement organisée » (2). Quiéret en était l'organi-

(1) De la Roncière, *Histoire de la Marine*, p. 394.

(2) *Ibid*. p. 409. « Où leur méprise dépasse les bornes, c'est d'affirmer le contraire de la vérité, que les Valois, faute de marine de guerre régulière, avaient recours aux armements particuliers ». De la Roncière.

sateur. « Il groupa et hiérarchisa tous les services maritimes, de peur que le connétable ne profitât de sa commission transitoire de capitaine de l'armée de mer pour empiéter sur l'amirauté ». Ses efforts eurent pour résultat de le dégager de l'autorité du connétable ; il fit « insérer dans une ordonnance royale que le connétable n'avait nul droit sur les soudoiers de la mer ». L'amiral, délivré de cette tutelle, devint le « chef suprême de la mer » (1).

A partir de ce moment, le succès lui sourit.

Au printemps de 1338, la flotte de Quiéret s'empare de Guernesey qui est annexée passagèrement à la Normandie.

Le 5 octobre 1338, Quiéret tente habilement et victorieusement une descente en Angleterre. Il surprend Southampton, ravage la ville, fait passer au fil de l'épée la partie mâle de la population, et livre, dit-on, les femmes à la sensualité de ses matelots et de ses soldats (2). Il revint de cette expédition avec un riche butin, et aussi, malgré les excès qui avaient été commis, mais que les mœurs de son époque réprouvaient à peine, avec une renommée qui atteignait presque à la gloire.

Peu après, Quiéret fit une campagne dans la

(1) *Ibid.*, p. 400. Voir les attributions diverses de l'amiral et l'importance de cette charge.

(2) E. Prarond, *Histoire de Cinq villes, Saint-Valery*, t. II, p. 53. De la Roncière, *Histoire de la Marine*, p. 418.

Tamise au cours de laquelle il rencontra dans la mer du Nord une escadrille écossaise ayant à bord d'un de ses vaisseaux le roi d'Ecosse lui-même. Les Ecossais, se croyant tombés au milieu des Anglais, allaient engager la bataille quand le sang-froid de Quiéret sauva la situation.

En avril 1339, l'amiral prit une éclatante revanche sur Robert d'Artois en s'emparant de Blaye le 18 avril, de Bourg le 22 et rétablit ainsi le prestige de la France sur les côtes de Guyenne.

Le 20 mai, sa division incendiait Bristol, mais cinq jours plus tard il devait se replier et, après avoir brûlé deux navires à Southampton, il s'éloignait, rentrait dans l'estuaire de la Somme où ses dix-huit galères se répartissaient vraisemblablement dans les ports de Saint-Valery et du Crotoy. Le 7 juin, Quiéret était encore en cette dernière ville (1).

En octobre 1339, l'amiral dispose de vingt barges royales sorties des chantiers d'Abbeville, montées en grande partie par des marins de la Somme ; il se dirige vers l'Ecluse pour capturer les pêcheurs d'Yarmouth ; mais il est rejeté sur les côtes de Flandre où il débarque. Le 28 du même mois, il est nommé capitaine de Douai. Il laisse cette place le 6 décembre aux mains de son

(1) Mandement de Huc Quiéret à Thomas Fouques, garde du clos des galées de Rouen. donné à Conflans le 19 mai 1339 et contresigné au Crotoy le 7 juin 1339 sous le sceau de Quiéret.

lieutenant et de ses fils, Guy, Henri, Jacques et Robert, et se rembarque.

Le 18 décembre, il avise les armateurs et maîtres de nefs de Saint-Valery, du Crotoy, Etaples, etc. par l'intermédiaire des maïeurs de ces villes, de « radouber et se tenir prêts ». Les marins les plus expérimentés devront partir le mardi après Noël pour se rendre auprès du maréchal Bertran, et « entendre ce qui leur sera dit » sur le fait d'une armée que le roi voulait envoyer en Saintonge et en Poitou, « pour chercher vins et autres marchandises » (1).

Dans la désastreuse affaire de l'Ecluse, Hugues Quiéret, amiral en titre, partageait le commandement avec le trésorier Nicolas Béhuchet qui reste, devant l'histoire, le grand responsable de cette épouvantable défaite.

« Les deux chefs suprêmes de notre flotte ne s'entendaient point. Leur mésintelligence, où entrait beaucoup de jalousie, venait de ce fait que Béhuchet s'était haussé au rang de son chef hiérarchique » (2).

L'amiral était contrecarré dans ses initiatives par ce gros bourgeois et financier qui, dit Froissart, « mieux se savoit mêler d'un compte à faire que de guerroyer en mer ». L'étoile de Quiéret allait pâlir et s'éteindre.

(1) Bibl. nat. Fonds français. 10,430. p. 247. Document cité par M. de la Roncière.

(2) M. de la Roncière, *Histoire de la Marine*, T. I, p. 446.

Le même dissentiment existait, du reste, entre Béhuchet et Barbavara, le vieux loup de mer ligurien qui commandait à l'Ecluse les galères italiennes.

On sait que la flotte française avait été rassemblée et resserrée dans un havre étroit de la mer du Nord, entre l'Ecluse et Blakenberg ; étrange tactique pour une armée de mer que de choisir un endroit de la côte facile à défendre, de s'y enclaver obstinément, au risque de s'y faire cerner. La responsabilité de cette stratégie hasardeuse pèse en grande partie sur Quiéret (1). A l'apparition des premiers vaisseaux anglais, Barbavara exprima l'avis de gagner la haute mer. Béhuchet s'y opposa : « Pendu soit-il, celui qui s'en départira » dit-il. Et le vieux corsaire de répondre : « Je ne veux mie perdre, et me mettrai avec mes galères hors de ce trou ». Il se dégagea de l'anse où ses nefs étaient entassées et manœuvra pour son propre compte. La discorde régnait entre les trois chefs en pleine action.

L'armée avait été formée en trois corps, et Hugues Quiéret se trouvait à la tête de l'avant-garde, ainsi que le prescrivait le plan de manœuvres adopté en 1339. Au cours de cette sanglante rencontre navale où la division picarde, qui formait le centre, se sacrifia si noblement, et où

(1) « L'amiral eut le tort de s'engager dans cette impasse sans s'assurer aucun point d'appui sur les rives ». De la Roncière, *Ibid.*, p. 444.

tout le contingent valericain trouva un trépas si glorieux (1), Hugues Quiéret combattit bravement. Blessé à mort, il fut décapité en pleine action, selon certains historiens. D'autres disent qu'il fut égorgé de sang-froid après s'être rendu (2).

Les pertes de la division picarde avaient été énormes. Longtemps, les fils des victimes se rendirent en pèlerinage en la chapelle d'Arguel-en-Vimeu élevée en l'honneur de Hugues Quiéret, par sa fille Jeanne. Ce pieux usage en fit comme un monument commémoratif de la gloire des vaincus de l'Ecluse.

*
* *

Parmi les descendants de l'amiral de Philippe de Valois, d'autres chevaliers se distinguèrent aussi par leur courage dans les combats et se chargèrent de former une tradition d'honneur et de fidélité autour de leur lignée (3).

(1) J'ai fait remarquer ailleurs l'importance de ce contingent par rapport aux autres levées faites dans les ports de Picardie, et j'ai dit la fin héroïque de ces obscurs matelots : « La mer du Nord, — le 24 juin 1430, — engloutit en un seul remous trois cents cadavres valericains ». *Saint-Valery de la Ligue à la Révolution*, t. II, p. 881.

(2) Henri Martin, *Histoire de France*, t. V; M. Ch. de la Roncière, *Histoire de la Marine française*, t. I, p. 451 ; De Belleval, *Gauvain Quiéret*, p. 72.

(3) Plusieurs furent tués ou faits prisonniers dans les guerres contre les Anglais, Pierre et Hugues dit Hutin, à la bataille d'Azincourt, Jacques, comme on le verra plus loin, Henri, dit le Vaquier, neveu de l'amiral, qui fut tué à la prise de Caen par les Anglais, en 1346.

Les Quiéret étaient, en général, d'un caractère bouillant et emporté. Comme tous les hommes très braves, ils ne ménageaient ni leur propre existence ni celle des autres.

Ils se vengeaient cruellement des injures faites à leur honneur, et, dans les troubles, dans les querelles de factions qui, comme les secousses volcaniques d'un monde en création, agitèrent la formation laborieuse de l'ancienne France, ils prirent parti avec fougue pour telle ou telle cause. à tel point que l'un d'eux porta sa tête sur l'échafaud (1) et que plusieurs se laissèrent emporter à des actes de coupable violence pour lesquels ils durent intercéder la clémence des rois (2).

(1) Henri Quiéret, chanoine d'Amiens, après avoir jeté le froc aux orties, fut fait prisonnier à la bataille de Cocherel, le 13 mai 1364, et fut décapité à Amiens comme complice du Roi de Navarre. De Belleval, *Les sceaux du Ponthieu*.

(2) Quelques faits caractéristiques relatés dans la *Chronologie d'Abbeville* et dans *Gauvain Quiéret*, de de Belleval, peignent sous des couleurs vigoureuses l'humeur belliqueuse et irritable des Quiéret.

Des lettres de rémission furent accordées :

A Enguerrand, dit Ramel, petit-fils de l'amiral Hugues, le 25 janvier 1376, pour meurtre d'un des incendiaires du château de Moreuil, au « temps des commocions des non nobles contre les nobles », c'est-à-dire à l'époque de la *Jacquerie* ;

A Jean, seigneur de Fransu, cousin de l'amiral Hugues, le 9 octobre 1364, pour meurtre ;

A Guy, conseiller du roi de Navarre, le 17 avril 1366, sur la sollicitation du roi d'Ecosse, pour la part qu'il avait prise à la rebellion du roi de Navarre ;

A Jean, seigneur de Dreuil, le 21 mars 1401, pour rébellion envers les gens du roi, à Abbeville ;

A Renaud, chanoine de Reims, le 1er juin 1427, qui déchira

Ces défauts, dont quelques-uns n'étaient que des qualités poussées à une trop extrême limite, étaient souvent rachetés par une singulière piété. Les nombreuses fondations charitables faites par ces seigneurs, et dont on trouvera plus loin quelques traces, en sont une preuve.

On voit par ce qui précède que les descendants de l'amiral de Philippe de Valois étaient admirablement doués pour faire grande figure dans la société chaotique et bouillonnante, mais aussi très mystique, du moyen âge.

La maison de Quiéret eut cependant une destinée différente de celle de la plupart des familles nobles de France. Alors que tant d'autres s'élevaient lentement de génération en génération, de degré en degré, sortant de la roture et quittant la charrue du laboureur ou la toge du procureur ou du bailli pour prendre le heaume et ceindre l'épée, suivant ainsi une loi ascensionnelle qui faisait de la noblesse française non une caste

avec un couteau un tableau généalogique contenant la descendance de Henri VI, roi de France et d'Angleterre, parce qu'il voulait effacer des vers sur la mort du duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur ;

A Guy, seigneur de Coulonvillers, le 7 février 1447, qui, n'étant qu'écuyer, avait volé la vaisselle d'argent de son oncle Jean, chanoine et trésorier de l'église de Thérouanne, et l'avait vendue pour s'équiper d'armes et de chevaux afin d'aller combattre au siège de Pontoise ;

A Guillaume, fils de Guy, seigneur de Heuchin, en 1456, qui avait tué d'un coup de dague le chapelain de son oncle Jean, le grand prévôt d'Aire.

fermée, mais une grande classe sociale ouverte et accessible à toutes les distinctions, à tous les grands mérites, les Quiéret, après avoir brillé, à leur origine, d'un très vif éclat, s'effacèrent peu à peu, et disparurent bientôt de la scène historique, pour s'éteindre obscurément à l'aurore du XVIIIe siècle. La recherche de noblesse du commencement de ce siècle trouva les Quiéret représentés par Adrien, seigneur de Rionville, et par son fils Antoine, qui furent maintenus dans leur noblesse, en 1701, sur preuves ne remontant qu'au 27 décembre 1537 (1). « Il eut suffi de feuilleter l'Histoire de France et les Chroniqueurs du Moyen âge, dit avec raison le marquis de Belleval, dans son *Nobiliaire de Ponthieu et de Vimeu*, pour y trouver les preuves d'une noblesse immémoriale et de grandes illustrations.

Les ravages de leurs seigneuries d'Artois lors des guerres de la fin du moyen âge, dont on trouvera un vague écho dans les documents qui seront reproduits plus loin, la perte des papiers de

(1) « Adrien avait d'abord demeuré au Quesnoy-lez-Airaines et quitta cette résidence après « un désordre » arrivé audit lieu avec MM. de Moyenneville, désordre dans lequel deux de ses fils avaient été tués. Nous avons en vain cherché à éclairer cette affaire, sans pouvoir y parvenir. Adrien s'en fut alors habiter à Hiermont qu'il quitta vers 1692 pour Louvrechy, dans l'élection de Montdidier, où il était encore en 1701. Presqu'immédiatement après, en 1702, il se retira à Amiens, y épousa sa servante, se brouilla, à cette occasion, avec le seul fils qui lui restât, et mourut enfin en 1706, âgé de 75 ans, dans la plus complète obscurité ». De Belleval, *Gauvain*, p. 93.

famille qui est, du reste, mentionnée dans les mêmes documents, peuvent légitimer cette espèce de déchéance et expliquer cet abandon de prétentions nobiliaires.

II

Jacques Quiéret et Bonne de Wavrin.

La branche des seigneurs de Heuchin et de Tours avait pour chef, dans la seconde moitié du xv[e] siècle, Jacques Quiéret, dit Boort, seigneur de Heuchin, Esquincourt, La Porte-lez-Montreuil, Pontrohart, Zunelande, etc.

Jacques était fils aîné de Guy Quiéret, dit Boort (1), et de Jeanne Tyrel de Poix (2).

(1) Surnom héréditaire, qui tenait lieu aux aînés de prénoms.

(2) Les historiens ne sont pas d'accord sur la descendance de Guy Quiéret.

Voici comment l'établit Charles de Lespinoy :

« Messire Guy Quiéret, dict Boort, sgr desd. lieux, dame Jehenne de Poix, MIIIJ[c] XXXIJ.

« Lesd. messire Guy et dame de Poix eurent ensemble les efans qui se suivent. Lequel mourut vieil hôme.

« 1 Messire Jacq[ue]s Quieret dict Boort, filz aisné, seigneur de H[e]uchi[n], pontrehart etc. dame bone de Wavrin, MIIIJ[c] XXXIJ,

« 2 Messire Christoffle sgr de Tours. .

« 3 Madame Marguerite mariée à messire Robert de Nedonchel, termîne sans enfans ».

Charles de Lespinoy donne la preuve, au f° XLIIIJ, que Madame de Nedonchel mourut sans enfants et que les enfants de Jacques Quiéret son frère, partagèrent ses biens.

Il avait épousé, par contrat de mariage du 16 décembre 1432, Bonne de Wavrin, fille de Gilles-Louis de Berlettes, chevalier, seigneur de Berlettes et de Wavrin, et de Béatrix de Wavrin,

D'une note de Ch. de Lespinoy sur les seigneurs de Quesnoy-sous-Airaines, il résulte que Guy Quiéret eut aussi une fille, nommée Jacqueline, qui épousa un seigneur de Buleux. Voici cette note : « ... Messire Charles de Buleux qui fut père de la... dame Anthoinette estoit filz de Jacqueline Quiéret, *sœur de mess^e Christoffle Quieret*, sgr de Tours-en-Vimeu ». Cette Antoinette de Buleux, dit encore Ch. de Lespinoy, « fut allié par mariage avecq mess^e Jehan d'ocoche, chlr, sgr de Sotteville et est morte sans délaisser aucuns éfans ».

Outre les trois enfants ci-dessus, issus de Guy Quiéret et de Jeanne de Poix, fille de Jean Tirel, seigneur de Poix et de Jeanne des Quesnes, le P. Anselme cite : 1° Une fille, mariée à Guillaume, seigneur de Saveuses ; 2° Agnès, mariée à Jean dit Le Sourd, seigneur de Brez.

De Belleval les ignore, mais il donne : 1° Guillaume ; 2° Raoul, écuyer, seigneur d'Yzeux et de Haut-Ligny ; 3° Jeanne, femme de Jean de Mailly, seigneur de Conty.

Ch. de Lespinoy mentionne ainsi qu'il suit l'existence d'un fils bâtard : « Item que mess^e Guy Quiéret eut ung filz bastard nômé Pierre Quiéret, auquel bastard ledict Guy Quiéret dôna pour avanchement de son mariaige audt bastard le fief Quieret *deius* Biauvais (*sous Beauvais*), par tel condition que syl navoit point dhoir de sa chair que ledict fief retourneroit à Christoffle Quieret son filz mayné, ce qu'il ne se povoit faire car il debvoit retourner au filz ayné et non au mayné. Or il est ainsi que ledict bastard est allé de vie à trespas sans hoir dont à p[rése]nt ne joyt mongr de Beauvais dudict fief par faulte de relief et debvoirs non faictz ». « Pierre Quiéret, dit le bâtard de Heuchin, écuyer, reçut en 1429 de Guy, son père, le fief de Morcourt à Beauvais, qui avait appartenu à Henry, père de Guy. — Pierre fit hommage à l'évêque de Beauvais le 2 février 1430 ». De Belleval, *Gauvain*, p. 86.

« la dernière de la branche aînée de cette illustre maison flamande » (1).

Bonne était sœur de Walerand de Wavrin, qui, en avril 1444, fut chargé par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, de se mettre à la tête d'une expédition destinée à secourir Jean Paléologue, empereur d'Orient, et à l'affermir, avec l'appui du pape et de la République de Venise, sur le trône chancelant de Constantinople. Walerand, chef d'une armée navale composée de sept galées, une gallyace, un grand navire et une caravelle, conduisit une expédition glorieuse qui se termina dans les premiers jours d'août 1445, mais qui n'eut aucune influence sur les destinées de l'Orient (2). Bonne de Wavrin était la nièce du

(1) René de Belleval, *Gauvain*, p. 86.

(2) *Ibid.* p. 38.

Béatrix de Wavrin, fille de Robert et de Marguerite de Flandre, sœur de Tristram, mort sans enfants, prit peu après les dispositions suivantes, vis-à-vis de son fils Walerand :

Le 1er janvier 1446, Béatrix, « considérant et sçavoir estre monsieur Walerand de Wavrin son fils son vray hoir masle et successeur apparant, en considération en elle de la belle génération que a icell[uy] son filz » donne, cède et transporte audit seigneur Walerand les chastel, fief, terre, justice et seigneurie de Wavring, ainsi qu'elle les tient de la salle de Lille, durant sa vie. Son fils aura le gouvernement et administration de la forteresse et justice d'icelle terre et seigneurie, « attendu que ce gouvernement en est mieulx propre à luy qu'à elle », pour du tout possesser après le décès de ladite dame, aux charges dont icelle terre est chargée. Fait par Hubert Gomer, écuyer, bailli de Lille, et hommes de fiefs de la salle de Lille, « tels que Hues de Lanoy, sgr de Santes, Antoine d'Assignies, Phles Fo[ur]mault, Jehan Fo[ur]mault, Jehan Marliers, Pierre de

chroniqueur Jean de Wavrin, seigneur de Forestel, à qui l'on doit le récit de cette expédition de Constantinople (1).

La dot de Bonne de Wavrin était de quatre mille francs, monnaie d'Artois, et fut versée au mois de mars qui suivit la cérémonie de l'union (2).

Langles, Jehan de Ligny, dict Galois, Jehan Houdine, Vincent Ruffault et Pierre du Vinaige ». Fol. LXV.

Walerand de Wavrin eut, de Jeanne de Roubaix :

1° Philippe, marié à Jeanne de Croÿ, mort sans enfants (1500).

2e Jeanne de Wavrin, dame de Penin, etc. mariée au seigneur de Maldeghem, morte sans enfants (1498). (Ms Lespinoy).

Sur les Wavrin, illustre maison de Flandre, cf. l'excellent travail de Félix Brassart : *Une vieille généalogie de la maison de Wavrin (Souvenirs de la Flandre wallonne)*, T. XVI, 1876, complétant l'*Histoire généalogique de la maison de Wavrin*, par Goëthals, 1866.

(1) Le chroniqueur était fils bâtard de Robert de Wavrin, et demi-frère de Béatrix ; il fut légitimé en octobre 1447. GOËTHALS, *Généalogie*, p. 45.

(2) « Extraict hors le registre de la ville de Monstreul,..

« Monsieur Guÿ Quiéret dict behoort sgr de Tours, de heuchin et de pontrewart Et Jaques Quiéret son aisné filz et hérizier, icelluy Jaques bail et mary de madamoiselle Bonne de Wavrin fille de noble et puissante dame Madame Béatrix dame dudt lieu de Wavrin de Lillers et de Malânoy demourant à Monstreul/Cogneurent et confessèrent avoir eu et receu de made dame de Wavrin par les mains de Jehan du Mortier son bailly dudt Wavrin la sôme de quatre mil francs mônoie darthois de xxxij g[ros] (*a*) de flandre la pièche que icelle dame avoit dôné au mariage dudt Jaques et de ladte damoiselle bône. Côme plus à plain peult apparoir par les lres de traicté dudt mariaige de laquelle sôme de iiij m francs monoie esd.

(*a*) Monnaie d'argent flamande.

Jacques Quiéret, qui prenait dans son contrat de mariage la qualification de haut et puissant seigneur, « réservée alors aux plus grands personnages » (1) avait une dévotion particulière envers Notre-Dame de la Leauwe » *(de la l'eau)* de Heuchin en raison de ce que Baudoin de Heuchin, dont il était l'héritier, avait fondé en cette église, en 1401, une chapellenie avec charge de messes (2).

lesdtes comparans se tinrent contens et en firent à lade dame, audt bailly et à tous autres plaine et absolute quictance promectant par leurs fois jurées en nre main de les en tenir et faire tenir quictes et paisibles partout où il apartiendra ; faict le ixe jour de mars lan mil iiijc xxxij ».

Le contrat de mariage ayant été passé le 16 décembre 1432, la quittance de la dot porte, comme on voit, la date du 9 mars suivant, 1432 (ancien style).

(1) De Belleval, *Gauvain.*

(2) Le 9 mai 1401, Baudoin de Heuchin, chevalier, seigneur de Heuchin et de Pont-Rohard, pour le salut de son âme et de celle de Jeanne d'Escuignecourt *(a)* sa « très chière et aymée compaigne » de ses « anchiseurs (*b*) et de toutes autres qui merchy de Dieu attendent » fonde en la chapelle de Heuchin qu'on nomme « la chapelle nre dame de la leaûwe », une chapellenie » à desservir par un pbre de messe par chacun jour de l'an, et sera la messe à note en ch[ac]un jour et feste de nre dame aussi au jour et feste de monsgr S. Jehan levangeliste, de vespres ch[ac]un jour de samedi et aussi es nuitz et vigiles des festes et de messe de requiem à note en ch[ac]un jour de lundi pour les ames de my, de mad. copaingne et de nos anchiseurs de tous les caritables et de tous ceulx qui à lsde chapelle ont faict et feront ancore bien et de toutes âmes

(*a*) Esquincourt.

(*b*) Anchiseurs, ou plutôt ancessors ou ancesseurs, c'est-à-dire ancêtres.

Le 11 janvier 1444 (vieux style), Jacques Quiéret, et sa mère, Jeanne de Poix, donnèrent à ferme les viviers de Heuchin, voisins de la chapelle, à Colart du Moulin et Olivier Flammeng (1).

qui le merchy de dieu attendent... » Il laisse au chapelain la jouissance d'un fief dont le nom n'est pas spécifié, avec « les prouffiets, rentes, reliefs » etc. appartenant audit fief, sans aucune chose en retenir, pour lui ou ses successeurs, « excepté seulemt le justice et le desserte et hômage des hômes ». Les droit et action dudit fief sont transportés à « très reverend père en dieu mousgr levesque de Ther[oua]nne » avec le gré et consentement duquel cette donation est faite. Pendant le service, le clerc aura en mains un cierge ardent « aussy torse ardent à l'élévation du S. Sacrement ». A noter également que « aussy seront tenu de payer ch[ac]un an xiij s. p. à eslinguecourt lez monstreul le premier jeudy de karesme, aux maneglisers de l'église st martin deslinguecourt lez montreul pour ung obyt et assavoir vigiles et messe à note ». Fol. xvi. Baudoin de Heuchin était père de Jeanne de Heuchin, femme d'Henri Quiéret, grand-père de Jacques.

(1) Au fol. xxij, on trouve un extrait du registre de l'échevinage de Heuchin, commençant l'an 1439 et finissant en 1450, duquel il résulte que Jeanne de Poix, dame de Tours, et Jacques Quiéret baillent à ferme et cense les eaux et viviers de Heuchin, « est assavoir les Viviers depuis la capelle Nre dame de la leauwe iusques auprès de la Vasserie » à Colart du Moulin et Olivier Flammeng lesquels « seront tenus rendre et paier à chacun an au jour des pesqueries desd. viviers liiij piedz à la part dud. Jaques et la part de made dame q[ui]est liiij pied au terme ». Cet acte fut passé le 11 janvier 1444 (vieux style) pardevant les sieurs du Pont, maïeur, et Colart de la Verdure et Jean Lefebure, échevins de Heuchin.

Ensuite de ce bail, on lit, fol. xxiij ; « Et côme lade généalogie contient que ladc dame Jehenne estoit fille de messe Jean sgr de poix et de Moureul et que partant tous les descendans

Le seigneur de Heuchin servit avec honneur dans l'armée de Charles VII au recouvrement de la Normandie, dit le P. Anselme. Il se distingua au siège de Pont-Audemer, en 1449, et fut fait prisonnier.

Bonne de Wavrin, durant les longues absences de Jacques Quiéret, ne donna pas l'exemple d'une absolue fidélité conjugale.

C'est ce que laisse à entendre une note ambiguë du P. Anselme. Tout un sombre drame se devine même à travers les phrases assez vagues sous lesquelles le savant historiographe essaie de recouvrir ce détail historique qui jette une tache sombre sur le blason d'hermine des Quiéret : « Il maltraita longtemps sa femme sous prétexte

de mess^e^ jacques du costé paternel à bone raison peuvent porter lesd. quart[iers] de poix et Moureul cõme se trouve avoir faict la ve fille de mess^e^ Gauwain Quieret, IIe filz dudt mess^e^ jaques, chanoinesse enscepuely à nivelles en brabant, ay trouvé ung instrument où appert que les successeur dudt mess^e^ Jehan ayant plusieurs filz avoit espousé dame Josine de Soisson dame de Moreul desquelz luy succèdèrent lesd. deux sgries principauté et de Morœul. Tiré led. extraict hors la chambre des comptes de Lille du compte d'Ayre fini MV^c^LIIJ » En marge : « Je croy estre erreur et debvoir estre MIIIJ^c^ LIIJ ».

En juin 1447, Jacques Quiéret autorise un nommé Jean Le Febure et Jacquelin Hermant sa femme, demeurant à Heuchin, à donner à l'église St Martin de Heuchin la somme de seize sols parisis de rente annuelle et perpétuelle à prendre « sur un certain prey Lauari » tenu de lui « en bourgaige » situé à Heuchin et contenant sept quartiers. En approbation du scel de Jacques Quiéret, les maïeur et échevins, Jaquemart Vaillant, Jean de la Fontaine et Gilles Caron, mettent leur seing manuel sur cet acte le 13 juin 1447.

de son mauvais gouvernement et fit même mourir celui qu'il accusoit d'y avoir part, dont il obtint rémission au mois de mars 1450 (1), en considération de ses services et de ceux de ses prédécesseurs... »

Jacques avait vécu en paix avec sa femme, dit de Belleval, et en avait eu plusieurs enfants, « lorsqu'il eut la malencontreuse idée de prendre à son service Simonnet Le Prieulx, « pouvre « compagnon venu et yssu de bas lieu et petite « géneracion » lequel obtint la confiance de son maître à tel point que celui-ci lui donna « la « charge et gouvernement de la recepte de ses « rentes, revenus et héritages, et grand gouver- « nement en son hostel, ménage et famille » ; mais Simonnet « induisit et amonesta ladite « Bonne de Wavrin tellement que il eut habi- « tacion charnelle avec elle en commettant adul- « taire... et combien que ledit adultaire fust « notoire à plusieurs qui en advertissoient ledit « Jacques, néantmoins il ne le pouvoit croire ; et « pour ce que depuis il en fust devenu acertainé, « pour éviter le grand esclandre qui estoit au « pays, la renvoya à très bonne compagnie par « dévers sa mère, et fut aucun espace de temps « avec sa dite mère. Mais par ce que ledit Simon- « net ne pouvoit pas bien aller et venir à son aise « devers ladite Bonne, il se mettoit en habit dis- « simulé et faisoit tant qu'il parloit à elle et la

(1) En mars 1451, d'après de Belleval.

« induisit tellement quelle sen ala vagabonde par
« le pays avec ledit Simonnet pour plus détes-
« tablement faire leur péché ; et depuis, par la
« crainte du seigneur de Wavrin, son frère,
« icelle Bonne retourna devers ledit seigneur de
« Wavrin ;... mais icellui Simonnet, en conti-
« nuant de mal en pis vint souvent devers ladite
« Bonne en divers estas et toujours en habit dis-
« simulé, et mesmement y vint une journée que
« ledit seigneur de Wavrin estoit au pays, et fut
« ledit Simonnet prins en habit difforme avec
« ladite Bonne, de nuyt en une chambre, par
« ledit seigneur de Wavrin, dont ledit seigneur
« fust moult desplaisant... et les fist prendre et
« envoier devers ledit Jacques Quiéret en une de
« ses forteresses, en luy mandant leur dite vie,
« et ce quil avoit trouvez et quil se gardast bien
« dudit Simonnet et aussi de ladite Bonne, et
« quilz avoient et usoient de poisons et que se ilz
« povoient ilz le feroient mourir pour mieulx
« acomplir et faire ledict péché. Dont ledit Jac-
« ques fust moult ébay et fist mettre ladite Bonne
« sa femme en une chambre et tenir à part ; ledit
« Simonnet fit mettre et constituer prisonnier
« pour l'interroger... et il ordonna à Guillemot
« de Libessart, Jehannin Colart, Jehannin Herse,
« ses serviteurs, qu'ilz meissent à mort ledit
« Simonnet ; lesquelz aians grand courroux en
« leur cuer de la tristesse qu'ilz veoient avoir à
« leur dit maître, aussi temptez de l'ennemy

« *(du diable)* prindrent ledit Simonnet et le « firent confesser et ordonner, et après le pan« dirent et estranglèrent, et en ceste manière le « feirent mourir de nuyt en l'absence dudit « Jacques ».

« Jacques obtint pour ce fait des lettres de rémission, en mars 1451. On ignore ce que devint Bonne de Wavrin ».

C'est une lugubre tragédie que celle de l'étranglement et de la pendaison de l'amant de la châtelaine par les trois serviteurs du mari, obéissant servilement et de sang-froid à un ordre homicide, et remués seulement par le souvenir de la douleur qui déchirait le cœur de leur maître. Le châtiment infligé au coupable était celui qu'appliquaient les tribunaux du royaume à pareil crime (1).

Bonne de Wavrin, captive dans quelque tour voisine, entendit-elle le cri sinistre de son complice déchirant le silence de la nuit?

Jacques Quiéret qui, plus tard, devait pardonner à sa fille Blanche sa désobéissance et sa fuite, alla-t-il jusqu'à oublier la conduite de sa femme et à la garder auprès de lui?

(1) L'adultère commis par les valets, serviteurs, domestiques ou métayers avec leurs maîtresses était puni de mort par pendaison. On cite le cas de femmes condamnées pour ce crime à avoir la tête tranchée. Les femmes de condition étaient *authentiquées*, c'est-à-dire enfermées dans une communauté de religieuses. *Traité de la Justice criminelle de France*, par Jousse, partie V, titre III, p. 212; *Dictionnaire de droit et de pratique*, de C.-J. de Ferrière, au mot *adultère*.

On l'ignore.

« Le comte de Saint-Pol avait voulu profiter de cette circonstance pour saisir les belles seigneuries de Jacques et lui intenter un procès criminel, malgré les lettres de rémission qui ne purent être entérinées qu'en 1456, après que Jacques eut promis de faire foi et hommage au comte pour ses terres qui lui furent alors rendues » (1).

Jacques était mort avant 1470, dit le P. Anselme.

Sa postérité a été dressée ainsi qu'il suit par Charles de Lespinoy (2) :

« 1° Messire Jehan dict Boort, sgr de Heuchin, etc. mort sans enfans (3).

« 2° Messire Gauvain, chlr, dict Boort, sgr deule et dame Catherine dysque dame deule, Sainctes-Clercq, etc.

« 3° Messire Léon Quiéret, chlr, sgr de la Porte, dame N. »

Léon fut père de : 1° Fremin Quiéret, marié à Catherine Deslobes, mort sans enfants légitimes. Il laissa un fils bâtard, nommé Jean. 2° Dame

(1) De Belleval, *Gauvain Quiéret*, p. 87. Sur l'entérinement des lettres de rémission, la confiscation des biens et le rétablissement du bénéficiaire de la rémission dans ses droits et biens confisqués, voir *Traité de Justice criminelle de France*, partie III, titre XX, pp. 397 et 407.

(2) Folio xi^vo du registre généalogique.

(3) De Belleval le dit père de deux filles « dont on n'a pu découvrir le sort, à cause des guerres entre Louis XI et Charles-le-Téméraire ».

Jeanne Quiéret, femme du seigneur de Soutre-court, qui n'eut qu'un fils, mort jeune (1).

« 4° Dame Blanche Quiéret, fille aisnée. Messire Jehan de Lespinoy, sgr dudit lieu, Bônin, etc. (2).

« 5° Mre Anthoine Quiéret, chanoine de Lillers (3).

« 6° Messire Balthasar Quiéret, mort sans enfans.

« 7° Dame Béatrix Quiëret, Messire Jacques de Berles, sgr de Chantemerle (4), gouverneur de Brienne ».

De ce mariage naquit Loys de Berles, seigneur de Chantemerle, mort sans enfants.

« 8° Dame Jâqline Quiéret, messire N. sgr de Gribercourt » (5).

(1) L'arbre généalogique du fo xi vo ne mentionne que deux enfants. Mais d'une déposition qui suivra, il résulte qu'il convient d'ajouter aussi une fille qui fut sœur grise à Aire, et que de Belleval a citée.

(2) Les circonstances quelque peu romanesques qui entourèrent cette union feront l'objet du chapitre suivant.

(3) Chanoine d Amiens, d'après l'enquête du bailli Louchart en l'échevinage de Heuchin.

(4) Châtemelle, dans de Belleval, *Gauvain*, p. 87 et *Nobiliaire*, col. 778.

(5) La descendance de Jacques Quiéret — à part le rang d'aînesse, — est indiquée comme ci-dessus, en ce qui concerne les quatre mâles, dans le P. Anselme. Le savant augustin nomme ensuite, pour les filles ; *Jeanne*, mariée 1° à Fouques de Renty, 2° à Renaud de Girennes, et enfin *Béatrix*, femme de Jacques de Berles,

Chez de Belleval, nous ne trouvons que cinq enfants : Les

De cette union naquit messire N. de Gribercourt, marié à Madame N. de Sotteville, dont : Madame N. de Sotteville, morte sans enfants.

III

Blanche Quiéret.

Si Bonne de Wavrin s'abandonna à l'emportement de ses passions en trahissant la confiance qu'avait mise en elle son mari, l'une de ses filles laissa parler son cœur assez haut pour étouffer la voix des convenances et du devoir filial.

Blanche, sa fille aînée, distingua, parmi les gentilshommes de son père, un jeune et brillant écuyer nommé Jean de Lespinoy. Une entente secrète s'établit entre le jouvenceau et la jouvencelle.

D'après les rapports recueillis au XVIe siècle sur les Lespinoy, ces seigneurs « estoient trop amateurs de dames ». Jean de Lespinoy était brave, audacieux et homme de décision rapide et aventureuse, comme il le fit voir bientôt. De plus, il

quatre fils dans un ordre encore différent : 1° *Gauvain*, 2° *Antoine*, qui est donné pour père à Béatrix et à Blanche, alors qu'en réalité il fut chanoine (l'erreur de de Belleval paraît indubitable), 3° *Jean*, 4° *Léon*, à qui est attribuée la même descendance que ci-dessus, plus une fille religieuse aux Sœurs Grises d'Aire, enfin *Jeanne*, avec l'alliance indiquée par le Père Anselme.

Jean paraît bien avoir été l'aîné. Voir pièce justificative n° 1, et note.

était fort bien doué de la nature, de noble stature et « belle effigie ». C'était, comme le disait Jeanne Quiéret, fille de Gauvain, « le plus beau gentilhomme que on pouvoit veoir ». Tout en lui était charmant, harmonieux et poétique, jusqu'à ses armoiries dans lesquelles on voyait un rossignol chantant dans un arbre d'aubépine Il réunissait tout ce qui pouvait faire rêver une jeune châtelaine cloitrée entre les sombres et tristes murs de quelque vieille forteresse assise sur les pentes des collines d'Artois, sous le ciel mélancolique du Nord. Blanche devint donc toute « surprinse d'amour pour sa beauté » (1).

Jean était fils de Jean Ier de Lespinoy, et de Méhault de Guisselin (2). Il appartenait à une fort ancienne famille du Boulonnais, qui paraît avoir tiré son nom du fief de Lespinoy près de Montreuil-sur-Mer (3).

(1) « Damoiselle Blanche devint d'icelluy Jehan de Lespinoy... embrasée d'amour », dit un autre texte. — Voir les pièces justificatives.

(2) Appelée aussi Mehault Guiseline.

(3) Les recherches généalogiques de M. L.-E. de Rosny donnent quelques renseignements sur les Lespinoy, mais ne mentionnent aucun ascendant au delà de Jean, « allié vers 1450 à Méhaut de Guisselin ». Plusieurs fiefs de ce nom sont cités : l'un à Doudeauville, un autre à Menneville, le fief noble de Lespinoy, en Lanches, tenu de Domart-en-Ponthieu, un autre sis au Mazis, mais les Lespinoy dont nous nous occupons, qui sont quelquefois désignés dans notre recueil de documents : de Lespinoy-lès-Montreuil, tirent évidemment leur origine et leur nom, — comme il est dit ci-dessus, — du village de Lespinoy, à deux lieues environ de Montreuil, sur la Canche. Ils

Jean de Lespinoy était riche et de bonne extraction, mais le rang et l'ancienneté de sa noblesse ne lui permettaient pas d'aspirer à la main de la fille de Jacques Quiéret. « Le galant » écuyer, comme l'appelaient les frères de Blanche, supprima les obstacles en enlevant la jeune châte-

possédaient aussi un fief de ce nom à Fléchinelle (commune d'Enquin, Pas-de-Calais) ; « Primes, ledt m[re] Charles apporte pnt avecques luy la sg[rie] fief et cense de Lespinoy au villaige de Fléchinel en Artois, à lui sccédé et escheuse par le trespas de son feu père deschargée de tous douaires, rentes, quitances,... en quelque sorte que soit, valissant annuellement en clers deniers la sôme de VI[xx] flourens de XL g[ros] monoye de Flandre... » — Contrat de Mariage de Ch. de Lespinoy et de Marguerite Longin. f° cxvj.

M. Roger Rodière, qui a bien voulu me donner d'utiles indications pour ce travail, s'est occupé de cette famille, en publiant dans les *Mémoires de la Société Académique de Boulogne-sur-Mer* (T. 24e, 1906), *Chartes diverses du Boulonnais*, un acte daté du mois de mars 1252 où comparaissent Hugues de Lespinoy et sa femme Isabeau.

M. Rodière émet, sur l'origine des Lespinoy, des remarques qui méritent d'être retenues : « Les anciens seigneurs de Lespinoy sont peu connus ; ils paraissent sortir de la grande maison féodale des seigneurs de Gouy-Saint-André. Un premier Hugues de Lespinoy était mort en 1226... » Puis vint « Thomas de Goy, dominus d'Epinoy (alias de Spineto) », 1229 et 1230... »

L'auteur cite plusieurs autres membres de cette noble maison et ajoute : « Je crois que les Lespinoy qui figurent à Montreuil à la fin du moyen âge sont de la même souche : Guillaume de Lespinoy, auditeur royal à Montreuil, 1480 à 1514. licencié ès lois 1492, bailly de l'Abbaye de Saint-Josse en 1505, avocat de l'abbaye de Ste Austreberthe en 1507. — Jean de Lespinoy, licencié ès lois, garde de la prévôté de Montreuil, 1510 à 1516. — Estienne de Lespinoy, lieutenant du prévôt de

laine de la demeure paternelle et en l'emmenant dans une de ses terres (1).

Ravir une fille à l'autorité paternelle a toujours été un acte coupable et grave. Les ordonnances punissaient de mort les enlèvements de filles, même quand ils étaient volontaires (2).

Il est vrai que les Quiéret n'avaient point accoutumé d'invoquer la sévérité des lois quand leur honneur était offensé. Ils commençaient par se faire justice. Lespinoy qui le savait bien, sans doute, se hâta de mettre son château en état de

Montreuil en 1512. — Françoise de Lespinoy, prieure de l'abbaye de Ste Austreberthe en 1577 ».

Tous ces personnages descendaient de Jean II de Lespinoy et de Blanche Quiéret. Guillaume, licencié ès lois, était le deuxième fils de Jean III et d'Aelis Le Prévost. — Jean, garde de la prévoté de Montreuil, était le frère aîné de Guillaume. Ils avaient partagé les biens dépendant de la succession de leur mère, en 1484. — Estienne, fils de Jean IV et de Jeanne de Fromentel, lieutenant du prévôt de Montreuil en 1512, sieur de Lignes, Ligny, Lespinoy, et autres lieux, frère puîné de Guy, prêtre, épousa le 15 juillet 1509 Catherine Le Noir et mourut le 8 septembre 1550. Il eut de ce mariage seize enfants, entre autres Charles, né le 24 janvier 1527, auteur de notre recueil de documents.

(1) Probablement à Fléchinelle, qui n'est qu'à quelques lieues au nord de Heuchin.

(2) *Dictionnaire de droit et de pratique*, de C.-J. de Ferrière, 1755, articles *Enlèvements et rapt*. « L'amour violent » pouvait faire diminuer la peine due au crime, parce que « cette passion était comparée à la folie et à l'ivresse ». Cependant cette excuse n'était jamais admise dans les cas de viol et de rapt de violence. *Traité de la Justice criminelle*, partie III, livre II, titre xxv.

défense, prévoyant avec raison que le vieux Jacques tenterait de reprendre sa fille à main armée.

Le jeune seigneur eut soin d'accomplir l'irréparable, de manière à élever une barrière infranchissable devant la revendication paternelle. Il s'empressa donc de faire bénir son union avec Blanche.

Quand Jacques Quiéret fut informé de l'endroit où les fugitifs étaient réfugiés, « ils étoient déjà mariés et vivans en accort », — dit celui de leurs descendants à qui nous devons ces détails. Il l'avait épousée « au descheu des parents », c'est-à-dire contre le gré et à la grande déception de Jacques Quiéret et de Bonne de Wavrin.

Quiéret, irrité, voulut néanmoins reprendre sa fille, mais Jean de Lespinoy tint son château fortifié et s'arma si bien contre son beau-père, que celui-ci dut céder.

Il y eut une implacable brouille entre le vieux seigneur et le jeune ménage ; on n'a point néanmoins connaissance que le père outragé ait demandé l'annulation du mariage contracté dans de telles conditions, annulation qu'il aurait pu sans doute obtenir (1). Cependant, la belle conduite de Jean de Lespinoy fit taire à la longue

(1) Voir sur les mariages à la suite de rapt de violence ou de rapt de subornation « l'un aussi pernicieux que l'autre », *les Coutumes Générales d'Artois*, avec notes par Adrien Maillart, 1739, t. Ier, page 837.

les préventions des parents de sa femme, et dissipa une mésintelligence qu'on aurait pu croire mortelle.

Le marié sut, du reste, se mettre rapidement au niveau de sa nouvelle fortune. Il mena la vie riche et somptueuse qui avait été celle de Blanche dans son adolescence ; il suivit si bien « le train et noblesse de sa femme », qu'il entama tant soit peu ses domaines.

Pour soutenir le faste de sa maison, et, — suivant l'étrange expression du temps, — « pour remectre les terres de Fléchinel au devant, qui étaient grandement à derrière », « Jehan de Lespinoy vendit plusieurs catheaulx (1) et rentes héritables à plusieurs personnes en la ville de Thérouanne ».

Par contre, il embellit et agrandit ses domaines de Lespinoy et de Fléchinelle, particulièrement ce dernier, où il fit longtemps sa demeure. « Et n'est mie à oublier les nouveaux édifices fais par ledit Jehan de Lespinoy sur son fief et quief lieu de Fléchinel, qu'il tient en fief de Monseigneur

(1) Catel ou cateux, « biens tantôt meubles, tantôt immeubles », « comme des moulins, des navires, des fruits pendants par la racine après la mi-may ». C'est un terme de coutume dit Furetières, « qu'on devroit mettre dans le discours ordinaire, parce qu'on n'a point de mot propre pour exprimer ce qu'il signifie ». Sur les biens « cateux », voir *Coutumes générales d'Artois*, avec des notes par Adrien Maillart, 1739, t. Ier, p. 837.

de Fléchinel.. (1) comme les granges et les mares cauchies » (2), etc.

Quoi qu'il en soit, il ne lui restait plus guère, à sa mort, que ces deux seigneuries, grevées de différentes charges.

Blanche eut à se louer, plus tard, d'avoir épousé un seigneur français, car, dans les guerres entre Louis XI et Charles-le-Téméraire, qui portèrent le ravage dans l'Artois et la Flandre occidentale, les possessions et seigneuries des Quiéret situées en Artois furent détruites et ruinées par les Français, tandis que le château et la ville de Hesdin où Blanche avait des intérêts, furent respectés par l'amiral bâtard de Bourbon, envoyé par le roi de France, en janvier 1477, après la mort du duc de Bourgogne, pour obtenir la soumission des villes d'Artois. Blanche avait alors une quarantaine d'années (3).

Plusieurs frères de Blanche avaient suivi la fortune de Charles-le-Téméraire ; ils en avaient

(1) Fléchinelle, aujourd'hui commune d'Enquin, canton de Fauqembergues (Pas-de-Calais), est un village de quatre cents habitants, environ.

(2) Etables à chevaux. Dans les coutumes de Montreuil, Artois et Bapaume, on appelait aussi *mareschaussée* les matériaux assemblés pour bâtir.

(3) On lit, dans l'une des dépositions du bâtard Quiéret : « Elle (Blanche) estoit fort heureuse d'avoir été alliée en France, parce que eux (les Quiéret) estoient détruits et ruinet par les guerres de france, lors régnans ; pour le respect des chasteau et ville de Hesdin qui furent prins pour le roy de France par Bourbon ».

souffert, non seulement par la destruction de leurs biens, comme il est dit ci-dessus, mais par le sort de la guerre.

Léon avait combattu dans l'armée du duc de Bourgogne et avait été fait prisonnier à la bataille de Nancy, en 1477. L'énorme rançon qu'il avait dû payer l'avait ruiné. Il s'était vu contraint de vendre ses domaines pour se libérer.

Tandis que Lespinoy habitait le plus souvent son manoir de Fléchinelle ou la ville de Thérouanne, ses beaux-frères, redevenus fidèles sujets du Roi de France, faisaient leur résidence à Heuchin où leur turbulence héréditaire leur attirait de graves ennuis.

Heuchin, ravagé par les guerres (1), était sou-

(1) Le document ci-après, montre en quel état se trouvait cette bourgade au XVI[e] siècle. Heuchin, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Pol, très éprouvé par les passages de troupes, avait son église en piteux état, et la fondation faite en la chapelle Notre-Dame, en 1401, par Baudoin de Heuchin, n'y était plus observée.

LETTRE DU BAILLI LOUCHART A CHARLES DE LESPINOY.

« Mon très hon[oré] sgr, humblement à v[re] bône grace me recômande ; ou entre autres estoit : davantaige suivant v[re] cherge suis allé à Heuchin. Où estant arrivé, m'en allay vers l'église dud. lieu, estimant par ce que cestoit ung jœudy que le salue se fairoit, mais nul service ne se disoit pour ledt jour. Comme lors affin d'expédier plus tost ma charge Je m'en allay vers le Curé pour avoir ouverture de lad[e] église, ce qu'il fist, et côme je visitay toute lad[e] église tant par terre que es murailles et pilers et ne trouvay riens ny verières parce que toute l'église a esté bruslée et destruite tellement que ce quy

vent visité par des bandes pillardes, quelques cavaliers, en tête desquels se trouvait Jacques de la Viefville, bâtard de Mauroy, poursuivant des paysans, traversèrent Heuchin le 4 septembre 1493, vers neuf heures du soir, faisant grand tapage et poussant des cris de mort. Balthazar Quiéret, qui habitait le pays, sortit au bruit avec « une arbaleste qu'il avoit accoutumé porter », et, ayant été attaqué par le bâtard avec une hallebarde, Quiéret, forcé de se défendre, « desserra sa dite arbaleste, et du trait atteignit ledit bas-

est refaict ne samble estre que une grange, saulf qu'il y a deux osteaulx petitement décorez, finablement luy priay de le libvre des fondations de lad^e église et des obitz, mais il n'en y avoit nul, trop bien qu'il en y avoit ung à Amiens et qu'il ne l'avoit encore retiré pour ce qu'il falloit bailler deux ou trois escus. Je visitay ung missel où estoient escripts plusieurs obitz mais il n'en y avoit nulz desd. Quiéretz.

« Ce faict, je aprochay lendemain des mayeurs et eschevins dud^t Heuchin, leur requérant assambler justice pour fre ouverture du couffret où sont tous les registres et l[ett]rages de passé à cincq cens ans, ce qu'ilz feirent après estre assamblés en nombre compétent que lors nous fismes visitation de ceux que nous sambloient mieulx convenir selon le temps, assavoir depuis cent et LX ans et plus, esquelz trouvasmes ces sept contractz ou passemens que vous envoie, signez du maieur et d'ung eschevin pour l'absence de leur greffier, desquelz en y a ung qui parle bien, disant que mess^e Jehan Quiéret et mes^{re} Anthoine, chanoine d'Amiens, mess^e Gauvain, et mess^e Léon estoient frères, Et soubsigné V^{re} S^{teur} Jehan LOUCHART ».

L'enquête du bailli et receveur Jean Louchart paraît avoir été faite vers 1568. Elle précède au registre (f° xx), une lettre de M. de Noyelles, du 21 février de cette année (1569 nouveau style).

tard au corps où il perça et faulsa ses brigandines (haubergeon ou cotte de mailles), à l'occasion duquel cop, huit jours après ledit bastard ala de vie à trespas ». Charles VIII accorda des lettres de rémission à Balthazar au mois de mars 1494.

L'aventure survenue à Léon, le dimanche 7 décembre 1494 est moins honorable et ressemble fort à une querelle de cabaret. Léon se trouvait à la porte d'un tavernier de Heuchin à cause de « la danse et feste que on y faisoit », avec Jean de la Bremerière et quelques autres, quand on vint dire à ce dernier que Bardin Hanon, neveu de Charles des Wauvres, chevalier, l'attendait avec quelques compagnons « au lieu de Berquigne Yeau ». La Bremerière et Quiéret s'y rendirent. Attaqués par Bardin Hanon, ils se défendirent avec des bâtons et le tuèrent. Léon obtint des lettres de rémission à la fin du même mois de décembre (1).

Quant à Gauvain qui, au dire de de Belleval serait mort jeune et n'aurait marqué que fort peu (2), il semble avoir eu un pied en France et un autre en Brabant. Il maria une de ses filles aux environs de Péronne, une autre à un gentil-

(1) *Gauvain*, par de Belleval, pp. 88 et 89.

(2) Il eut le temps cependant de se marier trois fois et d'avoir une assez nombreuse progéniture. « On ne trouve presque pas de documents sur son compte », dit de Belleval, *Gauvain*, p. 88. Voir plus loin, aux justifications.

homme de Saint-Omer, une troisième épousa un seigneur de Tournai, et une autre fut chanoinesse de Nivelles.

L'union de Jean de Lespinoy et de Blanche Quiéret paraît avoir été des plus heureuses. Leur histoire finirait comme un conte de fées si l'on pouvait ajouter qu'ils eurent beaucoup d'enfants. Mais l'arbre généalogique des Lespinoy ne porte que deux descendants nés de cette alliance : 1° Jean III de Lespinoy, qui épousa Aelis Le Prévost, fille de Colart Le Prévost (1), et qui perpétua le nom de Lespinoy ; 2° Guy ou Guillaume « second filz du vieu Jehan et dame Blanche Quierette » qui eut des enfants, un fils nommé Jehannet, et trois filles, Damalis, Jeannette et Jeanne, mais qui moururent tous en bas âge (2).

Jean et Blanche furent inhumés en l'église cathédrale de Thérouanne, auprès d'un grand pilier voisin de la chapelle Saint-Pierre, portant leur épitaphe, où furent gravées les armes de Lespinoy et de Quiéret.

Leur tombeau fut détruit quand la ville fut rasée par ordre de Charles-Quint. Il ne restait aucune trace de cette sépulture trois ans après cet événement (3).

(1) Colart, prénom assez usité dans la famille Le Prévost, en Ponthieu. *Recherches généalogiques*, par M. de Rosny, p. 1183.

(2) F° XCIIJ v°.

(3) En effet, plusieurs prêtres de l'église de Thérouanne en témoignent le 1er mars 1558 devant Baptiste Grisel et Antoine

Après le décès de Jean de Lespinoy et de Blanche Quiéret, leurs héritiers, Guy (Guillaume ou Guyot) leur fils d'une part et Colart Le Prévost, « tuteur et curateur des enfans meuredans » (mineurs d'ans), de Jean III de Lespinoy et d'Aelis Le Prévest, d'autre part, procédèrent à la « partition », c'est-à-dire au partage « de tous les

Daens, notaires royaux à Saint-Omer. Messire Jean Cappron, prêtre chantre, Louis Le Chevalier, prêtre trésorier, Guillaume de Croix, pénitencier et Nicaise Grisel, prêtre official, tous chanoines de Notre-Dame de Thérouanne, attestent avoir connu plusieurs membres de la famille de Lespinoy et savoir qu'ils ont vécu noblement « sans avoir usé d'art marchand ne faict acte dérogante à noblesse », et déposent ainsi qu'il suit, en ce qui concerne l'épitaphe : « Aincoires lesd. Cappron, Grisel et de Croix ont afffermé qu'ilz sont recordz et mémoratifz avoir veu et leu ung epitaphe en lad^{e} église cathédrale au devant de la chapelle Sainct-Pierre, engravé dedens ung piler de lad^{e} eglise. En quoy faisant ont veu qu'il y avoit empraint les armoiries des Quiéretz escartelées de trois fleurs de lys de gœulles a piedt coppé en champ d'argent. Mais ne se recordent si les armoiries desd. de Lespinoy y estoient pour l'autre quartier, combien qu'ilz sceuvent et sont mémoratifs que audt épitaphe y avoit deux escripteaulx, mais ne scevent ce qu'ilz contenoient, saulf ledt Cappron, lequel est mémoratif luy desd^{es} escripteaulx faisant mention de madame Blanche Quiéret, dient tous concordablement que lesd^{es} desfunctz Mre Estienne et Anthoine de Lespinoy ont toujours porté en leurs armes les armes écartelées des deux quartz des Quieretz qui sont trois fleurs de lys de gœulles à pied coppé en champ d'argent, et les deux autres quartiers une espine de sable en champ d'or, comme ont fait depuis lesd. enfans que ont tousjours esté tenus et reputez comme aussi lesd^{ts} mess^{es} Estienne et Anthoine de Lespinoy, pour nobles et extraitz de noble lignée et usé des privilèges, exemptions, effect et prérogatives de noblesse... »
F° LXXVJ v°.

héritaiges, cens, rentes, revenus, biens meubles à eux succédez par le trespas de defunct Jehan de Lespinoy et demoiselle Blanche Quiéret qui furent leur père et mère ». A ces biens se trouvaient joints ceux laissés par « défunct Pierre de Lespinoy », frère du mari de Blanche, qui n'avait laissé qu'une fille, Aliénor, elle-même décédée.

Jean de Lespinoy et Blanche Quiéret avaient fondé deux obits perpétuels « à haulte messe », en l'église Saint-Wandrille de Fléchinelle, qui devaient être célébrés en août et septembre (1).

Ils avaient laissé à l'église de Fléchinelle vingt sols de rente, monnaie courante, à prendre sur leurs héritages séant audit lieu, avec faculté, par leurs héritiers, de racheter cette rente moyennant la somme de dix francs, monnaie courante (2).

(1) Charles de Lespinoy les fit retarder jusqu'en septembre et octobre, parce que les gens du pays n'y assistaient plus, à cause de la moisson. Il en a, du reste, exposé les raisons lui-même : « Je les ay remis en 7bre et octobre pour cause que en Aulst l'on a moins loisir destre ausd. obis, aussy ay trouvé que par espécial audt mois d'aulst il en font mal les debvoir pour l'empeschement de l'aulst, que lors chacun messone les biens qui lors sont en terre ».

(2) Le 2 juin 1556, cette rente fut rachetée et payée à Hue Méliot et Pierre de Garbesq, « margliseurs » de l'église de Fléchinelle, par Colart Le Prévost, tuteur et curateur des enfants de feu Jean de Lespinoy, en présence de messire Michel Le Marquant, prêtre, curé d'Estrées, Jean Le Gourch, Charlot Lagache, Pierre Méliot, Pierre Pille, Mahieu Morel, Pierre Le Gourch et autres.

Les obits en l'église de Fléchinelle nous apportent un écho des guerres du temps de Louis XI, peut-être de la campagne

IV

Les Lespinoy.

Les Lespinoy étaient des seigneurs « français », comme disait le bâtard Jean Quiéret. Néanmoins, et malgré les charges qu'ils occupaient dans le Ponthieu (1), les successeurs de Jean de Lespinoy

du sire d'Esquerdes contre Maximilien, qui aboutit à la levée du siège de Thérouanne par ce dernier. Jean IV de Lespinoy, époux de Jeanne de Fromentel, qui habitait cette ville, est l'auteur de la déclaration suivante : « Item y a encoires iij obis à lad[e] église de Fléchinel pour mes prédéceseurs par chacun an et se doibvent dire en Septembre et Octobre dont les deux sont pour feux Jehan de Lespinoy et damoiselle Mehault Guiseline... et le troisieme est pour feu Jehan de Lespinoy et damoiselle Aelis La Prévost sa fême, mes feulx père et mère, lesquels obis este très mal conduit par cy devant par espécial en ses guerres de France à cause que [durant] plusieurs années nul ne se osoit tenir au village, sinon aux chasteaux et aux fors, pour les prinses qui se faisoient par les gens de guerre sur le plat pays. Non ostant toutes les fortunes je en ay fst recouvrer le plus que je ay peut et les ay mis avecq certains obis que jay ordôné à dire et célébrer par ch[ac]un an a lad. église de Fléchinel pour my mon feu oncle Guy de Lespinoy et damoiselle Marie Le Prévost sa fême et de plusieurs ses enfants.

F° LXXIX.

(1) Guillaume, petit-fils de Jean et de Blanche, licencié ès lois, était conseiller au siège royal de Montreuil, Jean était prévôt au même lieu en 1516. Etienne était lieutenant du prévôt en 1512.

Jean avait été exempté des droits des francs fiefs et nouveaux acquets lors de la recherche faite en 1516. Jean se fit délivrer un vidimus, en date à Thérouanne du 12 décembre 1517 de deux ordonnances, l'une de François I[er], la seconde de Jean Héron et Jean Barbier, commissaires deputés de par le Roi.

finirent par abandonner le Ponthieu et l'Artois pour se fixer en Brabant.

Jean IV de Lespinoy, qui résida longtemps à Thérouanne et qui y maria sa fille Jeanne le

« Franchois par la grâce de Dieu, Roy de France, A noz chiers et bien amez Mre Jehan Bacerel et Jehan Ha[i]ro[n], lic[é] es loix, Commissaires par nous ordonnez sur le faict des franc fiefs et nouveau acquetz es bailliages d'Amiens et Vermendois, pruvotez de Peronne, Mondidier, Roye et Beauvoisin, sénescaussées de Boullenois et de Ponthieu, terres enclavées et anchiens resors d'iceulx réservé ce qui est en Champaingne dudt ball[iage] de Vermandois, Salut. Receu avons l'humble supplication de nre chier et bien aimé Jehan de Lespinoy, nre provost et juge ordinaire de Monstrel .. icelluy supliant a intention vous requerre affin d'estre renvoyé quicte de lade finance, parce qu'il dict et maintient estre extraict de noble et anchienne génération et que ses prédécesseurs ont esté tenus et reputez nobles sans jamais avoir faict chose dérogante à noblesse. Mais il doubte que on luy veulle obvier qu'il auroit par ci devant faict serment d'advocat et postula quelqz petit de temps au siège dudt Monstreul, paravant qu'il fut par nre prédécesseur et nous pourveu audt office de judicature, laquelle chose luy pouroit tourner à grand détriment se par nous ne luy est sur ce pourveu de remède convenable... Par quoy ces choses considérées, voullons entretenir et conserver nos subietz en leurs droictz, prérogatives, franchises et libertez, vous mandons... s'il vous appert que ledt suppliant soit extraict de noble lignée & génération... en ce cas recpvez ledt suppliant et lequel voulons par Vous estre receu a soy aider dudt privilège de noblesse touchant la finance qu'on luy pouroit demander... en le renvoyant quicte, délivré et absoulz d'icelle finance, comme noble, car ainsy nous plaist - il estre faict. Et audt supliant l'avons octroyé et octroions de grâce espéciale par ces présentes, nonobstant que paravant lade commission audict office, il aye postulé audt siège en estat d'advocat... Donné à Paris le IIJe jour de febvrier l'an de grâce mil v xvJ et de nre règne le IIJe, ausy signé par le Roy à la relation du Conseil.

GUYOT ».

24 février 1495 à Pierre Grisel, neveu de messire Pierre Grisel, chanoine et pénitencier de l'église cathédrale Notre-Dame, abandonna cette ville où il possédait des biens et notamment une maison au Parvis, tenant « du bout à la maison de Crestercq, nommée les Prisons », pour se fixer à Ypres, où sa femme, Jeanne de Fromentel, originaire de Montreuil, fut inhumée en l'église Saint-Jacques. Etienne de Lespinoy, second fils de Jean IV et père de Charles, lieutenant du prévôt de Montreuil en 1512, mourut le lundi 8 septembre 1550 à Ypres et fut inhumé au cimetière Saint-Martin. Sa femme, Catherine Le Noir, décédée à Bruxelles le 17 décembre 1555, où elle avait testé le 29 novembre précédent, reçut la sépulture en cette même ville, au cimetière Sainte-Gudule.

L'établissement des fils d'Etienne maintint les Lespinoy dans la même région. L'aîné, Philippe, né le 5 juin 1516, conseiller au grand conseil de l'Empereur, fut chanoine de Malines, mourut le 19 juillet 1557, et fut inhumé dans le chœur de l'église Saint-Rombault, de cette ville, François, né le 2 avril 1517, fut nanti d'un bénéfice ecclésiastique dans la même contrée, et Charles, le troisième, né le 24 janvier 1527, épousa le 15 février 1551 (style de Brabant), la fille de Roéland Longin, conseiller du Roi, président de la Chambre des Comptes en Brabant. Après avoir habité Malines, il se fixa à Gand vers 1556.

Dans cette famille où les préoccupations sentimentales, chez les femmes, primaient, semble-t-il, toutes autres considérations, nous rencontrons sans aucun étonnement, un peu plus d'un siècle après l'union de Jean de Lespinoy et de Blanche Quiéret, un autre mariage d'amour qui, pour ne point avoir été précédé d'un enlèvement et d'une fuite romanesque vers quelque repaire fortifié, n'en est pas moins l'heureuse conclusion d'un attachement vraiment passionné.

Le 12 juin 1573 se célébraient à Gand les heureuses accordailles d'une noble flamande de vingt ans et d'un milord anglais. Phlippote de Lespinoy, fille aînée de Charles de Lespinoy, et Georges Chamberlain, « fils de Liénart Chambrelain (1), principal gouverneur du royaume d'Angleterre », se fiançaient, « en considération de la grande mutuel amour et affection » qui existait entre eux ; et leur contrat de mariage était passé à cette date en présence ou avec l'assistance de plusieurs illustres dames qui signèrent la minute : Madame Anne, comtesse de Hongherfforde ; madame Jeanne, duchesse de Féria (2), la pre-

(1) Sir Léonard Chamberlain, mort en 1561, gouverneur de Guernesey. Il joua un rôle important sous Edouard IV comme zélé protestant, et sous Marie Tudor comme catholique. Nommé en 1553 gouverneur de l'île de Guernesey, il augmenta les travaux de défense du château Cornet et le garnit d'artillerie.

(2) La duchesse de Féria, comme Chamberlain, appartenait à cette catégorie d'Anglais catholiques qui, après la mort de Marie Tudor, avaient fui les persécutions d'Elisabeth, et que Philippe II protégeait.

mière cousine germaine du gouverneur anglais, la seconde alliée ; madame Jacqueline de Souastre, veuve du seigneur de Wacquen (ou Wackène), en son temps grand bailli de la ville de Gand, amiral de la mer, cette dernière en qualité de maîtresse de la demoiselle Phlippote (1).

M. Roger Rodière indique comme référence sur la duchesse de Féria : *Quatre portraits de femmes : Jane Dormer, duchesse de Féria...;* par Mme la comtesse de Courson. Paris, 1895. D'autre part, je dois à l'obligeance de l'érudit bibliothécaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand M. G. Brunin, les intéressants renseignements qui suivent : Jane Dormer, duchesse de Féria, née à Heythrop (Oxfordshire), le 6 janvier 1538, morte à Madrid le 15 janvier 1611, fit partie dans sa première jeunesse de la maison de la princesse Mary, et fut la compagne de jeu d'Edouard VI. Elle épousa don Gomez Suarez de Figueroa y Cordova, comte de Féria, lorsque la princesse dont elle était la favorite fut mariée à Philippe II d'Espagne. Cependant, à l'avènement d'Elisabeth, elle fut obligée de quitter l'Angleterre, son mari étant catholique romain. Elle séjourna tantôt en Flandre, tantôt en Espagne ou en France, avec un faste royal, entretenant une correspondance suivie avec le parti catholique anglais et prêtant des sommes considérables à Mary d'Ecosse. Le comte de Féria fut créé duc en 1567 et nommé gouverneur des Pays-Bas en 1571, mais mourut presque aussitôt. Jane continua à diriger une foule d'intrigues contre les protestants. Très ambitieuse et très intelligente, elle fut l'âme du mouvement de résistance des catholiques et fournit asile et subsides à tous ses coreligionnaires et compatriotes persécutés. On a sa correspondance avec les papes Grégoire XIII, Sixte-Quint, Clément VIII et Paul V. Bibliographie : Henry CLIFFORD, *Life of the duchesse of Féria*, Londres 1887.

(1) Adolphe de Bourgogne, chevalier, seigneur de Wackene, fut nommé grand bailli de Gand le 27 mai 1555 et mourut en 1568, à Middelbourg. Il habitait Gand dans un château appelé Cour de Wackene où il reçut le 7 septembre 1555 Philippe

Sa Majesté Catholique Philippe II, accordait au jeune Chamberlain une pension d'un écu par jour (1). Phlippote recevait en dot six cents livres de rente hypothéquée sur les terres laissées par son grand-oncle, messire Philippe Nigri (2), en son temps chancelier de l'Ordre de la Toison d'Or, conseiller d'Etat, doyen de l'église Sainte-Gudule de Bruxelles (3).

Il est certain que la fille du Conseiller au Conseil provincial de Flandre, en épousant le protégé du roi d'Espagne, trouvait des avantages inespérés, des garanties de bonheur et d'avenir capables de combler ses plus beaux rêves d'adolescente.

(fils de Charles-Quint) et le 11 août 1556, Charles-Quint, qui partit le 28 août pour l'Espagne. C'est dans la cour de Wackène qu'il rédigea son abdication.

(1) Contrat, f° cxxv.

(2) Ou Le Noir. Il était né le jour de la saint Luc 1490 ; il testa, le 23 décembre 1555, et fit un codicille le 12 août 1561. F° cxviij.

(3) Charles de Lespinoy venait de perdre son procès contre Philippe de Croÿ, duc d'Arschot. Un arrêt du 10 novembre 1571 l'avait déclaré non recevable en ses conclusions & condamné aux dépens de l'instance. Il avait eu dix enfants de son mariage avec Marguerite Longin, et il espérait encore alors en avoir d'autres, sa femme « estant encoires en bonne disposition, dieu merchy », inscrivait-il sur son livre généalogique (f° cxv). Ces enfants étaient : Phlippote, née à Malines le 15 mai 1553 ; Marguerite, née à Malines le 9 mai 1554, morte jeune ; Charles, né au même lieu le dernier de mars 1555, mort enfant ; Catherine, née à Gand le 19 décembre 1556, morte jeune ; Philippe, né à Gand le 4 février 1558 ; Louise, née le 4 mai 1559 ; Charles, né le 8 avril 1562 après Pâques ; Colette, née à Gand le 26 janvier 1564 (style de Rome), morte jeune ; Viglius, né à Gand le 28 mars 1565 (style de Rome) ; et Isabeau, née le 26 juillet 1567, morte enfant.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

Acte par lequel Jean Quiéret, fils premier né de Jacques, héritier apparent de Philippe de Wavrin, son cousin germain, reconnaît la donation de 100,000 écus d'or faite par ce dernier au prince de Chimay, sur les terres de Lillers, etc. et nomme des procureurs pour accomplir certaines formalités.

[26 juillet 1499].

« A tous ceulx qui ces pntes verront, Eschevins de la ville de Bethune, Salut. Scavoir fassons qu'aujourdhuy en icelle ville pdnt nous est co[m]p[ar]u mess^e Jehan Quiéret dict boort, chlr filz de deffunct mess[e] Jaques Quiéret, en son vivant aussy chlr sgr de Heuchin et de madame bône de Wavrin, sœur de deffunct monsgr Waleran de Wavrin, chlr, en son vivant sgr dudict Wavrin, de Lillers, Malânoy et S[t] Venant, Et par ce cousin germain de mons[r] Phles de Wavrin, chlr, filz dudt feu sgr de Wavrin, de présent sgr desd[es] terres et sgries de Wavrin, Lillers, Malânoy et S[t] Venant, de la costé et ligne de laquelle lesd[es] terres luy sont venues et succédées. Et a recognut que côme il soit ainsy que led. mons[r] Phles de Wavrin pour l'amour naturelle qu'il a à

monsgr Charles de Croy, prince de Chimay, et pour le rémunérer de plusieurs grans plaisirs et services par luy faiz audt Monsgr Phles, ayt eu passé long temps volonté de luy dôner certaine sōme de deniers, à prendre sur lesd^{es} terres et sgries de Lillers, Malânoy, et St Venant, leurs append. et aperten. de quelq. sgr qu'elles soient tenues et selon les comptes qui en ont esté rendues pardevant, pour les prendre et avoir après son trespas. Lequel don on ne povoit faire par la costume de la comté d'Arthois sans consentement de deffuncte mad^{e} Jehenne de Wavrin, dame de Malgeghem, en son vivant sœur et héritière apparant dud. sgr de Wavrin. Laquelle en sa vie consenti et accorda que led^{t} sgr de Wavrin puist chargier lesd^{es} terres de Lillers, Malânoy et St Venant, et faire tel don sur icelles aud^{t} prinche de Chimaÿ qui lui plairoit. Lequel sgr de Wavrin après le consentement de lad^{e} feue dame et de son procureur aiant povoir espécial quant ad ce, avoit consenti et accordé côme héritière apparant d'icelluy sgr le don qu'il avoit faict et faisoit audt prinche de Chimay de la sōme de cent mil escus d'or et de poix à les prendre et avoir sur lesd. terres et sgries de Lillers, Malânoy et St Venant après le trespas dudt sgr de Wavrin donateur, côme ce est apparu audt comparant par lres passées par ledt sgr de Wavrin et ledt procureur pardt auditeur royaulx de la prouvosté de beauquesne en date du xxj^{e} jour d'avril m iiij^{c} iiii^{xx} et

xvj depuis lequel don faict lad^e dame de Maldeghem encoires approuva consenti et aggréa ledt don faict desd. cent mil escus d'or de poix, faict audt prinche de Chimay côme est apparu à icelluy comparant par l^res signées dud. seing manuel et scellées du seau de lad. dame de Maldeghem en date du xxe jour de may audt an mil iiij^c iiij^xx xvi. Et il soit ainsy que led. sgr de Wavrin ait continué, veult et continue en son propos et veulle avantaiger et faire don audt prince de Chimay sur lesd^es terres de Lillers, Malânoy et St Venant et non ailleurs, de lad^e sōme de cent mil escus dor pour les prendre et avoir après son trespas et non devant. Et que de ce il en veulle bailler sceureté bône et réele audt prinche de Chimay sur icelles terres tellement qu'il en puist joyr et en prendre les fruictz, prouffitz et émolumens et estre faict hôme et tenant des sgrs desquelz elles sont tenues pour en prendre les fruictz, prouffitz et emolumens tant et jusques à ce que lad^e sôme de cent mil escus d'or telz que dessus seront paiées audt prinche de Chimay tout à une fois. Icelluy comparant, côme héritier apparant dudt sgr de Wavrin en ensuivant ledt consentement de lad^e dame de Maldeghem a consenty et accordé, consent et accorde et de nouveau led. don de cent mil escus dor et de poix, que a faict veult faire et continuer ledt sgr de Waurin audt prince de Chimay et que il y mecte et appose telles conditions que bon luy semblera, mesmes a consenti

et accordé, consent et accorde que ledt prince de Chimay puist faire toutes fois qu'il luy plaira créer main assise et mise de faict sur lesd[es] terres de Lillers, Malânoy et S[t] Venant et que il soit décreté en icelles de par le Roy pour en estre hôme et ten. des sgrs desquelz elles sont tenues incontinent après le trespas dudt sgr de Wavrin en telle manière que la possession et droit qu'a ledt sgr de Wavrin esd. terres soit fait et continué en la personne dudt prince de Chimay aprs led. trespas côme dict est pour joyr et posseder par ledt prince de Chimay aprs icelle trespas desd. terres en tous fruictz, prouffitz et émolumens quelconqs, héritablement et a tousiours. Sauf que ledt recognoissant et autres héritiers dudt sgr de Wavrin de lad[e] ligne et costé pouront ravoir et reprendre lesd[es] terres en payant lad[e] sôme de cent mil escus dor tout à une fois audt môsgr le prince, ses hoyrs ou aians cause. Et pour consentir lad[e] donation tant celle qui est faicte côme celle que plaira faire audt sgr de Wavrin et accorder son décret audt prince de Chimay pour estre hôme et tenant desd[es] terres incontinent après le trespas dudt sgr de Wavrin et en joyr en la forme dessus Ledt compar[t] a dôné et dône povoir et mandement espécial et irrevocable pierre payen, Grégoire de lille, mil de Cocqûel, m[re] Guillaume de le Motte, Anthoine Le Prevost, George bastard de Wavrin, Jaques du ploics, Jaques cocgnel, Jehan broude, Simon

Aysnars, Liénart le clercq et Mahieu Caulier, ausq[ls] et a chûn deulx il a dộné et dône povoir et mandement espécial et irrévocable de aller et comp[oir] pardevant toutes justices pour et au nom dudt comparant de consentir pour icelluy comparant côme héritier aparant dudt sgr de Wavrin la donation que a faict et vaudra faire et bailler aud[t] prince de Chimay pour prendre et avoir lesd. cent mil escus dor et de poix sur lesd[es] terres et leurs appendences. Et si leur a dôné povoir de consentir et accorder que led[t] prince de Chimay soit decreté esd. terres de lillers, Malânoy et S[t] Venant pour en estre hôme et tenant et en joyr et posséder et prendre les fruictz et emolument héritablement et a tousjours tant que lad[e] sōme de cent mil escus dor et de poix soit paiée et furnye audt prince de Chimay ou ses hoirs tout à une fois, côme dessus est designé, ou si mieulx plaist audt prince de Chimay prendre la sceurete réele en la court des sgrs desquelz lesd[es] terres sont tenues il a dôné et dône pooir ausd. procureurs et à chûn deulx de comparoir en icelles cours et de consentir ledt don et la possession et saisine estre baillé audt prince de Chimay, desd[es] terres et sgries de Lillers, Malânoy et S[t] Venant pour en estre faict hôme et tenant diceulx sgrs, soy en porter sgr et entrer en la possession et saisine et en prendre tous les fruictz, prouffit et émolumens incôtinent aprs le trespas dudt sgr de Wavrin et du tout selon la forme dess. d[t]. Et si a led[t] com-

parant esleu et eslit son domicille en lhostel de messe Guillaume de Thourart à cause de madame sa fème, seant en ceste de ville de bethune où demeure prt maistre Guillaume de le Motte, accordans que tous exploix de iustice qui y seront faiz et exploitez touchant ce dessus et es dependes oaillent et soient dautel effect et valeur côme se faiz estoient à sa personne ou vray domicille. Et pour tout ce que dit est tenir et parvenir tant touchant cest consentemt et accord côme ce qu'il sera fait par lesds procureurs ou lun deulx avecq lesd. exploix faictz aud. domicille, Il comparant a obligé et oblige tous ses biens et heritaiges et ceulx de ses hoirs pts et ad venir, renonchant ledt comparant par sa foÿ et serment à toutes choses qui aider et valoir luy polroient pour aller contre l'effect et teneur de ces pntes lres, ou au porteur dicelles grever ny nuire. En tesmoing de ce nous avons mis a ces pntes lres le seel aux causes de lade ville de bethune, le xxvj jour de juillet lan mil quatre cês quatre vingts dix nœf. Ainsi signé J. CHAUWIEN et sellees d'un seel a double queuwe de cire verde. Et soubz le remploy estoient escriptz ces mots pdnt Jehan Warnier et Jehan Clauck, eschevins ».

F° XXVI v°.

NOTE.

Comme suite à cette procuration, Philippe de Wavrin, d'une part, et Guillaume de la Motte au nom et comme procureur de Jean Quiéret, d'autre part, comparaissent pardevant le bailli d'Aire, en la présence des francs hommes du château d'Aire, et ils reconnaissent que le seigneur de Wavrin a donné, cédé et transporté au prince de Chimay la terre de Saint-Venant, « tenue de Nre très redoubté sgr et prince monsgr l'archiducq d'Austriche, conte de Flandre et d'Arthois, à cause de son chasteau d'Aire », ensemble tous les fiefs que le premier comparant tient dudit château d'Aire, pour en jouir après son trépas, accordant que le prince de Chimay en soit fait homme et tenant et s'en dise et porte seigneur, aux conditions exprimées dans la procuration ci-dessus. Un acte « d'adhéritance » fut passé dans ce sens à Lillers le 28 juillet 1499.

Un acte semblable fut aussi dressé à la même date pour « le fief nômé de la Lergenterie dépendant de la sgrie de St Venant ».

Enfin, les mêmes lettres « d'adhéritance » furent signées pour les terres de Lillers et Malanoy pardevant Philippe de Contay, seigneur de Fontay et de Rambaucourt, capitaine des gentilshommes de la maison de l'archiduc d'Autriche, gouverneur et bailli d'Arras, Bapaume, Avesnes et Aubigny, à la date du même jour, 28 juillet 1499.

Philippe de Wavrin fit un testament le 28 septembre 1500, par lequel il donnait tous ses meubles au prince de Chimay, et un codicille le 5 janvier suivant, 1500 (ancien style), laissant la terre de la Gauguerie au même légataire. Il mourut fort peu de temps après avoir pris ces dispositions testamentaires et fut inhumé en l'église collégiale de Lillers, chapelle Saint-Georges, dans un tombeau de marbre noir.

II

Extrait des livres de la Chambre des comptes de Lille.

[24 juin 1501]

« Copie du compte de Jehân Gonnet à cause de la recepte du demaine de la ville et baill[iage] de Lens en Arthois pour ung an fini au jour S[t] Jehan baptiste mil v[c] et ung, oy, cloz et reposant en la chambre des comptes à Lille ..

« De Jehan Quiéret dict Behoort, chlr, sgr de Heuchin et de pem. par les mains de Guillaume de Gavrelle son pr[r] pour le relief par luy faict d'un fief qui est séant en la ville et terroir de Rouvroy, lequel se comprend tant en terres labourables, rentes d'argent, de capons côme de grains et autrement, lequel fief est tenu de mondt sgr à cause de sondt chastel de Lens par lx s. p. de relief et le tiers de cambrelaige est escheu à relever audt chlr par le trespas de deffunct Mess[re] Phle en son vivant sgr de Wavrin, de Lillers, Malânoy, S[t] Venant et dudit Rouvroy, duquel sgr il estoit son prochain héritier est ichy pour icelle relief et cambrel. aud[t] pris la sôme de iiij lib. p. q. varl[t] a lad[e] monoie d'Arthois iiij lib. x. s. courans ».

F° xxxii v°.

III

Extrait du livre généalogique de Ch. de Lespinoy

(Descendance de Gauvain Quiéret).

« Messire Gauvain fut trois fois marié, et laissa de chacune génération tous filles excepté de la dernière qu'il retint filz nômé mess^e^ Jehan, sgr de Heuchin, allié à une fille de St Legier prez de Tournay, mort sans génération de son corps. De sa première feme appelee dame Catherine Dysque retint deux filles, madame Anthoinette, alliée au sgr de Sorel en France, de lâqelle a délaissé enfants et génération en ligne directe côme apperra par les piéches cy aprs suyvant la généalogie cy dess. exhibée. Madame Marie, alliée à mess. Jehan de Noyelles, sgr de Marle et de Rossignol, côe aussy apperra cy aprs de leur génération encore vivante; de IIe fême, estant vesve, retint deux filles l'une mariée à Phle de Griboval et l'aultre appelle d^le^ Catherine épousa Nicolas Warnier, demourant à Belchière... de la dernière sa côpaigne appellée dame Jehenne de Paillartz paravt vesve de mess^e^ Eustache Savary, sgr de Warcoing retient le susdt filz et une fille nômée Ysabeau Quiéret, morte chanoinesse à Nivelles

où elle est enterrée côme ay veu et ft tirer de son épitaphe sa généalogie et quartier (1) ».

(1) L'arbre généalogique dressé par Ch. de Lespinoy ne porte que l'alliance avec « dame Catherine Dysque, dame Deule saintes-clercq », (Jeanne d'Isques, dame de la Haye, d'après le P. Anselme), D'après les renseignements ci-dessus, Gauvain aurait été marié trois fois, à des veuves. Ces trois unions ne sont indiquées ni par le P. Anselme ni par de Belleval.

La descendance de Gauvain est mentionnée ainsi qu'il suit, à l'arbre généalogique, f° xi v° :

1° Jean Quiéret, seigneur de Heuchin, marié à dame N. de Saint-Léger, mort sans enfant.

2° Antoinette Quiéret, mariée à N. seigneur de Sorel.

De ce mariage naquit Louis de Sorel, allié à Anne d'Auxy, père de Florent de Sorel, qui épousa Anne de Montmorency, desquels naquirent plusieurs enfants des deux sexes. Anne de Montmorency épousa en secondes noces Titus de Saint-Simon.

3° Marie Quiéret, mariée à Jehan de Noyelles, seigneur de Marle et de Rossignol.

De cette union vint Jean de Noyelles, époux de Walburge Botselaer, qui eut deux enfants mâles et une fille.

D'après les renseignements recueillis par Ch. de Lespinoy, Gauvain aurait eu de son premier mariage : 1° *Antoinette*, mariée au seigneur de Sorel ; 2° *Marie*, femme de Jean de Noyelles ; de son second mariage ; 3° N. mariée à P. de Griboval ; 4° *Catherine*, alliée à Nicolas Warnier, et enfin, de son troisième mariage avec Jeanne de Paillart, 5° *Isabeau*, chanoinesse de Nivelles ; 6° *Jean*, marié à N. de Saint-Léger lez Tournay, mort sans enfant.

La lettre de Madame d'Estourmel, reproduite plus loin, est d'accord avec les renseignements ci-dessus, en ce qui concerne les deux filles nées du premier lit, le fils et la fille issus du troisième lit, mais elle ajoute que de son second mariage Gauvain aurait eu trois filles, et que celle mariée au seigneur de Sorel serait l'aînée du premier lit.

La déposition du bâtard Quiéret ne dissipe pas ces contra-

IV

Lettre de G. d'Estournel (1), *de Nivelles, à Ch. de Lespinoy, conseiller de Sa Majesté, à Gand.*

« Monr de Lespinoy, yl y as asses bône espace que madle disque mat dit que vous desireries de scavoir si ie cognoissois ceulx de Quieretz. Je vous advise que jay cogneu messe Gauwain Quieretz qui fut marié en premières nopces à une vesve et dicelle il eut deux filles dont laisné espousit le frère de monsgr de Noyelles. . et se nômoit monsgr de Marle. En deuxiesme nopches il espousit encores une vesve de quoy il eust trois

dictions ; selon Jean Quiéret, Gauvain aurait eu de Catherine d'Isque un fils nommé Jean et une fille, plus quatre autres filles nées de ses mariages postérieurs, soit cinq filles, dont la cinquième fut la chanoinesse de Nivelles.

Cf. Le P. Anselme et de Belleval.

(1) D'après M. Roger Rodière, la correspondante de M. de Lespinoy est certainement une chanoinesse de Nivelles.

« Je lis dans Carpentier, *Histoire du Cambrésis*, t. II, p. 449, que Gilles d'Estourmel eut deux sœurs, « toutes deux chanoinesses du chapitre illustre de Nivelle ». (Il ne cite pas leurs prénoms). Leurs nièces, Claude et Marie d'Estourmel furent également chanoinesses du même lieu.

« Dans le tableau généalogique de la famille d'Estourmel annexé à la *Notice historique sur le château de Suzanne*, par l'abbé Paul Decagny, Péronne, 1857, je vois que les deux sœurs de Gilles étaient Marguerite, abbesse de Nivelle, et *Gertrude*, prévôte de Nivelles. C'est évidemment cette dernière qui a écrit la lettre en question ». (Note de M. Roger Rodière).

filles, l'aisnée espousit monsgr de Sorel, auprès de peronne, La IIe espousit ung de la Rennerie à S^t homer, Et la tr^e ung surnômé Griboval. Led. mess^e Gauwain se remarist encore à une autre vesve qui avoit eu espousé ung de Savary à Tournay et elle se nômoit de paillart de son surnom, et elle estoit dame de Warcoing auprès de Tournay ; elle eust dud^t mess^e de Gauwain filz et fille La fille estoit chanoinesse de Nivelle. Le filz fut marié, mais sa fême n'eust nulz enfans de luy. Jay entendu que feu monsgr de Wavrin estoit cousin germain aud^t sgr Gauwain de Quiéret, et led. mess^{re} Gauwoin debvoit estre son héritier. Mais ledt sgr de Wavrin fut prisonnier et falloit trouver quelques sômes de deniers que ledt prince de Chimay luy prestat. La fême dudt sgr de Wavrin qui estoit tante au prince de Chimay fit tant vers son mary qu'il adoptat led^t prince pour son héritier et led^t prince âpres fist tant en donnant qlq petite récompense aud. mess^e Gauwain Quiéret q^l quictoit son action, ainsy fisrent les deux frères de mess^e de mess^e *(sic)* Gauwain Quiéret l'un nômé mess^e Anthoine Quiéret, l'autre messire Lyon Quiérez, je ne scay se mess^e Anth^e eut des enfans vivans je scay bien que mess^e Léon eut deux filles ne scay a qui elles furent mariées. Ledt mess^e Gauwain avoit aussy une sœur qui fut mariée en france et n'eut nulz êfans avoit espousé le sgr de Chantemerle, celle-là n'avoit point quitté son action, et à l'occasion

de cela led. sgr de Châtemerle cômenchoit ung procès contre le prince de Chimay, devant le procès finis, il alla de vie par mort, et alors le sgr de Sorel print procès contre feu monsgr le ducq d'Arschote et depuis la mort du seingneur de Sorrez jay entendu par aucuns conseillers de Malines que le sgr de la tour se tient à Brunetin (1) auprès de péronne a pourchassé le procès pour ses nepveulx les enfans de Sorrez car led[t] sgr de Sorel avoit espousé la soeur dud[t] sgr de la thour et mà on dit que monsgr le ducq a gaigné le procès. Pour bien sçavoir le lignage des Quieretz, vous naurez que vous adresser a ung gentilhôme nômé monsgr de Rossignol, car sa grand'mère estoit fille de mess[e] Gauwain Quieretz ; ced[t] gentilhôme, si vous ne le cognoissez point, est proche parent à monsgr de Croy. Voilà ce que je vous en sçauroy mander. Je sçay bien que ledt mess[e] Gauwain estoit de la maison des Quiéretz et de Moureulle, de Waurin et de Poix. Monsgr de Lespinoy, je fairay fin à ceste priant ce bon dieu qu'il vous dône bonne et longue vie, me reg[t] (2) de bon cœur à v[re] bonne grâce. De Nivelle, ce xvi[e] jour d'octobre an m v[c] lxix et en bas : V[re] bien bône amie, G. Destournel, et au dos : A monsieur de Lespinoy, conseiller de sa M[té] à Gand ».

F[o] xvii v[o].

(1) Brunetin doit être Bruntel, ferme dépendant de Mesnil-Bruntel près de Péronne.

(2) Recommandant.

V

Déposition du bâtard Jean Quiéret.

« Jehan Quiéret, fils bastard de Fremin Quiéret, filz de mess[e] Lyon Quiéret, hôme corporal (1) dessoubz la charge de monsgr de beauvois, pnt[t] estant à bapalme (2) aagé lxv ans dict, afferme et atteste par serment quil est filz bastard de fremin Quiéret filz de messire Lyon, lequel estoit le 4[e] filz de messire Jaques Quiéret et dame bône de Wavrin, sœur à monsgr Walerand de Wavrin. Lequel fremin estant marié à damoiselle Catherine Deslobes, ne délaissa aucunt enfans légittimes. Mais mess[e] Leon Quiéret, oultre le père du deposant son filz unicq delaissa encores deux filles, Assavoir Jehenne, marié au sgr de Sòtrecourt et lautre estoit grise soeur en la ville deyre, à son advis encore vivante. Dict que led[t] mess[e] Jaques de sad[e] compaingne madame bône de Wavrin oultre son grand père avoit encores trois masles. Assavoir mess[e] Jehan dict boort, mess[e] Gauwain et mess[e] balthasar et deux filles, laisnée dame Blanche et lautre dame Béatrix. Lec[t] mess[e] Gauwain avoit de dame Catherine Disque ung filz et deux filles, lesquelz le déposant a très bien cogneu, assa[r] mess[e] Jehan, marié à une fille de S[t] Leger de laquelle il na laissé génération et

(1) Caporal.

(2) Bapaume (Pas-de-Calais).

nulz efans, et cincq filles, Assavoir Madame Anthoinette, allié au sgr de Sorel en france, Madame Marie, alliée au sgr de Marles à bethune, la iij^e à Phl^e de Griboval en flandre La iiij eus espousé Nicolas Wernier, La ve mourut chanoinesse à Nivelles. De mess^e Balthasar ma mémoire avoir oy parler à son grand père et père qu'il fut onques marié, lequel son grand père dict qu'il vivoit encores en lan m v^c xxx^v lui qui parle estant marié, et son père dict qu'il mourut en l'an m v^c liij, dict par espécial avoir souventefois oy dire à son grand père et aussy à son père parlant du tout, que mess^e Phles de Wavrin avoit ft [tort] à leur maison en donnât si grande sôme sur les terres de lillers, Malânoy, St Venant, qu'il espéroit bien que aucuns descendans de ses frères ou sœurs quelq^s jours viendroient à la rectraicte desd. sg^ries à cause qêlles nestoient que chargées d'une sôme de cent mil escus et que leur faisoit grand despit quilz navoient le moyen de le descherger, nestimant quil viendroit si légièrement de ses frères à raison qu'ilz estoient grandemt chergées. Mais que ses sœurs estoient plus richement alliées en france. Dict avoir bône souvenance davoir oy dire à sond^t père et grand père par plusieurs fois que dame blanche estoit allié à Jehan de Lespinoy riche gentilhôme de mess^e Jaques Quiéret et madame bône de Wavrin, laq^l dame blanche leur fille aisnée en devint surprise d'amour pour sa beauté. En fin tant traictèrent qu'il la print et

espousa au descheu des parens, ains se conduisit tellement que la paix bien tost fut faicte, et à bône mémoire que la pourtraicture dud[t] Jehan de Lespinoy estoit en la maison du père dud[t] déposant, estand de grand me[m]bres, stature et belle effigie, et si lad[e] effigie n'eust esté bruslée eux estans derniérement au chasteau de hesdin à la dernière prinse (1), le déposant leust eu en sa puissance. Aiant parfois oy dire q̄ deux sont héritiers vivans, sans les cognoistre. Comê aussy a oy par plusieurs fois à sesdits parens dire en voiant lad[e] effigie : voilà Jehan de Lespinoy et le galant qui emmena n[re] soeur aisnée dame blanche. Aiant pareillement oy dire à son grand père et père que la seconde leur sœur appelé dame beatrix Quieret avoit espousé mess[e] Jâq[s] de Berles, sgr de Chantemerle lequel avoit intenté le procès contre le ducq darschot à raison desd[es] sgries de lillers etc. et par ce qu'ilz avoient grand espoir que lesd. biens retourneroient aud[t] lignage. Dict aussy avoir veu luy qui parle estant prisonnier à ther[ne] (2), l'an devant la prinse d'icelle ville, l'épitaphe de lad[e] dame blanche contre ung pilier en la grande église N[re] dame et les armoiries dicelle, lung costé dud[t] Jehan de Lespinoy dune espine et oselet de sable en champ d'or, sans avoir retenu le contenu de lépitaphe excepté quil a bône mémoire que lescripture contenoit : cy gist Jehan de

(1) 1553.
(2) Thérouanne.

Lespinoy et dame blanche Quiéret sa fème. Dict que feu son grand père et aussy son père aians grand désir de veoir la retraicte desd[tes] terres et que désia le sgr de Chantemerle mis en procès contre le ducq darschot passé 50 ans donnèrent au suplt (1) par escript la généalogie de tous ses frères et sœurs qu'ilz avoient eu. Lequel original escript a esté par deux fois bruslé en sa maison. Mais incontinent luy qui parle en fist ung autre retenant tousjours une copie près de luy affin de pouvoir deposer la vérité sil en fut requis d'aucuns desd. ses parens par charge de sond[t] père. La copie duquel il a aussy dôné ez mains de M[re] Charles de Lespinoy estant par luy requis et délaissa une autre es mains de mons[r] le cômissaire Molineq (?) en faisant sa déposition valétudinaire... Et plus ne scait sur tout bien examiné, ayant ceste corroboré de sa signature estant prest ainsy l'affirmer pardevant tous juges. Subsigné ;
† Jean Quiéret † et ung marque entre deux ».
F° lx.

VI

Déposition du bâtard Quiéret à l'enquête faite en la ville de Gand, le 5 avril 1570 avant Pâques, par François du Moulin, conseiller de Sa Majesté en son Conseil de Flandre.

« Jehan Quiéret, filz de Fremain aagé de lxv ans, soldart soubs la charge et conduicte de môs[r]

(1) Supl[ian]t, pour *déposant*, par erreur de scribe.

de Beauvois, pr[ésen]tement tenant sa résidence à Bapalmes, Tesmoing produict juré et examiné sur les i ij iij v vj vij viij et ix ar^{les} de l'intendit (1) de Mre Charles de Lespinoy, conseiller ord^{re} de Sa M^{té} au Conseil en Flandre en nos mains exhibe. Et premièrement, Dict et afferme par son serment estre filz bastard dud^{t} Firmain Quieret. Et que sond^{t} père estoit filz de mess^{e} Lyon Quiéret, chevalier, qu'il ha bien cogneu. Et que sond^{t} grand père est terminé cinquante ans y a. Et que mess^{e} Lyon estoit tiers filz de feu messire Jacques Quieret lequel néanmoins il na jamais veu ny cogneu. Mais bien a oy dire à sond^{t} père et grant père par plusieurs fois que ledt mess^{e} Jaques Quiéret avoit eu pour fème et en mariage dame bône de Wavrin, fille de dame béatrice de Wavrin, dame de Lillers, Malanoy et St Venant. Et que Jehan de Lespinoy lez Monstrel en france a eu pour fème dame blanche fille aisnée dud^{t} mess^{e} Jaques Quiéret, et lad^{e} dame bône de Wavrin sa fème. Ayant bône souvenance avoir aussi oy dire aucune fois aud^{t} mess^{e} Lyon son grât père, lors demourant à la beauvrie lez bethune (2), cincquante ans y a ou environ, en demonstrant les tableaux de ses parents et alliez, ces paroles : Voilà le tableau et effigie *de ma sœur blanche* qui a eu *pour mary*

(1) Intendit se disait au Palais des écritures fournies dans un procès et dans lesquelles il n'était question que des faits articulés, dont il s'agissait de fournir la preuve.

(2) Lire *Beuvry* ou *La Beuvrière.*

Jehan de Lespinoy, sgr de Lespinoy (1), disant quelle estoit fort heureuse davoir esté alliée en france par ce que eux estoient destruictz et ruinez par les guerres de france lors regnans, pour le respect du chasteau et ville de Hesdin qui furent prins pour le Roy de France par Bourbon.

« Enquis sur les ij. iij et iiij ar[les] dud. êtendit, dict que bien a oy dire à sesd. père et grand père que led[t] Jehan de Lespinoy, avecq lad[e] dame blanche Quiéret sa fême a eu et procréé aulcuns êfans, sans toutefois scavoir leurs noms dautant que diceulx pour le regart des gueres il na jamais eu cognoissance.

« Enquis sur le v[e] ar[le] dud[t] Intendit, dict avoir esté prisonnier en la ville de Ther[ne] ung an avant la dernière prinse dicelle par feu de bonne me-[moi]re l'empereur (2), Et avoir veu ung épitaphe dedans l'église cathédrale en ung pilier prez de la chapelle N[re] dame où estoit escript ce qui sensuit : Cy gyst Jehan de Lespinoy sgr dud[t] Lespinoy, et dame blanche Quiéret, sa fême, lequel épitaphe estoit orné de leurs armoiries, Sçavoir du sgr de Lespinoy d'un champ d'or et d'ung arbre despines de sable avecq ung rossignol dessus. Et de lad[e] dame blanche d'un champ d'argent avecq trois fleurs de lys de geules au pied coppé, lesquelz armoiries sçavoir dicelle dame blanche celluy qui

(1) Souligné dans le texte.

(2) Thérouanne fut prise par Charles-Quint le 13 avril 1553. L'empereur donna l'ordre de raser la ville.

parle les porte avecq une bare pour ce qu'il est venu de bastardise de ceulx de Quiéret, déclarant navoir jamais auparavant ny apres plus veu led[t] épitaphe, ne aussi avoir souvenance si aud[t] épitaphe estoit escript ou point si iceulx Lespinoy et dame blanche avoient eu enfans ensemble, disant aussi que paravant il avoit veu au logis de sond[t] père, à Beuvries, lesd[es] armoiries de Lespinoy dedans un tableau déclarant navoire mémoire si aud[t] épitaphe estoit escript lan de leur trespas ou point.

« Enquis sur le vi[e] arl[e] dud[t] intendit, dict dicell. n'avoir autre cognoissance si non que en son jeune eage il a demouré en la ville de béthune avecq feu Jehan de Noyelles et qu'il avoit pour fême dame Jehenne Quiéret, fille de mess[e] Gauvain Quiéret, duquel il a souventes fois oy dire que led[t] Jehan de Lespinoy avoit eu pour fême lad[e] dame blanche Quiéret, sa cousine, fille germaine de mess[e] Jaques Quiéret oncle de sad[e] fême et que icelluy avoit esté le plus beau gentilhôme que ont pouvoit veoir, Et que a ceste cause icelle l'avoit prins pour mary contre le gré et consentement de ses parens et amis disant navoir jamais veu ny cogneu icelluy Jehan de Lespinoy.

« Enquis sur le vij, viij et ix[e] arl[es] dudit intendit, dict oultre ce que dessus avoir trouvé et sçavoir par avoir veu et leu souvente fois anciens cartulaires et mûnimens de sond[t] père que lad[e]

dame blanche estoit fille dud^t mess^e Jaques Quiéret et de dame bône de Wavrin sa fême. Et quelle avoit eu espousé led^t Jehan de Lespinoy. Lesquelz mûnimens ont esté par gueres perdus déclarant lextraict de la généalogie desd. Quiéret par luy delivré es mains dud^t Lespinoy produisant, et par luy en nos mains exhibé, avoir tiré hors desd. munimens pour en avoir tant meilleure mémoire, disant que môs^r de Warcoing, demourant environ la ville de Tournay, et môs^r de Quatrevaulx demourant à bapasmes pouroient bien sçavoir parler de ce que dess^s par ce qu'ilz sont anchiens gentilzhômes et ayans eu cognoissance de feu Jehan Quiéret sg^r de heuchin, filz de mess^e Gauwain Quieret, Et estant bien et au long examiné après lecture de déposition nen sçait non plus Ayant icelles en signe de vérité soubzcript, Jehan QUIÉRET ».

F° LXXXVJ.

VII

Extrait du livre généalogique de la famille de Lespinoy, dressé par Ch. de Lespinoy.

« ... Il est bien vray qu'ilz ont esté réputé nobles et riches de iiij^m lib. par an, côme ay bien démonstré, aiant achapté la sgrie de Lignes contre les recepveurs du Roy demandans de moy la taille côme si je neux esté descendu de noble maison, mais leur monstrey tant denseignements

que de mervelle, ains noz ancestres, signament n^re grand ayeul, estoient trop amateurs des dames, leq^l estant riche gentilhôme, servant ung grand et puissant sgr en picardie, leur fille appellée d^le blanche, devint dicelluy Jehan de Lespinoy tellement embrassé d'amour que non obstant toutes excuses, en fin le print et l'enmena sur ung sien fort chasteau, leq^l il tient quelqû temps fort contre sond^t sgr beau père et icelluy estant informé qu'il l'avoit enmené par lenhort (1) de sad^e fille et qu'ilz estoient desia mariez vivant en accord^t et qu'il suivit le train et noblesse de sad^e fême, l'acceptèrent en grâce et fut la paix faicte et accordée, toutefois nous fut une chère alliance, car dependist guères moins que tout son bien seulement retenu sa sgrie de Lespinoy et Flechinel. Et sont enterrés en l'église nostre dame de Ther^ne contre ung pilier de la chapelle nostre dame ..

F° LXXXIX V°.

(1) Par l'enhort, par le conseil, l'exhortation. On trouve ce mot, avec ce sens, dans une lettre de la comtesse d'Artois du 26 mai 1522 exemptant les religieuses Repenties de Saint-Omer de l'assistance aux processions, publiée par M. J. de Pas, dans le *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 242e livraison, tome XIII, 1912, 2e fasc. p. 79.

VIII

Acte de notoriété dressé par les maieur et échevins de la ville de Hesdin.

[15 avril 1572].

« A tous ceulx qui ces pntes lres verront, maieur et eschevins de la ville de Hesdin salut, sçavoir faisons que au jourdhuy pardnt nous comparut en sa personne Jehenne du Therache vefve de feu Toussains de la Barre, en son vivant bailly de Berguettes, aagée de iiijxx xviij ans ou environ, estant en bon sens, mémoire et entendement, Laquelle a par serment solennel par elle fait pardt nous A dict, juré, certifié et attesté et pour vérité afferme sur les interrogatoires a nous exhibées de la part de Jehan Louchart, bourgois de la ville de St homer, bailli recepveur général et entremecteur des affaires de Mre Charles de Lespinoy, escuier, lité ez loix et conseiller en la ville de Gand, quelle a bonne et parfaicte cognoissance que elle estant demourant au chasteau du Quesnoy, proche du vilaige de Bûsnes (1) Et elle estant illecq et venans audt chasteau le mre dhostel de monsgr de Wavrin, nômé George duquel elle ne sçait autremt le surnom, disoit que led. sgr de Wavrin avoit fst grand tort de dôner ses terres

(1) Busnes, arrondissement de Béthune, canton de Lillers (P.-de-C.). Entre Lillers et Saint-Venant.

et sgries et deshériter ses niepches et nepveus pour donner au prince de Chimay et que lon disoit lors que lesd^es^ terres estoient à cent mil escus de rachapt. Et scait que led^t^ sgr de Wavrin avoit une niepche nômé madame Blanche Quiéret, laquelle estoit alliée par mariage à ung gentilhôme franchois nômé du surnom de Lespinoy, lequel avoit quelque bien au villaige de Fléchinel, Et estoit icelle dame Blanche fille aisnée de mess^e^ Jacques Quiéret. Et tout ce sçait por avoir demouré en son josne aage au chasteau dudt lieu de Quesnoy déjà plus de iiij^xx^ ans dont et desquelles attestations, affirmations et choses dictes de la part dud^t^ Jehan Louchart nous a esté requis l^res^ que luy avons accordé ass^r^ des pn^tes^ pour luy valoir et servir ou il apartiendra ce que de raison. En tesmoing de ce nous avons mis le scel aux causes de lad^e^ ville à ces pn^tes^ qui furent faictes, passées et attestées au villaige d'aulchi les Moisnes, metes de n^re^ jurisdiction et eschevinaige, le xve jour d'auril lan mil v^c^ lxxij.. »

F^o^ LXXXIIIJ v^o^.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

ANNÉE 1923. — QUATRIÈME TRIMESTRE

Séance ordinaire du 16 Octobre 1923.

Présidence de M. LAMY, Président.

Étaient présents : MM. Ansart, Bienaimé, Brandicourt, Collombier, Pierre Dubois, de Francqueville, Gigon, Héren, Josse, Lamy, l'abbé Leroy, Mgr Mantel, Michel, Roux, Schytte, Thorel et de Witasse.

Excusé : M. l'abbé Olive.

MM. Estienne et Ch. Codevelle, membres non-résidants assistent à la séance.

Correspondance. — M. Elie Fleury écrit au nom de la Société académique de Saint-Quentin pour la reconstitution de la bibliothèque. Il est

décidé d'offrir à cette Société celles de nos publications qui nous restent en nombre.

— M. le doyen de Sains sollicite une subvention pour la réparation de son église. Il lui est répondu que les crédits affectés à ce chapitre sont épuisés.

— M. G. Vallèe, préfet honoraire, en accusant réception du *Bulletin*, revendique l'honneur d'être le doyen français par ordre d'admission des membres non-résidants de la Société.

— Le Musée Nordisque célèbre le cinquantième anniversaire de sa fondation le 24 octobre et nous invite à nous faire représenter à cette solennité.

— M. Jacques de Morgan, membre correspondant écrit pour rectification du libellé de ses titres.

Achat. — La Société décide de faire l'acquisition d'un volume annoncé : « La vie, la mode et le costume au XVIIIe siècle » par M. Hippolyte Roy. Cet ouvrage contient de nombreux détails sur les fabrications picardes.

Chronique. — M. T. Théot fait part du décès de son frère, M. Siméon Théot, membre non-résidant depuis 1900.

Admissions. — MM. Marcel Jarry, Paul Rambour, Mesdames veuve Guilbert et Lottin-Ponchon, la Bibliothèque communale de Lille, présentés à

la dernière séance sont admis comme membres non-résidants.

Secrétaire annuel. — Il est procédé à l'élection du Secrétaire annuel. M. Pierre Cosserat est élu à l'unanimité.

Dons reçus. — M. Lamy, Président, appelle l'attention des membres sur les dons que nous avons reçus. Le premier, de M. le chanoine Cocrelle consiste en une collection de nombreuses et belles cartes géographiques et de plans du XVIII[e] siècle, (quelques-uns du XVII[e]); de provenances très diverses, allemandes, anglaises, italiennes, françaises, elles représentent à assez grande échelle à peu près toute l'Europe. Elles paraissent avoir été réunies en vue de suivre des opérations de guerre et seraient fort utiles à qui ferait des recherches sur l'histoire militaire. Ces cartes sont en parfait état. Suivant l'usage du temps, leurs titres sont très joliment ornés de vignettes, entre autres on remarque une ravissante composition de Marillier. A signaler spécialement deux grands plans très détaillés du siège de Gibraltar par les Français et les Espagnols en 1779 et une très curieuse carte allemande des positions militaires et maritimes françaises et anglaises à l'époque du camp de Boulogne : « à la veille de l'invasion, dit la légende : der bevorstehenden Landung ».

Sur la proposition du Président, des remerciements seront adressés à M. le chanoine Cocrelle par le Secrétaire perpétuel.

La bibliothèque de Richard de Fournival. — L'autre don nous a été fait par M. Birkenmajer, polonais, résidant à Paris. C'est un important mémoire qu'il a présenté à l'Académie des Sciences et des Arts de Cracovie, dont il est membre actif. Ce mémoire a pour titre « La bibliothèque de Richard de Fournival » Sauf les titres latins des manuscrits repérés, il est écrit tout entier en polonais. Un compte-rendu émanant de la dite Académie et écrit ou traduit en français permet de se rendre compte de l'importance et de l'intérêt de ce travail. Richard de Fournival (1201-1260) chanoine puis chancelier de l'Eglise (1) d'Amiens est connu surtout comme auteur de poësies plutôt légères, antérieures au reste, suivant Gaston Paris, à sa tardive entrée dans les ordres. Il s'est pourtant occupé surtout de médecine — (fils de médecin, lui-même était chirurgien) — de philosophie, d'astrologie, d'alchimie, la chimie d'alors, et de musique.

De ses travaux dans ces diverses branches de sciences il ne nous est parvenu que de très petits fragments. Mais il a publié un catalogue de bibliothèque sous le nom de « Bibliomania ». Il

(1) Sur Richard de Fournival, voir le discours de réception de Mgr Mantel à la Société des Antiquaires. — *Bulletin,* tome XXII, page 261.

ne dit pas que cette bibliothèque soit la sienne et on n'en avait pas la certitude jusqu'ici ; bien plus, M. Léopold Delisle qui a édité la Bibliomania, émettait le doute qu'une pareille bibliothèque eût existé alors en dehors de l'imagination de l'auteur. M. Birkenmajer a pu identifier tous les manuscrits de la Bibliomania dans le catalogue de bibliothèque du théologien Gérard d'Abbeville qui les a possédés, sans doute à titre de légataire, après la mort de son confrère et les a à son tour légués en 1271 au collège fondé en 1257 par Robert de Sorbon. Ils se retrouvent dans les divers catalogues de la bibliothèque de la Sorbonne et reposent depuis 1796 à la Nationale. Il faut donc admettre que la bibliothèque méthodiquement cataloguée par Richard de Fournival était bien la sienne. Dans la préface de la Bibliomania l'auteur dit « qu'un Amiénois (qu'il ne nomme pas, mathématicien et astrologue expert, voulant accroître l'importance de sa ville natale, résolut d'y créer une bibliothèque qui serait ouverte à tous ses concitoyens ». Nous venons de voir que Richard parle de lui-même : à lui donc revient l'honneur d'avoir créé la première bibliothèque publique en Europe. Son héritier Gérard d'Abbeville suivit ce bon exemple. En léguant à la Sorbonne trois cent trente manuscrits, il stipulait que tous les élèves en théologie — (avec une curieuse réserve « sauf les mendiants », dont il était l'adversaire déclaré) — et tous les maîtres de la faculté de philosophie

pourraient profiter en toute liberté de ce don. Par cette clause, ainsi que par le nombre considérable pour l'époque, des ouvrages légués, Gérard d'Abbeville serait devenu le véritable fondateur de la bibliothèque de la Sorbonne et lui aurait donné son caractère public. C'est la conclusion de M. Birkenmajer et il ajoute : « On dirait que les principes libéraux admis par Richard de Fournival se personnifièrent dans les volumes de sa collection et aboutirent vers 1272 à la fondation de la premiàre bibliothèque publique à Paris ».

Le Président a écrit à M. Birkenmajer pour remercier vivement cet érudit étranger à notre région, et même à la France, d'avoir assuré à deux savants picards de nouveaux titres d'honneur.

Château de Picquigny. — M. Bienaimé donne lecture de son rapport sur les travaux exécutés au château de Picquigny et les découvertes qu'il y a faites.

Péronne. — M. Vivien lit son rapport sur le voyage fait à Péronne par lui, M. Gigon et M. Roux sur l'invitation de M. Douchet pour visiter la porte de Bretagne et les anciennes fortifications.

Reliquaire du XIIIe *siècle.* — M. P. Ansart fait circuler un très beau reliquaire du XIIIe siècle en orfèvrerie et émaux de Limoges dont il vient de

faire l'acquisition et sur lequel il nous donnera une notice détaillée.

Notices sur M. Digard et M. de Bonnault. — M. Pierre Dubois signale dans le *Bulletin de l'Ecole des Chartes*, tome 84, une notice sur M. Georges Digard qui fut membre de notre Société, par M. Paul Fournier. Le même volume contient une notice sur M. Xavier de Bonnault, par M. Georges Durand.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h. 30.

Séance ordinaire du 13 Novembre 1923.

Présidence de M. Lamy, Président.

Etaient présents : MM. Bienaimé, Brandicourt, Collombier, Pierre Cosserat, Pierre Dubois, de Francqueville, Gigon, Josse, Lamy, Ledieu, les abbés Leroy et Olive, Roux, Schytte, Thorel et Vivien, membres résidants ; M. Ch. Codevelle, membre non-résidant assiste à la séance. M. Ansart et Mgr Mantel s'excusent.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance — M. Loys d'Augel, homme de lettres à Beaune, propose l'insertion dans nos

publications d'une notice qu'il écrit actuellement sur Ch. Coquelet Souville, peintre, etabli à Beaune en 1777 et originaire de Picardie.

— M. le Maire de Beauvais envoie le règlement du concours pour le prix de poësie Fanny-Denoix-des Vergnes.

— M. Bernard, architecte honoraire des monuments historiques à Compiègne, attire l'attention de la Société sur une grille en fer forgé de quelque mérite qui se trouve abandonnée dans les ruines de l'église Saint-Gilles de Roye. M. l'abbé Neau, doyen de Roye, à qui M. le Président a fait part de la communication de M. Bernard veut bien nous faire connaître qu'il a fait le nécessaire auprès de M. Labruyère, conseiller municipal du quartier Saint-Gilles et très dévoué à cette vieille église. Cette grille aurait été, d'ailleurs, classée monument historique peu de temps avant la guerre.

Chronique. — On nous annonce la mort de M. Louis Regnier membre de la Société depuis 1895, et de M. Eugène Lefebvre Pontalis, Directeur de la Société française d'archéologie, membre de notre Société depuis 1905.

Elections. — MM. Maurice Dupont, Jean Mirande, le comte de Kergorlay, G. Sens, le docteur Christian Perdu, Georges Sangnier, F. Denis, l'abbé Lucien Girardin, Madame Ed. Fribourg, présentés à la dernière séance sont admis en qualité de membres non-résidants.

Administration. — M. le Président donne lecture d'une lettre écrite au nom d'un groupe de membres de notre Société, résidant à Péronne et aux environs. Ce groupe demande à former un Comité Péronnais des membres de la Société des Antiquaires de Picardie. Après examen de la question et consultation de nos statuts, l'Assemblée décide de donner son adhésion à la constitution de ce Comité.

Travaux. — Le porche roman de l'église d'Hangest-en-Santerre, seule partie du monument qui eût échappé aux bombardements, a été démoli alors qu'il était en proposition de classement. La Société proteste contre cette destruction absurde et illégale. Suivant son désir, M. le Président a écrit à M. le Préfet pour lui dire que sans s'occuper de la recherche des responsabilités qui ne lui incombe pas, elle s'adresse à sa bienveillance pour prendre toutes mesures et donner toutes instructions qu'il jugera utiles pour éviter le retour d'aussi lamentables déprédations.

— M. Collombier signale un article du *Petit Parisien* du 26 août 1923 où il est question d'un souterrain de Thiverny, près Creil (région picarde) où l'on a retrouvé une trentaine de squelettes d'hommes, de femmes et d'enfants. Cette grotte sépulcrale paraît remonter à l'époque de la pierre polie; malgré son intérêt, elle ne pourra être conservée par suite des nécessités d'exploitation de la sablière voisine.

Picquigny. — M. Vivien rend compte de la visite qu'il a faite le 25 octobre au château de Picquigny avec M. P. Ansart délégué comme lui par la Société, M. Favry, architecte des monuments historiques et MM. Lamy et Gigon. L'objet de ce voyage était de se rendre compte des travaux de préservation à exécuter dans notre propriété. Après une visite minutieuse de toutes ses parties, MM. les architectes ont reconnu qu'il n'y avait en aucun point péril en la demeure, menace de chûte immédiate, bien qu'il y ait lieu de prévoir des travaux assez importants dans un avenir prochain. Pour le moment on se bornera à dégager de la terre et de la végétation qui la recouvrent, la tête du mur Nord de la grande cuisine et d'y faire une chappe en ciment pour éviter les infiltrations. M. Favry a donné séance tenante les ordres nécessaires. Ce travail sera couvert par les 500 fr. que nous avons, suivant convention, versés au service des monuments historiques au commencement de cette année.

Robert de Clary. — M. Lauer, bibliothécaire au département des manuscrits de la bibliothèque nationale, annonce que, détenteur provisoire du manuscrit unique (Copenhague), de Robert de Clary, il en prépare la publication. Il demande si notre Société serait désireuse de profiter de la présence du manuscrit à Paris pour en faire exécuter la reproduction photographique qu'elle

avait autrefois envisagée. Il se mettrait à notre disposition pour commander et diriger ce travail. La question est mise à l'étude.

M. Lefebvre-Pontalis. — M. Durand donne lecture de la notice qu'il a consacrée au regretté archéologue, notice qui sera insérée au *Bulletin*.

Saint-Vast de Moreuil. — M. l'abbé Olive commence la lecture de son travail sur l'abbaye Saint-Vast de Moreuil.

La séance est levée à 15 heures.

Séance ordinaire du 11 Décembre 1923.

Présidence de M. Lamy, Président.

Sont présents : MM. Ansart, Bienaimé, Boquet, Brandicourt, Collombier, Dubois, Gigon, Héren, Josse, Lamy, l'abbé Leroy, Mgr Mantel, Michel, l'abbé Olive, Roux, Schytte, Thorel et Vivien, membres titulaires résidants.

Excusés : MM. Pierre Cosserat et Ledieu.

Madame Caron-Deray et M. Ch. Codevelle, membres non-résidants, assistent à la séance.

Correspondance. — La Société Académique d'histoire internationale demande des renseigne-

ments sur notre Société en vue de la publication d'un annuaire.

— La Société pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre demande l'échange de nos publications.

— Le professeur Oreste Mattirolo de Turin demande un volume de nos *Mémoires* qui lui sera envoyé.

— M. Antoine, député, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance publique.

Chronique. — On nous annonce le décès de M. le docteur Albert-Léopold Cahon, membre non-résidant depuis le 8 novembre 1910.

— M. René Saint nous fait écrire par son notaire Mᵉ Renaudeau, qu'il consent à nous donner les grilles provenant de l'ancien château de Picquigny, actuellement déposées dans sa propriété de Belloy, dans leur état et consistance actuelles, sans aucune garantie quelconque de sa part.

M. le Président a écrit à M. Saint pour le remercier vivement de ce don généreux.

Admissions. — MM. le Directeur de l'Ecole normale d'instituteurs, Ed. Cavillon, conseiller général, A. Maillard, docteur Dournay, le Secrétaire de l'Evêché d'Amiens, le chanoine Carruelle, Albert Caron, L. Daudré, J. Jacquet, Daniel Roguet, docteur Maurice André, Jean Petit, J. du Liège d'Aunis, Teissère, Al. Hermant,

J. Moncond'huy, G. Devismes, présentés à la dernière séance sont admis en qualité de membres non-résidants.

Election. — Il est procédé à l'élection d'un membre titulaire résidant en remplacement de M Ponchon, décédé. M. J. Estienne, archiviste départemental est élu à l'unanimité.

M. Estienne présent remercie la Société

Renouvellement du bureau. — L'ordre du jour prévoit le renouvellement du bureau pour l'année 1924. MM. Lamy, Président et Pierre Cosserat, Secrétaire annuel, sont réélus respectivement et M. Vivien élu Vice-Président à l'unanimité Ces MM. remercient de leur nomination.

Travaux : Robert de Clary. — M. Brandicourt demande quelle décision a été prise pour la publication du manuscrit de Robert de Clary. Mgr Mantel fait observer que ce qui importe surtout est d'avoir un texte correct et complet de ce manuscrit. M. Lauer en préparant une édition intégrale qui paraîtra dans la collection des chroniques du moyen âge chez l'éditeur Champion, la Société décide qu'il n'y a plus lieu de faire la dépense d'une reproduction en phototypie.

Médaille commémorative. — M. le Président remet à la Société de la part de M. Sens, Président

de l'Académie d'Arras, une médaille bronze commémorative du centenaire de cette Société.

Saint-Vast de Moreuil. — M. l'abbé Olive continue la lecture de son travail sur l'abbaye Saint-Vast de Moreuil.

— M. P. Ansart présente la photographie d'un très joli buste de la marquise de Mailly, actuellement dans une collection particulière, présentation qu'il accompagne d'un commentaire très documenté.

La séance est levée à 15 h. 30.

Séance publique du Mercredi 12 Décembre 1923

La séance est ouverte à 20 h. 30 dans la grande salle de la Société Industrielle devant un nombreux auditoire composé aussi bien de membres que d'amis de la Société.

Etaient présents : MM. Durand, Roux, Brandicourt, Dubois, Maurice et Pierre Cosserat, Schytte, Michel, Florisoone, Vivien, Lamy, Bienaimé, Gigon et Olive, membres titulaires résidants.

M. le Général commandant la 2e région était représenté par M. le colonel Jordan, chef d'Etat-Major ; Mgr Lecomte, Evêque d'Amiens, par

Mgr Glorieux, Vicaire général; M. le Préfet s'était excusé de ne pouvoir venir, en termes des plus aimables pour la Société; M. Caumartin, Maire d'Amiens assistait à la séance.

Elle commence par l'historique de la Hautoye que présente M. Lamy, Président.

— M. E. Schytte, Secrétaire perpétuel, donne le compte-rendu des travaux de l'année. Puis. M. Florisoone, professeur au Lycée Henri IV à Paris, qui a bien voulu revenir quelques heures parmi nous, lit de charmantes pages d'une adaptation de la vie de Saint Geoffroy. Ces communications seront insérées au *Bulletin*.

Assemblée générale du 13 Décembre 1923.

Présidence de M. Lamy, Président.

Sont présents : MM. Collombier, Pierre Cosserat, Durand, Gigon, Josse, Lamy, Ledieu, Mgr Mantel, l'abbé Olive, Roux, Schytte, Thorel, Vivien et de Witasse, membres titulaires résidants, et MM. Codevelle, Dupont, Damay, Douchet, Gaudefroy, Backelandt, membres non-résidants.

Le procès-verbal de la dernière Assemblée générale est lu et adopté.

— MM. Théodule Morel, Boucher, Hadengue, Choquet, de Cossette, présentés à la dernière séance sont admis comme membres non-résidants.

Concours. — Lecture est donnée du programme du concours de 1924. Aucune modification n'y est apportée et il reste le même que l'année précédente.

Lecture de M. Josse. — M. Josse rappelle une ancienne coutume à peu près oubliée, celle des cierges bénits mortuaires. M. Thorel ajoute quelques mots à cette communication.

Abbaye Saint-Vast. — M. l'abbé Olive termine la lecture de son travail sur cette abbaye.

Porte de Bretagne à Péronne. — Sur la demande de M. le Président, M. Douchet donne quelques indications sur le mauvais état de ce monument dont la réparation serait urgente.

La séance est levée à 15 heures.

M. LEFEBVRE-PONTALIS

Nous avons tous été atterrés en apprenant la mort prématurée et si soudaine d'Eugène Lefèvre-Pontalis. C'est une perte irréparable pour la science archéologique. Un des meilleurs élèves du maître éminent et toujours regretté qu'était le comte de Lasteyrie, il avait été appelé tout jeune à le suppléer dans sa chaire d'archéologie à l'Ecole des Chartes, alors que celui-ci était absorbé par les charges de son mandat de député de la Corrèze. Suppléance redoutable dont il se tira à son honneur. Il la reprit plus tard lorsque la maladie tint l'illustre et vénéré maître éloigné de ses cours, puis lui succéda définitivement.

Durant ces longues années de professorat, par un enseignement solide et pénétrant, il forma de nombreux et excellents élèves auxquels il ne cessa jamais de s'intéresser.

Mais son action entraînante se manifesta encore sur un autre terrain. A la mort du comte de Marsy, la Société française d'archéologie eut l'heureuse idée de s'adresser à lui pour prendre sa succession. Il s'y consacra de toute son âme et fut pour elle un nouvel Arcisse de Caumont, mais transformé et modernisé. Les Congrès Archéologiques prirent avec lui une allure vraiment scientifique,

2

sans rien perdre de leur attrait, et avec un succès que les années ne firent qu'augmenter. Ils étaient d'ailleurs organisés avec un soin minutieux; les plus grandes difficultés de transport, de logement et de nourriture étaient résolues de la façon la plus satisfaisante et la plus pratique, les lieux d'excursions judicieusement choisis. Il conduisait ses congressistes devant des monuments qu'il avait lui-même étudiés dans leurs moindres détails. C'était merveille de le suivre dans ses explications aussi lumineuses que savantes. Nul mieux que lui ne savait disséquer un monument sur place, poser et résoudre les problèmes archéologiques qu'il pouvait soulever, en reconstituer l'histoire, en faire pour ainsi dire parler les pierres.

A côté des congrès, il avait organisé depuis plusieurs années des excursions archéologiques dans un rayon plus ou moins étendu autour de Paris, et, à Paris même des conférences très suivies.

Cela ne l'empêchait pas de diriger avec la compétence et le succès que l'on sait la publication du *Bulletin monumental*, qui est pour ainsi dire l'organe de la Société française d'archéologie. Et tout cela il y consacrait non seulement ses peines, mais encore ses deniers.

Le travail écrasant que lui ont imposé son enseignement à l'Ecole des Chartes et la direction de la Société française d'Archéologie ne l'ont pas empêché d'écrire d'innombrables travaux sur les

sujets archéologiques les plus variés. Les citer tous dépasserait de beaucoup les limites de cette notice, n'en citer que quelques-uns ne donnerait qu'une trop faible idée de leur importance. Leur plus grand nombre a été pour le *Bulletin monumental* et pour les compte-rendus des Congrès archéologiques. Réunis, ils constitueraient un énorme *Corpus*. Grande fut sa part dans les progrès de l'archéologie du moyen âge.

Il avait pour nos vieux monuments un véritable culte et savait prendre leur défense avec ardeur et les protéger contre toute espèce de vandalisme.

Depuis le 14 novembre 1905 notre Société s'honorait de le compter parmi ses membres non-résidants, et il lui a toujours témoigné le plus vif intérêt. Elle déplore sa perte comme celle de l'un des siens et tient à mêler sa voix aux regrets émus que la nouvelle de cette mort a fait naître de toutes parts.

Georges Durand.



LE BUSTE DE LA MARQUISE DE MAILLY

Notice par M. Pierre ANSART.

Une œuvre sculpturale du plus grand intérêt est appelée, un jour ou l'autre, à quitter la Picardie si notre Société, le Musée d'Amiens ou quelqne mécène bien inspiré, ne tente de s'en rendre acquéreur.

Il s'agit du buste en marbre de la marquise de Mailly auquel le savant abbé Gosselin fait allusion dans sa monographie de Mailly. La marquise de Mailly, née Antoinette Kadot de Sebeville, avait épousé, en 1743, le marquis Louis de Mailly. En 1752 elle rendait le dernier soupir dans la propriété qu'elle possédait à Chaillot. Deux ans après ce douloureux événement, son mari faisait déposer son corps dans le caveau de la chapelle de Mailly qu'il avait fait édifier dans ce but.

Cette mort laissait dans la désolation une sœur bien aimée, Madeleine-Bernardine-Marguerite, qui avait épousé le comte de Gouffiers.

Voulant perpétuer le souvenir de la défunte elle commanda à un sculpteur de grand talent deux bustes, l'un en marbre blanc, l'autre en cire, ce dernier couvert de la propre chevelure de la défunte.

Ces portraits furent religieusement conservés par la vicomtesse de Gouffiers jusqu'au jour de sa mort survenue en 1762.



Buste de la Marquise de Mailly.


UNIV. OF MICH.

Ils devaient appartenir ensuite à son beau-frère le marquis de Mailly à qui elle les avait légués. Celui-ci n'ayant pas d'héritier direct, le marbre passa aux mains de France, comte d'Hezsecques, et la cire qui fut attribuée à sa sœur devait après son décès revenir au chanoine de France exécuté à Arras sous la Terreur. Les biens de cet ecclésiastique furent vendus à l'encan et le portrait devint la propriété d'un prêtre constitutionnel. Depuis la trace en est perdue.

Le buste de marbre resta au comte d'Hezsecques, jusqu'à sa mort arrivée en 1822. Son fils et son petit-fils en devenaient successivement propriétaires. Ce dernier, seul survivant de cette famille le léguait à son médecin dont la fille s'en dessaisissait un jour en faveur de l'antiquaire Amiénois chez lequel nous le retrouvons aujourd'hui. Malheureusement ce buste n'est pas signé. Faut-il alors l'attribuer à Dupuis qui, en Picardie, était le sculpteur attitré de la famille de Mailly? Certainement non, car d'une part cette œuvre est d'une facture différente et incontestablement supérieure. Comme la marquise est morte à Chaillot, aux portes de Paris il est très naturel et tout à fait vraisemblable que la comtesse de Gouffiers se soit adressée à un maître en renom de la capitale pour reproduire les traits de celle qu'elle pleurait. Celui-ci avait du avoir la facilité de mouler le masque de la défunte, document des plus précieux pour lui.

Il est à souhaiter que cette belle œuvre reste nôtre. Dans tous les cas si un jour elle émigre vers d'autres cieux plus hospitaliers, la photographie que M. Pierre Hannier a bien voulu offrir à la Société en perpétuera le souvenir mais aussi avivera les regrets.

FOUILLES DU CHATEAU DE PICQUIGNY (1)

(SUITE)

Par M. E. BIENAIMÉ.

PRISON

Grâce au crédit si généreusement octroyé par la Société, j'ai pu terminer le déblaiement de la salle basse de la tour de neuf mètres et en reconstruire la voûte. Ce travail m'a permis de constater que la pièce n'a d'autres issues que le couloir et l'escalier déjà décrits, et qu'elle ne communique pas avec le souterrain de l'église, comme on l'avait pensé.

C'est une fort belle pièce de 4m60 de long, 4m03 de large, 3m60 de haut. Elle est formée d'une partie rectangulaire voûtée en arc brisé et d'une partie semi-circulaire voûtée en cul-de-four, un gros arc doubleau réunit les deux voûtes. Une meurtrière dirigée de bas en haut l'éclaire faiblement ; mais pendant la dernière période d'occupation elle devait être obscure, car l'ouverture était maçonnée lorsque je la découvris. De nombreuses inscriptions indéchiffrables couvrent les murs, ainsi que plusieurs dessins, dont un très intéressant. Il représente un gibet, sous lequel se balance un pendu, tandis qu'au pied, deux per-

(1) 1re partie, dans le *Bulletin* n° 4 de 1922 : page 547.

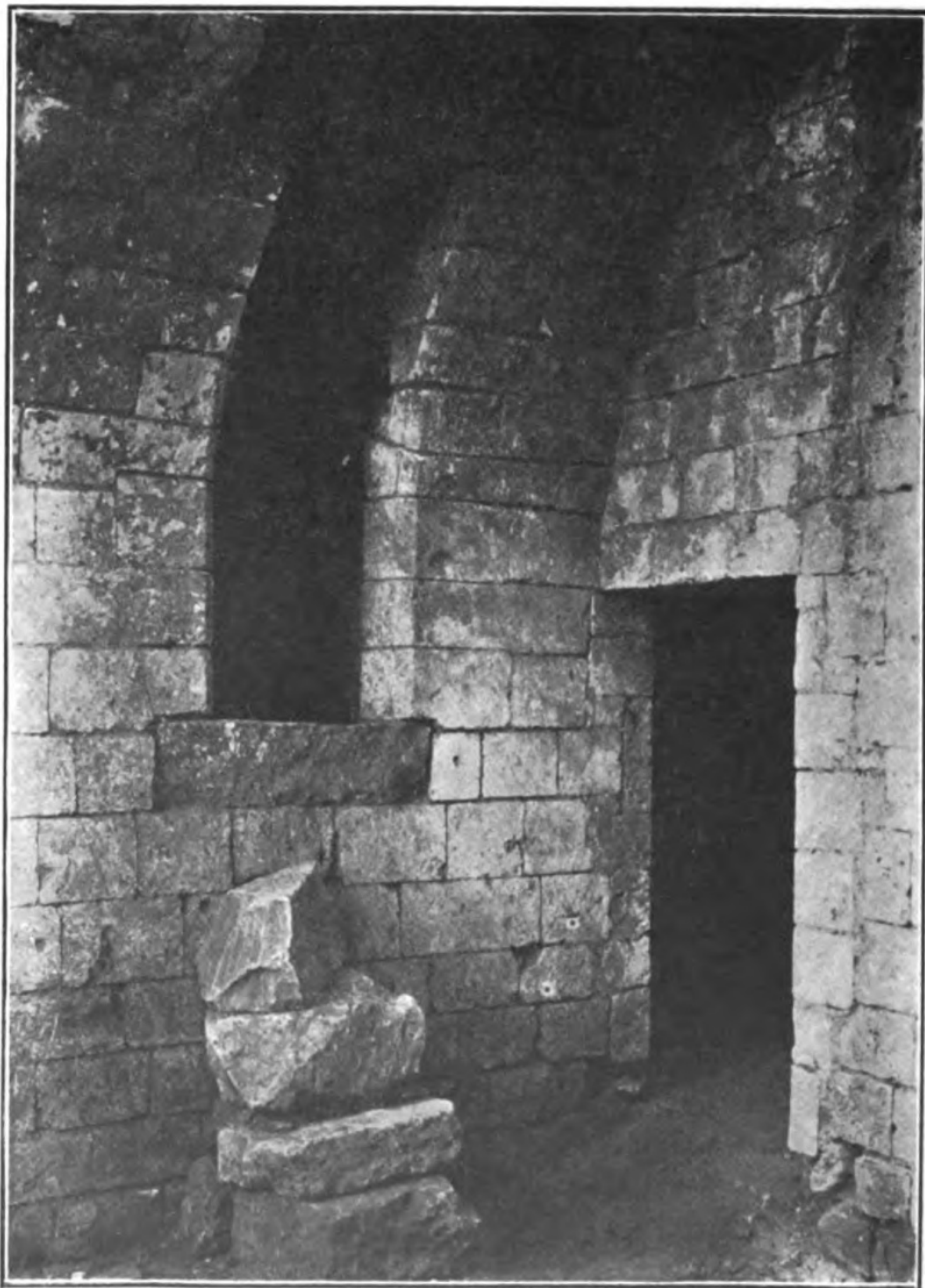
sonnages tendent chacun une croix. Une longue échelle est adossée au gibet, à côté duquel on lit le nom de Médart Boitel. Il semble même que le bourreau soit monté sur les épaules du supplicié.

Une tête mitrée dessinée sous l'échelle, semble indiquer qu'il s'agit de la justice de l'Evêque, dont le seigneur de Picquigny était le Vidame.

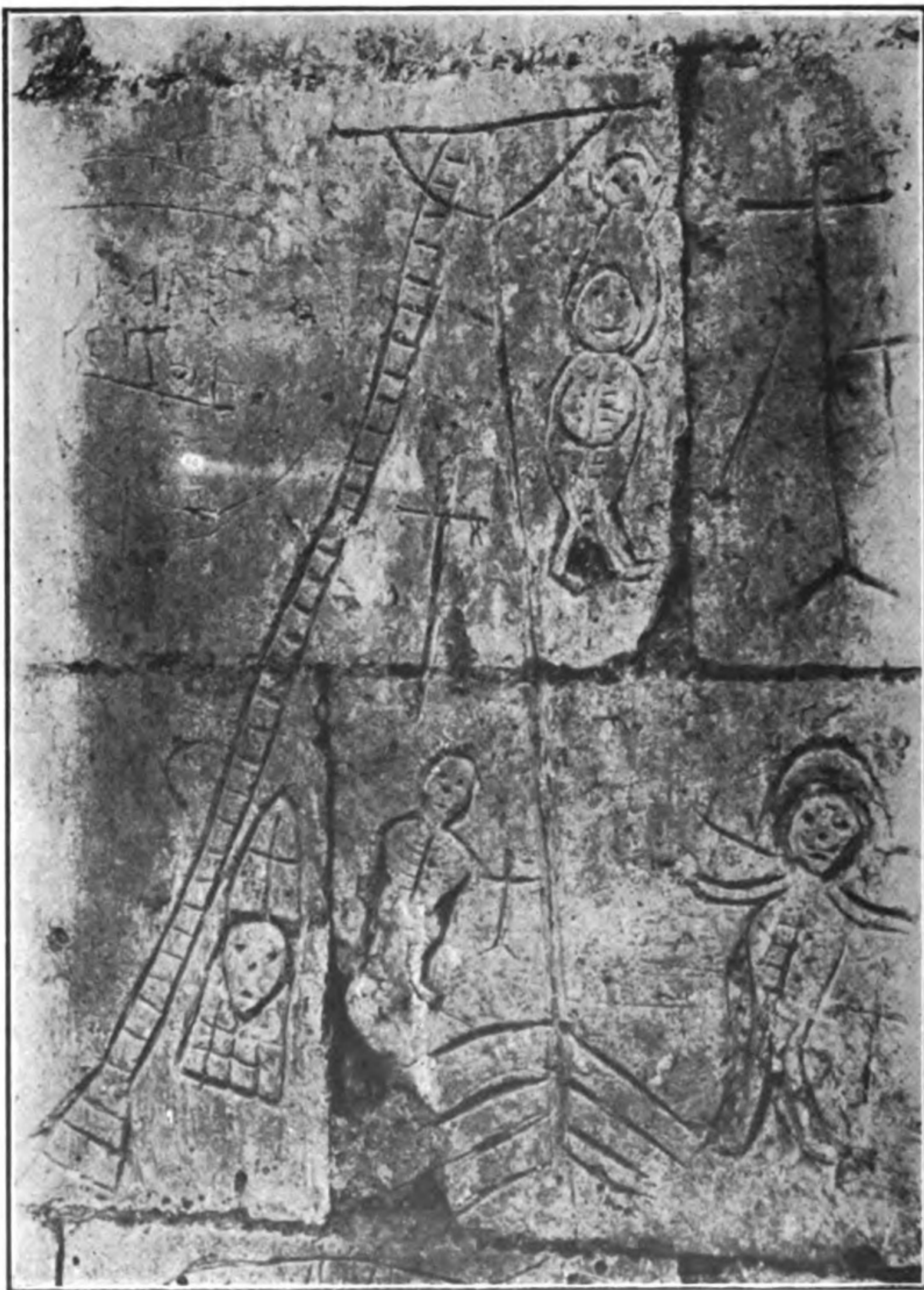
Ce dessin est bien en rapport avec la destination du lieu, lequel à mon avis servait de prison. C'est probablement de cette prison obscure que nous entretient Pagès en ses mémoires dans le passage suivant (1) : « Le lendemain de cet entretien, « Hermand Teillo eût avis que M. le Maréchal « de Biron avait fait mettre dans une basse-fosse « à Picquigny, quelques prisonniers espagnols « qu'il y détenoit. Ce qui fut cause que ce gou- » verneur usa de ce même traitement à l'endroit « de Sireuil qu'il fit mettre dans une basse-fosse « où il ne voyoit aucune clarté, si ce n'est par un « petit trou par lequel on lui donnoit à manger. « Il n'avoit ny paille ny rien autre chose, mais « couchoit sur la terre, parmi les crapaux » (1597).

Dans mon premier rapport, j'avais signalé l'existence, dans le dessin de Joachim Duviert de 1611, d'un petit édicule à toit pointu se projetant sur l'angle nord-ouest du pavillon renaissance. Ce dessin, reproduit dans la Picardie monumen-

(1) Manuscrits de Pagès, tome I : page 286.



Chateau de Picquigny. — Intérieur de la Prison.



Chateau de Picquigny. — Graffiti dans la Prison.

tale, n'est pas très net; or, sur une photographie à plus grande échelle possédée par M. Schytte, il apparait que cette tour se trouve à gauche de l'angle du rempart, et que probablement, elle représente notre tour de neuf mètres, mais un peu rétrécie. La salle basse pouvait donc exister encore sous Henri IV et servir de prison.

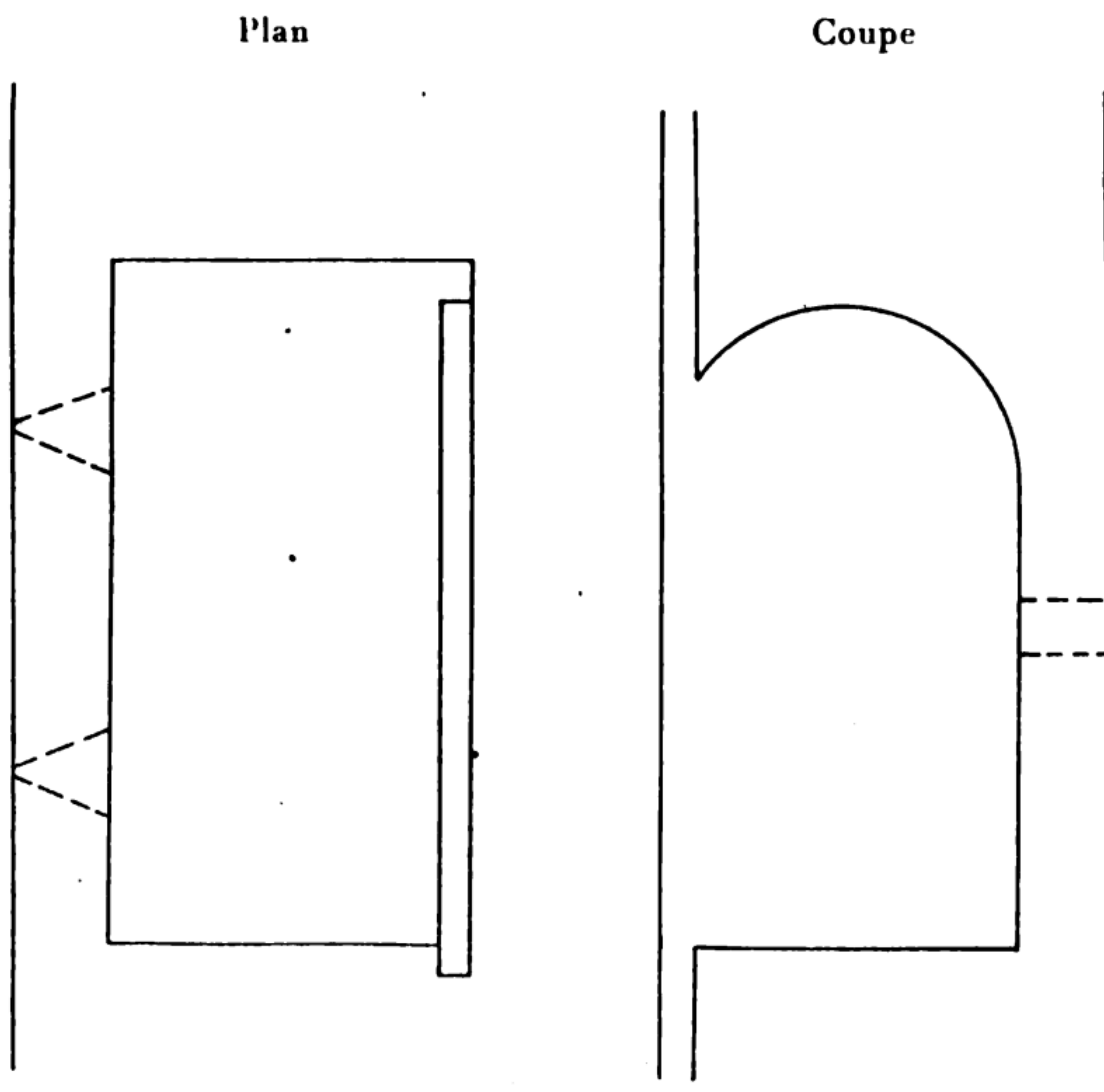
En résumé, je pense que le souterrain de pierre, fermé par deux portes, servait à l'introduction des prisonniers dans la salle basse, et que l'escalier, fermé aussi par deux portes, servait au passage de la sentinelle qui s'installait dans la niche pour les surveiller.

CHAMBRE DE LA HERSE

L'existence de la chambre de la herse au-dessus de la porte du Gard était révélée par la rainure pratiquée sous la voûte et par deux étroites meurtrières que fermait une brique de champ. Les briques enlevées, on ne voyait rien à l'intérieur, à cause de l'exiguité des ouvertures ($0^{m}06 \times 0^{m}25$), mais on pouvait supposer qu'il existait un escalier ou un couloir permettant d'y accéder : j'entrepris de le chercher.

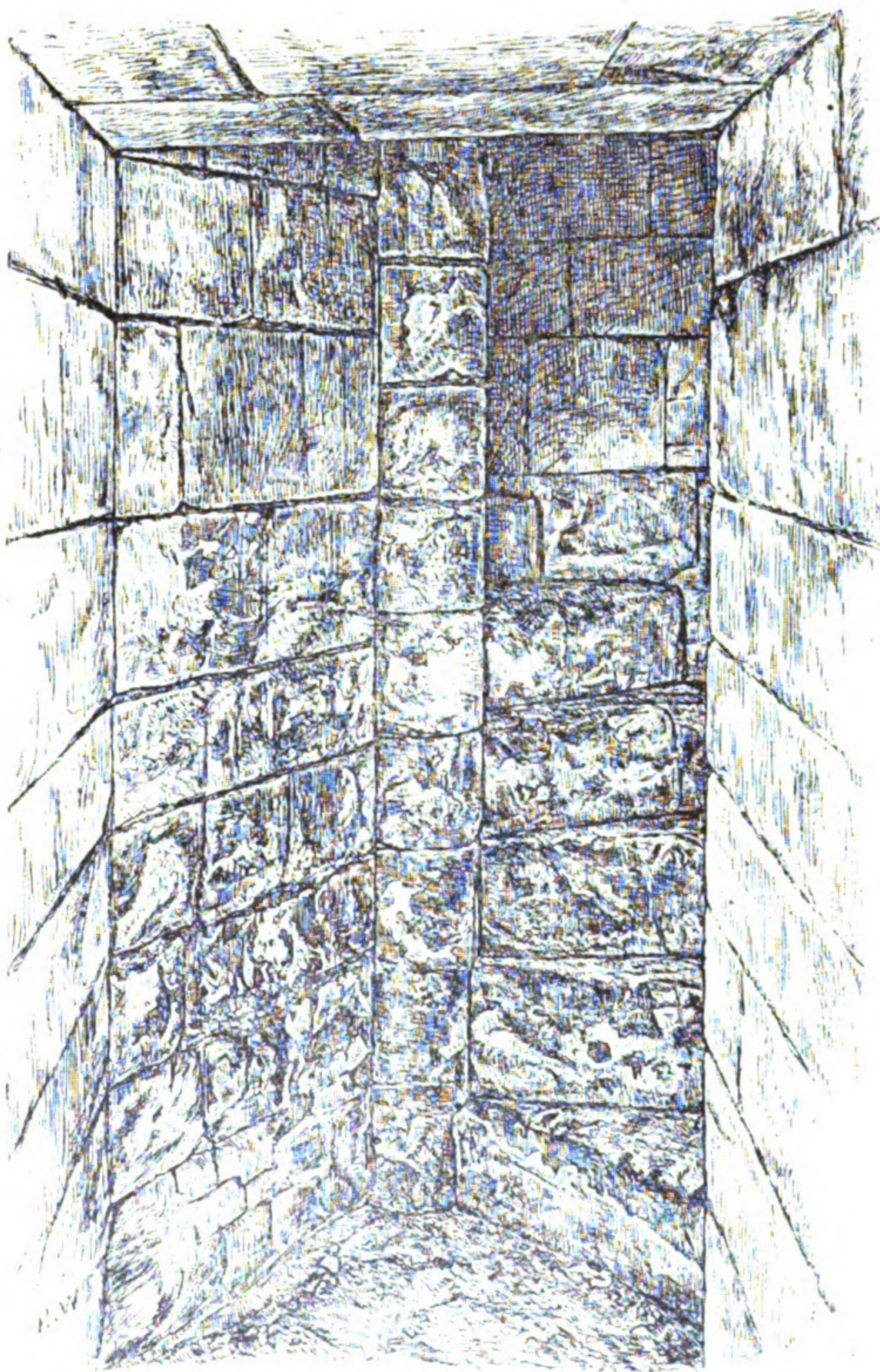
Une pierre enlevée près de l'une des meurtrières facilita l'introduction de deux lampes à acétylène et d'un miroir. Le résultat de l'examen fut que la salle était construite en pierres et la voûte en briques, mais qu'il n'y avait aucune entrée Je me décidai alors à creuser le sol au-dessus de l'extré-

mité sud de la pièce, je perçai le pignon juste au-dessous de la voûte et pus ainsi pénétrer à l'intérieur sans rien abimer.



Chambre de la Herse.

La chambre rectangulaire mesure 3m27 de long, 1m71 de large, 3m12 de haut; outre les deux meurtrières évasées vers l'intérieur, on voit contre le mur du fond, la rainure large de quinze centimètres dans laquelle glissait la herse. On constate dans la voûte en plein cintre, un trou



CHATEAU DE PICQUIGNY. — Bas de l'escalier du Cornillot.

d'homme carré, maçonné, que le miroir n'avait pas permis d'apercevoir. Contre le pignon nord, la rainure se prolonge à un mètre au-dessus de la voûte, montrant qu'autrefois la pièce était plus élevée.



Dessin de Joachim Duviert.

Il faut croire que le mécanisme fonctionnait parfaitement et qu'on avait rarement l'occasion d'y pénétrer, car les murs ne portent aucune inscription ni la trace d'aucun frottement produit par la herse ou ses contrepoids.

LE CORNILLOT

On désigne sous le nom pittoresque de Cornillot, un puits de 1m63 de diamètre sur 9m70 de profondeur, situé à l'angle nord-ouest du château. La légende prétend que du fond part un souterrain allant jusqu'à la Somme, et même au-delà !

Un trou que j'ai percé au pied de la muraille, m'a permis de vider le puits, et montré que c'est tout simplement un escalier en vis-de-Saint-Gilles, aboutissant à une poterne sur la face nord du rempart.

Des trois spires que formait l'escalier, une seule subsiste dans le bas avec onze marches ; les parois sont percées de trois meurtrières. Quant au souterrain, on n'en voit pas trace dans le sol du petit couloir de deux mètres qui précède l'étroite poterne. Cet escalier servait évidemment à descendre dans le bourg, sans passer par la porte principale, lorsqu'on était pressé ou que l'ennemi était proche. Au-dessus se dressait une tour rectangulaire surveillant la vallée ; on la voit dans le dessin de Joachim Duviert ci-contre.

J'ai cherché s'il n'y avait pas ailleurs une communication souterraine du château avec la ville. J'ai visité les caves des maisons en bordure de la grand'rue, au pied du château, ainsi que les carrières plus ou moins longues qui derrière ces maisons s'étendent sous la falaise : nulle part je n'ai trouvé de communication. Mais parmi les renseignements recueillis, deux méritent d'être retenus : 1° D'après la tradition, les seigneurs de Picquigny s'embarquaient sur la rive gauche de la Somme, au bas du jardin de M. Ansart. 2° On garde le souvenir d'une galerie traversant la route près de la porte de la ville à côté de l'escalier conduisant au château.

M. Beaugez qui habite en face du dit escalier, m'a assuré avoir trouvé à deux mètres de profondeur, en creusant les fondations de sa maison, un souterrain en pierre de deux mètres de large, venant de la route et traversant sa propriété en biais. Or, si l'on considère que cette propriété a seulement 22 mètres de long et que derrière elle, le terrain occupé par le jardin de M. Ansart s'abaisse brusquement de 2 mètres, pour descendre ensuite en pente rapide jusqu'à la Somme ; il est permis de penser que le souterrain en question commençait sous le trottoir situé à gauche du grand escalier, passait sous la route et la maison de M. Beaugez et débouchait de plein pied dans le jardin en contre-bas. C'était sans doute un simple couloir permettant au seigneur d'aller s'embarquer sur la Somme.

CABINET

Dans ma relation de la découverte du cabinet, j'ai cité le témoignage d'un habitant, disant avoir vu au sommet de la muraille un trou très profond, dans lequel le seigneur de Picquigny précipitait les gens dont il voulait se débarrasser. « C'est certainement une oubliette, disait-il, et la preuve c'est que j'ai vu des lames de fer implantées dans les parois pour déchirer la victime dans sa chute ». Cette affirmation m'avait fait sourire ; mais une autre personne m'ayant fait le même récit, je résolus de le vérifier.

Je débouchai la cheminée d'aérage profonde de 18 mètres et dont la section carrée mesure 50 centimètres de côté. Un journal et un ruban de magnésium enflammés jetés dans l'ouverture, montrèrent qu'il n'y avait ni lame de fer, ni apparence d'ancien scellement. En outre, étant descendu dans la fosse par le cabinet du bas, je vis à la flamme du magnésium qu'il n'y avait aucune lame. Donc, cette fois encore, l'imagination des témoins les avait induits en erreur.

NOUVEAU CACHOT

Il existe près de la voûte de l'une des caves, dans le pavillon renaissance, un soupirail dirigé obliquement. En l'éclairant fortement, on constate qu'il est barré au milieu par deux tiges de fer, et qu'à son extrémité se trouve un vide considérable.

Pensant qu'il pouvait y avoir là quelque nouveau souterrain, je fis des recherches dans le couloir au-dessus et fus assez heureux pour découvrir une nouvelle galerie avec escalier, ayant 0^m76 de large sur 8^m30 de long. Elle conduit à un cachot remblayé situé sous la tour d'angle sud-est, dont la voûte est rompue : je compte le déblayer l'hiver prochain.

L'entrée du couloir était bouchée sur une longueur de 3^m75 par une maçonnerie de pierre, qu'il fallut démolir au ciseau et à la masse L'intérieur est bien conservé ; on y remarque la trace de

trois portes. Parmi les inscriptions, celle-ci montre bien qu'il s'agit d'une prison :

« Je suis en prison après avoir pris mon bien ».

Mais je ne fus pas peu surpris de découvrir cette autre dans l'escalier :

1842 B. Delapylaie
Pinsart

S'agirait-il de notre Pinsart ? C'est possible, car il était de Picquigny et avait à cette date 23 ans. La maçonnerie qui bouchait l'entrée était ancienne, il n'a pu pénétrer que par le bas, soit qu'il ait fait une fouille dans la tour, soit qu'à cette époque l'orifice de l'escalier fut à découvert.

Que de surprises ne nous réserve pas ce vieux château ! Qui nous dit que d'autres souterrains n'existent pas sous les tours de la porte sud ? que ces « carnages » qui nous intriguent ne débouchent pas dans quelque galerie souterraine parallèle à la muraille de l'ouest ? Ne serait-il pas intéressant de vider le puits de la cour — encore profond de 17 mètres — dans l'espoir d'y trouver quelques objets anciens ?

En attendant qu'une fouille en règle nous ait permis de les extraire, je terminerai ce rapport par l'énumération de ceux recueillis dans les derniers travaux : quoique peu nombreux ils ne sont pas sans intérêt.

Ce sont des morceaux de pierres sculptées que j'ai rangés dans la cuisine ; des débris de vaisselle

provenant des fabriques de Desvres et de Sinceny ; deux petits boulets de canon en grès et un plus gros ayant 28 centimètres de diamètre ; enfin un jeton en cuivre bien conservé, du temps de Charles IX, dont voici la description :

Jeton de la collection Feuardent n° 11.693. Providentia et Fortitudine 1569.

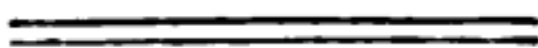
Ecu de France, couronné entre 2 colonnes cannelées. Autour de l'écu une banderole sur laquelle on lit : Pietate et justitia.

Sur la base au-dessous : Car. IX.

Au revers : Equitatus Galliæ.

Cavalier au galop à gauche, l'épée haute, tenant un bouclier fleurdelisé.

Au-dessous un loup courant. Devant le poitrail du coursier : le signe de Mars.



3

UN DOMMAGE DE GUERRE

DIFFICILEMENT RÉPARABLE

Par M. Hector Josse.

La guerre n'a point seulement accumulé des ruines matérielles sur son passage. Elle a encore interrompu d'anciennes coutumes, plusieurs fois séculaires, dont il sera peut-être difficile de renouer le fil, dans le Santerre et le Vermandois, du moins, où tout a été rasé : habitations privées, aussi bien qu'édifices publics, civils ou religieux.

Au nombre de ces coutumes était l'usage du cierge bénit — « ell' candaill' b'nite », aux heures des décès et des enterrements.

Combien de nos compatriotes civils, arrachés de leurs foyers et traînés en pays ennemis, ou simplement émigrés à l'intérieur de la France, sont morts sans voir luire à leur dernier regard le cierge de famille qui avait éclairé le chevet de leurs ancêtres.

On trouvait, en effet, avant 1915, dans presque toutes les maisons de nos campagnes, un cierge bénit dont l'usage était réservé aux grands événements de la famille et spécialement aux cérémonies funèbres

On le conservait avec un respect religieux, avec une filiale vénération, comme une relique. C'était,

pour ainsi dire, un Mémorial généalogique, un recueil de l'État-civil, précurseur du Livret de famille, aujourd'hui obligatoire.

Le cierge bénit transmettait de génération en génération le souvenir du trisaïeul décédé à telle date, de l'adolescent mort en telle circonstance, de la vieille grand'mère qui s'était éteinte à 85 ou 86 ans, chose assez fréquente dans nos populations simples et laborieuses.

Le cierge était souvent très gros. Sa patine attestait un long service, et lorsqu'il était par trop raccourci, on le revivifiait par une refonte en incorporant aux vieux débris une provision nouvelle de cire.

L'antiquité de cet usage nous est attestée, en 1554, par le « Véritable discours d'un logement de gens d'armes en la ville de Ham ».

S'adressant à sa femme, l'auteur dit :

« Pensé qui faut benir aujourd'huy vo candaille
« Que voz avé été hier cangé vo bou (1) ».

C'est que le jour de la bénédiction du cierge n'était pas arbitrairement choisi. Cette bénédic-

(1) « Pensez qu'il faut bénir votre chandelle dont vous avez été hier changer le bout ». *Véritable discours d'un logement de gens d'armes en la ville de Ham*..... par M. Legros, bourgeois du dit Ham. MDLIV. Manuscrit photographié, traduit et commenté par M. Octave Thorel (Mém. Sociét. des Antiq. Picard., tome XXXVIII). De tous les documents concernant notre vieux patois, il n'en est peut-être pas de plus curieux que ce manuscrit.

tion lui était donnée le jour de la Chandeleur (nom caractéristique), le 2 février. Il rappelait les adieux à la vie faits par le vieillard Siméon, qui avait assisté à la présentation de Jésus au Temple, six semaines après la naissance de l'Enfant-Dieu.

« *Nunc dimittis servum tuum Domine secundum, verbum tuum in pace.*

« *Quia viderunt oculi mei salutare tuum.....*

« *Lumen ad revelationem gentium....* (Luc, II).

L'origine et l'antiquité de cette bénédiction nous sont attestées par le Pontifical Amiénois du XIe siècle qui nous en donne la formule encore employée de nos jours, malgré quelques modifications de détail, imposées par le rite romain (1).

Le cierge bénit était sorti de son étui et allumé lorsqu'un malade devait recevoir les derniers sacrements. Il restait allumé auprès du moribond pendant l'agonie. Et lorsque la bière était apportée, le chef de famille ou son remplaçant faisait couler cinq gouttes de cire, en forme de croix au fond du cercueil, avant d'y déposer le cadavre. Dans quelques villages, c'était sur la poitrine même du mort, préalablement mis' en bière, que les cinq gouttes de cire étaient projetées.

(1) *Pontifical d'Amiens*, publié d'après un manuscrit original du XIe siècle avec notes et commentaires par Victor de Beauvillé et Hector Josse, page 22. Amiens. Jeunet, 1885.

Cf. *Missel romain actuel*, Festa februarii. II. In festa purificationis B. Mariæ-virginis.

Le cierge béni avait sa place marquée au centre du luminaire entourant le catafalque. A la cérémonie d'inhumation, il était porté par la plus proche parente du défunt, en tête du groupe des femmes. On ne l'éteignait qu'après la clôture de la fosse, lorsque l'assistance s'était dispersée.

L'usage du cierge bénit était répandu, avec quelques variantes de détail, dans toutes les communes rurales du Nord de la France. Dans les villes où, cependant, se trouvent bon nombre d'habitants déracinés de la campagne, nos habitudes villageoises ne sont guère respectées. Le cierge familial a disparu de mainte habitation. Néanmoins, les funérailles bourgeoises en ont conservé la réminiscence dans le cierge porté par le chef du deuil au moment de l'offrande.

Puis-je abandonner le cierge un instant, pour signaler une autre pratique funèbre ? Il était de règle d'arrêter l'horloge au moment du trépas. On l'observait scrupuleusement, cette règle ; et le château de Manancourt en fournissait une preuve tangible, il y a quelques années, dans sa collection d'horloges antiques marquant l'heure du décès des propriétaires.

Citerai-je encore un acte superstitieux qui tend à disparaître partout ? Il consistait à vider tous les vases de la maison contenant de l'eau au moment du décès, parce que cette eau pouvait avoir été contaminée par le passage de l'âme, se purifiant avant d'entrer dans la vie éternelle.

Mais revenons au cierge bénit. Doit-on considérer aussi comme superstitieuse sa participation à la recherche des noyés ? Elle trouve peut-être son excuse, et même son origine dans cette phrase de la bénédiction mentionnée plus haut : *Domine Deus creator cœli et terræ..... te humiliter deprecamur ut has candelas ad usus hominum et sanitatem corporum et animarum, sive in terra, sive in* AQUIS..... *benedicere et sanctificare digneris, ut plebis quæ illas honorifice in manibus desiderat portare..... exaudias voces.*

C'est assurément la pensée qui anime dans leurs recherches les « Deuillants d'Étaples » et d'autres plages de la Manche, dont le pinceau de François Tattegrain nous donne un si émouvant tableau (1).

Dans les marais de la Haute-Somme, le cours de la rivière, divisé en plusieurs bras, n'est pas toujours bien délimité. Il s'égare en méandres nombreux et serpente languissamment, un peu au hasard, au milieu d'étangs encombrés de plantes aquatiques, ou parfois profonds de 7 à 8 mètres.

Lorsqu'il y a un noyé et que les premières recherches du cadavre ont été infructueuses, on dépose à l'endroit présumé de la disparition de la victime, un cierge allumé et fixé au fond d'un boisseau de bois. Ce dépôt doit être fait avec les

(1) Musée de Picardie, section de Peinture, n° 339.

plus grandes précautions, afin de ne communiquer à l'eau aucun mouvement étranger. Après quelques hésitations, l'esquif se met en marche. On le suit avec attention. On le voit enfin s'arrêter en tournoyant doucement au-dessus de l'endroit où gît le cadavre.

Il faut bien le reconnaître, l'expérience réussit presque toujours, quand elle a été faite avec les soins voulus. Mais il faut reconnaître surtout que les lois physiques aident ici singulièrement la puissance divinatrice du cierge bénit.

Les courants plus ou moins sensibles, qui avaient entraîné le corps inerte du noyé, agissent exactement de la même manière sur le corps inerte du boisseau vecteur, quand aucune force étrangère n'est venu les modifier, Là est tout le secret de la réussite de l'expérience. Mais nos campagnards n'analysent point toujours les causes des phénomènes qu'ils constatent. En employant telle pratique, ils recherchent tel résultat. Ils l'obtiennent ; cela suffit.

En résumé, l'origine du cierge bénit, « del' candaille bénite » est respectable. Son usage normal témoigne d'un respect de la religion et de la famille qu'on ne saurait trop louer. Et si parfois cet usage est adultéré par des pratiques plus ou moins irraisonnables, il ne faut s'en prendre qu'à l'ignorance ou à la sottise humaine.

Si nous voulons rechercher l'idée qui gît au fond du symbolisme du cierge bénit, nous décou-

vrirons bien vite qu'elle domine l'humanité tout entière. C'est elle qui faisait bâtir au Moyen-Age ces tours des cimetières, ces lanternes des morts signalés par maint archéologue (1) ; c'est elle qui allume et entretient la flamme du souvenir sur la tombe du soldat inconnu. C'est l'affirmation de la croyance à la survie, à l'immortalité de l'âme.

(1) Voir : J. J. Bourassé. *Dict. d'archéologie sacrée*, verbo Lanterne ; De Caumont, *Bullet. monum.*, tome III et V. *Id.*, Cours d'antiq. monum., IVe partie, p. 343. — Pierre le Vénérable, *de Miraculis*, lib. II. — Mabillon, ann. ordin., S. Benedicti, tome VI, etc.

L'ABBAYE DE S^{T}-VAST DE MOREUIL

ORDRE DE SAINT BENOIT

Par M. l'Abbé OLIVE.

La Picardie, patrie du catéchiste du roi des Francs, Clovis ; théâtre sur une grande partie des prédications de l'évêque-régionnaire ; itinéraire parsemé de ses miracles au temps de la translation de son corps d'Arras à Beauvais, se devait de lui rendre un hommage spécial. De bonne heure, de nombreuses paroisses en formation se placèrent sous sa protection ; puis, l'illustre famille des seigneurs de Moreuil érigeait en son honneur, une maison religieuse dont il serait le protecteur.

L'origine paraît bien être dans une donation de domaine à cultiver, à défricher plus exactement, faite par les seigneurs de Moreuil aux bénédictins de Breteuil, abbaye fondée en 1034, au diocèse de Beauvais et assez proche de Moreuil : c'était la ferme du Saint-Sépulcre à laquelle était annexé un hospice placé dans le bourg : une chapelle vint, tout naturellement, couronner cette fondation, et le tout fut connu par les historiens sous le nom de « Cella Sancti Vedasti de Morolio ».

Pour l'honneur de leur seigneurie, les châtelains de Moreuil s'efforcèrent de faire monter cette modeste maison dans la hiérarchie et de lui attribuer une place honorable dans la pléïade des monastères qui enrichissaient alors le Diocèse ; c'était donc un prieuré vers 1109. L'ambition de Bernard de Moreuil n'est pas satisfaite, c'est l'érection en abbaye qu'il poursuit auprès de Gautier, abbé de Breteuil, et, comme il ne se montre pas assez large dans la dotation, l'abbé ne paraît pas favorable. Un nouvel effort du seigneur lui assure enfin une abbaye sur ses terres et donne ainsi du relief à sa seigneurie. C'est un fait accompli pour l'année 1150. Bientôt après, le nouvel abbé, Hugues, béni par Thierry, évêque d'Amiens, fait son entrée.

Mais, il faut remarquer que l'abbé de Breteuil eut soin de maintenir un lien de déférence de la fille à l'égard de la mère : après la mort de leur abbé, les religieux de Moreuil viendront à l'abbaye de Breteuil tenir chapitre et y élire un moine de Breteuil comme abbé : ce dernier y reviendra chaque année à la fête de S. Constantien, le lundi de la Pentecôte, prêter obédience et verser 10 sols de patronage. Dans la suite, des siècles, les religieux de Moreuil feront effort pour secouer ce joug.

Remarquons de suite que cette maison eut des abbés qui lui valurent quelque renommée :

Au XVI[e] siècle, Jacques Le Doux, évêque d'Hébron, et auxiliaire de l'évêque d'Amiens ;

Le cardinal Antoine de Créquy, seigneur du lieu et bienfaiteur de l'abbaye.

Au XVII[e] siècle, Henry Bertrand de Beuvron, restaurateur et historien de l'abbaye

Au XVIII[e] siècle, Jérôme d'Ogerdias, complice d'une profanation de tombeaux ;

Louis-Sylvestre d'Inguimbert, persécuteur des religieux.

C'est donc déjà dire que l'abbaye aura ses joies, mais qu'elle connaîtra aussi des jours pénibles, quelque peu par sa faute beaucoup par celle du malheur des temps.

XIII[e] siècle. — Bernard III de Moreuil était-il en froid avec les moines à cette époque ? On est en droit de se le demander. Parti pour la quatrième croisade, il y sera gratifié pour prix de sa vaillance, de la célèbre relique de la Ste Larme de N. S. J.-C. A son retour, il la conservera quelque temps dans sa chapelle castrale et finira par en faire présent à une maison assez lointaine dans le diocèse, à l'abbaye des Prémontrés de Selincourt.

Les bénédictins de Moreuil ont dû être assez mal impressionnés de cette préférence, car, à cette époque, une relique telle que celle-ci était appelée à faire la gloire et l'avantage d'un monastère, et c'est bien ce qui arriva pour l'abbaye de

Saint-Pierre de Selincourt connue surtout sous le nom de Sainte-Larme.

1232. — A cette déconvenue en succède une autre, mais méritée celle-là : quelques personnes de marque avaient causé des torts à la Léproserie de Corbie et les religieux de Moreuil étaient du nombre ! Sur la plainte du maître de cette maison, le pape Grégoire IX obligea les auteurs à comparaître devant ses Commissaires et à réparer sous peine de censure. (1232 Déc.)

Que se passa-t-il de fâcheux à l'abbaye vers la fin du XIIIe siècle ? Nous l'ignorons : il faut penser à quelque fait grave puisque l'abbé Garin fut déposé.

La place reste assez longtemps vacante, en sorte que le roi Philippe-le-Bel y nomme des administrateurs du temporel. Après l'élection d'Etienne de Fens, prieur de Saint-Albin (Saint-Albin-en-Harponval, prieuré simple dépendant de Breteuil, au doyenné de Moreuil), l'évêque d'Amiens, Guillaume de Mâcon, écrit au roi pour le prier d'ôter les administrateurs et de leur faire rendre compte à l'abbé. 1292 Février. (Bibliot. Comm. Amiens.)

Les religieux avaient, en somme, coulé des jours assez heureux jusqu'au XIVe siècle : désormais, le malaise y régnera trop souvent :

Les Jacques en seront la cause en 1358, car, dans leur irritation contre la noblesse, ils détrui-

ront le château de Moreuil parmi tant d'autres! et avec quel accompagnement d'horreurs!

Puis, selon la remarque de l'historien de l'abbaye de Breteuil, les abbés de Moreuil, supportant avec peine leur dépendance feront, à maintes reprises, des efforts pour s'y soustraire.

La première tentative apparaît vers 1369, de la part de l'abbé Garnier (ou Warnier), qui offre au pape de nommer l'abbé : le pape accepte, paraît-il, par bulle expresse. Au décès de Garnier l'abbaye de Breteuil connut la manœuvre, et le pape, mieux informé, fit respecter les droits de la maison mère sur celle de Moreuil. L'abbé de Breteuil était alors Jacques de Flament (1358 à 1383).

A ces troubles dans la discipline, la gêne matérielle vint s'ajouter encore, si nous en croyons l'abbé Nicolas Corbet, qui, dans la Déclaration des Biens, la fait au nom : « des povres religieux, abbé et couvent de Moreuil », et spécifie qu'ils n'ont pas encore d'église abbatiale, mais une simple chapelle.

Est-ce pour cette raison que Bernard III ne leur confia pas la relique de la Sainte Larme? Elle ne serait pas, d'ailleurs, en sa faveur. 1384 (*Hist. de Montdidier*, T. III, p. 371).

Aux siècles qui vont suivre, xve, xvie, xviie, la tranquillité sera souvent troublée dans l'abbaye, car les religieux y seront en lutte, soit avec l'abbaye de Breteuil, soit avec leur propre abbé,

soit enfin, contre les désastres causés par les guerres.

1478. — A peine remis des émotions du siège de 1434, ou Français et Bourguignons se disputaient la possession du bourg et du château, les religieux tentent un nouvel assaut pour briser leur subordination à l'abbaye de Breteuil.

A la mort de leur abbé, Hugues des Maretz, ils élisent donc chez eux et sans se rendre à Breteuil, Pierre de Brach (ou Baen), un des leurs. Après quelque temps d'attente, ne recevant nul avis de Moreuil, l'abbé de Breteuil, Jean Papin, cite les religieux récalcitrants devant l'Official d'Amiens pour faire respecter son droit. Cependant, après ces chicanes fatigantes pour les deux parties. l'abbé Papin consent à ce que l'abbé de Moreuil ne soit pas cassé, à condition, toujours, qu'il viendra faire obédience lui-même ou par procureur, à l'abbaye de Breteuil. Il paraît, que dans la suite, Moreuil conquit sa liberté complète. *(Hist de l'abbaye de Breteuil.)*

1564-1574. — Avec le seigneur du lieu, prince de Poix, évêque d'Amiens et cardinal de la Sainte Eglise, un rayon de gloire vient se reposer quelque temps sur l'abbaye de Saint-Vast. Mais cette gloire s'éteint trop tôt, puisqu'Antoine de Créquy meurt à 42 ans, laissant son cœur à la cathédrale d'Amiens, confiant son corps à l'église abbatiale de Moreuil, à laquelle il avait fait d'importantes donations pour services funèbres, embellissement

du culte, entretien de l'église, et fonds nécessaires pour installer quatre nouvelles et fortes cloches.

Dans les dernières années du XVIe siècle, nous trouvons à la tête de l'abbaye un personnage originaire d'une noble famille des environs : François de Morlancourt, professeur, directeur spirituel, précepteur de Henri de Bourbon, prince de Condé, et chanoine de la cathédrale d'Amiens. Il offrait donc tous les talents requis pour contribuer à la prospérité du monastère : mais, voici qu'au bout de cinq ans de prélature, il se démit de ses fonctions, quitta le diocèse pour se retirer à Paris où il mourut vers 1618.

François de Morlancourt aurait-il reculé devant un travail assez délicat à accomplir à l'abbaye ? Il est permis de le penser, car, au début du XVIIe siècle, la régularité n'était guère brillante parmi les quelques religieux ! si bien que l'abbé Bertrand Richard (1601-1626) supplia l'évêque d'Amiens, Geoffroy de la Marthonie, de se rendre à l'abbaye pour y réformer les abus : « réprimer l'irrévérence faite au Service divin, la rébellion des religieux et rétablir la discipline et tout bon ordre comme il en était anciennement, tellement oublié qu'il y a quasi plus de mondanité et temporalité que forme de religion ». Les causes ? « La malice du temps, dit l'abbé Richard, une longue absence de sa propre personne, empêchée d'y résider personnellement et la négligence de ses prédécesseurs ».

Enfin, l'évêque arrive à l'abbaye le mercredi 29 juillet 1609, après-midi, accompagné de Dom Claude Louvel, grand prieur de Corbie, de maître Watteblé, chanoine de la cathédrale, curé de Saint-Martin-au-Bourg et du Secrétaire de l'évêché. L'abbé le reçoit : on sonne la cloche à trois reprises, les religieux ne comparaissent pas ; on attend : nouvel appel. On se décide à aller frapper à la porte des cellules, point de réponse ! Et, en effet, aucun religieux ne descend à la salle capitulaire. On apprend que deux religieux, Antoine Denis et Jean Du Crocq ont été vus dans le bourg, et on envoie à leur recherche : mais ils restent introuvables ! Mais, voici qu'à l'heure des vêpres, arrivent Adrien Gueuluy, prieur claustral, Olivier de Genonville, prêtre, René Duy et Claude Sempy, religieux. L'évêque les appelle, leur expose le motif de sa présence et tout s'arrange sur la promesse d'obéir à leur abbé.

L'absence de Denis et de Du Crocq oblige l'évêque à coucher à l'abbaye pour continuer ses monitions le lendemain jeudi : mais les deux fugitifs se gardent bien de paraître ; ils sont déclarés contumaces et Geoffroy de la Marthonie regagne Amiens en laissant des statuts pour la réforme du monastère. Il y est spécifié, entre autres choses : « que les religieux ne doivent pas manger dans les tavernes si ce n'est avec leurs proches... Que l'abbé et les religieux ne peuvent aller à la chasse, ni tenir chien de chasse, ni

porter arquebuses, pistolets... Que les religieux ne peuvent aller aux fêtes des villages, danses, mascarades, ni jouer publiquement à la paume dans les rues avec les séculiers... »

Ajoutons que l'évêque eut la consolation de voir dom Jean Du Crocq venir faire amende honorable et recevoir son pardon (1611, 7 janvier). *(Arch. dép. Invent. somm.* T. V, p. 164).

1636. — Les cloches à la sonorité puissante données par le cardinal de Créquy purent donc annoncer, avec joie, le renouveau à l'abbaye ; mais, hélas! elles durent bientôt garder le silence, car, la régularité fut de nouveau interrompue et les moines furent obligés de tout abandonner et de fuir plus loin à l'abri des cruautés de l'ennemi. En 1636, les Espagnols envahissent la Picardie, prennent Corbie et le 8 août, Piccolomini s'empare de la ville de Moreuil et du château, pour peu de temps, il est vrai, mais la soldatesque ne laisse que des ruines autour du bourg, après avoir brûlé les églises et martyrisé les curés.

C'est sur cette désolation que les religieux de Moreuil jettent un regard, lorsqu'en 1679, ils sont amenés à exposer « que depuis plus d'un siècle, ils ont toujours été dans une indigence extrême par rapport aux incursions fréquentes qui sont survenues, et au préjudice que les guerres leur ont fait souffrir ».

Les années se passent en échange de procé-

dures et il faut, cependant, songer à la restauration de l'église et du monastère, réunir des fonds, et, surtout, avoir l'appoint des bonnes volontés, ce qui n'existera pas toujours, aussi les travaux n'avanceront guère.

La situation est, en effet, celle-ci :

Les ravages causés par les guerres précédentes, tant dans la vie conventuelle que du côté des locaux, sont encore à restaurer vers 1670 ; la concorde est loin d'exister entre les religieux et l'abbé, Jean de Meaux de La Marche, nommé, mais qui n'est pas encore en possession de ses bulles. Les moines, faute d'installation convenable, ne peuvent se réunir en communauté ni en faire les exercices. L'abbé ne se presse pas de remplir ses obligations, use des revenus pour ses plaisirs, et de Moreuil on le lui dit assez crûment. Les paroissiens s'unissent aux religieux pour l'obliger à faire les réparations qui lui incombent. A un libellé diffamatoire de Jean de Meaux, le curé et les marguilliers répondent : « que l'abbé n'aurait pas payé les ouvriers qui ont travaillé à sa maison, et faute de cela ils étaient morts dans la disette... Qu'il nourrissait une infinité de valets, de soldats ? de servantes et de chiens ! entretenus du revenu du Crucifix *(sic)*... Qu'il avait fait mettre le meilleur bois de charpente à ses granges et étables, et, qu'avec le reste, qui n'était pas de mise, il avait fait réédifier le chœur de l'église... » (Bibliot. Comm. Hist. N° 3596).

Parlement, à Paris, et Officialité d'Amiens sont donc saisis de la question en 1676 (19 déc.) Le Parlement arrête que l'abbé devra incessamment faire achever la réparation du chœur... les habitants parachever celle de la nef... L'abbé devra, dans les trois mois, mettre les locaux en état pour les trois religieux qui y sont actuellement, sauf à augmenter quand le nombre des religieux augmentera aussi... Les religieux se retireront incessamment dans l'abbaye, et défense d'en sortir sans permission... Ils seront tenus d'assister au chœur en habit décent, y chanter messe solennelle... de porter respect au dit de Meaux... et enjoint à lui de les traiter avec modération et charité ; enfin, défense aux parties d'user de termes injurieux ! »

Quant à l'évêque, François Faure, il fait dresser un état des revenus de chaque intéressé et trace les obligations en rapport, avec ordre d'y satisfaire (1679, 3 janvier). (Biblioth. Com.).

Enfin, en 1682, nous entendons un dernier écho de ce procès : Jean de Meaux obtient gain de cause sur le curé et les marguilliers devant l'évêque d'Amiens. L'abbé ne voulut plus se souvenir du passé, pour penser à ses années éternelles, et accepta de laisser sa dépouille mortelle à la garde des religieux, comme en témoigne cette épitaphe :

Hic jacet
R. P. Joannes
de Meaux de La Mar-
che vivens Abbas hujus
Monasterii, qui obiit
27 Jan. anno 1684.
Requiscat in pace.

A la fin du XVII[e] siècle la vie est tranquille et plus régulière à l'abbaye : plus de discussion avec l'abbaye de Breteuil non plus, parce que l'indépendance a été consentie de gré ou de force aux religieux de Moreuil.

De plus, l'arrivée d'un abbé qu'on avait jugé digne d'être placé à la tête de l'abbaye de Cluny, mais qui y a renoncé, Henry Bertrand de Beuvron, va remettre tout en ordre.

Dévoué aux intérêts de l'abbaye, donnant lui-même l'exemple de la régularité, il peut l'exiger de ses subordonnés, qui alors obéiront de bonne grâce. Ainsi, il remet la discipline en honneur, relève les édifices, travaille à laisser une Histoire abrégée de l'abbaye que les Bénédictins de Saint-Maur viendront consulter d'ici peu. La Communauté est petite, mais enfin l'union existe entre les cœurs (1648-1693).

Au début du XVIII[e] siècle elle va se cimenter davantage, par l'union de l'abbaye à la Congrégation de Saint-Maur (fin déc. 1704) sous l'impulsion de l'évêque d'Amiens, Henry Feydeau de

Brou. Il est vrai que selon la Gallia Christiana, il y eut alors une tentative qui échoua : mais, à l'occasion de l'union de l'abbaye de Saint Saulve, en 1705, nous voyons que le supérieur de la Congrégation de Saint-Maur rappelle à l'évêque d'Amiens, H. Feydeau de Brou, qu'il a déjà coopéré à introduire cette réforme à Moreuil quelque temps auparavant ; et ce supérieur devait parler en connaissance de cause.

1709. — En réalité, les procédures, les travaux, ont obéré le monastère : et, voici, que se présente la famine à la suite du rigoureux hiver de 1709 : la famine, mauvaise conseillère, même auprès de religieux ! le croirait-on ? et qui les amène à employer un expédient blâmable au premier chef !

Il s'agit, en effet, de la vente du plomb des cercueils seigneuriaux placés dans les caveaux de l'église abbatiale !!

1709-1711. — Résumons cette déplorable affaire qui certainement fit du bruit : A l'insu de l'abbé, Jérôme d'Ogerdias, un religieux peu recommandable, frère Noël Crochet, un autre religieux et un maçon mirent trois nuits à enlever les cercueils : à l'heure des Matines, le maçon replaçait les dalles et semait dessus de la poussière. Les cercueils, portés dans une chambre, furent coupés et fondus dans des moules pour vendre le plomb.

Le fait fut connu et porté devant le Parlement qui rendit un arrêt des plus sévères : frère Crochet fut condamné à être conduit par le bourreau, en chemise, la corde au cou, tenant en main une torche de cire ardente pesant 2 livres, à l'entrée de l'abbaye et de l'église, pour faire amende honorable : un service funèbre fut chanté solennellement par six curés des environs : le dit Crochet y assista tenut un cierge d'une livre allumé ; il fut ensuite conduit aux galères et détenu pour trois ans. Jérôme d'Ogerdias, abbé du monastère, Jean Gallez, religieux, reçurent à genoux le blâme de la Cour des Tournelles : ils furent condamnés à assister nu-tête, debout, à l'amende honorable, et à payer : l'abbé 10 livres et le religieux 3 livres ; de plus, l'abbaye fut imposée à 1.000 livres de réparation envers les seigneurs de Moreuil et obligée de fournir six cercueils neufs en plomb pour replacer les restes des défunts.

L'arrêt fut inscrit sur une table de bronze placée à la droite du chœur des religieux : aussi eurent-ils soin de dérober à la vue du public, par un rideau, cette inscription qui ne faisait guère honneur à leur Maison. (Goze : *Eglises, Châteaux*... Château et église de Moreuil. — Bibliot. Comm. Amiens).

Sous le coup du chagrin, l'abbé d'Ogerdias quittera bientôt Moreuil pour se retirer en Auvergne.

1711-1789. — Cette triste affaire contribua plutôt, par la suite, à la bonne marche de la petite communauté : l'abbé et 6 religieux en 1728. Les revenus ne permettaient pas un nombre plus élevé, et, encore, la duchesse d'Elbeuf venait-elle au secours de l'abbaye.

Du bon esprit qui régnait alors à Moreuil, nous avons plusieurs preuves :

D'abord, le choix que fit Mgr de Sabatier de cette Maison pour y reléguer un Janséniste obstiné : Maître J.-B. de Grilly, ancien Directeur de l'Hospice de Montdidier, puis, curé de Brailly-Cornehotte. Il avait fait opposition à un mandement de son évêque prescrivant l'obéissance à la bulle « Unigenitus ». A l'abbaye de Moreuil, où il passa 10 ans, il fit preuve d'un entêtement tel qu'il fallut le transférer à l'abbaye de Saint-André-au-Bois. De Grilly, devenu malade, fut renvoyé dans sa paroisse où il mourut impénitent en 1739. (*Vie de Mgr de La Motte,* par l'abbé Delgove, p. 300).

Puis, sans trop empiéter sur les faits, nous devons dire qu'en 1767, l'archevêque de Toulouse, membre de la Commission des Réguliers, décernait un témoignage de régularité aux religieux de Saint-Vast de Moreuil.

C'était tout à leur honneur, car le bon ordre va encore y subir un nouvel assaut ! Et, ce qui est plus regrettable, le fait vient du premier et du dernier abbé commendataire : Louis-Sylvestre

d'Inguimbert, chanoine de la cathédrale d'Amiens et vicaire-général !

Dans cette affaire peu édifiante de la part de l'auteur, nous ne pouvons mieux faire que de nous retrancher derrière les documents fournis dans ce travail : « Les Bénédictins Français avant 1789, d'après les papiers inédits de la Commission des Réguliers ». (*Revue des Questions historiques,* 1er avril 1876).

Cependant, avant de faire un nouveau pas en avant, il paraît utile de dire en quoi consistait cette Commission des Réguliers dont il a été déjà question ici.

Cette Commission qui va être appelée à s'occuper de l'abbaye de Moreuil, était une assemblée composée de 5 évêques et de 5 conseillers d'Etat, qui reçut de Louis XV, en 1766, le pouvoir de réformer toutes les csmmunautés d'hommes du royaume. Dissoute, en apparence, le 19 mars 1780, par Louis XVI, reconstituée le même jour mais sous un autre nom, elle fonctionnait encore à la veille des Etats généraux.

« L'abbaye de Moreuil, au diocèse d'Amiens, avait 3 religieux seulement, parce qu'elle avait été mise en commende, en 1760, au profit de M. d'Inguimbert, vicaire général de ce même diocèse. Quand la Commission des Réguliers fut entrée en fonctions, l'abbé commendataire sollicita la suppression de cette maison, sachant que la mense abbatiale lui serait réservée, ou qu'un

autre bénéfice lui serait donné en échange ; mais heureusement l'abbaye fut défendue par les populations, principalement par la duchesse d'Elbeuf, sur les terres de laquelle elle était établie, et qui prit à sa charge la dépense de six moines. Des lettres patentes du 5 avril 1773, autorisèrent cette dérogation à l'édit de 1768.

Depuis cette époque, le commendataire s'acharna plus que jamais à la ruine de ses religieux, et il en vint à de tels excès, que la Commission elle-même dut les protéger. Ces faits sont attestés par les pièces les plus authentiques, et d'abord, par un mémoire de M. d'Ingimbert aux commissaires, du 20 novembre 1767. Il y avoue que l'abbaye a été mise en commende « par un bienfait du roi envers le suppliant » ; puis, sans rien préciser ni prouver, il se déchaîne contre les moines, parle de troubles et de divisions, de procès qu'il est obligé de leur faire, se plaint aussi du fermier, et, enfin, invoque les « saints canons, ».

La cause des religieux de Moreuil est exposée avec simplicité et noblesse dans un mémoire confirmé par les autres pièces des Archives et même par un rapport de Loménie de Brienne :

Mémoire pour l'abbaye de Moreuil, octobre 1767.

Les religieux ont toujours été soumis aux évêques d'Amiens, et celui qui actuellement occupe

saintement ce siège (Mgr de La Motte), est charmé de la paix, de l'union, de l'exactitude avec laquelle cette Maison chante tous les offices divins, même les jours ouvriers, et partage ses revenus avec les pauvres du lieu... Déjà les malheureux ont vu diminuer considérablement leurs ressources lorsqu'il y a quelques années on fit de l'abbaye de Moreuil un bénéfice commendataire. Les aumônes des religieux cessèrent (faute de pouvoir) d'être si abondantes : mais, le cœur y étant toujours, la charité n'en devint que plus industrieuse pour entrer dans les besoins du fermier et des autres malheureux... On gênerait donc, on affligerait en tous genres le peuple très nombreux des paroisses de Moreuil et de Morisel, et le voisinage qui ne l'est pas moins, si on supprimait l'abbaye de Moreuil. Les religieux ne sont plus, il est vrai, qu'au nombre de deux prêtres et un profès qui est au Séminaire d'Amiens, pour prendre les Ordres. Mais quelle est la seule raison de cette diminution ? Ce n'est que parce que M. l'abbé d'Inguimbert, le premier abbé commendataire, a voulu envahir leur tiers avec les deux siens, que les religieux ont été obligés de se défendre en prenant des arrêts contre sa prétention : que « deux novices qui étaient chez eux ont été affligés de ses chicanes », et de ce qu'il travaillait en tout, disait-on; à les faire supprimer, transplanter à l'autre bout du royaume, ce qui est bien capable de dégoûter des jeunes gens. Qu'on assure l'existence et le

maintien des religieux de Moreuil, ils auront des sujets dans peu, d'autant plus qu'ils ont gagné au Parlement tous les procès que M d'Inguimbert leur avait faits, et avec l'applaudissement du public, parce que ils sont considérés et aimés de tout le pays. Les religieux de Moreuil ne jouissent que de 2.000 livres pour leur tiers, et ils ont en outre des jardins, basse-cour, colombier, dont on sait tirer des secours à la campagne. Aussi, sans dettes, accommodant leur maison, secourant tous les pauvres qu'ils connaissent, ils ont pu soutenir les chicanes d'un abbé que tout le pays connaît avec eux...

Le 3 mai 1779, Loménie de Brienne faisait à ses collègues le rapport suivant sur la même maison :

La maison de Moreuil, anciens Bénédictins, diocèse d'Amiens, est sous la juridiction de l'Ordinaire.

Réduite à 4 religieux, lors de l'édit de 1768, il fut accordé des lettres patentes, de l'avis de feu M. l'évêque d'Amiens (Mgr de La Motte), par lesquelles la conventualité fut autorisée au nombre de 6 au moins. Ces lettres patentes qui sont du 5 avril 1773, ont été enregistrées au mois d'août suivant.

Depuis ce temps, la conventualité requise par ces lettres s'est complétée . mais elle n'a pu excéder le nombre de 6 religieux, la mense conventuelle n'ayant plus que 3.000 livres de revenu,

et c'est Mme la duchesse d'Elbeuf, dans la terre de laquelle cette maison est établie, qui fournit annuellement au déficit de ce revenu.

M. l'abbé d'Inguimbert, titulaire de l'abbaye de Moreuil, a été, avant les lettres patentes, l'un des plus empressés à solliciter la suppression de cette maison d'après les principes établis dans l'édit de 1768. Depuis les lettres patentes il accueille et protège les religieux transfuges et porteurs de bénévoles, au point qu'il en a déjà donné quatre à des religieux de Cluny et même de Saint-Maur... Mme la duchesse d'Elbeuf qui s'intéresse à ce monastère, à titre de fondatrice et de dame du lieu, désirerait trouver des moyens assez victorieux pour écarter tous ces bénévoles, qui feraient de cette maison la « retraite des mauvais sujets » des autres Ordres, tandis qu'elle a eu pour objet de la rendre un lieu d'édification et de piété...

Et le rapporteur propose divers moyens de résister à l'abbé d'Inguimbert, mais l'intervention des commissaires ne paraît pas avoir été empressée ni efficace car, postérieurement à ce rapport, M. le Prieur leur dénonçait encore les coupables manœuvres de l'abbé.

Dom Chomez, prieur de Moreuil,
à l'archevêque de Toulouse :

A Moreuil, le 26 mai 1779.

... Cette multitude de brefs de translation est

assurément bien capable, Monseigneur, de nous alarmer et de nous faire craindre de voir notre maison n'être plus qu'un refuge d'apostats qui nous tracasseront et dégoûteront de leur état les jeunes gens qui s'y sont attachés depuis quelques années dans l'espoir de jouir d'une tranquillité dont ils se trouveront privés. Nos craintes ne se bornent point à ce seul objet, et vous jugerez, Monseigneur, par la lettre ci-jointe, que m'écrit notre procureur à l'Officialité d'Amiens, des sentiments de M. notre abbé. Je sais d'ailleurs le projet qu'il a conçu de donner la démission de son abbaye pour, avec l'agrément du roi, y faire nommer un des transférés qui nous persécutent, lequel, en échange, résignera à M. notre abbé un bénéfice dont il est pourvu. Si pareil projet pouvait jamais se réaliser, vous sentez que tout ce que vous avez bien voulu faire, ainsi que Mme la duchesse d'Elbeuf, pour conserver notre maison et la maintenir dans le bon ordre où elle a toujours été, deviendrait illusoire, et une troupe de transférés et d'apostats la renverserait de fond en comble ». (Arch. nat. O 526).

« Le crédit de la duchesse sauva pour quelques années l'abbaye de Moreuil, mais ces monastères isolés n'avaient pas tous un protecteur charitable et puissant ».

Dans *le Clergé de l'Eglise d'Amiens en 1789*, nous recueillons sur cet étrange abbé de monas-

tère, un dernier écho qui ne lui est pas plus favorable que l'exposé précédent :

« M. d'Inguimbert avait été nommé abbé de Saint-Vast de Moreuil en 1759. Il était continuellement en procès avec les moines, et il leur avait appliqué ce verset des psaumes, qu'il avait pris pour exergue de ses Mémoires justificatifs : *Supra dorsum meum fabricaverunt peccatores :* les pécheurs ont travaillé sur mon dos ! Ps. 128 ». (*Le Clergé de l'Eglise d'Amiens*, p. 280).

Les révolutionnaires vinrent bientôt mettre fin à ces procès à leur profit : il dut être assez mince cependant, car les procédés de l'abbé commandataire avaient grevé fortement l'abbaye ; mais si les religieux en sortirent la tête haute et avec l'estime générale, il n'en fut pas de même de M. d'Inguimbert.

Et c'est ainsi que le Prieur, Dom Pluchart Philippe, qui avait fait profession à l'Abbaye de Saint-Vast de Moreuil à l'âge de 19 ans, en 1764, put, la Révolution passée, occuper la cure de cette paroisse. Il y mourut dans un âge avancé et vénéré de tous ses paroissiens. (*Le Clergé de l'Eglise d'Amiens en 1789*).

HISTORIQUE DE LA HAUTOYE

Par M. F. Lamy.

Vers 1840, le roi Louis-Philippe recevait à Eu une délégation de la Chambre de commerce d'Amiens, et, désireux de montrer à nos concitoyens qu'il connaissait leur ville, demandait s'ils avaient toujours leur belle promenade de la Petite-Oye. Erreur plus excusable chez un chef d'état que chez un homme de métier comme Thomas Corneille, le frère du grand, parlant dans son dictionnaire géographique de la vue superbe que l'on a à Amiens de la porte des Toits. Si nos édiles du siècle dernier sont à louer d'avoir rendu à notre vieille promenade, trop longtemps appelée le Cours, son nom historique de La Hautoye (1), ils ne le sont pas d'en avoir altéré l'orthographe. Sans s'attacher trop strictement à la façon dont sont écrits les noms propres, il faut tout de même en tenir compte en étudiant les étymologies. Or si l'on trouve une fois, une seule, Hotoia dans un texte latin du XIIIe siècle, on ne voit que Hautoye dans tous les documents français depuis ce siècle jusqu'au XIXe, deux ou trois fois avec un l, Haultoye, jamais par un o ni avec un s. C'est un élément qu'ont trop négligé certains des érudits qui ont recherché l'origine du nom. Il n'est pas sans

(1) Délibération du Conseil municipal, 5 juin 1841.

intérêt de rappeler brièvement les solutions diverses qu'ils ont proposées. Le bon Pagès nous dit que cette prairie fut donnée à la ville par une demoiselle qui aimait s'y promener qui la fréquentoit, la hantoit, et de hantoit on a fait Hautoye (1); je crois inutile d'insister, mais il faut remarquer que Pagès ne donne nullement à cette soi-disant donatrice le nom de Marie de La Hautoye. Il la nomme Marguerite Pignée, sur la foi d'un anneau votif qu'il n'a jamais vu, puis Sainton sur le témoignage d'un vieux capucin qui aurait lu autrefois certaine inscription alors effacée. C'est le Père Daire au XVIIIe siècle qui parait avoir le premier désigné Marie de La Hautoye (2). Comme personne n'a jamais trouvé trace d'une Marie, d'un fief ni d'une famille de ce nom, il n'y a évidemment là qu'une pure légende (3). Mais il est possible, vraisemblable même qu'elle ait pour origine, comme beaucoup d'autres un fait réel déformé par la tradition. M. de Guyencourt fait à ce sujet un rapprochement assez curieux. En 1903, il présentait à notre Société (4) une inscrip-

(1) Manuscrits de Pagès, tome III, p. 387.

(2) Daire, *Histoire d'Amiens*, tome Ier, p. 470.

(3) Daire attribue la donation au XIVe siècle. La jeunesse d'Amiens s'esgaudissait bien longtemps avant dans cette prairie et la ville la possédait de temps immémorial, « depuis plus de cinq cents ans » écrivent en 1778 les échevins au Conseil d'Etat. — Voir aussi lettre par G. Mathieu, abbé du Gard, 1220 — ce rapprochement de dates suffit à démentir la tradition.

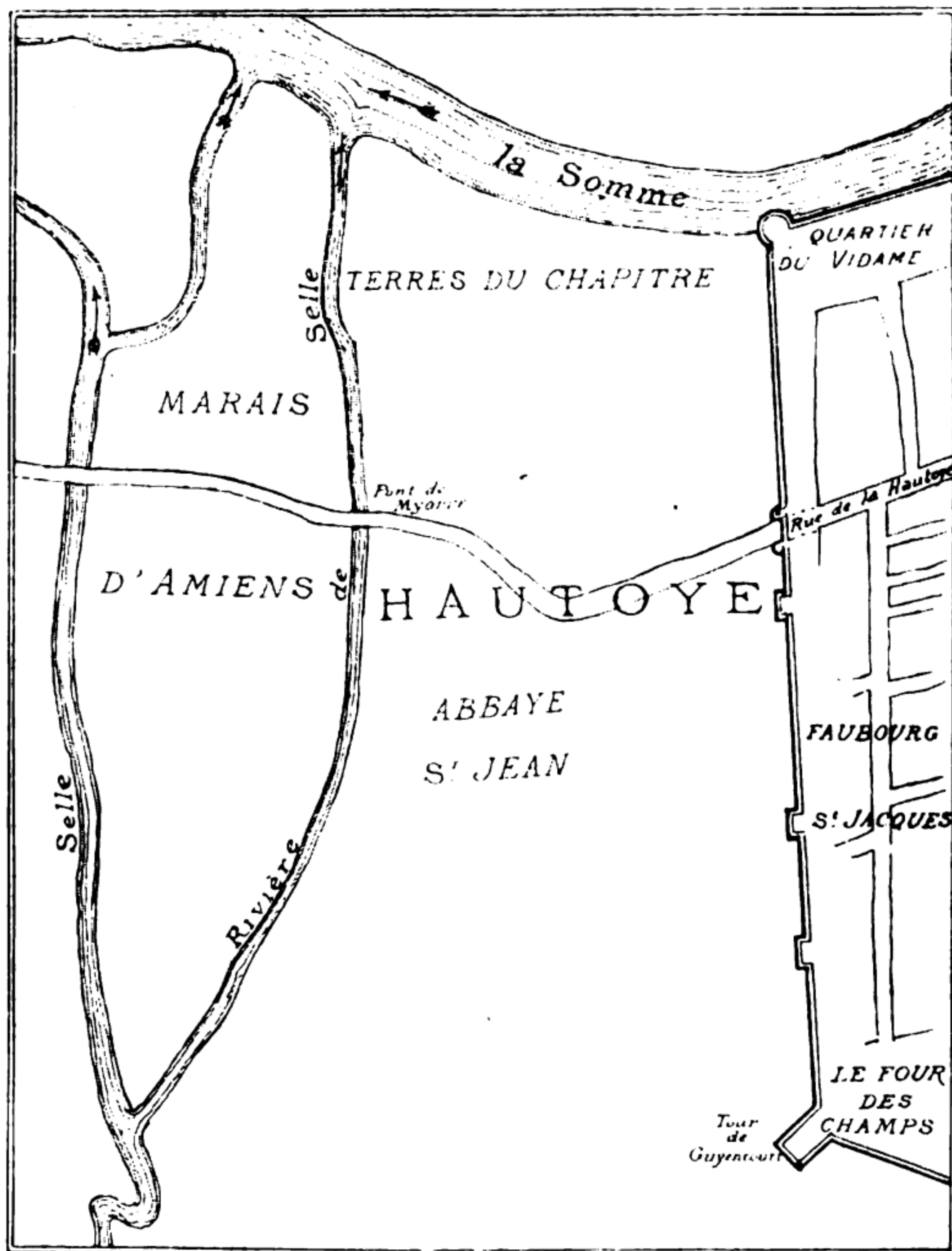
(4) *Bulletin*, tome XXI, p. 616.

tion latine, sans doute du IIIe siècle, et paraissant être une sorte de témoignage de reconnaissance du Sénat de la ville d'Amiens pour une femme qui lui aurait fait une libéralité. Comme cette pierre a été trouvée au Pont-de-Metz, aurait-elle rapport à une donation de terres voisines, tout ou partie de la vaste région marécageuse qui s'étend du Pont de Metz à la Somme, y compris La Hautoye? L'ingénieuse hypothèse de notre collègue valait au moins d'être signalée.

Jouancoux veut tirer Hautoye du mot Olitetum qui aurait signifié terrain propre aux légumes (Olus). Le mot Olitetum ne se trouve pas plus dans le Glossaire de Ducange que dans le Dictionnaire de Freund ni dans aucun texte Forgé — et mal forgé — par Jouancoux au XIXe siècle il n'a pu rien enfanter au XIIe. De plus, s'il s'est fait de la culture maraîchère à la Hautoye, ce qui n'est pas prouvé, bien au contraire, il y en avait en maint autre endroit et ce n'aurait pas été là une désignation spécifique. Un manuscrit sans date ni signature mais de l'écriture menue très particulière de Janvier, secrétaire-greffier, donne aussi son hypothèse (1) « L'étymologie de Hotoie vient de Ost ou Host = troupe, armée ; de host est venu hostoier = camper ou s'assembler et hotoie comme lieu de rassemblement ». La Hautoye n'a jamais eu d'affectation militaire et le

(1) Archives de l'Hôtel de Ville. — Dossier Hautoye.

nom ne s'est jamais écrit avec un s. M. Ledieu (1)



Plan I

proposait Haute-voie, alta via. Au point de vue

(1) *Etudes sur l'étymologie de nombreuses localités*, p. 96 et 209.

linguistique cela se tient, mais quelle aurait été cette voie. Notre auteur indique la chaussée romaine venant du Tréport. Aboutissant au lieu dit le Carcaillou, à l'extrémité Nord de notre avenue Louis Blanc, elle passait bien loin de la Hautoye, surtout dans les temps anciens. Mais la route d'Abbeville la cotoyait et même la traversait. Or depuis Dreuil jusqu'à la porte St-Firmin elle dominait ses rives. C'était bien une chaussée en remblai, une alta via. Il y la à un fait qui paraît très favorable à la solution proposée par M. Ledieu.

Nous disons que la chaussée romaine passait loin de la Hautoye et que la route d'Abbeville la traversait. La prairie ainsi appelée n'occupait pas au XIIIe siècle le même emplacement que nous désignons sous ce nom.

A l'Ouest d'Amiens, au delà des vieux remparts et de la porte St-Firmin s'étendait une vaste région marécageuse coupée par les deux bras de la rivière de Selle. Le bras occidental qu'on trouve parfois appelé rivière d'Ernancourt séparait le marais de ce nom du marais d'Amiens et passait à la place qu'occupe aujourd'hui le bassin. Le bras de l'Est venant du Petit-St-Jean par le pont à Vaches, passait non en ligne droite, mais en direction générale de l'extrémité de notre rue Chauvelin au pont de Myoire (usine David) limitant à sa gauche le marais d'Amiens. Seule la prairie de la rive droite, en deça de la rivière par

rapport à la ville, portait le nom de Hautoye (1). Limitée au Nord par les terres du Chapitre et la Somme, au Sud par l'abbaye de St Jean, elle s'avançait à l'Est jusqu'à la ligne des remparts, c'est-à-dire de nos boulevards actuels. Il y a de 1220 une lettre de Mathieu, abbé du Gard, confirmant que « leur manoir est à la justiche de la ville et li homs lais et ses biens demeurant illuec ». Et ce manoir il le désigne « mansuram suam apud Hotoiam (2). De même les pièces relatives au Béguinage de 1264, 1269, 1309 (3) font voir que leur maison était au voisinage immédiat de la Hautoye. On sait de façon certaine que le refuge du Gart aussi bien que le béguinage étaient construits entre la « vièze forteresche » et la nouvelle enceinte commencée en 1347. Pinsard les place même à l'Est de la rue du Vidame. Pour qu'ils fussent apud Hotoiam, il fallait que celle-ci s'étendit beaucoup plus qu'aujourd'hui dans cette direction (4).

Mais nous avons un point de repaire plus certain. Dans les comptes de la ville il est souvent parlé de la fontaine de la Hautoye. En 1386 c'est Jehan de Montreuil, serrurier, qui est payé

(1) Voir plan de 1731, arch. comm. DD 86, pièce 4.

(2) Arch. comm. AA, 5-10.

(3) AA 5, f°s 10, 12, 33.

(4) Une visitation de la banlieue ordonnée en sept. 1461, assigne à la Hautoye parmi les marais une contenance de 21 journaux. Archives nationales, K 1213, n° 9.

VI sols (1) pour « avoir fait la kaine (2) et la ferrure avec les crampons par trois fois au báschin de la Hautoye ». En 1447, ce sont des réparations de machonnerie à la même fontaine (3). En 1456 « a été fait un baschin de letton que le maître des ouvrages fit mettre et attacher à la fontaine de la Hautoye pour y boire par les gens de la ville (4). » En 1457 il a fallu nettoyer et « vuider les herbes et bourbiers qui étaient au fond de la fontaine et déblayer l'essiau d'icelle fontaine (5) ».

En 1746 Jehan de Vauviller, manouvrier, a « nettoyé la fontaine de la Hautoye et le ruissiau d'icelle descendant à la rivière (6). » Pinsard s'est demandé où et comment il pouvait jaillir une fontaine dans ces terrains bourbeux. C'est qu'elle n'était pas dans la Hautoye, mais à son orée.

En effet l'échevinage refuse en 1482 de bailler à cens la plache et terre que l'on dit Engleterre (7) à la Hautoye depuis la fontaine jusqu'à la rivière de Selle (8). En 1477 un nouveau

(1) CC 3 f. 8.

(2) Pour former une clôture, une rampe, ou remonter les seaux.

(3) CC 33 f. 118.

(4) BB 48 f. 105.

(5) CC 40 f. 115.

(6) CC 134 f. 68.

(7) La route d'Abbeville est aussi la route d'Angleterre. Dans un document de 1464 on trouve le nom d'une rue Englesque dans la paroisse St-Jacques.

(8) BB 14-44.

compte de réparations détermine nettement l'emplacement de la « fontaine de la Hautoye » qui est en dehors du bolevert de la porte, du côté de la rivière de Somme (1). »

Or, c'est exactement l'emplacement de la fontaine qu'on a appelée depuis Marie Caron (2) et qui est englobée maintenant dans les terrains de la Société d'électricité. La Hautoye s'étendait donc de ce côté jusqu'à la nouvelle enceinte (boulevard du Port).

Toutefois on construisit assez vite puisqu'il est fait mention en 1484 de « la rue qui maine de la porte de la Hautoye au lieu dit de la Hautoye » (3). Le marais reculait devant les bâtisseurs.

Avec ses eaux poissonneuses, assez abondantes pour porter des bateaux, assez rapides pour actionner des moulins, la Selle (4) avait une certaine importance et ne pouvait manquer de susciter des conflits.

Le plus ancien « descort » dont nous ayons la trace fut soulevé en 1344 entre les maieurs et échevins d'une part et les religieux de St Jean, pour cause d'une prise faite par les dits religieux sur Jehannet fils Henry Lallemand de deux sac-

(1) CC 54-107 et 132.

(2) Sur un plan du XVIIIe siècle, à l'hôtel de ville, cette source est désignée « fontaine de la Hautoye ».

(3) BB 14 — 241.

(4) A la fin du XVe siècle, Pierre Tarisel, maître des ouvrages, établira un projet, qui d'ailleurs n'aboutit pas, pour la mettre en état de navigabilité depuis Croissy jusqu'à la Somme.

quements de fil où il avait en l'an escrevisches et en l'autre menuize (1) lequel pèchait en la rivière de Selle entre l'église St Jean d'Amiens et le moulin de la dite église. Le maïeur porta complainte devant le bailli soutenant pour les bourgeois et habitants d'Amiens « qu'il doit être tenu et gardé en leur possession et saizine de pescher et faire pescher ès lieux et mettes dessus dictes ». Il ne paraît pas avoir soutenu sa cause avec beaucoup de confiance et d'énergie : le bailli constate qu'il a été négligent à produire aucune testimonie par l'espace de grand temps et finalement le déboute de sa complainte (2). Avec juste raison : le vidame de Picquigny, seigneur indiscuté des eaux de la Selle avaient compris le droit exclusif de pêche — de pêche seulement (3) — du pont de Metz à la Somme, dans sa donation de 1197, aux Prémontrés. Ce droit, confirmé par un diplôme du pape Innocent III l'année suivante, fut reconnu et constaté par arrêt du parlement de 1336 (4). En 1404 la Selle fournit au contraire aux mêmes parties, de nouveau en présence, une solution avantageuse de leur différent.

Le 18 janvier un vent de tempête fit tomber un des grands arbres plantés dans la Hautoye du

(1) Menus poissons, fretin.

(2) Arch. C. 5-85.

(3) Mémoire pour Jean d'Ailly, duc de Chaulnes, etc. — Bibliothèque communale, histoire 3596, pièce 38.

(4) Annales de l'Abbaye de St Jean par le père D. Prè, traduction Janvier.

côté du Midi. Dans sa chûte cet arbre renversa 40 à 50 pieds du mur de clôture de l'abbaye. Les Prémontrés réclamèrent naturellement la réparation du dommage au propriétaire du fond, c'est-à-dire à la commune.

Après de longues discussions, les religieux consentirent à abandonner leur réclamation, mais en échange, les maïeur et échevins leur confirmèrent le privilège qu'ils avaient " d'aller et passer en bateau de leur abbaye jusque dans le grand fleuve de Somme (1) pour gagner et entrer dans le canal appelé Baschin qu'ils entretenaient et lequel conduisait à la fontaine et à la ferme de Bertricourt " proches du village de Longpré, appartenant à l'abbaye et où avait été bâti le couvent des religieuses de l'ordre de Prémontré (2).

Le couvent ne fut pas très prospère, mais l'exploitation agricole était importante. L'accès par terre en étant pour les moines de St-Jean très detourné, ils avaient grand intérêt à organiser le transport par eau des produits de leur ferme. En creusant les fondations de la Salle de patronage St-Roch en 1908 on mit à découvert un passage, une chaussée dallée (3) assez large pour laisser passer un véhicule et dont la direction était celle des batiments conventuels vers la rivière à

(1) Arch. mun. AA 5-85.
(2) Manuscrits de Pagès t. 1, p. 192.
(3) Bulletin paroissial de St-Roch 15 Sept. 1908.

son entrée dans la Hautoye. Sans doute y avait-il en ce point une sorte de quai où les denrées étaient déchargées puis amenées par ce passage aux celliers de l'abbaye.

La ville ne faisait pas un gros sacrifice en confirmant un droit de passage sur des eaux dont la seigneurerie lui était perpétuellement contestée. Elle n'avait pas grand peine non plus à accorder en 1428 aux religieux la permission d'haudraguer la rivière et de rejeter les terreaux dans la Hautoye (1) cette opération était à l'avantage de la commune toujours soucieuse de remblayer son marécage.

C'est ainsi qu'en 1408 une maison étant en démolition, rue de Metz, il avait été ordonné que les décombres en seraient portés à la Hautoye. De même en 1451, il fut convenu que les religieux feraient curer le fossé mitoyen et rejeter les terreaux dans la Hautoye. Il paraît qu'à cette époque pourtant les relations n'étaient pas très cordiales car le père Du Pré, l'historien de l'abbaye, assure que depuis quelques années, Messieurs les maïeur et échevins étaient poussés par l'esprit du mal ! Ce n'était pas sans doute un esprit de concorde qui inspirait aux religieux, un peu plus tard en 1467, de faire déposer dans la Hautoye « divers immondiches » et d'y faire courir leurs pourceaux, ce qui nuisait grandement comme

(1) BB 1-55.

le disait l'échevinage dans sa protestation justifiée (1).

Le litige de 1404 nous a montré qu'il y avait dans la prairie des arbres, de grands et partant vieux arbres. « Cet emplacement, dit le père Daire, n'était d'abord qu'un bois qu'on se contenta de défricher d'abord (2).

L'érudit Célestin eût été aussi empêché que nous pour assigner une date à ce double d'abord. Les documeuts les plus anciens que nous ayons, ceux du XIVe et du XVe siècle ne nous parlent pas de défrichements, mais d'achats d'arbres, de plantations et d'aménagements (3). Ils montrent que nos ancêtres aimaient planter et savaient le faire.

En 1425 il est payé à Simon Bonnay, bosquillon, demeurant à Amiens, pour avoir « erraché de terre du bois St-Remi, au commandement du maître des ouvrages 45 jeunes ormiaux et iceux plantés à la Hautoye » (4). Plus tard des ormeaux seront plantés dans le fossé du rempart du pont du Change jusqu'au pont Barabant et lorsqu'ils seront gros comme le bras, ils seront déplantés et replantés à la Hautoye (5).

Dès 1386 on prenait toutes précautions pour ce genre d'opération. « Il est payé à Colas Douchet.

(1) BB 10-149.
(2) I, p. 470.
(3) CC 45-107, 87-115, etc.
(4) CC 20-110.
(5) Cela demanda cinq ans. BB 44-68.

son fils et son varlet qui carquèrent et carrièrent les fiens (1) par un jour qu'ils étaient sur le marquié autour des ormiaux et autres arbres de la Hautoye et desquels on les fuma et remplit les fosses autour desdits ormiaux » (2). L'émondage n'est pas négligé non plus Après avoir assuré la reprise des plants il faut les défendre contre les hommes et surtout contre les animaux (3). Et Fremin Maille, labourier à Clary, est payé tant pour l'acat et la délivrance de six vingt huit jeunes ormiaux qu'il livra et planta en terre en divers endroits de la Hautoye comme pour avoir livré espines et des dites espines vesti et armé tous icheux ormiaux au prix de huit deniers chaque ormiel (4).

Pour écarter les animaux les échevins avaient fait creuser un fossé autour de la Hautoye et le 6 juin ils avaient ordonné que le fossé serait nettoyé et pesquié de par eux pour montrer leur seigneurie (5). Ils font encore approfondir ce fossé « adfin que vaques ni autres bêtes n'entrent en la dite Hautoye pour y paître » (6). Et ils font faire bonne garde et infligent une amende à Jacques Le Sueur, boucher, pour ce que ses moutons ont

(1) Fiens = fumiers.

(2) CC 3-10.

(3) Texendœ sœpes etiam et pecus omne tenendum. Virgile, Géorgiques II, vers 371.

(4) CC 110, 1446.

(5) BB 6-79.

(6) CC 103.

été trouvés paissant dans la Hautoye sans le congié de Messieurs (1).

Quels étaient les arbres objet de ces soins ? Il y avait quelques pœuples (peupliers) et saulx (saules) mais surtout des ormiaux, des ormes. Ce bel arbre donne un bois dur excellent pour le chauffage mais très propre aussi à être travaillé. L'échevinage l'utilise directement de ces deux façons. Il achète et replante des ormes spécialement pour s'en servir ci-après au fait de l'artillerie (2) et comme il précise une autre fois, à faire flaques (3) et gantes (4) pour le racoustrage de l'artillerie de la ville (5).

Mais il faut aussi chauffer les bâtiments municipaux et Jean Binet, voiturier, mène en son car halos (bûches) et fagots des ormes qu'un grand orage de vent avait abattus hors la terre de la Hautoye et tout déchargé dans le court de la halle pour la provision de Messieurs, à eux coffer (6). Mais la plus grande partie des arbres mûrs faisait l'objet de ventes (7). La plus ancienne que nous relevions est celle en 1386 de « trois saulx qui étaient à la Hautoye en la plache que

(1) CC 55.

(2) BB 41.

(3) Les deux pièces verticales de l'affût entre lesquelles se place le tube.

(4) Jantes de roues.

(5) CC 141-42.

(6) En 1434, CC 26-185.

(7) 1442, BB 5 etc.

l'on dit Engleterre » (1), donc proches de la fontaine. C'est aussi dans ce quartier qu'on abattait quelques arbres en 1406 (2). N'oublions pas, pour être complet, la location à Colaye de Nampty d'un demi-journal de terre planté d'osière (3).

Un marais boisé est fait pour attirer tous les oiseaux aquatiques, entre autres le héron. Cette race à peu près disparue chez nous aujourd'hui y était autrefois abondante et la Hautoye sans doute en possédait beaucoup, si nous en jugeons par la demande présentée à l'échevinage au nom de Monseigneur Ferry de Beauvoir, évêque nommé d'Amiens en 1458 « d'avoir quantité de jeunes hérons qui étaient en la Hautoye appartenant à Messieurs pour aider à faire la fête et entrée du dit seigneur évêque (4), en laquelle requête Messieurs ont été et sont contents que Monseigneur ait des dits hérons ce qu'on en pourra prendre et dénischer..... et seront dénischés par les sergents de nuit (5) ».

La vaste prairie de la Hautoye n'était pas toute plantée, ni toute inondée. Nous pouvons nous en faire une idée par ce qu'est aujourd'hui la prairie de Beaufeuil, contiguë, au même niveau et de

(1) CC 3-8.

(2) CC. 13-59.

(3) BB, 44-3.

(4) Il est à préjuger, dit Pagès (IV, 390) que l'usage de la chair de ces jeunes oiseaux était pour lors en vogue dans les repas plus qu'elle ne l'est aujourd'hui !

(5) BB 8-59.

même sol (1). Comme nous avons vu de nos jours une grande société sportive s'exercer au Beaufeuil, nos ancêtres allaient prendre leurs ébats et leurs divertissements de plein air à la Hautoye.

Parmi ces récréations figurait comme partout et en tous les temps la danse. Nous le voyons par la requête aux fins de quittance d'amende de Jehannin Lemaire, jeune filz âgé de quinze ans. Jehannin manquait sans doute de grâce et certainement de patience Il expose en effet que « depuis certain temps ença, il était allé jouer à la Hautoye à une fête qui illuec se faisait, à laquelle fête, s'étant mis à danser et ainsi qu'il dansoit, parchut que une jone fille se moquait de lui ; dont celui suppliant s'était courrouchè, pourquoi il lui avait baillé une coiffe de sa main sur la tête, pour lequel il avait été mis prisonnier et amendé » (2). On réprimait donc un acte de brutalité plus sévèrement en 1451 que de nos jours.

On trouve la liste des jeux les plus usuels dans la défense même de les pratiquer les dimanches et jours de fêtes solennelles pendant la prédication et le saint service (3). Ce sont : le jeu d'armes (escrime), le battoir, le tamis, la boule (4), la

(1) Entre le marais des courses et le bras occidental de la Selle.

(2) BB 7-49.

(3) Défense aussi d'y jouer les jours ouvrables. BB 41-8. Cf ordonnance du prévôt de Paris, 22 juin 1397.

(4) La boule est interdite dans les rues et places intérieures de la ville.

boulotte, le fer à cheval et la plate pierre (1). Il faut ajouter le jeu de l'arc. Une pétition sans date, mais dont l'écriture parait de la première moitié du xvie siècle, demandant à placer « quelque nombre de buts », rappelle que de temps immémorial les bourgeois ont eu la liberté de eux jouer à l'arcq et leurs prédécesseurs au lieu dit la Hautoye (2).

Abandonné maintenant aux écoliers, le jeu de barres a été pendant plusieurs siècles, pour les hommes faits et pour toutes les classes sociales, un sport très en vogue. Il est souvent mentionné par les écrivains et les chroniqueurs. Il en est parlé dans le roman de « Jourdain de Blaye » (xive siècle). Boucicault dans sa Chronique du duc de Berry dit que ce prince aimait jouer à la choule et aux barres. Olivier de la Marche dans l'éloge de son maître le comte de Charolais, le futur duc Charles le Téméraire, dit qu'il était un puissant jousteur, puissant archer et puissant joueur de barres. En un autre endroit (3) il ajoute qu'il « jouait aux barres à la façon de Picardie, escouait les autres par terre et loin de lui ». Y avait-il, outre la course de vitesse une sorte de lutte comme au Rugby de nos jours ? (4).

(1) AA 17-49.
(2) DD 86-1.
(3) Tome II, p. 217.
(4) Deux siècles plus tard, St-Simon écrira « Je n'étais connu du roi d'Espagne que pour avoir joué aux barres avec lui.

Au xve siècle à Amiens, les parties de barres donnaient lieu à des fêtes populaires et presque à des fêtes officielles. Bourgeois, nobles et manants s'y portaient en foule. M. le Mayeur et M. le Bailly ne dédaignaient pas d'y présider (1). Ils prenaient parfois pour s'y rendre un chemin assez détourné : la voie d'eau.

Il fallait descendre la Somme jusqu'à la hauteur du château Milan (pont Cagnard) et remonter ensuite le cours de la Selle. Nous avons vu par le privilège reconnu aux Prémontrés de St-Jean qu'elle était navigable dans ce bief Sans doute voulait-on ajouter aux plaisirs de la journée celui d'une promenade nautique. Colart le Bègue, navelier, est payé pour avoir mené par eau le 20 juin 1444 jouer à la Hautoye mon dit Seigneur le maïeur, M. le lieutenant et plusieurs autres. Le 28 juillet les naveliers mènent et ramènent jouer à la Hautoye M. le bailli, Madame sa femme, mon dit Seigneur le maïeur, M. le lieutenant, leurs femmes et plusieurs autres. Cette brillante société était répartie en deux grands naveaux (2). La municipalité ne favorise pas les joueurs seule-

Constant, valet de chambre de Bonaparte, dit : « Un des grands divertissements des habitants de la Malmaison était de jouer aux barres. Les coureurs les plus habiles étaient M. Eugène de Beauharnais, M. Isabey et Mlle Hortense. Quant au général Bonaparte, il tombait souvent, mais se relevait en riant aux larmes. (*Mémoires intimes*, p. 26).

(1) Peut-être même y prenaient-ils part.

(2) CC 103.

ment de sa présence, mais de subventions directes ou indirectes : allocations de terrains, prêts de matériel, service d'ordre, etc..., elle incite les groupements locaux à offrir des prix comme le fit plus d'une fois la corporatipn des bouchers (1). Aux compagnons de St-Fremin-à-la-Porte qui ont eu cette générosité, le maïeur envoie une kane de vin pour souper ensemble (2).

Si les maïeur et échevins sont disposés à se montrer généreux pour les jeux populaires et l'amusement des bourgeois, ils sont naturellement moins enclins aux dépenses pour les tournois réservés à la noblesse.

Quant Antoine de Rubempré et Loys de Contay annoncent une joute pour le lendemain de la fête de St-Jean-Baptiste 1447 et leur demandent « de souffrir que cette joute soit faite à la Hautoye et de faire une toile d'aisselle (3) entre deux pour jouter », Messieurs répondent, après délibération « qu'ils n'accordent pas la place de la Hautoye mais fassent leur joute dedans la ville si bon leur semble ; en ce qui touche la dite toile mes dits seigneurs ne s'en chargeront point et n'a-t-on point accoutumé de faire telz chose. » Cette décision était prise le 12 juin, mais en gens avisés nos échevins réfléchissent encore, peut-être reçoivent-ils un bon avis et la nuit n'est-elle pas seule

(1) BB 23-50.
(2) CC 32-103.
(3) Cloison en planches.

à porter conseil, le 14 ils se réenissent de nouveau et s'arrêtent à une autre résolutiou dont ils consignent les motifs avec ingénuité : « Considéré plusieurs choses et besognes qui sont bien à considérer tant pour complaire à M. de Croÿ, oncle dudit Antoine, comme à M. de Contay, père de Loys qui ont grande autorité autour Monseigneur le duc de Bourgogne (1) Messieurs ont ordonné et appointé que la dite toile ou entre-deux d'aisselle sera faite aux dépens de la ville et que pour ce que après les joutes on a accoutumé que les hérauts ont la dite toile, Messieurs ont ordonné que, se mestier est, les dits hérauts auront les dites aisselles ou jusqu'à un marc d'argent pour l'honneur de la ville (2).

Nous nous sommes un peu étendu sur le xv[e] siècle parce que nous y trouvions assez de détails pour fixer la configuration de la Hautoye et la vie qui l'animait. L'une et l'autre ne changeront guère jusqu'au dernier quart du xvii[e]. Les achats et plantations d'arbres continuent. On s'attache moins exclusivement aux ormes. A remarquer l'achat en une seule fois de neuf cents plants de saulx, deux autres cents plants de saulx, cinq cents plants de peuples pour faire plant au lieu que l'on dit la Hautoye et marais

(1) Ruhempré était conseiller et chambellan de Philippe-le-Bon. Contay avait toute la confiance du comte de Charollais, de Calonne, *Histoire d'Amiens*, t. I[er] passim.

(2) BB 6-48.

d'Amiens (1). Il est mention aussi de blancs et de quelques tilleuls.

Aux XVIe, XVIIe siècles les documents sont de plus en plus nombreux mais n'apportent guère de choses nouvelles et ce serait tomber dans des redites inutiles que d'énumérer les travaux de plantation, élagage, abattage et ventes d'arbres, creusement, curage de fossés qui demeurent toujours les mêmes comme aussi les jeux de la jeunesse. Nous ne pouvons cependant passer sous silence la grande séance de barres ordonnée par délibération du 19 mai 1541 (2) pour la récréation de M. de Vendôme (3). Messieurs les maïeur et échevins en prennent la direction et tous les frais à leur charge. Il faut d'abord préparer le terrain on « fait le parc » et l'on y dresse pour les spectateurs de marque et pour les joueurs tentes et pavillons (4). Les joueurs étaient pourvus d'un costume spécial et des hauts de chausse de couleurs différentes distinguaient les deux parties. Ces hauts-de-chausse de drap, au nombre de vingt-cinq, avaient coûté douze livres payées à Pierre Tarisel. Il faut y ajouter six livres payées à Jehan Erard pour 24 aunes de bougran rouge pour faire les pourpoints des dits joueurs de

(1) 1580 CC 212.

(2) CC 137-125.

(3) Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, gouverneur de de Picardie, le futur roi de Navarre par son mariage avec Jeanne d'Albret et père de Henri IV.

(4) CC 139-138.

barres. Cette réunion sportive, comme nous dirions aujourd'hui, ne va pas sans musique et l'on paiera à Jehan Vingneron, Nicolas Talemant, tabourins de guerre, Liénard Bouhier piffre (1) et Nicolas Dingreville, faisant le fol aux dites barres, la somme de 24 sols tournois pour leurs peines et salaires d'avoir par deux divers jours joué de leurs dits tabourins et piffre aux dites barres. Sans doute Dingreville était chargé de quelques intermèdes comiques comme les clowns de nos cirques.

Les rafraîchissements ne font pas défaut. Alexandre Joron reçoit le prix d'une demie caque de bière double menée au jeu de barres. Guillaume Arthus a fourni deux festins aux jeux de barres et joutes sur l'eau, plus, au retour un banquet offert à mon dit seigneur de Vendôme (2). Quelques années après, en 1547, c'est Henry II qui vient à Amiens. A ce roi passionné pour les exercices physiques on ne manque pas d'offrir le spectacle des barres et des joutes sur l'eau et nous trouvons dans les dépenses faites à cette occasion certains articles qui montrent à quels détails devaient s'attarder les administrateurs de ce temps. C'est la fourniture de huit bouteilles de voirre couvertes de blanche ozière et trois corbeilles pour porter le vin et les pommes au banquet fait à la Hautoye ; c'est la réparation par

(1) Fifre, que l'on trouve aussi écrit phiffre et même ciffre.
(2) CC 139-138.

Nicolas le Scellier, cousturier, d'une grande tente et d'un petit pavillon, c'est la peinture par Zacharie de Scellers de quatre grands blazons d'armoiries, mis sur les quatre grandes tentes à la Hautoye, la livraison par un boulanger de pain blanc, de craquelins et de trois cents pommes de Capendu, etc.

En cette même année une dépense d'un tout autre genre donne une indication intéressante " Pour avoir tendu la tenture qui se tend le jour du Saint-Sacrement dessus la pierre St-Firmin, l'avoir lavee, racoustrée et séchée à la Hautoye ,, (1). Nous n'avons naturellement plus trace de cette tenture ! Mais nous conservons la pierre (jardin du Musée de Picardie).

La fin du XVIe siècle amena les évènements les plus tragiques au voisinage de la Hautoye. Déjà dévastée par les Navarrais de 1358, les Bourguignons de 1471, mais deux fois relevée de ses ruines, l'abbaye de St-Jean est en 1597 envahie par les Espagnols. Ces singuliers catholiques se ruent dans l'église au cri de « Sauve, sauve le corpus Domini ! » puis arrachant ostensoir et calice des mains du pauvre chanoine qui est à l'autel, non sans le frapper durement, ils se répandent dans l'abbaye, la mettent à sac et finalement l'incendient (2). Cette fois on ne la reconstruisit pas au même endroit. « Il y a lieu de

(1) CC-147 f° 90.

(2) Du Pré annales p. 157 et Pagès, Daire.

s'esmerveiller dit La Morlière (1) qu'on ne transféra pas l'abbaye plus tôt dans la ville ». C'est chose faite en 1597. Avec la permission du roi et celle du général de leur ordre, ils s'installent à l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le Lycée. Mais ils conservent la propriété du terrain qu'ils quittent et aussi leurs droits ou leurs prétentions sur la rivière.

Si nous faisons mention de ce dernier point, c'est qu'il donna lieu à un épisode pittoresque en 1626. Ce n'est plus contre la ville que les religieux sont en procès, mais contre l'évêque. Celui-ci arguait de ce que par un accord et composition de Février 1272 (2), l'échevinage lui aurait reconnu la seigneurie des eaux « depuis la queue de Vache jusqu'au pont de Myorre. Mais on répondait qu'il était « bien aisé auxdits maïeur et échevins de donner ce droit, puisqu'ils n'y avaient rien ». Monseigneur Lefebvre de Caumartin, prélat zélé mais fougueux eut recours non à une procédure, mais à un procédé aussi inutile que violent.

Laissons parler le Père Du Pré (3). « L'évêque dit-il, eut la hardiesse de faire saisir sur la Selle la barque de notre pêcheur, de la placer sur une charrette et de la faire conduire dans sa demeure au milieu de la ville d'Amiens. Mais cela trouva

(1) La Morlière. Antiquitez de la ville d'Amiens p. 273.

(2) Arch. mun. DD 164 et « Littera de casticiis » cartulaire du chapitre de la cathédrale pièce 482.

(3) *Op. cit.*, p. 195 et suiv.

un juste retour dans l'attachement du peuple de cette ville pour notre abbaye. Celui-ci, en effet, saisit la barque du pêcheur de l'évêque, plus grande du double que la nôtre et à neuf heures du soir, à force de bras il la conduisit du port à travers la ville jusque dans notre cour ». Cet épisode burlesque n'avançait pas la solution. Elle intervint cependant quelques mois après, en faveur des religieux.

Vers le même temps eut lieu à la Hautoye une revue, la première sans doute d'une troupe régulière, car on ne peut donner ce nom aux arquebusiers nouveaux qui en 1556 s'étaient équipés « aussi bravement qu'ils purent » et avaient loué pour la circonstance de beaux morillons. En 1625, c'est le début de l'organisation militaire moderne et le « roole de monstre et revue faite à la prairie de la Hautoye d'une compagnie de cent hommes de guerre à pied, français, du régiment du sieur vidame d'Amiens » (1) donne sur la formation de l'infanterie des renseignements intéressants, mais qui sortent de notre sujet (2).

Dans les années qui suivirent les bourgeois durent se sentir éloignés de la Hautoye par un voisinage lugubre et dangereux. Pour lutter contre l'épidémie de peste qui sévit à plusieurs reprises, la Ville avait dû acheter des Prémontrés moyennant 7.500 livres un terrain de 25 journaux

(1) Le duc de Chaulnes.

(2) Cauvel de Beauvillé, *Documents inédits*, t. IV. page 508.

plus 6 journaux de prairie afin d'y établir pour les pestiférés un hôpital spécial, non sans y adjoindre un cimetière qui occupait à peu près l'emplacement de l'esplanade et de la gare de voyageurs Saint-Roch. La salle des pestiférés était plus au nord, au voisinage de la Hautoye. Les plantations, coupes et travaux divers continuent mais sans présenter rien de nouveau ni de particulier.

C'est seulement en 1678 que commença la transformation de la prairie en promenade publique. Sans doute cela était conforme aux désirs plus ou moins manifestés de la plupart de nos concitoyens. Mais l'honneur de l'initiative revient au premier échevin (1) Louis Dufresne, sieur de Fredeval, conseiller du roi, prévôt royal de Beauquesne (2). Voici ce qu'il exposait le 25 novembre en la Chambre du Conseil, présent M le lieutenant : « En toutes les villes capitales de France, il n'y en a presque pas qui n'aient quelque promenade publique ou dedans la ville ou auprès des portes d'icelle et quoiqu'il y ait à Amiens un lieu très considérable et très propre à être planté qui est la Hautoye avec une partie du marais d'Amiens qui y tient, si est-ce que les guerres dont cest

(1) L'édit du 18 novembre 1597 avait supprimé le titre de maïeur.

(2) Et neveu de Dufresne Du Cange. — Il portait d'or au frêne de sinople. — JANVIER, *Livre d'or de la municipalité d'Amiens.*

province a été longtemps affligée, qui ont porté ailleurs le soin des magistrats pendant ce temps fâcheux en ont retardé l'exécution; mais, nous trouvant à la veille d'une paix générale (1) et les limites du royaume ayant été poussées bien loin de nous par notre invincible monarque ..... il aurait été jugé nécessaire de travailler à cette ouvrage sans retardement.

L'affaire, mise en délibératiou, a été résolue tout d'une voix que la Hautoye devait être plantée avec une partie du marais d'Amiens en la meilleure manière qu'il se pourra, pourquoi M. le Premier a été prié d'en prendre soin et de planter, faire les ponts et fossés nécessaires; ce qu'il a volontairement accepté » (2).

Naturellement pour exécuter ce projet il fallait de l'argent, on en avait peu. Pour y subvenir, l'échevinage décida de faire tourber trois journaux de prés appartenant à la ville du côté du Petit Saint-Jean et d'affecter ce qui en proviendrait aux dépenses de la Hautoye (3). On se mit à l'œuvre aussitôt. Pagês (4), en témoin oculaire, nous indique assez elairement ce que furent les premiers travaux. M. Dufresne, dit-il, fit d'abord environner toutes ces prairies, partie Est, d'un canal large de 12 pieds et profond dans lequel par

(1) Paix de Nimègue, août-septembre 1678.
(2) BB 74. f. 59.
(3) BB 74-89.
(4) Tome III, p. 394.

le moyen d'une écluse ou bonde il fit couler des eaux de la rivière de Selle. Pour lui donner une direction régulière, il fallut procéder à des échanges de terrain d'une part avec les religieux de Saint-Jean (1), de l'autre avec la demoiselle Berthe, propriétaire des moulins de Myorre et prés avoisinants (2), en leur cédant des parcelles du marais d'Amiens.

On fit ensuite « trois allées de front sur une même ligne dont celle du milieu porte 24 pieds de largeur accompagnée de deux allées collatérales de 12 pieds. Ces allées allaient jusqu'à la rivière de Selle et avaient 1085 pieds de longueur. On fit ensuite trois allées obliques, une à gauche, deux à droite qui partant de l'entrée de la promenade allaient rejoindre la Selle aux deux angles de la prairie, laissant entre elles et l'allée centrale deux triangles plus grands que ceux de nos jours, surtout celui de droite, car ils étaient loin d'abord d'être égaux (3). Dès 1680 ces premiers aménagements étaient terminés, puisque le maïeur entretenait ses collègues du paiement à l'entrepreneur Philippe Morel et demandait et obtenait pour lui une somme supplémentaire à celle fixée par le marché, en raison des déboires imprévus que la nature du terrain lui avait occasionnés (4).

(1) BB 74-82.
(2) BB 79-96.
(3) Plan de 1731, arch. munic. DD 86, pièce 4.
(4) BB 74, f. 100.

Dans les années suivantes, on jeta un pont sur la Selle et les allées centrales furent prolongées jusqu'à son second bras, à peu près au point où elles s'arrêtent aujourd'hui. Un petit fossé de drainage fut creusé le long des allées latérales et les encadra entièrement. Dans l'un des quinconces on avait aménagé une plate-forme ovale au milieu de laquelle se trouvait un frêne, hommage symbolique au promoteur de tous ces embellissements. Ce frêne ne vécut pas longtemps. Le père Daire accuse de sa disparition la malveillance de citoyens froissés dans leurs sentiments égalitaires. Plus simplement et avec plus de vraisemblance, Pagès l'attribue à la mauvaise nature du terrain rapporté où on l'avait planté. Les travaux étaient terminés en 1700, ainsi que le montre le plan de la ville dressé par Desbordes (1) à cette époque.

Pagès les célèbre avec une emphase qu'il voudrait rendre poétique et voici comment les décrit un visiteur dont on ignore le nom (2) :

« La Hautoye est le lieu de divertissement de la bourgeoisie. C'est une grande prairie environnée de canaux et d'allées d'arbres. A une des extrémités est un grand ovale de très beaux arbres et au milieu un grand frêne. Ce lieu sert pour la danse et en porte le nom.

Le reste est partagé en plusieurs allées qui se

(1) Archives de l'hôtel de ville, 1700.

(2) Cauvel de Beauvillé, documents inédits, tome IV, p. 506.

croisent. Les allées sont garnies de bancs peints en vert pour la commodité de ceux qui veulent voir passer le beau monde et les carrosses. Il y a de grandes places pour jouer à la paume. Cette prairie offre un beau tapis vert qui joint à l'obscurité des allées, forme un lieu enchanté. La grande allée qui passe à travers ce beau lieu trouve un pont sur la Selle où elle passe et va joindre une autre branche de la dite rivière..... l'horizon de ce lieu public est un des plus charmants qu'il soit en France ». Assurément cet enthousiaste exagère, mais ses indications topographiques viennent corroborer les autres utilement.

Quelques années après, ce tableau aimable faisait place, pour peu de jours heureusement, à des scènes de désolation. Après la bataille indécise d'Oudenarde, la retraite ordonnée par Vendôme et le duc de Bourgogne couvrait Bruges et Gand mais avait ouvert la Flandre française et l'Artois à l'invasion. Eugène et Malborough s'y précipitèrent. Quelquee paysans essayèrent une résistance anssi héroïque qu'inutile, mais la plupart s'enfuirent avec tout ce qu'ils pouvaient emporter et traîner après eux (1). C'était grande pitié, dit un contemporain, de voir ces pauvres gens avec leurs enfants. Nous ne le savons que trop ! Beaucoup se réfugièrent à Amiens et l'on

(1) Daire, *Histoire d'Amiens*, tome Ier, page 440.

organisa le parquage de leurs bestiaux à la Hautoye.

Satisfaits des embellissements de M. Dufresne, nos ancêtres se contentèrent longtemps de la promenade telle qu'il l'avait aménagée. En 1726 on s'occupa de remblayer au moyen de la décharge publique la grande allée « dont les arbres n'avaient pas, représentait à Messieurs le procureur du roy (1), assez de terre pour les nourrir et pour les soutenir » (2) mais aucune modification n'intervint jusqu'en 1731 puisque le plan qui porte cette date n'en indique pas par rapport au plan de 1700.

En 1733 venait de Fontainebleau un ordre royal sollicité sans aucun doute par l'intendant, car M. Chauvelin s'intéressait fort à la beauté de sa petite capitale. « Sa Majesté, informée qu'il conviendrait pour la décoration de la ville de continuer les allées de la promenade appelée la Hautoye jusqu'à la chapelle de Notre-Dame de Grâce, ordonne que les dites allées seront continuées sur le même alignement au-delà de la rivière de Selle (3), enjoint aux fermiers sur les terres desquels ces arbres seront plantés de veiller à leur conservation ». En transmettant le présent ordre,

(1) BB 80-59.

(2) C'est à l'occasion de ces travaux que M. Leriche, échevin en charge, fut nommé Inspecteur des plantations avec exemption de logement des gens de guerre, guet, garde et autres charges publiques. BB 81-31.

(3) Bras occidental.

M. Chauvelin ajoutait qu'il était donné à la charge de ne pas faire de passage pour les voitures. Les arbres pourront être abattus par les propriétaires, lorsqu'ils seront en état de l'être, à la charge de les remplacer (1). C'était là une servitude assez désagréable pour les propriétaires et l'imprécision des ordres donna lieu à quelques conflits entre eux et la ville. L'un d'eux avec la seigneurie de Renancourt dura assez longtemps. Avec M. de Vignacourt on n'eut qu'à échanger une correspondance extrêmement courtoise.

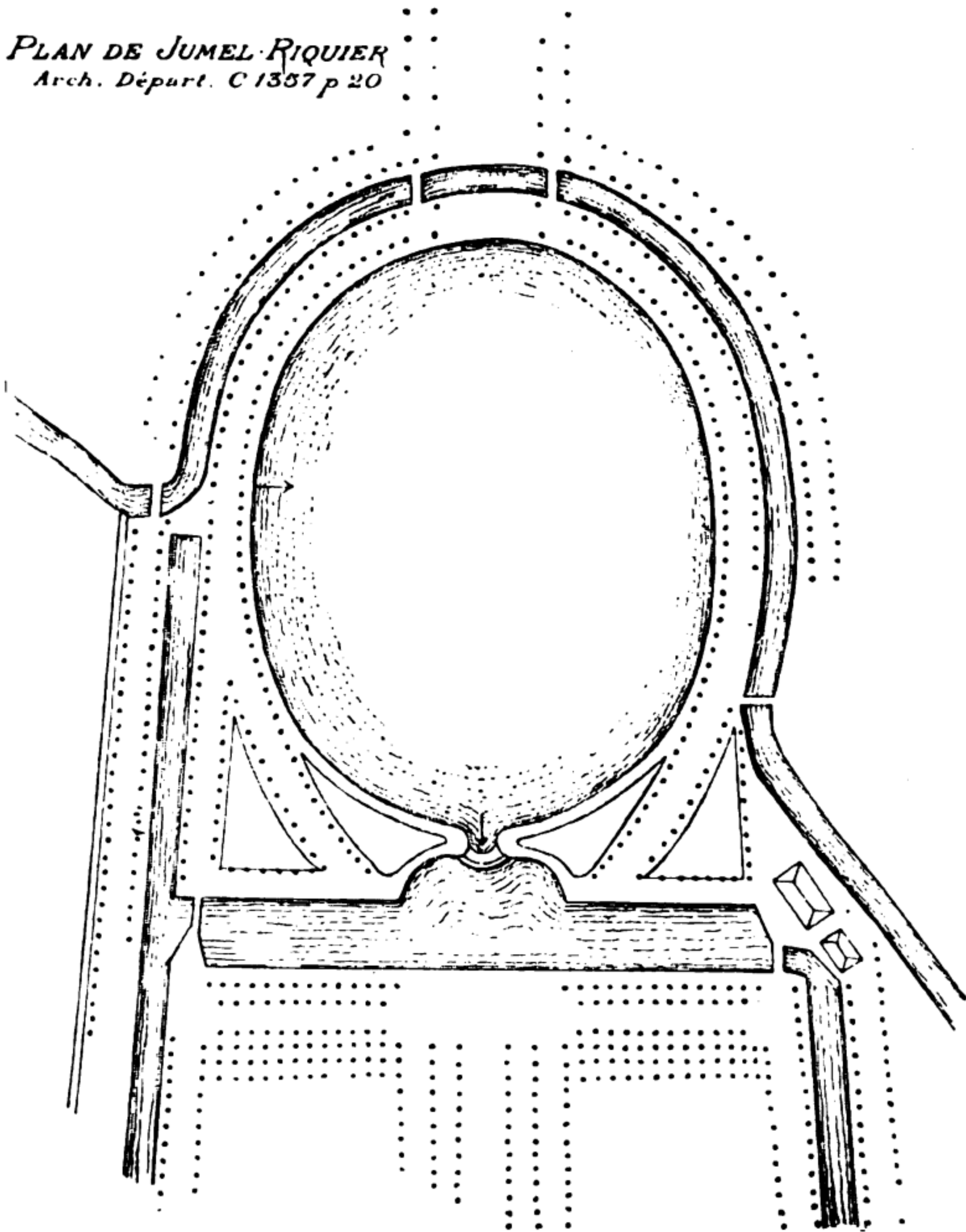
« On ne peut rien de plus poli que ce que vous m'écrivez » disait ce dernier au maïeur (2). Avec le chapitre de la cathédrale ce fut plus difficile et l'intendant dut rappeler à ce dernier ses obligations. L'avenue projetée ne fut jamais prolongée que jusqu'au ravin du champ de tir actuel.

C'était doubler la grande allée et cette perspective de près de deux mille mètres devait être d'un bel effet.

En 1738 interviennent deux échanges de terrains, l'un avec les époux Jourdain, propriétaires des moulins de Myoire, a pour objet le creusement d'un nouveau fossé au Nord (3) de la Hautoye, l'autre avec St-Jean permet de rectifier le canal Sud pour le rendre sensiblement symétrique au canal Nord (4).

(1) AA 20-71.
(2) DD 86, pièce 12
(3) BB 80-46.
(4) BB 80-56.

C'est encore sur un ordre du roy (1) que l'on créa le bassin, poétiquement dénommé le « Miroir



Plan III.

d'eau ». Et vraiment son plan, 1761, donne

(1) Versailles. 16 mai 1742, signé Louis, et plus bas Philippeaux. — Archives de l'Hôtel de Ville.

l'image d'une glace de Venise richement encadrée (1). Il fut d'abord dessiné de forme ovale, le plus grand axe dans le prolongement de la grande allée et accompagné de deux autres plus petits (2). Ces derniers ne demeurèrent pas longtemps. En 1755 l'échevinage arrêtait que les deux petits bassins de la Hautoye seraient mis à sec et que les carpes qui s'y trouvaient seraient reportées dans le grand bassin. Ce transvasement confié à Philippe Cozette, poissonnier, lui demanda six jours de travail. Le Père Daire qui mentionne ces deux bassins dit seulement qu'ils étaient à une certaine distance du grand. Ils en étaient au contraire tout proches comme on le voit sur le plan de Jumel-Riquier et comme on peut encore s'en rendre compte sur le terrain, entre le bassin et le canal transversal. La surface circulaire qu'occupe le grand bassin était traversée suivant un diamètre Sud-Nord par le petit bras de la Selle dit aussi rivière d'Ernancourt et ce qui se trouvait à l'Ouest du cours d'eau appartenant à cette commune. M. Chauvelin ordonna de prendre tout de suite les parcelles nécessaires à l'exécution du projet. On pourvoirait ultérieurement à désintéresser les propriétaires. Ils ne le furent qu'assez tardivement, en 1758, par le procédé ordinaire, un échange de terrain (3). La conséquence forcée

(1) Arch. dép. C 1357.

(2) Daire, *Histoire d'Amiens*, tome 1er, p. 471.

(3) Arch. dép. C 756, pièce 3 et plan C 75-56 du fond de St-Jean.

de l'établissement du bassin était le détournement de la rivière à laquelle on creusa un nouveau lit, encadrant en demi-cercle le miroir d'eau, à l'Ouest ; des arbres furent plantés sur l'étroite bande de terrain laissée entre les deux.

Mais ce bassin isolé, cette longue avenue emprisonnée entre ses deux fossés, coupée par une rivière, traversant un simple marais ; l'ancienne Hautoye disposée en quinconces irréguliers et dyssymétriques, tout cela constituait plutôt des amorces, et appelait un complément. C'est en 1759 que, sous l'impulsion de Chauvelin et l'action du maire d'Incourt d'Hangard (1), notre grande promenade prit sensiblement la configuration qu'elle offre maintenant. Le 13 octobre 1758, en chambre du conseil, d'Hângard exposait que « pour parvenir au dessèchement du grand marais, à l'agrandissement et embellissement de la Hautoye, il avait été proposé dès longtemps d'ouvrir un nouveau lit à la rivière de Selle, dans le dit marais ». Ce lit à la sortie du bien des Prémontrés (vers le bout de notre rue Rembault) serait détourné dans la direction de l'Ouest puis tournant à angle droit formerait un canal transversal perpendiculaire à la grande allée, au-dessous du bassin, et tournant de nouveau à angle

(1) Pierre-François d'Incourt, escuyer, seigneur d'Hangard, Hourges et autres lieux — (signe toujours d'Hangard) — nommé maire sept. 1757. Continué 1758-1759-1760. Mort en charge le 9 mai 1760.

droit irait par une ligne symétrique à la premièrere joindre l'ancien lit vers les moulins de Myorre.

Cet ancien lit serait alors supprimé, comblé dans la traversée de la Hautoye. On voit que résumer la délibération de l'échevinage (1), c'est décrire ce que nous connaissons si bien. Pour exécuter ces travaux il était nécessaire d'acquérir environ trois verges du terrain qu'on avait cédé en 1738 aux religieux de Saint-Jean. La rétrocession moyennant échange fut consentie et l'on signa avec l'approbation de l'intendant un contrat fort détaillé où l'on réglait accessoirement diverses questions : fossés mitoyens, clôtures, vergnes, etc. D'Hangard à cette occasion faisait remarquer à l'intendant qu'il avait dû traiter avec les Prémontrés « comme on traite toujours avec ces Messieurs en donnant plus qu'on ne reçoit » (2). Jumel Ricquier, iuspecteur des plantations et promenades (3) eut à établir outre les plans un devis approximatif des dépenses (4). Pour y faire face partiellement on escomptait le produit de la tourbe qui se trouverait extraite par le creusement même des nouveaux canaux. On fit procéder à des sondages très complets. Les espérances qu'ils firent naître devaient se trouver non démen-

(1) Arch. mun. BB 86-37.

(2) 27 juillet 1859, arch. dép. C 756, pièce 12.

(3) Nommé le 16 oct. 1743, après le décès de Leriche, arc. mun. DD 86-6.

(4) Arch. dép. C 756, p. 8 et 9.

ties, mais dépassées. La tourbe ainsi extraite bien que vendue bon marché en raison de sa qualité médiocre produisit une recette importante. Le reste des dépenses devait être, par ordre de Chauvelin, imputé sur le produit de l'octroi de 20 livres par velte d'eau-de-vie (1).

Une autre question vint troubler le maire d'Hangard. Le 20 août il s'avise que la seigneurie de la rivière appartenait au duc de Chaulnes comme Vidame d'Amiens (2). Ne fallait-il pas le consulter? On l'avait prévenu chaque fois qu'antérieurement on y avait fait quelque modification. Cette fois on ne lui a rien dit. Que faire? les ouvrages sont au point de ne pouvoir être reculés. « S'il est prévenu, disait l'ombrageux magistrat, il ne manquera pas de nous tracasser » et il sollicite des instructions de l'intendant. Celui-ci lui fait remarquer que fort heureusement la partie des canaux où l'on a travaillé jusqu'ici n'est pas le lit de la rivière et que M. de Chaulnes n'y a point

(1) Octroi établi par délibération du 26 sept. 1765, BB 85-2.

(2) En dépit des prétentions de l'abbaye de St-Jean. Les anciens barons de Picquigny dont le duc de Chaulnes était l'héritier, s'étaient toujours réservé cette seigneurie (Mémoire pour M. Albert d'Ailly, duc de Chaulnes, etc. Bibl. comm., histoire, n° 3596). Quant à la ville elle avait de nouveau reconnu cette seigneurie. BB 82-36 et prenant soin de la respecter. C'est ainsi qu'en 1764. « Sur le rapport fait par le concierge de la Hautoye qu'il avait trouvé une femme noyée dans le canal transversal, il a été arrêté que le dit concierge ira avertir le bailly de M. le duc de Chaulnes, vidame d'Amiens, haut justicier de la rivière de Selle » — (archives de l'hôtel de ville).

à voir. Pour ce qui reste à faire en dehors du cours, on est encore à temps de le prévenir. Mais quelques jours après, devant les hésitations de M. d'Hangard, le subdélégué prend sur lui de lui dire que si M. de Chaulnes soulève quelque différent, il sera couvert par l'Intendance. On passa outre et aucune réclamation ne se produisit.

Le subdélégué Ducastel était aussi pressé et empressé que d'Hangard. La correspondance de ces deux hommes, les rapports de Jumel Ricquier, les annotations assez fréquentes de Chauvelin, toutes les pièces du très intéressant dossier conservé aux archives départementales (c 756) nous font suivre presqu'au jour le jour la marche des travaux. Malgré quelques imprévus comme des sources dont il fallut épuiser le débit au moyen d'un « moulin à chapelet », les travaux furent poussés avec une rapidité extraordinaire. Le maire ne s'y épargnait pas. « Je vous assure, écrit-il au subdélégué, que je regarde de tous mes yeux pour éviter, s'il est possible d'être trompé. Je ne prétends pas dire que j'y parviendrai, mais je le serai moins, car il faut l'être dans le siècle où nous sommes. Soyez sûr aussi que je mettrai de l'économie dans tout ce qui pourra en être susceptible ».

Dans une lettre précédente, cet Argus administratif exprimait le regret que la paie des ouvriers n'ait point été organisée de façon à se faire sous ses yeux. Tant de peines et de soins ne

furent pas inutiles; d'Hangard avait écrit à l'intendant le 1er juillet: « les travaux des canaux sont commencés activement »; le 31 août Ducastel en annonçait l'achèvement. Il proposait en même temps d'employer quelques ouvriers qu'on avait conservés à nettoyer le canal qui entoure la Hautoye à l'est et à y créer une petite cascade, qui fut exécutée; elle existe encore.

Un des motifs de cette hâte était le désir de faire les plantations au début de l'hiver. Des allées devaient être plantées en bordure des nouveaux canaux. Les fossés de drainage qui longeaient l'artère centrale devenus inutiles furent comblés par un ingénieux système de colmatage et firent place à deux nouvelles contre-allées. Chauvelin avait recommandé que, dût-on laisser provisoirement inachevé le milieu des allées, on aménageât d'abord les banquettes qui devaient recevoir les arbres. Tous furent mis en place au mois de novembre 1759. En même temps les eaux de la Selle prenaient leur régime définitif (1). Les deux bras que l'on avait un moment réunis à l'entrée du canal transversal étaient de nouveau rendus indépendants. Le bras de l'ouest, maintenu un peu plus haut fournit par une vanne les eaux du bassin qui s'écoulèrent dans le grand canal par quelques degrés formant cascade. Un peu plus tard, en 1768 on établit une vanne permettant

(1) Plan de Jumel. Arch. dép. C 1357.

de vider complètement le bassin (1). Tout cela existe encore aujourd'hui.

Mais ce qui a disparu sans laisser de traces c'est la « Naïade » qui occupait l'emplacement de la cascade du bassin avant que celle-ci fut créée avec le grand canal où elle se déverse. La Naïade n'était pas une figure isolée, ce nom désignait tout un ensemble de sculpture décorative important puisque le mémoire de Duprat, entrepreneur, comporte un grand nombre de journées pour décharger du bateau quatre figures et trois blocs de marbre à la fin de 1749 et en mars 1751 vingt jours encore au déchargement d'autres blocs. Il semble bien que la Naïade resta d'abord confinée un an dans un baraquement de bois. Duprat réclame en effet en 1749 pour la couverture de la Naïade et en 1751 pour l'avoir découverte et avoir fourni les bois, charpentes et leviers nécessaires au montage (2). Ce mémoire est le seul document qui nous ait éte conservé sur la Naïade. Jumel-Riquier, à deux reprises, la nomme simplement comme point de repère et cela nous fixe sur son emplacement. Aucun dessin n'a été conservé. Pinsard s'étonnait à bon droit d'une si complète disparition. Nous en avons trouvé l'explication dans un rapport fait par Sellier au Maire en l'an IX. Il rappelle incidemment que les « divinités aquatiques qui ornaient le bord du bassin

(1) BB 94=90.
(2) Arch. mun. CC, 910-64.

avaient été calcinées et complètement détruites en moins de dix ans par les intempéries ».

Cette lettre nous apprend en même temps que le bassin avait été ceinturé d'une vergne en pierre qui fut détruite par les mêmes causes et qu'on renonça à rétablir aussi bien que la Naïade lors des grands travaux de 1759.

En 1760 tous les travaux étaient terminés, on les trouve figurés sur le plan dessiné cette même année par Fontaine (1).

On voit par ce qui précède que l'établissement de la promenade de la Hautoye, du Cours, comme on a dit pendant cent ans et plus (2) s'est fait par des agrandissements successifs, dus à des initiatives diverses et très espacées dans le temps.

On n'a nullement suivi un plan d'ensemble primitif. Dufresne en 1678 ne prévoyait pas l'avenue de Grace de 1738. A ce moment on ne pensait pas au Miroir d'eau et l'on était si loin de préparer les modifications de 1759 qu'on cédait une parcelle de terrain dont il fallut ensuite solliciter la rétrocession. En 1759 on n'avait pas de plan antérieur puisqu'on chargeait Jumel Ricquier d'en établir un. Dans les documents si nombreux et si complets des archives (3) on ne rencontre pas une fois le nom

(1) Plan de la ville d'Amiens, levé géométriquement par G. Fontaine, ingénieur géographe du Roy, 1760.

(2) Déjà sur le plan de Desbordes de 1700.

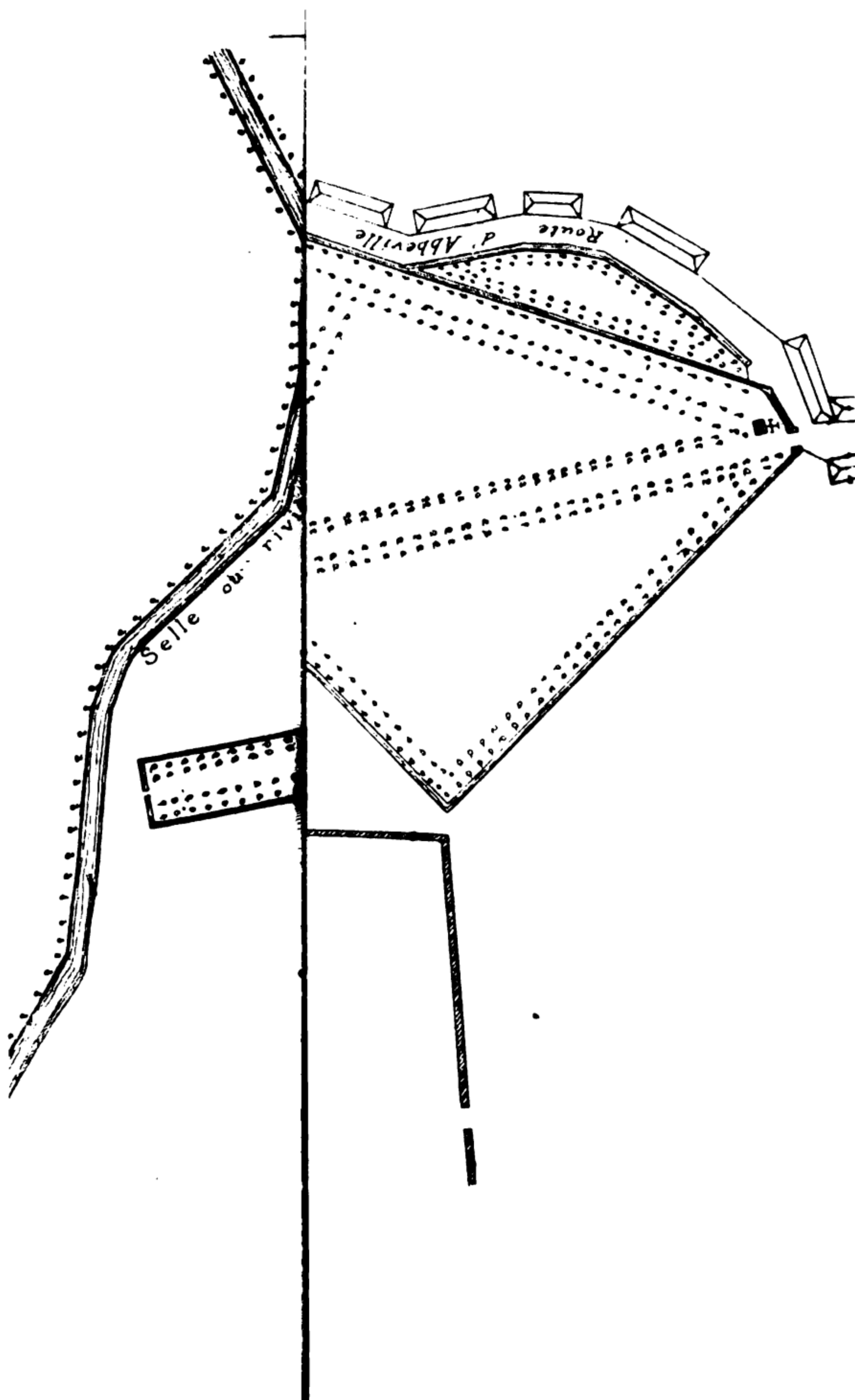
(3) Au fond de l'Intendance, arch. dép.

célèbre de Le Nôtre. Il faut donc abandonner la tradition qui lui attribue la création de toutes pièces du parc de la Hautoye. Et pourtant un indice semblerait indiquer qu'il s'en soit occupé, peut-être quand il vint en Picardie pour tracer notamment les jardins du très beau château de Chaulnes. Dans une lettre de Sellier (1) écrite en 1800 on trouve le passage assez peu clair que voici : « Le beau Cours d'Amiens fut fait sous l'intendance de M. Chauvelin ainsi que les trois bassins. La rivière allant directement aux moulins n'occasionnait pas autant d'inondations que maintenant. J'ai encore le plan qu'en avait donné le fameux Lenotre ; je le tiens de feu M. Langlois, directeur du Génie de Picardie ».

Sellier a donc eu entre les mains un plan qu'il croyait émané de Lenôtre : était-il bien de lui ? et quel plan ? de la rivière ? du bassin ? Et de quelle date ? Lenôtre est mort en 1700. Sellier dit que ce plan avait été donné, non qu'il ait été exécuté ou suivi. Il ne le fut certainement pas, nous venons de le voir et l'indication isolée de Sellier est trop imprécise pour infirmer l'évidence des faits.

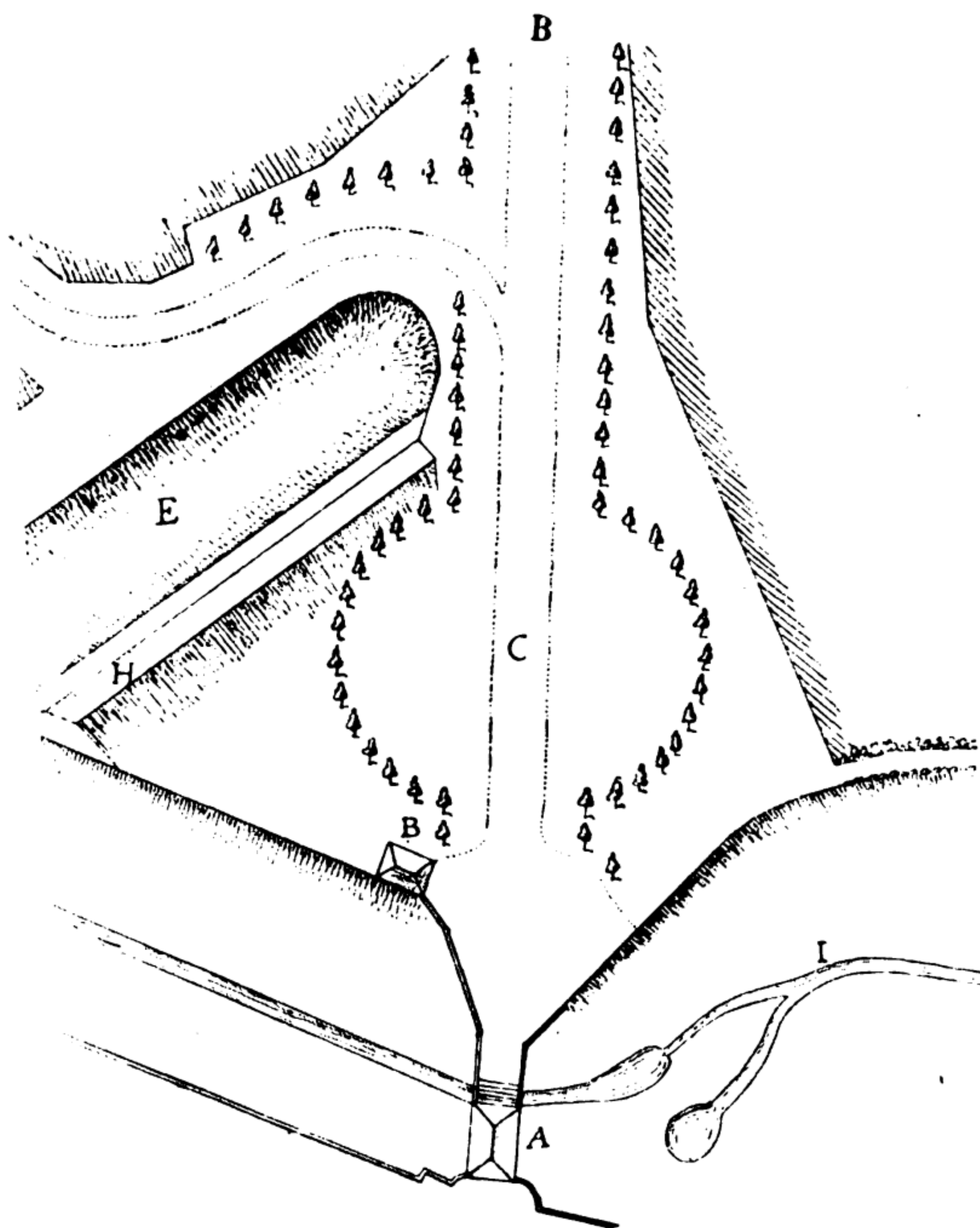
Les documents sont nombreux sur les ponts et ponceaux mais peu intéressants. De faible portée et dénués de toute décoration ces ouvrages ne constituent ni des œuvres d'art ni des travaux

(1) Arch. de l'Hôtel de Ville.


Route d'Abbeville
Selle



d'art. Le plus important, celui de l'entrée de la promenade construit d'abord en bois fut refait en



A, porte de la Ville ; B, Hautoye ;
C, rond-point de la Hautoye ; E, demie lune.

pierre en 1725. Près de ce pont une croix avait

été plantée vers Noël 1686 à la suite d'une Mission prêchée par les Capucins (1). Elle est indiquée sur le plan de 1731. Suivant le père Daire elle aurait été déplacée en 1749 et reportée à l'entrée du faubourg, sans doute au lieu dit « le rond point ». Elle ne figure pas sur le plan (2) envoyé en 1748 à M. d'Argonson à l'appui d'une lettre de la municipalité sollicitant l'autorisation d'abattre en partie la demie lune qui couvrait la porte de la ville.

Cette permission accordée, on démolit toute la face droite, on traça à cheval sur la route d'Abbeville entre la ville et le faubourg une esplanade ronde entourée d'une double rangée d'arbres (3). La forme demi circulaire du terre-plein en remblai du côté nord s'affirme encore nettement aujourd'hui, mais après la démolition totale de la demie lune, l'établissement du marché aux chevaux fit disparaitre la plantation.

Les travaux de La Hautoye à peine terminés furent sériéusement compromis par une inondation, les grandes eaux ou eaux sauvages de

(1) Cette mission eut un tel succès et en particulier la plantation solennelle d'une croix à la porte St Pierre excita tant d'enthousiasme « qu'on en demanda pour plusieurs autres points de la ville et des faubourgs ». — Lettre à Monseigneur l'évêque de XXX au sujet de la mission des capucins d'Amiens. — Bibl. des Antiquaires S III-II-2.

(2) Archives de l'Hôtel de Ville.

(3) Plans de Fontaine, de Cloutier et autres à l'Hôtel de Ville.

l'hiver 1760. On eut à dépenser des sommes importantes pour combler les affouillements au moyen de décombres. En 1784 nouvelle inondation qu'on attridue au mauvais état du pont de la route d'Abbeville sur la petite Selle. Le Service des Ponts et Chaussées prétend mettre la réparatiou à la charge de la ville qui s'en défend avec raison et avec succès, puisque ce pont n'est pas sur son terrain, mais appartient à une chaussée du Roy. Elle fut moins heureuse dans son conflit avec la Maîtrise des Eaux et Forêts que les échevins exposent avec une grande netteté dans leur requête au Conseil d'Etat de Janvier 1778. « Les suppliants forment le projet de donner à leur promenade publique la décoration dont elle est susceptible et de remplacer une avenue dont les arbres languissent. Ils trouvent de quoi subvenir à ces travaux dans le prix des arbres à supprimer ; en faisant abattre ces arbres de bonne heure. on peut faire le remblai, les aplanissements et la plantation pendant l'hiver. On aurait occupé pendant une saison rigoureuse des malheureux qui, sans ces travaux, manqueront de subsistance. Le surplus du prix des arbres aurait servi à payer les travaux urgents à faire à la halle incendiée en 1772 (1) et que la Ville fait reconstruire. Toutes ces dispositions combinées sont présentées à M. l'Intendant. Il en examine le détail et approuve le

(1) La halle marchande, entre la rue St-Merry (Gresset) et la place de l'Hôtel-de-Ville, accolée à cet édifice.

tout. On met aussitôt la main à l'œuvre pour profiter du temps. On affiche publiquement la vente des arbres ; on annonce que la vente sera faite en vertu de l'autorisation de M. l'Intendant. La vente se fait, les acquéreurs abattent, et c'est quand l'opération est ainsi entamée que des subalternes viennent l'arrêter par des saisies faites sans nécessité, sans droit et sans qualité. Les officiers municipaux ont toujours dirigé la promenade sans l'intervention de la maitrise. Cette promenade existe depuis plus de cinq cents ans, bien avant qu'il y eût des maîtrises, elle a été augmentée, décorée, embellie sous l'autorité du gouvernement. C'est en vertu des ordres directs du Roy que le grand bassin et l'allée de prolongation ont été établis en 1742. Les officiers de maîtrise n'ont donc aucune sorte de droits sur cette plantation et l'ordonnance de 1669 ne leur en donne aucun ». L'échevinage termine en sollicitant main-levée de la saisie et exemption de l'amende prononcées contre lui. Le 17 février 1778, un arrêt du Conseil (1) le décharge de l'amende et lui accorde main-levée mais lui fait très expresse inhibition et défense d'exploiter à l'avenir aucuns arbres plantés pour former des promenades ou décorations sans y avoir été autorisés par la maîtrise des eaux et forêts.

A côté de ce grave conflit administratif nous trouvons une assez amusante polémique privée.

(1) DD 90-18.

Suivant son habitude, l'architecte de la ville Sellier donne son avis, sans que personne le lui ait demandé, sur la plantation, la distance à laisser entre les arbres, leur disposition dans les quinconces et critique vivement ce qui a été fait. L'inspecteur de plantations réfute ses affirmations point par point et termine ainsi son factum (1). « Nous rendons trop de justice à M. Sellier et nous croirions lui faire injure si, nous laissant séduire par quelques vraisemblances légères, nous pensions qu'en faisant dans son mémoire étalage de ses connaissances de théorie et d'une pratique de plus de vingt années, il s'est proposé de jetter quelques nuages sur notre capacité et d'insinuer d'une manière implicite que le soin des plantations de la ville serait mieux entre ses mains ». Jumel Riquier ne se trompait pas sur la pensée de Sellier qui se croyait universel et ambitionnait en effet la direction des plantations.

Pour toute une catégorie de citoyens, écrivait naguére un de nos collègues (2), le banc de la promenade, c'est le salon et le cercle. Il compense bien des choses, la tristesse du logis, la faiblesse des vieilles jambes. On s'y repose des labeurs de la vie en faisant le gros dos au soleil, en contant au voisin ses petites affaires. Les journaux de

(1) DD 89-21.

(2) M. V. Brandicourt. *Les jardins publics d'Amiens*. — Yvert 1903.

toute nuance s'y rencontrent ; on y parle politique, mais sans aigreur : pour se quereller il faudrait se lever ! » On est donc excusable de s'arrêter à ce matériel accessoire. A la Hautoye ils donnèrent lieu à des épisodes assez caractéristiques. En 1678 M. du Fresne avait fait faire des bancs de menuiserie et le visiteur anonyme de 1700 nous a dit qu'ils étaient peints en vert. Cette peinture ne suffisait pas à les protéger des pluies et des neiges hivernales. Le maire n'ayant pas de magasin pour les remiser trouva au faubourg un propriétaire qui offrait sa grange pour cet objet gratuitement (1) mais à la condition d'être exempté du logement des gens de guerre. L'offre fut acceptée. On voit là une fois de plus combien le logement était une lourde charge pour les habitants et aussi combien l'échevinage était tenté d'abuser de l'exception pour rétribuer certains services sans bourse délier (2).

Plus tard, en 1779, on voulut des bancs fixes et plus solides. Avec le même esprit d'économie, on acheta à M. Roussel, chanoine de la cathédrale, deux tombeaux pour 66 livres et moyennant 48 livres, Dufour, marbrier, en fit des bancs

(1) BB 89-95.

(2) Si bien que l'intendant dut réagir et annuler certaines de ces exemptions « attendu que la multiplication de pareilles exemptions accordées aux bourgeois les plus aisés, ne sert qu'à rejeter le fardeau des charges publiques sur les pauvres et le menu peuple qu'il est également juste et important de ménager ». CC 54-132.



pour la Hautoye (1). En 1784, dix bancs de pierre remisés au magasin des pompes y étaient également conduits et montés (2). Les bancs municipaux ne suffisant pas on autorisait un entrepreneur à faire la location de bancs et de chaises au jeu de paume et en d'autres points du cours. L'un des concurrents adressait une supplique en assurant « qu'il ne cessait de faire des vœux pour la conservation et la prospérité de Messieurs » (3) ; mais Messieurs restèrent fidèles au principe administratif de l'adjudication. La chaise devait être louée un sol, la place sur un banc six deniers (4). Ceux qui désiraient un lieu de repos plus confortable pouvaient le trouver avec des rafraîchissements et des attractions diverses dans les deux cafés dont la municipalité avait permis la construction en 1781 (5).

C'est ce qu'explique l'un des tenanciers, Balthazar, du café de la Paume, en sollicitant l'autorisation d'agrandir son établissement (6). « Ces deux cafés de même grandeur posés parallèlement de chaque côté de la grande allée font l'ornement de la promenade et procurent aux citoyens de l'agrément. La facilité d'y trouver toutes sortes

(1) CC 708-58 et 141.
(2) 96-72.
(3) DD 86-15.
(4) CC 714-248.
(5) BB 95-76.
(6) BB 129.

de rafraîchissements pendant les grandes chaleurs de l'été est bien salutaire aux enfants et aussi à beaucoup de personnes adultes. Le suppliant a tâché de rendre son café digne de son emplacement ; il y a réuni les jeux et divertissements honnêtes qui exercent et développent l'adresse, y compris un jeu de billard et un jeu de chasse royale » (1). En 1783 le concurrent de Balthazar, le nommé Coming, propriétaire du café du Commerce, ayant été déclaré adjudicataire des chaises de la promenade éleva la prétention de se faire payer par les consommateurs qui s'asseyaient à la terrasse du café Balthazar. Sur requête de ce dernier, la municipalité écarta cette singulière prétention (2).

Une attraction gratuite pour les enfants et aussi, comme dit Balthazàr, pour beaucoup d'adultes, les attirait autour du bassin. Il avait été peuplé de carpes, à l'instar des douves de Chantilly, Fontainebleau et autres résidences princières et il en fut parlé plus d'une fois à l'Hôtel de Ville (3) En 1755, c'est le transvasement des carpes des petits bassins qu'on va combler. En 1768, on cure le grand bassin et Nicolas Létuvé, maître poissonnier, pêche les carpes, les

(1) Arch. de l'Hôtel de Ville.

(2) BB 127, pièce 275.

(3) Ce poisson à peu près disparu de notre région y était autrefois abondant et de bonne qualité. Pagès assure que les marchandes de Paris, pour vanter leur marchandise, criaient :

loge et les entretient dans ses hûches pendant la durée du travail, pourquoi il lui est payé 86 l. 12 s. 3 d. (1). Mais en mars 1784, le maire expose que « les eaux de la Selle sont si crues et le fond du bassin si vaseux que les carpes n'y profitent plus depuis longtemps, que la Ville n'en tirait aucun profit et les citoyens pas beaucoup d'agrément. Comme leur nourriture coûte 45 à 50 sols par semaine et que l'état des finances de la ville impose des économies ; il est arrêté que lesdites carpes seront supprimées, qu'on en fera une pêche générale et qu'elles seront vendues au profit de la ville (2).

On revint bientôt sur cette mesure puisqu'en 1787 on rembourse à M. Varlet, avocat, échevin, la somme de 58 livres pour les carpes qu'il a été chargé d'acheter et de faire mettre dans le bassin du Cours (3).

Les promeneurs prenaient sans doute plus de plaisir à comtempler les cygnes et la mairie montre pour eux une véritable sollicitude. Ne semble-t-il pas avoir passé quelque peu de l'élégance de

« Carpes de la Somme ». (Pagès, tome III, page 211). Il était d'usage que les maire, échevins et officiers municipaux se réunissent à l'Hôtel de Ville le premier dimanche de carême pour manger ensemble un pâté de carpes. (Recherches curieuses sur les cérémonies de l'Hôtel de Ville. Bibl. comm. Histoire n° 3734.

(1) CC 568.

(2) BB 96-55.

(3) CC-418.

ces oiseaux dans la lettre que voici, adressée par nos officicrs municipaux à leurs collègues de Lille :

« Nous n'avons pas perdu de temps pour faire l'union de notre vieux solitaire avec votre jeune envoyée, mais nous craignons que vos préposés n'aient pas bien reconnu la différence de sexe ; notre cygne témoigne autant d'éloignement pour sa compagne prétendue que si elle n'était que son compagnon. Nous ferons observer s'il persévère et dans ce cas nous aurons encore recours à vous pour obtenir une véritable femelle » (1). Mais comme deux sûretés valent mieux qu'une, ils écrivent le même jour à la municipalité d'Hesdin : « Les bords de la Somme autrefois si peuplés de cygnes sont actuellement réduits à un seul mâle qui nous reste. La solitude l'a rendu difficile et nous voudrions l'adoucir en lui donnant société. Nous vous prions de nous envoyer un jeune mâle et une jeune femelle pour former une nouvelle génération. Nous vous en aurons obligation, nous et les nôtres » (2). (3). Pour les cygnes on avait construit un abri au milieu du bassin, un pavillon chinois sur pilotis (4). (5). En 1778, Mathieu remet

(1) AA 27-65.

(2) AA 27-66.

(3) 1735 pour les frais de conduite de six cygnes envoyés de St-Omer et rendus à la Hautoye. CC 366-43.— Port de cygnes venant de Lille CC - 605.

(4) Lettre de Sellier au Maire, archives de l'Hôtel de Ville.

(5) Il n'y a trace des iles sur aucun plan du XVIII[e] siècle, elles n'ont été créées qu'au XIX[e].

son mémoire « pour avoir peint dans le milieu du bassin de la Hautoye une niche en vert à trois couches. Peint en blanc à quatre couches un cygne en bois pour mettre au-dessus de la dite niche avec les roseaux et autres feuillages en fer sur lesquels il est posé » (1). C'était donc tout un ensemble décoratif. On prenait soin aussi de leur sécurité et de leur quiétude. L'article VI de l'ordonnance de police de 1787 défend spécialement d'inquiéter les cygnes, soit en leur jetant des pierres, soit en excitant les chiens contre eux (2). Nos édiles avaient de bonnes raisons de veiller à la prospérité et à la postérité de leurs cygnes. Ils n'étaient pas seulement un amusement pour les promeneurs, mais l'objet d'un élevage de bon rapport. La Ville ayant décidé de faire monter en 1783 une « méchanique ou échelle roulante pour émonder les arbres », qui devait coûter 503 livres, le maire dit que le montant de cette dépense pourrait se faire sur le produit de la vente des cygnes de la Hautoye qui se fait chaque année (3). En 1789 on en vendit pas moins de dix. Ils servaient aussi à faire des présents.

En 1787, Messieurs ont décidé qu'il serait

(1) DD. 429.

(2) Ordonnance des officiers municipaux, juges de police portant nouvelles défenses et renouvelant les anciens réglements concernant la conservation et la police de la Hautoye. — de l'imprimerie Caron père 1787.

(3) BB 96-20.

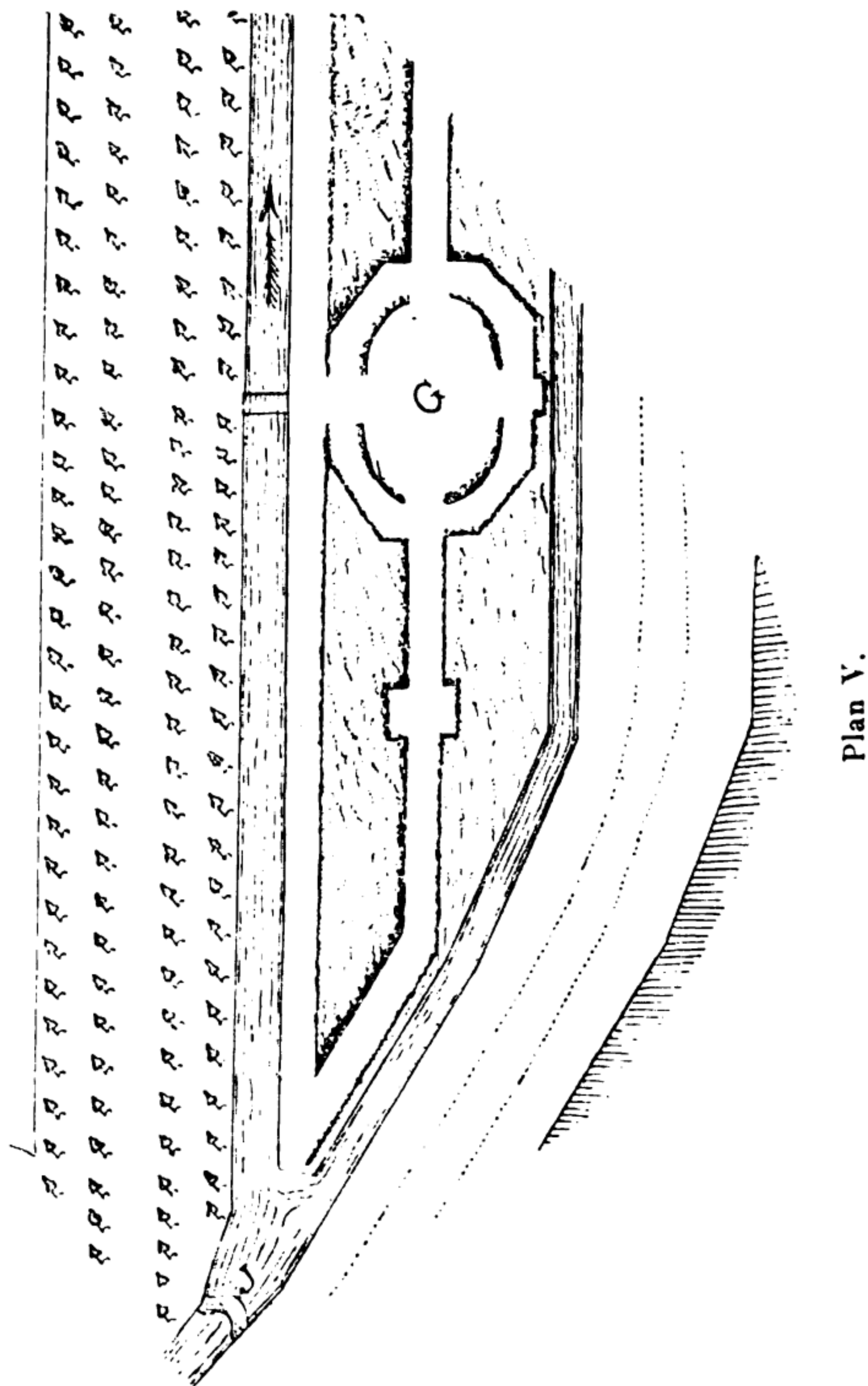
fait offre de deux cygnes à M. le Maire (1). L'année précédente pareil présent avait été fait au prince de Poix.

Le Cours avait pour complément la petite Hautoye, mais point du tout celle nos jours, demeurée longtemps à l'état et sous le nom de petit marais d'Amiens. La Petite-Hautoye, c'était au XVIII[e] siècle la longue bande de terrain en forme de segment de cercle appelée maintenant le Franc-Marché, entre le fossé nord de la Hautoye et la route d'Abbeville.

Cette parcelle entourée complètement d'un fossé communiquait avec La Hautoie par un ponceau (2) et par un pont tournant avec la chaussée. Il y avait là de belles pelouses que les gens du quartier utilisaient pour ce blanchiement sur le pré qui est resté le meilleur des procédés. Le 1[er] Août 1758 « M. le premier échevin a dit qu'il recevait tous les jours des plaintes des dégâts que le sieur Berthe, marchand, avait faits dans la Petite-Hautoye qui a servi de tous temps pour le blanchissage des toiles et linges ce qui ne peut se continuer par suite du gazon que le dit Berthe a fait ôter pour raccomoder la vergne de son moulin. Il est décidé d'assigner le dit Berthe devant le Bailly en réparation et remise immédiate du terrain » (3). L'affaire se termina rapidement

(1) François le Caron de Choqueuse BB 97-118.
(2) BB 128-178.
(3) BB 102.

par une transaction car le 7 Septembre de la même



Plan V.

année « il est délibéré de cesser toute poursuite contre Berthe qui s'est engagé à établir le fossé

comblé qui fait la séparation de la terre à la porte de la Hautoye d'avec la sienne » (1).

Vers 1760 on y traça un jardin à la Française dont le dessin apparaît nettement sur les divers plans. Il prit le nom de Jardin de Flore ou Jardin de la Déesse, d'une statue sculptée par Cressent qui le décorait (2).

En 1765 elle avait déjà besoin d'être rajeunie, ainsi qu'il résulte d'un mandat de paiement (5), ou mandement comme on disait alors, délivré au sieur Darquié, peintre et doreur, pour avoir nettoyé la déesse Flore de la petite Hautoye et lui avôir donné deux couches à l'huile bouillante et deux couches de blanc à l'huile de noix ». La déesse était entourée de massifs de fleurs, naturellement (3) et d'allées de tilleuls (4). Ils devinrent fort beaux, comme le dit une expertise d'estimation à fin de vente faite par le garde-marteau en octobre 1787, qui nous fixe en même temps sur leur disposition. « Nous les avons trouvés, dit-il, être au nombre de 120 à haute tige le long

(1) Archives de l'Hôtel de Ville.

(2) Elle a aussi complètement disparu que la Naïade.

(3) 1768, achat de fleurs pour le jardin du Cours (CC 399-55), remboursé à Cailleret, inspecteur des plantations, pour achat de fleurs, etc.

(4) Echevinage 1786. « Il est décidé que pour concourir aux dépenses du buste de Gresset, il sera abattu quelques tilleuls et ormes du petit Hautoye, coupe d'ailleurs nécessaire pour donner de l'air, comme il serait nécessaire d'en faire dans les quinconces (Arch. com. BB 97-126).

des allées, dans les charmilles en épines et 22 taillés en boule dans la plate-bande régnant contre le canal vers le Cours » (1). Il était plus ambitieux de vouloir faire pousser là des orangers et MM. les échevins paraissent avoir été embarrassés de leur entreprise. En 1776 ils écrivent à l'Intendant : « Dans le petit jardin voisin de la Hautoye, il y a plusieurs orangers et grenadiers en caisses (2). L'ombre des tilleuls à haute tige empêche ces arbres de profiter. Ils seraient bien mieux dans le jardin de votre hôtel de résidence. Nous vous supplions de nous permettre de les y faire porter dès que la saison sera favorable » (3). Bruno d'Agay accepte avec de vifs remerciements, mais seulement pour plus tard, parce qu'il n'y a pas encore de serre à l'hôtel de l'Intendance (4). La ville désirait sans doute se débarrasser de celle dont elle avait à payer le loyer. Nous voyons ce loyer réclamé d'une façon originale, au dos d'une carte à jouer fort... usagée, un trois de pique, « A quand donc M. Janvier (5) veut-il me faire avoir un mandement pour les loyers échus de ma serre louée à la ville ? » (6).

Au voisinage de la petite Hautoye, dans la pépi-

(1) DD 86-18.

(2) Il y avait trois gros orangers, vingt petits et quatre grenadiers.

(3) BB 93-124.

(4) DD 88-13.

(5) Secrétaire greffier de la ville.

(6) 1773. DD 86-19.

nière qui envahit progressivement le petit marais d'Amiens, on crut en 1772 avoir trouvé un véritable trésor pour la ville : « Une source aux eaux de laquelle on a reconnu quelqu'apparence de qualité minérale. Si cette qualité était bien constatée, remarquait le rapporteur, la découverte serait d'un avantage incontestable pour nos concitoyens ». On confia l'analyse aux sieurs Lebel et Bourgeois, apothicaires, on écrivit au collège des médecins pour les prier de surveiller cette étude (1).

Le résultat fut négatif puisque par la suite il n'en est plus question. La lettre de la municipalité n'est pas même mentionnée dans le registre des procès-verbaux du collège des médecins. Beaucoup plus importante fut l'analyse des eaux de la Selle ordonnée en 1779 en vue de les utiliser pour l'alimentation des fontaines publiques. Le 19 Novembre le Conseil échevinal envisageait la nécessité d'augmenter leur rendement et de « suppléer à leur source en cas de sécheresse ou de disette » (2). Mais quelles eaux étaient saines et pouvaient être utilisées ? Un mois après, le 16 Decembre,(3) Messieurs chargeaient de cette étude le docteur d'Hervillez, médecin-chef de l'hôpital militaire, professeur de chymie au Jardin du Roy et M. Lapostolle, maître pharmacien, démonstra-

(1) Découverte annoncée avec une certaine emphase dans *Les Affiches de Picardie*, 11 juillet 1772.

(2) BB 94-177.

(3) BB 94-181.

trateur de chymie au Jardin du Roy. Leur travail fut considérable, leur mémoire comprend l'analyse des eaux de la Selle, de la Somme et de la Foutaine des Frères et l'analyse par les réactifs seulement des eaux de la fontaine de la porte de la Hautoye, des Amourettes et des différents puits banaux (1). Cela demanda plusieurs années et le rapport ne comporte pas moins de 472 pages in-folio (2).

C'est un curieux document au point de vue de l'histoire de la chimie. Assistés sur leur demande de six membres de l'Académie d'Amiens, les deux savants se livrèrent à des travaux considérables. Nous ne nous arrêtons qu'à ce qui concerne la Selle, c'est d'ailleurs la partie principale. Ils commencent par remonter toute la vallée jusqu'à Conty, observant le cours de la rivière, prélevant de nombreux échantillons aux hauteurs successives, interrogeant les habitants de tous les villages riverains. Ils procèdent ensuite aux opérations de laboratoire qui constituent leur analyse. Elle est purement inorganique. Ils ne paraissent pas soupçonner que les matières végétales ou animales en suspension puissent être toxiques. Au contraire, ayant remarqué que le fond de la rivière présente généralement une bourbe brunâtre ; « Cette putréfaction, comme l'explique M. Parmentier, disent-ils, en combi-

(1) DD 174.
(2) BB 94-119.

nant à l'eau le fluide élastique résultant de ces corps dissous rend l'eau plus légère, plus mobile et partant plus salubre ! »

Notre chimie de 1923 réserve sans aucun doute des étonnements du même ordre aux savants du XXIe siècle.

Ils commencent par filtrer au papier Joseph les quantités énormes d'eau sur lesquels ils opèrent — 1200 pintes. — Ils la traitent par dix ou douze réactifs différents, entre autres le sirop de violettes. Enfin ils la font évaporer pour examiner les sels résiduaires Ils arrivent ainsi à déterminer que l'eau de la Selle prise à la Hautoye ne présente qu'une minéralisation insignifiante, même en sels calcaires et qu'elle peut en conséquence être utilisée pour l'alimentation.

Ce travail si considérable, si consciencieux, si savant même pour l'époque fut fort apprécié de Messieurs les échevins. Après avoir renvoyé à l'Intendant, l'état de frais qui l'accompagnait pour être imputé sur les fonds des fontaines publiques, ils arrêtèrent que M. le Maire s'informerait du coût de deux médailles d'or à présenter à Messieurs d'Horvillez et Lapostolle pour leur rapport (1).

On s'arrêta donc à ces eaux à prendre dans le canal méridional de la Hautoye. Sur les projet et devis de Rousseau (2) on établit une conduite

(1) BB 94-119.
(2) BB 94-118.

depuis ce canal jusqu'à l'aqueduc, près de la porte de la ville. On prit des mesures pour éviter la contamination. L'ordonnance de police de 1787 fait défense « aux habitants de la ville et des faubourgs de Beauvais et de la Hautoye qui ont seuls le droit de cueillir de l'herbe dans la promenade, de laver ces herbes ni même aucuns légumes ou tout autre chose que ce soit dans la longueur du dit canal ou d'en altérer la pureté ou salubrité de quelque manière que ce soit » (1).

Cette même ordonnance faisait et surtout renouvelait diverses défenses assez ordinaires, comme : de mettre des animaux en pature dans la Hautoye, d'y chasser ou tirer des armes à feu, d'y faire aucune dégradation, de pêcher dans le bassin et les canaux. Mais au contraire de ce qui se fait de nos jours, c'était l'allée centrale et les deux voisines qui étaient réservées aux piétons, les secondes contre-allées aux voitures et aux cavaliers, encore était-il défendu à ces derniers d'y faire galoper leur chevaux.

Pour faire observer ces prescriptions et défenses, il n'y avait guère qu'un unique agent, le

(1) Ordonnance des Officiers municipaux, juges de police de la ville d'Amiens portant nouvelles défenses de passer en voiture ou à cheval dans la promenade de la Hautoye à l'exception des deux secondes contre-allées et qui renouvelle les autres réglements concernant la conservation et la police de la promenade. Jeudi 28 Juin 1887 — de l'imprimerie Caron. Signé JANVIER.

concierge de la Hautoye. Le sieur Dufossé et son fils après lui exerçaient sans doute fort bien ces fonctions car chacun d'eux les conserva à son tour plus de trente ans.

On leur avait fait construire une habitation sur l'emplacement du Pavillon Bleu (1) et pour leur donner sans doute plus de prestige on fit les frais d'un superbe costume. La bandoulière, baudrier, et le bord du chapeau n'exigèrent pas moins de trois aunes moins un quart de galons d'argent (2).

La surveillance n'était pas une sinécure. Très fréquentée même pendant la semaine, la Hautoye recevait le dimanche une véritable affluence de visiteurs, de joueurs, de promeneurs, de brillants équipages (3) aussi et de nombreux cavaliers. Il paraît que ces derniers n'étaient pas très disciplinés. La municipalité recevait contre eux des plaintes comme celle-ci : « Les jours de fêtes, les dimanches et surtout l'été avec quelle insolence et quel danger les gens riches avec leurs voitures et leurs chevaux ne vont-ils pas éclabousser le peuple aux tournants de l'entrée et de la sortie du Cours, aux allées collatérales, d'où ils lorgnent les femmes qui s'y promènent et qui à cause de cela sont honteuses d'y paraître. Les

(1) 1787, reconstruction à faire du pont en bois sur le canal au bas du grand bassin, lequel pont sert d'entrée pour la maison du concierge, BB 97-123.

(2) 1769, CC 400-30.

(3) M. de Calonne fait une charmante description de cette animation. *Histoire d'Amiens*, tome III, p. 369 et 374.



Dessiné par Bazire

VUE DU COURS D'AMIENS


UNIV. OF MICH.

gens de pied sont toujours obligés de se sauver de droite et de gauche pour éviter les dangers qu'on y court » (1). Ces imprudences justifiaient bien les mesures sévères de l'ordonnance de 1787.

Si l'on avait pris l'habitude de dire « *le* Cours » sans plus c'est qu'il était *la* promenade par excellence des Amiénois. Le Jardin du Roy était déjà un peu abandonné. Le Mail était bien exigu. Bien restreintes aussi les plantations ordonnées par l'intendant d'Invau aux portes de Beauvais et de Noyon (2).

La Hautoye, au contraire, vaste et bien aménagée, offrait de larges espaces pour les jeux, de longues allées ombreuses pour la promenade. Qu'elle devait être attrayante alors ! Entourée de prairies riantes, avec son vestibule de verdure, le rond-point à l'Est, avec l'avenue en pente douce qui la prolongeait vers Grâce, avec ses riches frondaisons, ses eaux vives, son bassin, ses cascades, ses statues, ses cygnes et les fleurs de son jardin, elle avait une beauté qu'elle ne retrouvera pas.

Plus encore que dans les siècles précédents, la Hautoye est un lieu de grandes réunions et de fêtes. Elles n'ont au XVIII[e] rien de particulier sauf la dernière de l'ancien régime, la Fédération, 4 août 1790 (3). Pendant la période révolution-

(1) Archives de l'Hôtel de Ville.
(2) Cauvel de Beauvillé, documents inédits, tome IV, p. 594.
(3) BB 101-78 à 104.

naire elle vit célébrer plusieurs solennités civiques (1).

Au XIXe siècle on ne saurait compter les fêtes de jour et de nuit, sur la terre et sur l'onde, les parades militaires, les concours, les exhibitions. les réunions de toutes sortes, y compris les banquets ridicules de 1848 et plus près de nous une grande exposition : elle n'eût d'universelle que la déception des amiénois et des étrangers. Il peut y avoir dans tout cela des choses intéressantes ; elles sortent du cadre ordinaire de nos études. Je me bornerai à indiquer briévement les dernières modifications apportées à la configuration (2) de la Hautoye. Ce ne sont pas des embellissements. Les arbres du rond-point ont été abattus avec la double rangée du faubourg, l'avenue de Grâce a été défrichée ; au reste le talus de la voie de Boulogne en eût caché la pers pective ; la déesse Flore a disparu aussi complètement que la Naïade et son jardin a fait place à un marché. Mais nous avons en échange la nouvelle petite Hautoye. Après avoir servi de pâturage, de pépinière dès 1775, de champ d'expériences horticoles et apicoles, l'an-

(1) de Calonne — op. ect. — passim.

(2) L'iconographe de la Hautoye est à peu près nulle ; des plantations rectilignes sur un terrain plan ne prêtent guère à des dessins pittoresques. Nous donnons pourtant une amusante gravure de Bazire faite pour illustrer une grande publication « *La description générale de la France*, par Laborde, 1781 ». Le graveur a légèrement modifié le dessin original qui est conservé au Musée de Picardie.

cien petit marais d'Amiens a pris vers 1880 seulement son aspect actuel de parc pittoresque et riant qui mériterait d'attirer plus de visiteurs.

Quand la Société des Maisons ouvrières eut créé par la construction du boulevard Thiers une belle voie d'accès à la Hautoye (1) et que la Compagnie du Nord eut ouvert les gares St-Roch, il devenait nécessaire et inévitable pour le service des nombreuses usines du faubourg de Hem de ménager une voie charretière à travers la promenade ; elle fut ouverte (2) Un autre dégagement fut établi par l'avenue Louis Blanc.

Ces améliorations pratiques n'ont pas trop enlaidi la Hautoye, mais n'y ont guère ramené d'animation. En dehors des jours de fête, elle est toujours solitaire... et charmante. Puisse-t-elle ne pas subir de nouvelles mutilations, rester longtemps pour les jeunes un lieu de récréations saines et salutaires, pour les vieux un asile de calme et de méditation apaisée, inspirer à tous un souvenir reconnaissant pour nos ayeux, les bons bourgeois d'Amiens si empressés et si ingénieux à parer leur ville... la nôtre.

(1) *Historique de la Société anonyme des Maisons ouvrières d'Amiens*, par Ch. Labbé. Jeunet, 1895. 3 plans.

(2) Séance du Conseil municipal 6 décembre 1877. Un conseiller, industriel et qui ne donnait pas l'impression d'un sentimental, Frédéric Petit, déplorait en termes empreints de poésie cette sorte de profanation du beau parc qui lui rappelait, comme à bien d'autres, les meilleurs souvenirs d'enfance et de jeunesse.

UN ÉPISODE

DE LA VIE DE SAINT GEOFFROY, ÉVÊQUE D'AMIENS

Par M. FLORISOONE

Tous les incidents de ce récit sont tirés de la vie de Saint Geoffroy, écrite par le moine Nicolas de Soissons, qui fut son contemporain et qui semble l'avoir connu. Cette vie a été publiée par Surius dans ses *Vitæ Sanctorum* (1570) et en 1913 par le P. Poncelet dans les *Acta Sanctorum* des Rollandistes. Les dialogues sont tirés du texte même. Les détails de costumes, de toilette, d'armures sont restitués d'après Quicherat (*Histoire du Costume en Franee*, Paris 1877) Enlart (*Manuel d'Archéologie Française*) d'après les sceaux du XIIe siècle et les statues du Portail Royal de la Cathédrale de Chartres).

C'était la nuit de Noël, une des premières années du XII[e] siècle, dans la Chapelle aux cintres lourds du Château de Saint-Omer.

Des torches accrochées à des anneaux de fer montait une lueur rouge parmi les fumées résineuses qui faisaient un nuage sous les voûtes. Dans le chœur, à la pointe des cierges de cire fine des flammes claires tremblaient, reflétées sur l'or des chandeliers et sur la colombe de vermeil suspendue par une chaînette qui se perdait dans l'ombre. Entre les piliers trapus aux chapiteaux barbares, se mouvait une foule bruissante : mots chuchotés à l'oreille, froissements de soie,

cliquetis de bracelets, de lames d'acier, de pendeloques et de bijoux entrechoqués : car le grand scandale de cette époque était un luxe sans mesure que n'avaient pu modérer les ordonnances des rois ni les anathèmes des pontifes. Et, après la cour des ducs normands, nulle n'était plus somptueuse que celle de Robert, comte de Flandre, réunie par cette nuit de Noël dans la chapelle seigneuriale de Saint-Omer.

Plaqués sur les poitrines, drapés aux épaules, agrafés au cous, ce n'étaient que tissus riches et rares, soies brochées de Palerme, centals d'Alexandrie, brocards des Cyclades, pelleteries arméniennes, qui gardaient dans leurs plis les parfums poivrés de l'Orient et évoquaient, par leurs teintes claires, leurs rayures, leurs broderies arabes, comme un mirage des pays du soleil, de la terre des palmiers, de ces mers azurées où des navires aventureux, partis des ports de la Manche, cinglaient vers les échelles du Levant et les comptoirs barbaresques.

Ainsi, hommes et femmes se damnaient par coquetterie, même dans le sanctuaire. Mais le triomphe du démon, c'étaient surtout les chevelures : du front des femmes orné de diadèmes, de tortils, de cercles d'orfèvrerie, elles tombaient divisées en bandeaux, et formaient de longues nattes entrelacées de rubans ou de galons qui descendaient sur la poitrine et se balançaient jusqu'aux genoux. Courtes devant, longues par

derrière, elles flottaient sur le cou des jeunes hommes, parfumées, frisées, bouclées au fer ; et les barbes, non moins soignées, se partageaient en une quantité de petites touffes où s'enroulaient des fils d'or.

Tous les murmures cessèrent lorsque parut le maître, Robert, Comte de Flandre, qu'on appelait aussi Comte de Jérusalem. Il n'avait pas droit à ce titre : mais comment oublier, à voir son visage bronzé par le soleil d'Arabie, cette fameuse croisade, la première, et tant d'expéditions lointaines, d'aventures merveilleuses dans le pays des Sultans, des Emirs et des Mages : l'Adriatique, la Grèce, Nicée, la Syrie, le Taurus, Antioche, Edesse, le Liban, Jérusalem ! Le bruit clair sur les dalles de ses éperons de Damas, les reflets vernissés de son haubert sarrasinois éveillaient autour de lui des visions de mystère et d'enchantement. Ses compagnons au voyage d'outre-mer étaient restés là-bas chez les païens et, nés comme lui en terre flamande, s'appelaient aujourd'hui marquis de Tyr, seigneurs de Naplouse, de Jaffa, de Tibériade. Lui, il avait préféré revenir dans la région des brumes, mais il semblait avoir rapporté avec lui le rayonnement des midis orientaux et quelque chose du soleil des déserts.

Pour célébrer à l'autel le mystère de cette grande nuit, il avait invité un prélat qui passait pour un saint dans toute la France et même jusqu'à Rome : Geoffroy, évêque d'Amiens. A n'en

pas douter la main de Dieu était sur cet homme : il avait eu pour parrain l'oncle même du comte Robert, le très pieux et très vénérable abbé du Mont-Saint-Quentin, près de Péronne, qui, divinement inspiré, avait prédit sa naissance même avant que sa mère l'eût conçu. Dès lâge de cinq ans, l'enfant avait été consacré aux autels ; il avait grandi loin du monde, dans le monastère de son parrain, comme Samuel auprès d'Héli, et, dans cette solitude entourée de marais sans fin, dans ce silence où ne s'élevait que le chant des antiennes, nul souffle du monde n'avait troublé son recueillement jusqu'au jour de son ordination. Devenu abbé, à son tour, et placé à la tête du monastère de Nogent, près de Coucy, il y avait continué cette vie d'innocence et de pureté qu'il comptait mener jusqu'à sa mort. Mais la volonté de Dieu lui fut manifestée par un songe où saint Firmin, premier apôtre d'Amiens, lui avait révélé qu'il était appelé à gouverner ce diocèse ; et les larmes aux yeux, le deuil au cœur il s'était soumis. Alors avait commencé pour lui une vie amère dans ce siècle corrompu : il avait lutté sans merci contre la simonie et la débauche : les haines s'étaient accumulées contre iui et il n'avait échappé à l'empoisonnement que par miracle. Il se consolait par le jeûne, les nuits de prière dans la crypte où reposait Saint Firmin, les soins donnés aux lépreux dont il touchait et baisait les plaies : il était austère et doux, inflexible et miséricor-

dieux ; son visage était blanc et creusé ainsi que celui des ascètes ; on y voyait le sillon de ses larmes, mais aussi la charité y brillait comme une lumière et le rayonnement de l'innocence l'entourait comme d'une auréole.

Au signal donné par le comte, un chœur de voix enfantines et recueillies fit entendre l'Introït : *Dominus dixit ad me*, et l'évêque s'avança vers l'autel. Il portait une mître formée d'une calotte de cuir et dont les pans étaient fort bas ; sa chasuble, tissée d'un fil d'or, et très souple, se relevait sur les bras et y formait des plis ; sa tête pâle s'inclinait vers ses mains jointes devant sa poitrine et ses yeux paraissaient entièrement clos ; il marchait lentement, insensible à toutes les choses de ce monde matériel, et continuant avec l'Invisible ce dialogue intérieur qu'il n'interrompait pour ainsi dire jamais. C'est avec le même recueillement qu'il accomplit tous les rites jusqu'à l'Offertoire. Puis, selon la coutume, il prit sur l'autel la paix d'or et d'émail et descendit un degré afin de la présenter aux baisers des fidèles et de recueillir les offrandes. Alors seulement il leva les yeux sur la foule qui, disposée en longue file, se dirigeait vers lui. Ce qu'il aperçut d'abord, ce furent les chevelures frisées, bouclées, brillantes d'huiles et de parfums, ornées de joyaux et de pierreries, de sorte qu'on ne savait distinguer celles des hommes et celles des femmes. Séductions du démon et de l'enfer ! Raffinements de la

coquetterie et de la luxure ! Eh quoi ! ces efféminés, ces voluptueux, osaient-ils bien se présenter avec ces damnables parures à l'autel du Dieu enveloppé de langes ? Geoffroy ne le permettrait pas. Il prit donc la parole d'une voix grave et contenue ; il avertit l'assemblée de l'inconvenance de ce luxe, et prévint qu'il n'admettrait pas à l'offrande les hommes qui portaient des cheveux longs. Dès les premiers mots, on fut étonné de l'entendre parler, car ce n'était pas le moment. On écouta donc avec surprise, puis on s'indigna. Pourtant ces hommes légers et frivoles n'étaient pas méchants : ils aimaient Dieu et le craignaient, mais ils entendaient trop rarement sa voix ; ils ne la reconnaissaient pas quand ils écoutaient tant de prélats et de prêtres aussi mondains qu'eux-mêmes. Mais celui-ci, c'était un prophète en Israël ; c'était un saint ! Sa parole était la parole même du Seigneur.

Petit à petit tout le monde s'arrêta, se tut. Chacun réfléchit, rentra en soi-même, se demandant ce qu'il fallait faire, comment marquer son repentir et se réconcilier. Plusieurs trouvèrent en même temps et comme par une même inspiration. Des mains rapides se portèrent vers les dagues suspendues aux ceintures ou même vers les épées qui battaient le long des flancs, et des larmes brillèrent à la lueur des torches ; on entendit comme des bruits de cordes rompues, de fils qui se cassent, d'étoffes qui se déchirent ; et alors,

coupées, sciées, hachées et arrachées en hâte, et comme avec fièvre, les douces chevelures tombèrent sur le sol.

Le démon était dompté, le dur sacrifice accompli, et tous ces jeunes hommes, la tête dénudée, le front déshonoré par des mèches et des touffes qui avaient échappé à ce ravage, mais le cœur à la fois repentant et joyeux, se présentèrent à l'autel et furent admis à toucher de leurs lèvres l'image du Sauveur. Quelques-uns levèrent sur Geoffroy un regard encore craintif et pourtant triomphant : le saint, pour maîtriser son émotion, avait de nouveau abaissé ses paupières : mais des larmes en descendaient lentement, suivant les sillons que le jeûne avait creusés sur ses joues. L'office se termina dans l'allégresse des belles expiations, et quand toute cette foule eut vidé la chapelle, le clerc qui resta pour éteindre les lumières put contempler sur les dalles les dépouilles offertes à l'Enfant de la crèche : c'étaient comme des jonchées d'épis mûrs, comme des flammes couchées par le vent, comme des plumes entassées de corbeaux et de geais après une battue dans les bois.

Les fêtes de Noël terminées, Robert s'en retourna dans sa ville de Gand et chacun de ses hôtes prit le chemin de son pays. Geoffroy avait l'habitude de voyager seul ; il envoyait en avant ou laissait derrière lui ceux qui formaient sa suite, afin d'éviter les propos oiseux, et ainsi, occupé à

la récitation des psaumes ou à quelque méditation, il s'entretenait, seul avec Dieu, des choses éternelles. Mais, ce jour-la, il ne put éviter d'aller de compagnie ; car Robert avait aussi invité Adam, le châtelain d'Amiens, en fort bons termes avec l'évêque, de sorte que celui-ci n'eut pas regret de faire chemin avec lui.

Cet Adam était gouverneur d'un château dont l'enceinte touchait à celle de la ville, et, bien qu'il y fût seulement le représentant d'Enguerrand, sire de Coucy et de Boves, il s'était rendu assez indépendant pour être considéré à l'égal d'un véritable seigneur féodal.

L'évêque et le châtelain traversaient donc cette longue plaine boisée qui s'étendait de Saint-Omer au marais d'Amiens : ils maintenaient à la même allure leurs chevaux qui avançaient de leur mieux par les routes encombrées de neige. Adam portait le heaume pointu dont le nasal descendait entre les deux yeux jusqu'au-dessus de la moustache, et son haubert semblable à un maillot d'acier était recouvert par une longue tunique fendue au-dessous de la ceinture par devant et par derrière ; elle se déployait à droite et à gauche et mêlait ses longs plis aux plis flottants de la housse que soulevaient en cadence les jambes du destrier. Pour l'humble et austère Geoffroy, rien ne permettait de reconnaître en lui un évêque : la tête nue et rase, il n'était plus, sous le froc et le scapulaire noirs, qu'un pauvre moine bénédictin.

Derrière eux et à quelque distance marchait leur suite : un clerc et plusieurs hommes d'armes entourant un mulet qui portait les bagages.

Tout ce pays qu'ils avaient à traverser n'était guère qu'une grande forêt : aucune ville sur leur chemin ; parfois il y avait des clairières où un hameau se blotissait sous la neige au pied d'une colline ; à un détour du chemin, une hutte aux murs gris, coiffée de chaume tout blanc, laissait passer par l'ouverture de son toit une petite fumée qui montait dans les ramures et se mêlait au brouillard ; le temps était gris, l'air était calme. Par cette froide saison où la terre se repose, serfs et vilains demeuraient clos dans leur logis, le loquet bien fermé par crainte de la bise, et il n'y avait personne dans cette campagne où tout paraissait mort. Seuls, un preneur d'alouettes, courbé sur ses toiles, leva la tête pour voir passer l'escorte, et un maraudeur, son bâton en arrêt, guettant un lièvre au sortir du terrier, inquiété par le bruit des chevaux, se déroba furtivement. Par intervalle, la voix claire d'un coq s'élevait d'une lointaine basse-cour ; une troupe de perdreaux passa, comme une volée de flèches, au-dessus d'un champ ; un loup, chassé du bois par la faim, rôdait autour d'un petit enclos forestier où des poules se pelotonnaient, engourdies sur leur perchoir.

Ce qui semblait le plus à craindre, c'étaient les brigands, aux approches de la nuit. Ils étaient

nombreux et bien organisés, ayant à leur service force soudards toujours tapis dans quelque pli de terrain, derrière quelque roche, ou dissimulés dans les fourrés.

Pourtant, ce n'était pas là ce qu'Adam redoutait le plus. En effet, après un voyage de trois jours et après deux nuits où ils avaient reçu l'hospitalité dans des monastères, ils finirent par rejoindre le cours de la Somme et pénétrèrent, vers le soir, dans les terres de l'évêque : on n'apercevait pas encore Amiens ; mais une colline rocheuse et abrupte se dressait sur la droite des voyageurs et servait comme de pied d'estal à un château formidable : le lourd donjon percé de meurtrières, si rares et si étroites qu'on les apercevait à peine, semblait être le repaire de quelque bandit solitaire embusqué derrière ses murailles massives. Aucune rumeur n'en sortait. C'était Picquigny, le château du vidame Guermond.

Qu'y avait-il entre Guermond et Adam ? Sans doute quelque rivalité d'ambition, d'amour-propre ou d'argent, on ne sait ; mais, voyant cet odieux donjon, Adam fut saisi d'une mortelle inquiétude, et, s'adressant à Geoffroy :

— Vous n'ignorez pas, vénérable père, quelles embûches me prépare Guermond. Depuis plusieurs années nous nous combattons ; chacun à son tour a l'avantage et la querelle ne cessera que par la mort de l'un de nous. S'il venait à me

saisir en ce moment, je suis sûr qu'il m'infligerait des tortures inouïes ; le mieux serait qu'il me tuât sur-le-champ d'un revers de son épée. C'est pourquoi, s'il vous plaît, je prendrai un autre chemin ; car que pourraient faire contre ses compagnies d'archers et sa cavalerie les quelques hommes qui me suivent ?

Geoffroy était fort étonné, non qu'il ignorât la rivalité du vidame et du châtelain ; mais Guermond était son vassal comme Adam était celui du sire de Coucy, et il se révoltait à l'idée que son homme lige oserait, lui présent, porter la main sur son compagnon de voyage. Aussi répondit-il avec quelque vivacité :

« Ne savez-vous pas qu'il me doit obéissance ? Il n'y a pas longtemps, il m'a juré, comme à son seigneur légitime, qu'il garderait la paix de bonne foi. Certes, je crois que, même s'il conduisait avec lui une troupe de mille soudards, il n'oserait pas vous parler brutalement ».

Il avait à peine achevé qu'Adam et lui se trouvaient entourés d'un cercle de cavaliers qui avaient surgi on ne sait d'où. Devant eux se trouvait Guermond, le heaume en tête, l'épée au poing, maîtrisant de la main gauche son cheval aux épaules puissantes qui secouait le mors et faisait retentir le sol de coups de sabot impatients. On apercevait à peine le visage de l'agresseur, caché par le nasal et le capuchon de mailles. D'abord il s'inclina devant l'évêque, profondé-

ment et en silence, puis, se tournant vers Adam :

« Est-ce vous, Adam, qui m'avez été si acharné ennemi ? Mieux vous vaudrait mener une vie privée et chétive que d'être tombé entre les mains que voici ! »

Aussitôt, des soldats se jettent sur le châtelain, et, plus vite qu'on ne saurait le dire, il est à bas de son cheval, désarmé, poings liés, la figure meurtrie, déchirée et sanglante. Geoffroy aussitôt avait sauté à terre ; il se précipita sur Adam pour le couvrir de son corps, et, les bras étendus, les yeux en larmes, la voix tremblante d'indignation et de pitié :

« Quelles furies vous possèdent, Guermond, pour que, devant moi qui suis votre seigneur, vous osiez ici parler en maître ? Voici ma gorge, frappez, je l'offre de bon cœur à vos coups, je ne vous demande que de rien entreprendre contre Adam! »

Mais ce furent paroles perdues : avec grand respect on l'écarte ; Adam est jeté sur un cheval ; la troupe reforme ses rangs autour du prisonnier ; puis, précédée de Guermond, elle se met en marche en bon ordre, et, d'un trot léger, se dirige vers le château. La suite d'Adam s'était dispersée, et Geoffroy restait seul dans la campagne.

Mais il se souvient de son serment, et, accélérant le pas de sa monture, il se précipita à la poursuite des ravisseurs. C'était trop tard : quand il arriva devant la porte, les derniers cavaliers disparaissaient sous la voûte ; le pont-levis se

redressait lentement au grincement des treuils et des chaînes, et l'impénétrable château rentra dans le silence.

Le lendemain, dès le matin, Geoffroy, au son des cloches convoqua tout le clergé et le peuple dans la grande nef romane de l'église St-Firmin, cathédrale encore barbare qui devait être détruite peu après. Il expose ce qui vient de se passer : il décrit son retour avec Adam, leur chevauchée pacifique, leurs propos affectueux, puis l'agression soudaine et sauvage, son intercession, ses prières, enfin cette porte se refermant sur son ami qu'il ne reverra peut-être jamais. Geoffroy était savant et habile à parler ; mais, ce jour-là, comme il oublia les règles du beau langage ! Tous les incidents qu'il rappelait, il croyait encore les voir ; il pleurait, s'indignait, se révoltait ; son geste et sa voix étaient tantôt menaçants, tantôt suppliants ; puis ses bras retombaient le long de son corps, et il courbait la tête, accablé de découragement et de désespoir !

Or, le vidame était haï de tous et le chatelain fort aimé, car on le savait pacifique et d'humeur indulgente ; et puis on s'irritait de l'insulte faite à cet évêque si bon, si dévoué aux siens, si ému encore du malheur d'Adam, et qui avait si généreusement exposé sa vie. Toute l'assistance frémissait, demandait vengeance. Alors Geoffroy, certain d'être d'accord avec son peuple, décida d'exercer ces châtiments solennels que l'Eglise

elle-même compare à la foudre quand le ciel irrité la fait choir sur les impies. Il fit descendre la châsse de Saint Firmin, premier apôtre de la ville, et ordonna de la placer à terre, devant l'autel comme dans les jours de grande calamité, afin qu'on pût l'implorer de plus près. L'autel fut dépouillé de ses parures, et Dieu lui-même parut s'être reriré. A ce moment, debout sur la plus haute marche du chœur, le bras droit étendu, et tenant de la main gauche une torche renversée, il fulmina l'anathème. Les derniers mots achevés, il jeta la torche à terre et la foula du pied pour l'éteindre, symbole de la mort spirituelle qui frappait le condamné. Rangés autour de lui, tous les prêtres et clercs, d'une seule voix, firent retentir à leur tour, le cri redoutable : « Anathème ! », et la foule le répétant à son tour, ce furent sous les cintres sonores comme des grondements prolongés de tonnerre. Puis le peuple se répandit dans la ville, l'évêque et sa suite quittèrent le chœur ; il ne resta plus que la torche jetée sur le sol et d'où montait la fumée, tige mince et flexible déroulant avec lenteur ses volutes bleues dans la solitude du sanctuaire.

A cette nouvelle, Guermoud convoqua tous ses soudards et leur dit :

« Montez sur vos chevaux, courez, ravagez, dévastez, brûlez, mettez à feu et à sang toutes campagnes, champs, villages et bourgs appartenant à ce maudit évêque. Que pas un homme,

pas une tête de bétail, pas une chaumine ne vous échappe, et que ce soit partout la désolation. Tout ce qui lui tient de près ou de loin paiera pour lui ».

Mis en joie par cet ordre, ils se précipitèrent, et ce fut l'œuvre d'une journée : la terre du Mesge fut saccagée la première, puis Ailly, Longpré, Argœuves ; la rive droite et la rive gauche de la Somme étaient remplies de troupeaux affolés qui fuyaient devant les cavaliers armés de lances, de paysans attachés aux arbres, tandis que le feu prenait à leurs maisons ; des cadavres de bœufs et de moutons étaient emportés par le courant, et les fumées qui s'élevaient des fermes incendiées s'accumulaient comme de lourds nuages sous le ciel bas du dernier jour de décembre.

Les porteurs de nouvelles se succédaient auprès de Geoffroy, et, à chaque heure, il apprenait un nouveau désastre : un à un, tous ces coups meurtrissaient son cœur paternel. N'en pouvant plus de désespoir, il se réfugia dans une chambre écartée afin de ne plus entendre, de ne plus voir, de ne plus parler. Et les remords naissaient dans cette âme pure, s'y répandaient ; l'envahissaient, comme ces flots de fumées qui montaient là bas des villages incendiés.

La maison de Geoffroy, attenante à la cathédrale, était close d'un côté par un mur fortifié qui entourait la ville et descendait en pente raide jusqu'à la Somme. Dans ce grand terrain trouvaient

place : outre le jardin de l'évêque, une ferme et une basse-cour. A la ferme était préposé un métayer nommé Gaufrid, et à la basse-cour un valet appelé Otbert. Gaufrid passait les journées de la belle saison à conduire au pâturage les moutons et les quelques bœufs de l'évêché ; l'hiver, il s'occupait de leur litière et de leur fourrage ; souvent on le voyait maniant la fourche pour retourner la paille et le fumier. Les gens de la maison ne lui parlaient guère, et il semblait n'avoir d'autre compagnie que ses bêtes.

Otbert avait pour sujets et pour amis les poules, les oies, les lapins et deux ou trois paons qui erraient dans le parc. Son occupation était de balayer le sol, de préparer la pâtée de son et d'apporter dans son tablier de toile bleue les grains qui s'enfuyaient par les trous mal reprisés ; alors tout un peuple gloussant, caquetant, claironnant lui faisait cortège et se groupait autour de lui, les regards attachés sur sa main calleuse d'où ils attendaient leur nourriture ; et les pigeons, battant des ailes, s'envolaient du colombier pour se percher sur ses épaules. Qui aurait parlé à Otbert ? Il n'était bon que pour converser avec ses paons.

Pourtant Gaufrid et Otbert avaient un ami qui venait souvent s'entretenir avec eux et s'asseoir près de leur table à l'heure des repas ; il restait longtemps en leur compagnie et ne les quittait qu'à regret. Cet ami, c'était l'évêque Geoffroy.

En effet, Gaufrid et Otbert, bien que ne sachant même pas lire, expliquaient mieux que les plus doctes la parole et la volonté de Dieu. C'est pourquoi cet homme saint et savant allait presque chaque jour s'instruire et s'édifier auprès d'un valet de ferme et d'un gardien de basse-cour.

Or, le jour du grand massacre, Gaufrid ne voyant pas l'évêque venir à lui, s'inquiéta et se mit à sa recherche. Il le trouva dans une chambre écartée : Geoffroy était affaissé sur un escabeau, près de la table où il appuyait ses coudes ; il avait la tête dans ses deux mains, de sorte qu'on ne pouvait savoir s'il méditait ou s'il pleurait. Or ce bon serviteur comprit que son maître, tout entier au chagrin, ne s'apercevrait jamais qu'il était là s'il ne lui adressait le premier la parole. Il prit donc sur lui de manquer aux usages. C'est pourquoi, s'approchant sans bruit et n'élevant la voix qu'avec beaucoup de douceur :

— Pourquoi, vénérable prélat, paraissez-vous ainsi abattu et affligé? Certes, je ne pense pas que ce soit sans cause ; et pourtant ce n'est pas non plus, j'en suis sûr, la perte de quelque bien temporel qui vous tourmente.

L'homme de Dieu leva lentement la tête : ses yeux étaient rouges et baignés de larmes ; tout son visage défait et contracté portait les marques d'une extrême douleur.

— Et je vous prie, dit-il en laissant retomber ses bras le long de son corps, quel sujet de joie

me reste-t-il? Je vois les églises brûlées, le troupeau qui m'est confié chassé de partout, la famine, le fer, les flammes dévaster mon diocèse!

Tandis que le pauvre évêque exhalait ainsi la désolation de cœur, Gaufrid, resté debout, abaissait vers lui son bon regard plein d'amour et de pitié. Avant de répondre, il se recueillit un peu, baissant les paupières, puis levant au ciel ses yeux profondément enfoncés d'où rayonnait dans l'ombre des sourcils, une lueur prophétique. Alors, très humblement :

— Mon bon maître, vous si bien pourvu de sagesse humaine et divine, vous n'avez nul besoin du conseil d'un homme aussi misérable que moi. Cependant, puisque vous ne pouvez obtenir du vidame qu'il mette Adam en liberté, imitez l'exemple du Christ et essayez de l'adoucir par l'humilité.

Tel fut le conseil que Gaufrid donna à Geoffroy par inspiration divine. Ayant dit, il s'éloigna sans bruit.

Persuadé qu'un homme d'un esprit si pur ne pouvait tenir ce conseil que du Ciel, Geoffroy résolut d'agir selon l'avis qu'il en avait reçu. Ayant donc appelé Gaufrid et Otbert, il leur demanda de le suivre. Il n'avait sur lui que son cilice et son froc, et voulut faire le chemin tête et pids nus. Il confia ses chaussures à Otbert, sa cape à Gaufrid, et, avant que ses autres serviteurs fussent réveillés, il se mit en route.

Au pied de la forteresse de Picquigny est un petit village : chaumines chancelantes, dont les façades lézardées ressemblent à des figures grimaçantes, échopes boîteuses ornées d'enseignes en fer rouillé, tavernes de misère où l'hydromel trop léger et la bière trop pâle se servent dans des pots de terre cuite ébréchés, tout cela rangé comme en cercle autour d'une place vide où débouche la rampe large et escarpée qui conduit au château.

Au fond, les assises gigantesques de tours semblent écraser ces taupinières de vilains, et il faut lever la tête pour apercevoir, tout proche des nuages, les mâchicoulis ou les poivrières entourés à toute heure d'une couronne tournoyante de corbeaux.

Arrivé sur cette place, Geoffroy rabattit sur sa tête son capuchon noir : ce ne fut plus qu'un moine mendiant accompagné de deux meurt-de-faim, rencontre fréquente et qui n'avait pas lieu d'étonner.

Il allait monter au château quand il vit arriver par la rampe quatre archers : deux à deux, l'arc à l'épaule. Aussitôt vint un groupe de valets portant des pieux pointus et de grands filets à rabattre le gibier ; d'autres sonnaient un air de chasse dans des cornes cerclées de fer ; puis parut, le heaume en tête et vêtu d'une longue brogne de soie à ses armes, Guermond lui-même. Il montait un fin genêt espagnol et devisait, insouciant, avec

un autre cavalier. Derrière, une petite troupe de chasseurs, puis la tourbe glapissante des chiens. Tout le cortège se dirigea vers le centre de la place. Les manants quittèrent alors leur logis pour voir passer la chevauchée ; les mendiants abandonnèrent le porche de l'église et la croisée des chemins, et l'on vit aussi venir, sortant du bois, ceux que le pillage et l'incendie avaient chassés de chez eux : ils avaient la figure livide ; les lambeaux tombant de leurs épaules ou attachés à leurs hanches par des cordes, étaient pleins de terre, et dans leurs cheveux se mêlaient desfeuilles mortes et des brindilles, car ils avaient couché sous les halliers et dans des tanières.

Les archers firent ranger cette foule timide, et Guermond s'apprêtait à passer sans même y jeter un coup d'œil. Le froid rougissait son visage, et le plaisir de la chasse, par ce matin de gelée cinglante faisait rayonner son regard.

Alors le moine, toujours suivi de ses étranges acolytes, le porte-cape et le porte-chausses, s'étant placé devant lui, le força ainsi à faire arrêter son cheval. En même temps, il se prosterne à terre ; puis, saisissant le pied de Guermond dans l'étrier, il le couvre de larmes et reste ainsi sans mot dire, immobile, suppliant, non par aucune parole, mais par toute sa personne, par son deuil, par son corps humilié, par son silence même. Le vidame, fort courroucé d'être ainsi interrompu dans sa

promenade par cet importun vêtu de noir, lui dit d'un ton fâché :

— Qui es-tu et d'où viens-tu ?

Le froid était si âpre que Geoffroy, haletant et les dents claquantes, pouvait à peine parler : la voix entrecoupée et forcé de s'interrompre souvent pour reprendre son souffle, il répondit :

Je suis Geoffroy, évêque d'Amiens, et même, dans l'ordre temporel, ton seigneur légitime. Comme le Christ, poussé par son amour, est monté en croix pour délivrer le premier Adam, ainsi je viens à toi pour que tu me rendes un mien Adam que tu retiens prisonnier.

En entendant ces paroles Guermond ressemblait à un serpent à qui on a lancé une pierre, qui se dresse en frémissant et accumule dans sa gorge le venin dont il fera périr son ennemi.

— De quel front as-tu osé, moine. venir en ma présence ? M'as-tu cru efféminé au point de renvoyer Adam, comme si la peur m'avait brisé ? Puisque le sort me l'a livré, je le garde et le garderai captif, et son châtiment vous fera tous pleurer de pitié. Pour toi, va-t-en d'ici au plus vite, de peur que je ne te chasse ignominieusement.

Tandis que ces injures tombaient sur lui, l'évêque les supportait doucement et avec calme : d'un mouvement brusque, Guermond remit son cheval en marche et tout de suite se dirigea vers la forêt. Geoffroy, de son côté, accompagné de tout le

peuple, se rendit à l'église Saint-Martin qui se trouve non loin du château, au-dessus du village. Le soir venu, il n'avait pas bougé. Le peuple quitta l'église sans bruit, et toute la nuit l'évêque resta en oraison.

Les sacrifices et les prières de Geoffroy ne devaient pas être inutiles, et Dieu l'avait exaucé depuis longtemps. Mais la Providence dispose les événements et dénoue les intrigues avec un à-propos et une justesse qui passent de beaucoup l'habileté des plus ingénieux conteurs. Il fallait qu'Adam fût délivré, mais il n'était pas moins nécessaire que Guermond fut humilié et c'est ce qui advint.

Peu de jours après, ce très importun vidame s'en fut dévaster les pays voisins. Il parvint ainsi dans les terres de Guillaume Talvas, comte de Ponthieu, successeur de Robert-le-Diable. Il fut pris dans une embuscade et conduit à Guillaume au milieu d'une merveilleuse allégresse. Le comte, dès qu'il le vit, l'accabla d'injures sans nombre, puis le fit conduire en prison, où il le laissa, sans plus lui donner signe de vie. Et tandis qu'Adam se désespérait dans les oubliettes de Picquigny, Guermond était tout aussi abandonné dans celles du château de Guillaume. Et ce fut sa première expiation.

Or, en réfléchissant avec grande amertume dans la cave sans lumière où il se mourait de froid, de faim et de rage, il se demanda qui pour-

rait intercéder en sa faveur. Il était haï de tous. Geoffroy, seul, par sa grande miséricorde, pourrait peut-être lui offrir quelque secours. Il découvrit un homme qui voulut bien porter sa requête à l'évêque : il s'humilia, demanda pardon, promit de relâcher Adam, de rebâtir les églises, de vivre honnêtement. Geoffroy pouvait-il résister ? Il prit son chemin vers le Ponthieu, descendit dans le cachot, et lorsque Guermond l'aperçut, il se jeta à ses pieds, comme Geoffroy avait fait devant lui à Picquigny. Et ce fut sa seconde pénitence.

Geoffroy obtint sans peine la grâce de son nouvel ami. Arrivés à Picquigny, ils délivrèrent Adam et Guermond fit réparer toutes les ruines qu'il avait causées.

Ce fut un des rares jours heureux dans la vie de ce grand évêque.

Déjà les bourgeois d'Amiens se soulevaient contre leur seigneur Enguerrand de Boves et réclamaient les libertés communales. Une terrible révolution se préparait. Geoffroy toujours dévoué aux humbles et aux opprimés, allait se mettre en tête de son peuple pour lutter avec lui contre l'abominable suzerain ; et le soir où il ramena dans Amiens son protégé Adam, qui allait bientôt le trahir, il put s'appliquer le dernier vers d'une chanson que les trouvères commençaient à chanter de ville en ville et où étaient racontés les exploits de Rolland et les douleurs de Charlemagne :

Dieu, dit le roi, si peineuse est ma vie !

COMPTE-RENDU

DES

Travaux de la Société pendant l'année 1923.

Par M. E. Schytte, Secrétaire perpétuel

Mesdames, Messieurs,

Le compte-rendu des travaux de notre Société vous est aujourd'hui présenté par un nouveau Secrétaire perpétuel.

C'est avec une certaine appréhension que nous avons accepté ces fonctions; on ne remplace pas aisément des secrétaires comme M. Poujol de Fréchencourt, de regrettée mémoire, et M. de Guyencourt, qui ont, durant de longues années, été l'âme de la Société et conservé des traditions datant de près d'un siècle.

Il a fallu une raison de santé très chère pour que M. de Guyencourt résiliât ses fonctions. Profondément reconnaissants de tout le zèle qu'il a a dépensé pour le bien de la Société, ses collègues l'en ont nommé président d'honneur.

On pouvait se demander, après les quatre années de guerre que nous avons traversées, si l'orientation des esprits n'allait point changer, perdre le sentiment des choses anciennes et pren-

dre une nouvelle direction ; il n'en est heureusement rien ; au contraire, les sociétés qui s'occupent d'art et de tradition, d'histoire et d'archéologie, ont retrouvé un regain de jeunesse.

Sous l'active impulsion d'un président foncièrement picard, aimant profondément la province, la Société des Antiquaires a pris un nouvel essor. Plus de 80 nouveaux membres ont, cette année. adhéré à nos statuts.

Actuellement, 30 membres résidants, 479 non résidants et 5 correspondants nous donnent un total de 514 membres.

Nous y ajoutons 134 sociétés françaises et 45 étrangères avec lesquelles nous échangeons nos publications.

Pourquoi faut-il un coin sombre à ce tableau ?

La mort est venue frapper plusieurs d'entre nous : M. Bigard, de Versailles ; M. Jarry ; M. Demonbynes ; M. Siméon Théot ; M. le Général Marquis d'Heilly ; M. Pierre-Marie Saguez ; Mgr Morelle, évêque de St-Brieuc, toujours si attaché à sa province d'origine ; M. Hackspill, dont les fréquentes communications ont animé nos séances ; M. le baron de Bonnault d'Houët, M. Ponchon, décédé membre résidant, M. le docteur Cahon et, enfin M. Lefèvre-Pontalis, président de la Société française d'Archéologie.

En une substantielle notice, M. le Président nous a retracé la vie laborieuse de M. de Bonnault d'Houët, et la bonne humeur que reflète un de ses

ouvrages, fort peu connu, parce que destiné à ses seuls amis, et qui porte le titre de « *Vieux papiers, jeunes souvenirs !* »

Ce fut, croyons-nous, son dernier livre.

« Il y parle, dit M. Lamy, de sa famille d'ancienne noblesse picarde, des amis, des vieux serviteurs, de lui-même le moins possible, mais toute sa personnalité s'y révèle avec sa fine sensibilité, son jugement sûr, son esprit original et primesautier, son goût prédominant pour les études historiques ».

Et c'est en peu de mots une très exacte appréciation de son aimable caractère.

Nous lui devons, entre autres travaux, la notice sur les monuments de Montdidier au tome IV de *La Picardie historique et monumentale.*

M. Ponchon fut, lui aussi, un infatigable travailleur ; il s'était spécialisé dans la préhistoire et l'archéologie gallo-romaine ; il fut un assidu compagnon du préhistorien Commont.

Nous ne pouvons citer ici toutes ses communications ; la plus importante fut donnée aux Rosati sous le titre de « *Villas gallo-romaines en Picardie* ». Il y relève, dans la seconde partie, tous les points de Picardie où des restes de villas gallo-romaine ont été trouvées.

La biographie de M. Commont fut son dernier travail.

M. Ponchon était à la veille d'être nommé membre correspondant de la Commission des

Monuments historiques, lorsque la mort le vint surprendre le 9 mai dernier.

M. Pierre-Marie Saguez, membre non résidant, avait un goût passionné pour les études archéologiques. Il avait dix-huit ans lorsqu'une mort foudroyante l'enleva à l'affection des siens.

C'était un disciple de M. Ponchon. Il avait pu recuillir, dans les fouilles de déblaiement, de nombreux sigles de poteries gallo-romaines dont le catalogue complète très heureusement les ouvrages publiés précédemment sur cette matière par notre société.

Nous imaginons volontiers la satisfaction des membres de la Société lorsqu'ils reçoivent un bon de fascicule de *La Picardie historique et monumentale*. Nous avons été, cette année, particulièrement favorisés.

Après une trop longue interruption, due aux événements que vous savez, cette publication a repris par l'apparition du 1er fascicule de l'arrondissement de Péronne. Nous ne dirons pas un des plus beaux, ils le sont tous, et cette publication est une des gloires de notre Société.

M. Durand a, en termes délicats, rendu un tribut de gratitude, dans la préface de ce 6e volume, au généreux fondateur de cette publication. Nous nous en voudrions de ne point adresser à M. Durand un juste hommage de reconnaissance pour le soin qu'il prend à en assurer la parfaite exécution. Sa monographie de l'église de Péronne

continue la série de ses importants travaux, nous allions dire de ses monuments, sur la cathédrale d'Amiens et l'église de Saint-Riquier, et la Société des Antiquaires a le droit d'être fière de ces fastueuses monographies.

Que MM. Perrault-Dabot, Camille Enlart, Philippe Des Forts, Roger Rodière et Louis Régnier, collaborateurs de M. Durand pour la composition de ce fascicule pour les cantons de Péronne et Roisel, reçoivent également les remerciements de la Société.

M. Durand prépare le 2e fascicule de l'arrondissement de Péronne. Il sera distribué dans le courant de l'année prochaine.

L'intention du fondateur étant de comprendre dans cet ouvrage tout ce qui fut l'ancienne province de Picardie, il y a encore de beaux jours pour les bibliophiles.

Prochainement aussi paraîtront, préparés par les soins de MM. Beaurain et Durand, le *Cartulaire de Selincourt*, ouvrage d'érudition très précieux pour notre province, et, par MM. Roger Rodière et de Guyencourt, l'*Epitaphier de Rousseville*, dont les pages contiennent de très nombreux renseignements sur les familles picardes.

L'abbaye bénédictine de Saint-Valery compte plusieurs historiens ; en un élégant opuscule, M. Adrien Huguet, les complète d'une façon très heureuse. Son ouvrage ne fait pas partie des

publications de la Société ; mais ce travail d'un de nos membres les plus distingués ne peut nous laisser indifférents. Les amis de Saint-Valery, et ils sont nombreux, nous sauront gré de le leur signaler.

C'est de la cathédrale que nous entretient M. Durand, tant il est vrai que ce superbe monument sera toujours la source des communications les plus variées. Il s'agit aujourd'hui d'une représentation de la façade que M. Durand a retrouvée dans un manuscrit berrichon actuellement à la Bibliothèque nationale et comprenant les « Chroniques que Orosius compila » et « les Anciennes histoires des Romains », manuscrit exécuté vers le milieu du xve siècle et dont le miniaturiste semble être d'origine picarde.

Cette figure de la cathédrale, dit M. Durand, est admirablement dessinée, avec une précision, aussi bien dans les proportions que dans le détail, absolument étonnante, beaucoup plus que dans les deux plus anciennes vues de la Cathédrale que nous connaissions jusqu'à présent, c'est-à-dire celle de la clôture du chœur exécutée en 1490 et celle du tableau du Puy de Nicolas le Caron, daté de 1520.

C'est sur les indications de M. Chenu, de Bourges, que M. Durand a pu connaître cette jolie miniature et c'est l'occasion pour lui d'étudier ce manuscrit dont le texte n'a du reste rien

qui se puisse rattacher à l'histoire de notre province. Si le dessinateur paraît avoir imaginé les monuments représentés dans ses miniatures, le fait d'avoir fait figurer notre cathédrale est, et c'est la thèse que développe M. Durand, un sérieux appoint à la probabilité de son origine picarde.

La collégiale de Nesle figurait parmi les édifices les plus intéressants détruits par la barbarie boche. MM. Durand et Estienne ayant éveillé l'attention de la Société sur ce qui pouvait rester de la crypte. M. le Président s'est rendu à Nesle pour se renseigner sur l'état des ruines de la collégiale. L'emplacement occupé par la crypte est entièrement comblé par les décombres, les allemands ayant fait sauter l'édifice au moyen d'une bombe à retardement. La probabilité d'une destruction totale semble se confirmer; il convient toutefois d'attendre le déblaiement pour être fixé définitivement.

Soucieux de faciliter les recherches des travailleurs, M. Estienne, archiviste départemental, a établi une table anylitique des matières contenues dans les publications des sociétés du département ainsi que des articles publiés dans la revue « *La Picardie* » et des périodiques d'intérêt local.

M. Bienaimé est un ardent explorateur de notre

château à Picquigny et, bientôt, ses souterrains n'auront plus de secrets pour lui. Un premier déblaiement lui a fait retrouver une salle basse à usage de prison ; il en a fait rétablir la voûte et nous donne une description des dessins qui s'y trouvent gravés. Ce ne sont guère des sujets gais, mais tels qu'en pouvaient imaginer des gens en attente d'exécution : gibets et pendus. M. Bienaimé ne se contente pas de nous décrire cette salle ; il la compare à un dessin de Joachim Nuivert, de 1611, des collections de la bibliothèque nationale et l'anime de prisonniers espagnols que le maréchal de Biron y détenait en 1597.

Ses recherchent nous conduisent à la chambre de la Herse. En amateur qui ne redoute point les obscurs recoins des ruines. Il a pu y pénétrer et nous en donne également une minutieuse description.

Après une étude sur les issues du château du côté de la Somme, M. Bienaimé nous entretient d'un autre souterrain qu'il a pu également retrouver. Il constata qu'il n'en était pas le premier explorateur, puisque le nom de notre très regretté collègue, M. Pinsard s'y trouve gravé avec la date de 1842.

Que faut-il croire maintenant des oubliettes qu'un indigène racontait avoir vues, avec des lames de fer implantées dans les parois pour déchirer la victime dans sa chute ? Que c'est une affaire d'imagination et pure légende. M. Bienaimé a pu

constater par lui-même que rien de semblable n'avait jamais existé.

Beaucoup d'entre vous ont visité le château de Picquigny, et ceux qui ne le connaissent pas auront, nous l'imaginons volontiers, la curiosité de faire un pélerinage à cette précieuse relique du passé. Nombreux y sont les visiteurs, et si notre société a dû lui donner un garde, ce n'est que pour empêcher les dègradations possibles et rendre plus agréable aux amateurs de vieilles pierres la visite de ce pittoresque vestige.

Puisque nous parlons du château de Picquigny, c'est le moment de rappeler que deux des fenêtres de la façade sud étaient autrefois garnies de grilles ; elles ont été retrouvées dans les communs du château de Belloy et M. René Saint, sur la demande de notre Président, en a fait don à la Société. Elles retourneront au château et peut-être aurons-nous bientôt la surprise de les voir reprendre leur place.

M. Thorel se défend de nous donner une histoire des Minimes d'Amiens ; il nous faut cependant reconnaître qu'il nous en présente un chapitre très documenté.

En nous racontant les débuts de cet ordre célèbre et particulièrement austère, il nous retrace une page d'histoire locale qui touche de près à la grande histoire, son fondateur François de Paule ayant été confesseur du roi Louis XI.

Aussi, l'ordre des Minimes fut-il particulièrement protégé.

C'est à la sollicitation d'Anne de Bretagne, en 1498, qu'il obtint à titre gratuit l'hôtel d'Epagny pour y établir ses disciples.

En 1640, aux frais des bienfaiteurs des Minimes, sont bâtis le dortoir et les cloîtres, ces derniers terminés en 1683, ainsi que le constate une plaque de cuivre relatant la pose, par les époux François Cornet-Pièce, de la première pierre du cloître.

C'est à l'étude de cette plaque que M. Thorel consacre un chapitre de son travail ; chacune des lignes qui composent l'inscription en est disséquée ; nous n'en retenons que l'opinion émise au sujet des mots « Primarius lapis », qui n'auraient pas le sens rituel de première pierre mais celui, très classique, de plus remarquable, plus grand.

C'est cette opinion que réfute Mgr Mantel qui estime que ces mots désignent très justement la première pierre d'une chapelle, d'une église ou de tout autre édifice. Et il est d'autant mieux placé pour le faire qu'il vient de retrouver la plaque de fondation de l'église de Saint-Martin-aux-Jumeaux sur laquelle figurent également les mots « primarius lapis ».

L'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux fut détruite la nuit du 23 au 24 avril 1918 à peu près complètement. Toutefois, les murs de l'église étaient encore debout ; le nouveau propriétaire les fit raser et c'est dans les fondations du mur de

l'abside en forme de rotonde que fut retrouvée cette plaque commémorative de la pose de la première pierre.

C'est l'occasion pour Mgr Mantel de nous raconter, par suite de quelles vicissitudes, les religieux de l'abbaye de Saint-Martin acquirent l'hôtel des 12 Pairs de France et les contestations auxquelles mit fin la reconstruction de l'église par Mgr de la Motte qui posa et bénit la première pierre le 19 mars 1753.

Donnez à M Thorel une phrase, un mot, et c'est l'occasion pour lui d'une dissertation toujours intéressante que termine une conclusion que la logique commande.

C'est ainsi qu'il nous fixe sur le sens exact du vieux mot âtre, son origine, ses différentes significations à travers les âges et comment, du sens que lui donnaient les grecs et les latins, il en est venu à désigner les cimetières.

Cette désignation était d'un usage courant dans le Nord et le Nord-Est de la France et dans tout le domaine dit de langue picarde.

Amateur averti de bibelots anciens, M. de Francqueville a enrichi nos publications d'études sur les objets usuels, revêtus d'armoiries, qui retinrent son attention.

Il nous donne aujourd'hui une étude très fouillée des plaques de messagers, de gardes, de postillons et de carrosses.

C'est ainsi qu'il nous décrit les armoiries des abbayes de Corbie, du Gard, de Saint-Valery, du Paraclet, du Chapitre de la Cathédrale d'Amiens et de la commanderie d'Eterpigny, ainsi que celles de nombreuses familles de la noblesse picarde. Il entremêle ses descriptions d'anecdotes qui donnent une vive animation à cette étude qui pourrait sembler aride au premier abord.

M. de Francqueville est un collectionneur doublé d'un artiste et les dessins dus à son talent qui accompagnent son travail lui donnent un intérêt très particulier.

La salle lapidaire de notre Musée s'est enrichie d'objets mobiliers qu'un visiteur pourrait ne pas apercevoir : des chenêts en fer forgé, dont la matière semble rongée de rouille, une amphore en terre. Ce sont des vestiges de la civilisation gauloise que M. Collombier nous décrit avec une compétence très avertie. Ils ont été trouvés dans une briqueterie à la limite des territoires d'Amiens et de Dury par M. Tellier-Leclercq qui les a offerts au Musée.

Voilà, Mesdames et Messieurs, le résumé de nos travaux. Il nous reste, en terminant, à vous exprimer le désir de voir le plus grand nombre de nos adhérents y prendre une part active et nous adresser de nombreuses communications.

OUVRAGES REÇUS

PENDANT LE QUATRIÈME TRIMESTRE DE 1923.

1° De M. le chanoine Cocrelle, collection de cartes du XVIIIe siècle.

2° M. Birkenmajer, de l'Académie de Varsovie, « La bibliothèque de Richard de Fournival », don de l'auteur.

3° M. Oreste Mattirolo, professeur de l'Université de Turin : « Sui vegetali inferiori che dommeggiano i monumenti vetusti » etc... 3 brochures relatives à l'histoire naturelle et à l'archéologie. Don de l'auteur.

4° M. l'abbé Leroy, « Le Quesnel et Saint-Mard », don de l'auteur.

5° M. le chanoine Cauet : « Communauté des sœurs hospitalières », don de l'auteur.

6° M. F. Lamy, « Jean-François Lesueur », essai de contribution à l'histoire de la musique française. Don de l'auteur.

TABLE DES MATIÈRES

A

Accart (M. le chanoine Charles), élu membre non résidant, 119.
Ansart (M. R.), élu membre de la commission de protection des monuments, 56.
— Notice sur un reliquaire du XIIIe siècle, 374.
— Notice sur le buste de la marquise de Mailly, 388.
Atre (notice philologique sur le mot), par M. Thorel, 143.

B

Balédent (M.), élu membre non résidant, 125.
Ballereau (M.), membre non résidant, 222.
Belhomme (M.), membre non résidant, 125.
Bienaimé (M.), de la commission des recherches, 55.
— Fouilles et travaux du château de Picquigny, 115, 223, 391.
Birkenmajer (M.). — Notice sur la Bibliothèque de Richard de Fournival, 372.
Bonnault d'Houët (M. de). — Sa mort, 61.
— Notice par M. Lamy, 65.
Boucher (M.), membre non résidant, 383.
Boudoux (M.), membre non résidant, 222.
Bouffet (M.), membre non résidant, 119.
Bougon (M.), membre non résidant, 222.
Boutin-Selincourt (Mme), membre non résidant, 113.
Boquet (M.), de la commission des recherches, 55.
Bulletin, exemplaires pour les auteurs, 63.

C

Cahon (M. le docteur). — Sa mort, 380.
Caron (M.), membre non résidant, 380.
Carruelle (M. le chanoine), membre non résidant, 125.

Cathédrale d'Amiens. — La plus ancienne vue, par M. G. Durand, 223.
Cavel (M.), membre non résidant, 125.
Cavillon (M.), membre non résidant, 380.
Champion (M.), membre non résidant, 54.
Chauvenet (M. le général de). — Sa mort, 113.
Choquet (M.), membre non résidant, 383.
Cierges bénits funéraires, notice par M. Josse, 402.
Cocrelle (M. le chanoine). — Don de cartes géographiques, 371.
Collombier (M.). — Note sur des poteries d'origine gauloise, 122.
Commissions (Composition des), 55 et 57.
Commont (M. Victor), préhistorien. — Notice de M. Ponchon 165.
Congrès archéologique de Valence, 118.
Concours, 384.
Cornet (M.), membre non résidant, 125.
Cosserat (M. Maurice), de la commission des finances, 55.
Cosserat (M. Pierre), élu Secrétaire annuel, 371.
— Réélu en cette qualité, 380.
Coutumes locales inédites signalées par M. Estienne, 120.

D

Damay (M. Jean), membre non résidant, 119.
Damay (M. René), membre non résidant, 222.
Darras (M. Raoul), membre non résidant, 125.
Daudré (M.), à Péronne, membre non résidant, 380.
Demombynes (M.). — Sa mort, 61.
Denis (M.), membre non résidant, 376.
Demarolle (Mme), membre non résidant, 113.
Dequin (Mlle), membre non résidant, 113.
Devismes (M.), membre non résidant, 381.
Digard (M.). — Sa mort, 57 et 375.
Dournay (M. le docteur), membre non résidant, 380.
Dommage (Un dommage de guerre difficilement réparable), par M. Josse, 402.
Dons et legs faits à la Société, 3.

Dubois (M. Pierre), de la commission des impressions, de la commission des recherches et de la commission de protection des monuments, 55.
Du Cange à Paris, son testament, 113.
Duhamel-Decejean (M.), de la commission du legs Janvier, 55.
Dupont (M.), membre non résidant, 125.
Dupont (M. Maurice), membre non résidant, 376.
Durand (M. Georges). — La plus ancienne vue de la cathédrale d'Amiens, 225.
— Notice sur M. Lefebvre-Pontalis, 385.
— De la commission des impressions, de la commission de la protection des monuments, 55.
— Sa monographie de l'église de Péronne, 114 et 522.

E

Ecole normale d'instituteurs (M. le Directeur de l'), membre non résidant, 380.
Enlart (M. Camille). — Sa collaboration à la Picardie historique et monumentale, 522.
Estienne (M.). — Table analytique établie par lui des publications des Sociétés savantes de la Somme, 424.
— Coutumes locales inédites signalées par lui,
— Elu membre titulaire résidant, 381.
Etat de la Société au 31 Juillet 1923, 3.
Evêché d'Amiens (M. le Secrétaire général de l'), membre non résidant, 380.

F

Fayolle (M. le Comte de), élu membre non résidant, 119.
— fiches de catholicité offertes par lui, 112.
Fiamma (M.) membre non résidant, 125.
Forts (M. Ph. des), sa collaboration à *La Picardie Historique et Monumentale*, 522.
Florival (M. Maurice de), membre non résidant, 222.
Fournival (Richard de), sa bibliothèque, 373.
Francqueville (M. Ad.) Plaques de messagers, de gardes, etc., 173.
Fribourg (Mme), membre non résidant, 376.

G

Gauchin (M.), membre non résidant, 125.
Girardin (abbé), membre non résidant, 376.
Gigon (M.) Trésorier-adjoint, autorisé pour toutes opérations, 55.
Gonse (M. Emmanuel) membre non résidant, 222.
Granger (M.), membre non résidant, 125.
Grévin (abbé), membre non résidant, 113.
Guilbert (M. Louis), sa mort. 222.
Guilbert (Mme), membre non résidant, 370.
Guyencourt (M. de), donne sa démission de secrétaire perpétuel, 63.
— nommé président d'honneur, 114.
Guyot (abbé) membre non résidant, 125.

H

Hackspill. — Sa mort, 61. — Son éloge, 62.
Hadingue (M.) membre non résidant, 383.
Hamelet (chapelle du) subvention accordée, 119.
Hangest-en-Santerre, démolition illégale de la façade romane, protestation, 376.
Hautoye, — Historique de la Hautoye, par M. F. Lamy, 431.
Heilly (général marquis d'). — Sa mõrt, 125.
Hermant (M.), membre non résidant, 380.
Huguet (M. Adrien) offre deux brochures, 61.
— offre son Histoire de l'Abbaye de St-Valéry, 118.
— Un mariage d'amour au xve siècle. Blanche Quiéret, 294.

J

Jacquet (M.), membre non résidont, 380.
Jarry (M.).— Sa mort, 61.
Jarry (M. Marcel) membre non résidant, 370.
Jetons de présence, 59.
Josse (M.) Un dommage de guerre difficile à réparer, 402.

K

Kergorlay (comte de), membre non résidant, 125.

L

Lallemand (M.) membre non résidant, 125,
Lamy (M. Félix). — Installé président, 54.
— Réélu président pour 1924, 381.
— Notice sur M. de Bonnault d'Houët, 65.
— Visite de l'église de Nesle, 121.
— Notice sur M. Alex. Ponchon, 169.
— Historique de la Hautoye, 431.
Lefebvre Pontalis. — Notice nécrologique par M. G. Durand, 385.
Legrand (M. G.), membre non résidant, 222.
Legrand (Mlle), membre non résidant. 222.
Lemire (abbé Léon), membre non résidant, 222.
Liège (M. du Liège d'Aunis), membre non résidant, 380.
Limozin. — Manuscrits offerts par sa famille, 119.
Logis du Roy, réparations. Subvention aux Rosati, 114.
Lomier (docteur). — Au Maroc, le signe 4 du commerce, 130.
Lottin-Ponchon (Mme) membre non résidant, 370.

M

Magnier (M.) membre non résidant, 54.
Magnez-Ferandier (M.), membre non résidant. 58.
Mailly. — Le buste de la marquise de Mailly. — Notice de M. P. Ansart, 388.
Malo (M.), membre non résidant. — Sa mort, 54.
Mantel (Monseigneur). — Observations sur les mots : Primarius lapis, 63.
— A propos de la première pierre de l'église de St-Martin-aux-Jumeaux, 133.
Margelle de puits de la rue Desprez rapportée au Musée de Picardie, 126.
Membres résidants de la Société décédés en exercice, 7.
Membres résidants en 1923, 12.
Membres non résidants, 16.
Membres correspondants, 36.

Miannay (M.), membre non résidant, 58.
Mirande (M.), membre non résidant, 376.
Michel (M. H.). — Allocution en quittant la présidence.
— Des commissions du legs Janvier et des impressions, 56.
Monument Lapostolle, 115.
Moncond'huy (M.) membre non résidant, 381.
Morel (M.), membre non résidant, 383.
Morelle (Monseigneur), évêque de St-Brieuc. — Sa mort, 57.
Musée de Picardie, entrée gratuite aux membres résidants, 113.
Moreuil. — Histoire de l'Abbaye de St-Vast-de-Moreuil, par M. l'abbé Olive, 409.

N

Nesle, église collégiale, 116, 117, 120.

O

Olive (M. l'abbé), donne sa démission des fonctions de Secrétaire annuel, 125.
— Histoire de l'abbaye de St-Vast de Moreuil, 409.

P

Passage Gossart, 55, 58, 114.
Pasteau (M.), membre non résidant, 125.
Perdu (M. le docteur), membre non résidant, 376.
Péronne. — Notes de M. Quentin, 233.
— Constitution d'un comité local, 377.
— Porte de Bretagne, 384.
— Monographie de l'église, par M. Durand, 114.
Perrault-Dabot (M.). — Sa collaboration à la Picardie historique et monumentale, 522.
Picard (M.), membre non résidant, 125.
Picardie historique et monumentale, publication du premier fascicule de l'arrondissement de Péronne, 114.
Petit (M. Jean), membre non résidant, 380.

Picquigny (château de). — Fouilles par M. Bienaimé, 115, 391.
— Grilles offertes par M. R. Saint, 380.
— Visite par les architectes, 378.
Pinson (M.). — Sa mort, 54.
Plaques de messagers, gardes, etc. par M. A. de Francqueville, 173.
Ponchon (M. Alex.) de la commission des recherches, 55.
— Notice biographique sur Victor Commont, 164.
— Sa mort, ses obsèques, 123.
— Notice nécrologique, par M. Lamy, 158.
Prevost (M. Raoul), membre non résidant, 113.

Q

Quentin (M. Eugène). — Notes sur Péronne, 233.

R

Rapport de la commission des finances, 62.
Rambour (M. Paul), membre non résidant, 370.
Regnier (M. Louis). — Sa mort, 376.
Reyboubet (M.), membre non résidant, 125.
Ricquier (M. le chanoine), membre non résidant, 125.
Richard de Fournival. — Sa bibliothèque, 372.
Robert de Clary, 376, 381.
Rodière (M. R.). — Sa collaboration à la Picardie historique et monumentale, 522.
Roguet (M.), membre non résidant, 380.
Roux (M.), de la commission des impressions, 55.

S

Saguez (M. Pierre-Marie). — Sigles de potiers gallo-romains, 126.
— Sa mort, 126.
Saint (M. René). — Fait présent de grilles de fenêtres du château de Picquigny, 380.
Sangnier (M.), membre non résidant, 376.
Sauval (M.), membre non résidant, 125.
Séance publique du 12 Décembre, 382.

Sens (M.). — Offre une médaille commémorative de l'Académie d'Arras, 381.
— membre non résidant, 276.
St-Gilles-de-Roy. — Grilles en fer forgé, 376.
St-Quentin. — Demande de nos mémoires pour la reconstitution de la bibliothèque communale de cette ville, 369.
Signe 4 du commerce au Maroc, 130.
Sociétés correspondantes, 37.
Schytte (M. Ernest), élu secrétaire perpétuel, 63.
— Compte-rendu des Travaux de l'année, 519.

T

Table anylitique des publications des Sociétés savantes de la Somme établie par M. Estienne, 55.
Tesseire, membre non résidant, 380.
Thiverny. — grotte sépulcrale, 377.
Théot (M.). — Sa mort, 370.
Thorel (M. Octave). — Les Minimes à Amiens, 73.
— Note philologique sur le mot « âtre », 143.
— De la Commission des recherches et de la Commission de protection des monuments, 55.
Thouvenot, membre non résidant, 125.
Thoyot, membre non résidant, 125.

V

Vergnet (M. Jean), membre non résidant, 54.
Violet (M.), membre non résident, 222.
Vivien, membre résidant. — De la Commission de protection des monuments, 56.
— Communication relative au passage Gossart, 55.
— Elu vice-président, 381.

W

Wamain (M.). — Manuscrits relatifs à Corbie offerts par sa famille à la Société.

TABLE

DES PLANCHES & ILLUSTRATIONS

Plaque commémorative du couvent des Minimes, 91.
Blason de François Cornet, 99.
Pierre commémorative de l'église St-Martin-aux-Jumeaux, 134.
M. Alexandre Ponchon. — Portrait, 159.
Plaques de messagers, de gardes, etc., 174. 184, 192, 194, 195, 196, 197, 198, 200, 214.
La plus ancienne vue de la cathédrale d'Amiens, 228.
Autre miniature du même manuscrit français, 64, folio 247 de la bibliothèque nationale, 229.
Buste de la marquise de Mailly, 388.
Château de Picquigny. — Prison, 2 planches, 394.
— 3 croquis, 396 et suivantes.
Plan de la Hautoye en 1678, 391.
Bassin de la Hautoye, en 1742, 398.
Vue du Cours, dessin de Bazire. 1781, 516.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06543 6084

